LA PR[illegible]

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 7¢ Montréal, mardi 3 mars 1964 / sainte Cunégonde, vierge.

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 80e ANNEE, No 119 • 4 CAHIERS • 44 PAGES

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.MONTREAL
1SEM. - OSAM.

LUS
ND QUOTIDIEN
ÇAIS
ÉRIQUE

AUJOURD'HUI

BRESIL

Un article exclusif de Tibor Mende (page 5)

LOCATAIRES...

Lisez votre bail avant de le signer! (page 13)

DUPLESSIS

La statue de l'ancien premier ministre provoque le débat le plus disgracieux de la session à Québec (page 35)

SOCIALISME

L'exécutif du PSQ éclate, moins de quatre mois après sa fondation: cinq démissions (page 35)

McGILL ET MONTREAL

Entre les deux universités, il existe des tensions regrettables mais aussi un grand désir de collaboration, déclare le principal de McGill devant les Associés de l'Université de Montréal (page 13)

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 33
Bandes dessinées / 33
Courrier de Pauline / 16
Décès, Naissances, etc. / 40
Editorial / 4
Finance / 20, 21
Horoscope / 12
Immeuble / 43
Les Tribunaux / 9
Loisirs et récréation / 22
Mots croisés / 27
Nouvelles internationales / 23
Radio et Télévision / 8
Session fédérale / 35
Session provinciale / 35
Spectacles et Concerts / 18, 19
Sports / 36 à 39
Vie féminine / 14 à 17
Vie mondaine / 15
Vie syndicale / 11
Votre médecin / 10

DERNIÈRE HEURE

WINNIPEG. (PC) — La Commission canadienne du blé annonce aujourd'hui la vente de 16,300,000 boisseaux d'orge à la Chine communiste. Aux prix courants, la valeur de la transaction est estimée à environ $18,-500,000. Les conditions de la vente sont 25 pour cent comptant et le solde payable en 18 mois. Le taux d'intérêt n'est pas révélé.

L'OMS rejette Pékin; échec pour la France

GENEVE. (AFP, PA, UPI) — Malgré l'intervention de la France qui optait en faveur de la Chine communiste, la Chine nationaliste (Formose) a conservé son siège à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La bataille s'est engagée aujourd'hui autour de la décision de la Commission de vérification des pouvoirs, qui avait antérieurement accepté les pouvoirs des délégués de Taipeh. Dès l'ouverture de la 17e assemblée générale de l'OMS, la Hongrie a contesté la validité des pouvoirs déposés par les représentants de la Chine nationaliste.

Il s'en est suivi un débat au cours duquel la France demanda que le siège de Taipeh soit cédé au gouvernement de la Chine populaire (Pékin), appuyant en cela les pays communistes, la plupart des pays africains et quelques pays asiatiques.

La décision de la Commission des pouvoirs fut finalement mise aux voix et la protestation hongroise fut battue par 51 voix contre 21 et 22 abstentions.

Le geste de la France apparaît comme étant la première initiative prise en vue d'assurer la présence de Pékin au sein d'un organisme mondial, depuis la reconnaissance diplomatique de la Chine populaire par Paris en janvier dernier.

Toutefois, rien n'indique encore que la France appuiera la candidature de Pékin pour qu'on lui accorde un siège aux Nations unies.

On sait que l'OMS a été mise sur pied par le Conseil économique et social de l'ONU mais n'est pas pour autant partie de l'organisme mondial.

En formulant sa demande aujourd'hui, le délégué français a dit que par le fait même, la requête de Paris impliquait le départ des délégués de Formose, délégués actuellement reconnus comme représentants officiels de la Chine au sein de l'OMS.

C'est la première fois qu'un organisme international de première importance devient le théâtre d'une épreuve de force pour la Chine de Formose, depuis que Paris a renoué des relations diplomatiques avec Pékin le 28 janvier dernier.

Oppositions antérieures

Depuis que le régime de Pékin a pris le pouvoir en 1949, les assises annuelles de l'OMS ont reçu, de la part du bloc soviétique ou du bloc neutraliste afro-asiatique, des requêtes visant à remplacer la délégation nationaliste (Formose) par une délégation populaire (Pékin).

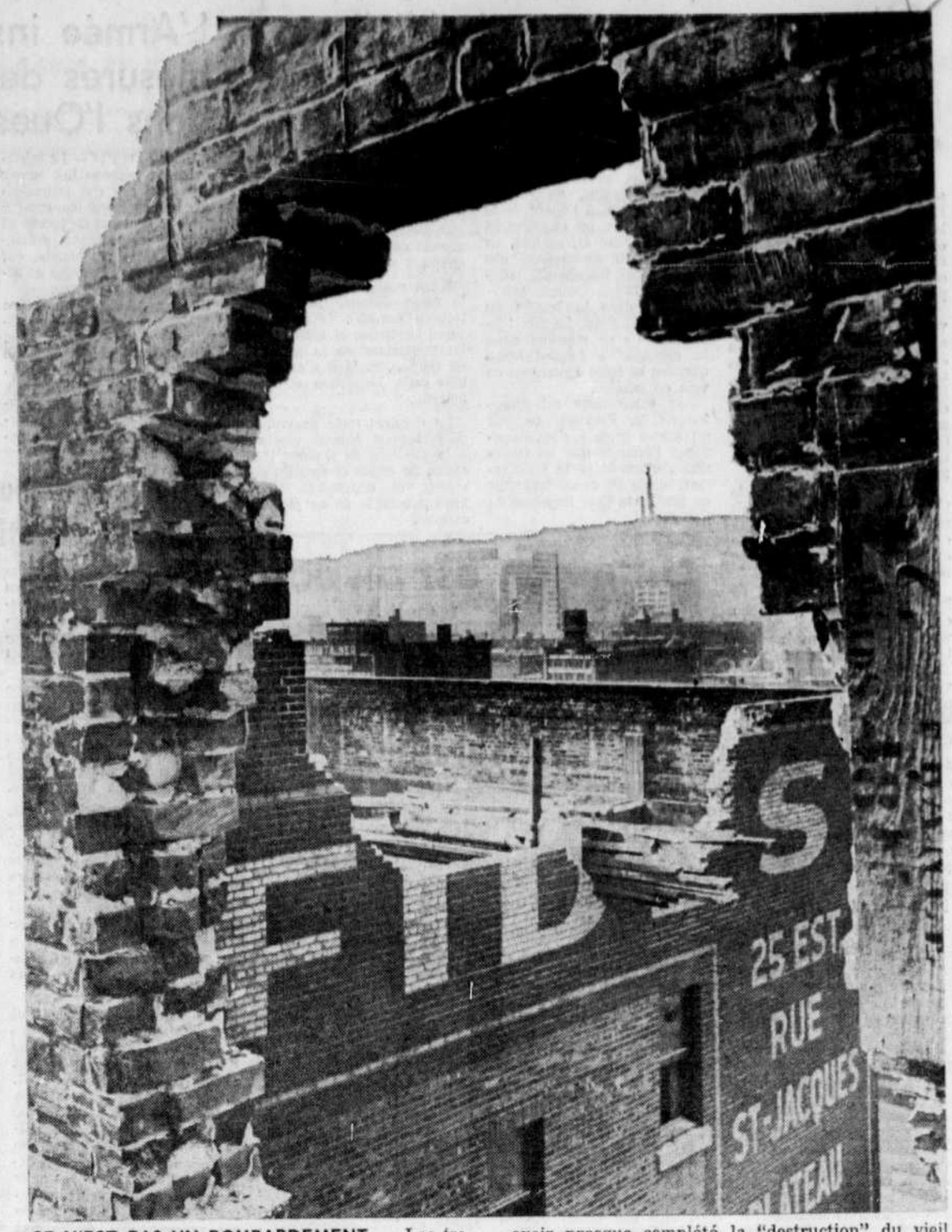
Invariablement, ces requêtes étaient rejetées par une majorité de participants qui avouaient se ranger de l'avis des puissances occidentales qui soutiennent qu'une pareille initiative destinée à sanctionner un début de reconnaissance du régime de Pékin ne saurait être prise que par l'Assemblée générale des Nations unies.

La France s'est toujours rangée en faveur de cette thèse. Le fait qu'elle abandonne cette année une position traditionnelle va certes affaiblir l'opposition au régime de Pékin, mais n'en triomphera pas complètement.

Réaction des USA

M. Nathaniel McKitterick, délégué des Etats-Unis et directeur du bureau des affaires économiques et sociales du Département d'Etat américain, s'est opposé à la demande française, déclarant:

"La Chine est justement représentée à cette assemblée. A la majorité absolue, l'Assemblée générale de l'ONU a, lors de sa dernière session, décidé que la République de Chine (Formose) représente la Chine à l'ONU. On ne peut, en ce qui concerne ces questions essentiellement politiques, défier ça et là l'autorité de l'Assemblée générale, que ce soit pour des raisons innocentes ou à des fins de propagande."



CE N'EST PAS UN BOMBARDEMENT — Les travaux de démolition sur les terrains où s'élèvera le futur Palais de Justice, à Montréal, vont bon train et devraient être terminés d'ici quelques semaines. Les manoeuvres se sont attaqués ces jours derniers à l'ancien édifice des Editions Fides, après avoir presque complété la "destruction" du vieil immeuble du Crédit foncier et des bâtisses adjacentes. On sait que le futur Palais de Justice s'élèvera sur le quadrilatère borné par les rues Notre-Dame, St-Gabriel, Craig et le boul. St-Laurent.

photo René Picard, LA PRESSE

Arrestation de nombreux espions russes

WASHINGTON. (Reuter, AFP) — Un Polonais, Michael Goleniewski, arrivé aux Etats-Unis en 1961, a fourni des informations qui ont permis l'arrestation d'importants espions opérant pour le compte du bloc soviétique dans les pays étrangers, a-t-on appris hier à Washington.

Les agents soviétiques auraient été arrêtés alors qu'ils travaillaient dans des pays occidentaux, hors des Etats-Unis.

Avant d'arriver aux Etats-Unis, Goleniewski était en contact avec les services secrets américains en Pologne depuis 1958, mais ce n'est qu'hier que la nouvelle a été rendue publique.

Aucun autre détail n'a été révélé à Washington sur cette affaire. Un porte-parole de la Maison Blanche a souligné hier que certaines informations parues à Washington ne concordaient pas avec les informations fournies au gouvernement américain par Michael Goleniewski.

Selon ces informations, des cellules communistes ont agi ou agissent au sein de la CIA (Central Intelligence Agency) et du secrétariat d'Etat.

Ainsi, selon le "Journal American", Goleniewski, ancien membre de la police secrète soviétique (KGB), posséderait les noms des personnalités américaines communistes et les moyens de dévoiler ce qui pourrait être un plus grand scandale que l'affaire d'Alger Hiss. (Alger Hiss, ancien haut fonctionnaire du gouvernement américain, fut poursuivi pour avoir transmis des renseignements d'intérêt national à l'Union soviétique.)

Toujours selon ce journal, Goleniewski aurait affirmé que $1,200,000 provenant des fonds de la CIA à Vienne avaient été partagés secrètement entre le KGB et les partis communistes italien et américain.

Voir ARRESTATION en page 2

Instituteurs: M. Gérin-Lajoie leur propose un médiateur professionnel

QUEBEC. (DNC) — Le ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, a proposé aux instituteurs des Cantons de l'Est de nommer un médiateur professionnel au lieu d'un arbitre, afin de régler leur différend avec l'Association diocésaine des Commissions scolaires, à Sherbrooke.

Il a ajouté que le gouvernement ne peut pas contribuer directement aux négociations collectives tant que les instituteurs demeurent dans l'illégalité, c'est-à-dire en grève. C'est pour cela qu'il a demandé que les instituteurs retournent immédiatement au travail.

Cette proposition a été faite au cours de la discussion qui réunissait ce matin les représentants de la Corporation des Instituteurs catholiques, des syndicats diocésains et des syndicats en grève.

Les représentants syndicaux ont demandé au ministre s'ils pouvaient se réunir en caucus pour décider comment serait reçue sa proposition.

Auparavant, MM. Léopold Garant et Aimé Naud, de la CIC, avaient expliqué l'attitude générale des grévistes telle qu'ils l'interprètent. Les grévistes, ont-ils dit, ne veulent pas retourner au travail sans convention collective et ils ne veulent pas d'arbitrage.

Ils ont exprimé l'avis que des négociations véritables peuvent mener à un accord d'ici quelques jours. Et ils ont suggéré le nom de l'abbé Mathieu, aumônier de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, comme médiateur et non comme arbitre.

Mais le ministre s'en est tenu à sa proposition originale selon laquelle le gouvernement ne peut rien faire si les instituteurs demeurent dans l'illégalité.

L'issue du caucus décidera de l'attitude de la CIC et de l'exécutif des syndicats locaux quant à la proposition de M. Gérin-Lajoie. Mais MM. Garant et Naud ont precisé que toute proposition devra être acceptée par l'assemblée générale des membres.

"Une grève illégale"

Pour M. Gérin-Lajoie, il semble bien que la grève des instituteurs soit illégale.

"Je ne comprends pas que les instituteurs aient décidé de se faire justice par eux-mêmes. Ils ont pris une décision contraire à la loi sans prévenir l'autorité..."

Le président de l'Association des commissions des écoles du diocèse de Sherbrooke, M. Ju-

Voir INSTITUTEURS en page 2

La démocratie au Québec
PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Les grèves d'instituteurs

La grève des instituteurs des Cantons de l'Est, quoi qu'on en pense, fait partie d'un désordre général qui dépasse grandement les intérêts engagés dans cette lutte.

Lorsque le gouvernement provincial a commencé à assumer lui-même la plus grande partie des frais d'opération des commissions scolaires et des hôpitaux, il ne s'est jamais arrêté à penser qu'il modifiait profondément le cadre des négociations collectives.

Dans le cas des commissions scolaires, le gouvernement s'est appliqué à normaliser l'imposition foncière, à mettre de l'ordre dans les budgets

Voir DEMOCRATIE en page 2

Une note mystérieuse à l'enquête Coffin

QUEBEC (DNC) — L'auteur Montréalais Jacques Hébert a affirmé, hier, dans son témoignage devant la commission royale d'enquête sur le procès Coffin, qu'il est en mesure de produire des témoins pour corroborer tout ce qu'il a écrit dans son livre, mais il n'a pu se souvenir de l'origine d'un affidavit qu'il aurait reçu, et qui selon lui contredit la déposition d'un témoin au procès, M. Wilson McGregor.

En outre, le sous-inspecteur Jules Fradette, de la Sûreté provinciale, a révélé durant son témoignage, hier, l'existence d'une note qui ne fut pas produite durant le procès, la police ayant estimé qu'il s'agissait d'un message adressé à une équipe de chercheurs. La lecture du document est inintelligible.

Dans son témoignage, lors du procès de Coffin, M. Wilson McGregor, aux questions de l'avocat, avait déclaré avoir vu le canon d'un fusil ou d'une carabine dans la camionnette du prospecteur, qui, on le sait, fut pendu pour le meurtre de l'un des trois chasseurs américains dans la forêt gaspésienne.

Dans son ouvrage, "J'accuse les assassins de Coffin", dont la publication devait provoquer l'actuelle enquête sur le comportement de la justice, mise en cause par l'auteur, M. Hébert écrit:

L'affidavit de McGregor

"Plus d'un an après le procès, McGregor, ayant constaté que son témoignage avait beaucoup contribué à faire condamner Coffin, fut pris de remords et signa un **affidavit** qui réduisait presque à néant son premier témoignage. Il déclara n'avoir vu ni d'orifice au bout de la pièce de fer aperçue dans la camionnette du prospecteur, ni de gâchette, ni de crosse. "Comme on ne me l'a pas demandé, dit McGregor, je n'ai pas mentionné, au procès de Percé, que cela pouvait être un simple morceau de fer". L'attestation assermentée de McGregor, datée du 20 septembre 1955, une année environ après le procès, est reproduite dans l'ouvrage de M. Hébert. Mais l'auteur a dit ne pas se souvenir de l'origine du document.

M. Hébert était interrogé par le procureur de la commission, Me Jules Deschênes. La commission d'enquête, rappelons-le, n'a pas pour but de déterminer si Coffin était coupable ou non, mais d'établir si les allégations contenues dans l'ouvrage de M. Hébert, mettant en doute l'intégrité de la justice québecoise, sont fondées ou non.

Voir COFFIN en page 2

"Menaces" contre Laurendeau, Dunton et Whitton; une bombe sur les Plaines

VICTORIA (B.-C.) — Après avoir déjeûné avec le conseil des ministres de Colombie-Britannique, presque entier, les deux présidents de la commission d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme, MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, ont confié aux journalistes qu'ils avaient reçu des téléphones de menaces anonymes, à la fois de francophones et d'anglophones.

Par ailleurs, à Québec, au pied du mât qui surplombe les Plaines d'Abraham, sur la terrasse Grey, on a découvert, hier, une bombe rudimentaire composée de dix bâtons de dynamite reliés entre eux, le tout enrobé dans un Union Jack.

Un enquêteur de la Gendarmerie a affirmé que le détonateur avait explosé, mais que la mèche ayant été mal introduite dans les bâtons, la charge n'explosa pas. Le fil, d'une longueur de dix pieds, qui servait de mèche, était entièrement consumé.

M. Maxime Hudon, secrétaire de la commission fédérale des champs de bataille, a déclaré qu'il s'agissait d'un travail d'amateurs en quête de publicité. Le chemin qui conduit à la terrasse Grey est fermé durant l'hiver. Les auteurs du méfait durent marcher un quart de mille dans la neige pour se rendre au mât, mais on devait relever des empreintes de raquettes, et on croit que le coup fut tenté durant la nuit, pour ne pas attirer l'attention, car la mèche était juste assez longue pour permettre aux auteurs de s'enfuir.

Hier, n'ayant eu aucun écho de leur sabotage, les malfaiteurs passèrent le "tuyau" à un journaliste de l'Action, de Québec, qui enquêta et prévint la police. Fait à souligner, le mât de la terrasse ne porte aucun drapeau, de décembre jusqu'à avril. C'est non loin de là, à quelques pieds seulement, que fut renversé le monument Wolfe, le 29 mars dernier.

On veut faire sauter Charlotte

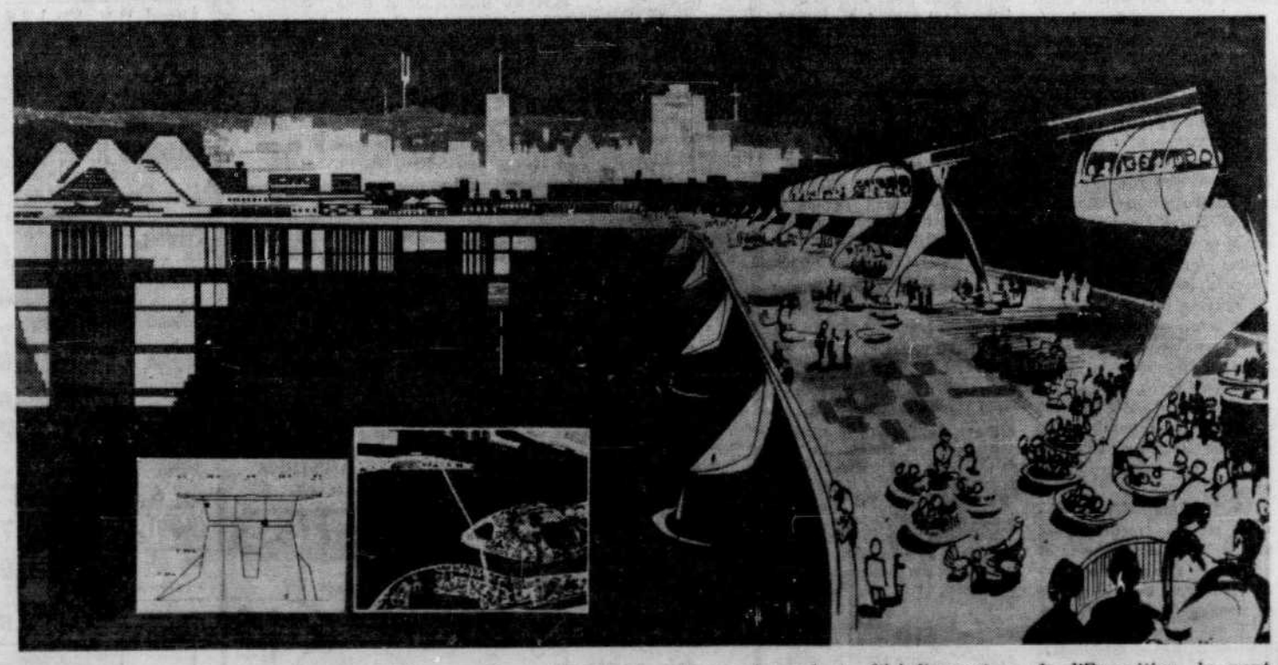
A Ottawa, c'est la mairesse Charlotte Whitton, qui a révélé avoir reçu une lettre de menace signée "FLQ". Lors de la séance du conseil qui suivit, des policiers supplémentaires montaient la garde. Ne ratant jamais une occasion, la mairesse, qui aime parfois s'affubler du costume du lord-maire de Londres, déclara: "Je ne peux croire qu'ils voudraient faire sauter l'hôtel de ville, juste pour avoir ma peau!"

Voir "MENACES" en page 2

LA MÉTÉO

PLUS FRAIS
MIN.: 30 — MAX.: 32

VOIR DETAILS EN PAGE 2



Voici comment un artiste, après consultation avec les architectes de l'Exposition, a imaginé l'aspect éventuel du pont orthotropique, à tablier de plaque d'acier, le plus long au monde. Ce pont de conception moderne, qui doit être terminé pour septembre 1965, aura une portée totale de 2255 pieds et reliera la jetée MacKay à l'île Sainte-Hélène. Durant l'Exposition ses six voies de circulation seront réservées aux transports en commun rapides et aux piétons. Cependant, d'ici l'ouverture de l'Exposition, le pont servira d'accès principal aux îles pour les matériaux, la machinerie de construction et les travailleurs. Un système de transport en commun du genre illustré (monorail) fournira peut-être la solution du problème majeur que représentera le transport de quelque 30,000 personnes à l'heure dans chaque direction sur le parcours de 3 milles de l'Exposition.

Expo: octroi du contrat pour le "pont des peuples"

La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 annonce aujourd'hui l'octroi à Dufresne Engineering Company Limited d'un contrat pour la construction de l'infrastructure du pont qui doit joindre la jetée MacKay à l'Ile Sainte-Hélène. La somme de $2,362,-976.40 de ce contrat représente la soumission valable la plus basse.

L'appel d'offres pour cet ouvrage a été sélectif, et non pas public comme il est d'usage pour les marchés de l'Etat. On s'est adressé aux compagnies jugées en mesure de répondre à l'appel dans les conditions et les délais donnés.

Toutes les soumissions furent examinées avec soin par les équipes d'ingénieurs de la Société de l'Expo et de Defence Construction (1951) Ltd. Le contrat attribué à Dufresne Engineering Company Limited a été approuvé par arrêté ministériel.

Ce pont de conception récente sera du type dit "orthotropique". Il devra être terminé vers la fin de l'été 1965 pour répondre aux besoins du transport des matériaux nécessaires à la construction des pavillons et des diverses installations de l'Exposition.

Le nouveau pont pourra supporter une route à six voies ou des aménagements combinés de voies routières et de transports en commun rapides. Sa structure pourra donc s'accommoder aux besoins de circulations diverses avant, pendant et après l'Exposition.

En 1967, du 28 avril au 27 octobre, on y refusera accès au trafic automobile autre que celui des transports en commun rapides durant les heures d'ouverture de l'Exposition, c'est-à-dire de 10 heures du matin à minuit. En outre, puisque la superstructure ne s'élève pas au dessus du tablier, les piétons pourront y jouir d'une vue panoramique de l'Expo, de la ville et du fleuve. De minuit à 10 heures du matin, les fournisseurs pourront emprunter le pont pour ravitailler leurs clients sur les terrains de l'Exposition. A partir du printemps de 1965, et ce jusqu'à l'ouverture officielle, on prévoit se servir de ce pont au maximum comme voie d'accès aux terrains pour y acheminer la machinerie et les matériaux de

Voir EXPO en page 2



Une torche surchauffée

Ottawa conservera sa juridiction sur les Esquimaux (M. Favreau)

par Marcel GINGRAS

OTTAWA. — "Ottawa conservera sa juridiction sur les Esquimaux, mais il confiera à la province de Québec l'exercice de ses pouvoirs et devoirs si cette dernière accepte des conditions jugées acceptables par Ottawa."

Textuellement et par écrit, voilà ce qu'a déclaré hier à son bureau le ministre de la Justice, M. Favreau, après que son collègue du nord canadien, M. Laing, eut au préalable déclaré aux Communes que le gouvernement du Canada continuera d'assumer la responsabilité à l'égard des Esquimaux.

Si claire qu'elle était, la phrase de M. Laing prêtait malgré tout à la confusion à cause d'une phrase prononcée d'un même souffle quelques instants plus tôt.

En réponse au député de Pontiac, M. Paul Martineau, qui lui demandait si le gouvernement fédéral avait accepté le principe du transfert des Esquimaux aux autorités provinciales, M. Laing avait paru répondre par un oui absolu, bien que sous forme de périphrase.

Faisant état du communiqué émis à Québec, samedi, à la suite de la rencontre fédérale-provinciale que l'on connait, il s'était ainsi exprimé : le gouvernement a déclaré qu'il acceptait l'idée du transfert des Esquimaux à la juridiction provinciale, sous réserve de certaines limites, en ce qui nous concerne, à l'égard de la manière dont le changement doit s'effectuer et, surtout, en égard à la sauvegarde des droits des Esquimaux eux-mêmes."

Lapsus dans la bouche du ministre du Nord. Le mot "juridiction" a de nouveau semé la confusion à l'égard d'une question de toute apparence en voie de solution.

Aux explications subséquentes de M. Favreau, on voit qu'Ottawa garde sur les Esquimaux l'autorité que lui confèrent l'article 91 de la Constitution, alinéa 25, et un jugement de 1939 de la Cour Suprême du Canada.

A l'article en question, il est dit que le gouvernement fédéral possède l'autorité sur "les Indiens et les terres réservées aux Indiens", tandis que le jugement de 1939 identifie les Esquimaux aux Indiens.

Il est possible d'exprimer de la façon suivante la solution trouvée samedi : Ottawa conserve juridiction et autorité sur les Esquimaux de la province de Québec, mais il n'exercera plus cette juridiction et cette autorité.

En d'autres mots encore, le gouvernement fédéral confiera à la province de Québec l'exercice de droits et devoirs qui étaient et demeurent siens, mais il accepte de ne plus les exercer.

L'Armée instaure des mesures de sécurité dans l'Ouest canadien

OTTAWA. (UPI) — Le ministère de la Défense fait savoir aujourd'hui que des armes légères et des munitions ont été retirées aux corps de cadets et de milice dans quatre provinces de l'ouest du Canada, où, affirme-t-on, les mesures de sécurité sont inadéquates.

Un porte-parole du ministère a toutefois précisé qu'il s'agissait là de mesures temporaires, en attendant que la sécurité des différents endroits soit définitivement assurée.

Le même porte-parole a expliqué qu'au Manitoba, les armes et munitions ont été enlevées à tous les corps de cadets et à la moitié des unités de la milice.

En Saskatchewan, les corps de cadets et une unité de la milice ont dû remettre toutes leurs carabines et leurs munitions ont été réduites de moitié.

En Alberta, des carabines et des munitions ne sont livrées aux cadets qu'au moment de l'entrainement seulement.

Enfin, en Colombie britannique, les armes légères ont été laissées aux cadets et aux unités de la milice, mais les munitions ne sont livrées qu'au moment de l'entrainement.

Tragédies aériennes

Le transport des 168 victimes débute dans la neige et le froid

TAHOE VALLEY, Californie. (PA, UPI, AFP, Reuter) — Les sauveteurs ont commencé aujourd'hui la récupération des 85 victimes du quadrimoteur "Constellation" qui s'est écrasé dimanche à 20 pieds seulement du sommet d'un mont du Nevada. Le froid et la neige les avaient empêchés hier de s'approcher de l'épave, dont les débris sont dispersés sur une superficie de 15 acres.

Les autorités ont émis l'opinion que le pilote de l'appareil, le capitaine Henry Norris, avait au dernier moment tenté de changer sa route et d'aller atterrir à Reno ou Carson City plutôt qu'à Tahoe Valley. La tempête qui sévissait au moment de la tragédie rendait toute visibilité nulle. Un pilote d'hélicoptère qui s'est rendu sur les lieux a confirmé que l'avion aurait évité le sommet de la montagne en volant à peine à une trentaine de pieds plus haut.

A Innsbruck

Par ailleurs, à Innsbruck, en Autriche, l'acheminement dans la vallée des corps des 83 victimes de l'accident du "Britannia" survenu samedi, s'est poursuivi sans arrêt hier. A l'aide d'hélicoptères, la police autrichienne a transporté à l'Institut médico-légal d'Innsbruck, quinze corps retrouvés à proximité de l'épave de l'appareil de la "British Eagle Airways".

Leur découverte a été relativement aisée, car ils se trouvaient sur la neige, mais les sauveteurs craignent que de nombreux corps ne soient profondément ensevelis sous la petite avalanche qui a été provoquée par l'accident. Malgré tout, les recherches en vue de recouvrer et de transporter les 68 autres victimes de la catastrophe doivent se poursuivre aujourd'hui et les jours suivants.

Le pilote d'un des six hélicoptères affectés à ce travail difficile a transporté hier à Innsbruck le tableau de bord du poste de pilotage du "Britannia".

La montre qui se trouve sur la planche de bord du quadrimoteur s'était arrêtée à 3 h. 05 de l'après-midi, soit l'heure exacte où l'aérobus britannique devait atterrir à Innsbruck, samedi. Cette constatation provoqua une série de questions, lorsque les préposés à la tour de contrôle d'Innsbruck révélèrent que le dernier message radio du pilote du "Britannia" avait été reçu à 3 h. 13, soit huit minutes plus tard.

Explication d'un mystère

Un membre de la commission chargée d'enquêter sur l'accident a expliqué toutefois que "sous la force de l'impact, les aiguilles de la montre pouvaient bien avoir reculé". D'autre part, les enquêteurs britanniques et autrichiens examinent actuellement la bande magnétique qui a servi à l'enregistrement des conversations entre la tour de contrôle d'Innsbruck et le pilote du "Britannia".

Le pilote de l'hélicoptère qui a effectué le transport du tableau de bord a déclaré que la scène qui s'offrait sur les lieux de l'accident était épouvantable : "un ciel bleu, un soleil éblouissant, et sur la neige, partout, des débris tordus de fuselage et des cadavres".

La plupart des corps descendus jusqu'à présent dans la vallée ont été retrouvés complètement nus — leurs vêtements ayant été arrachés par la formidable pression d'air provoquée par l'impact — et entièrement défigurés, ce qui rendra leur identification très malaisée.

La météo

Minimum cette nuit : 30
Maximum demain : 32
Lever du soleil : 6 h. 29
Coucher du soleil : 5 h. 54

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa et Cantons de l'Est** : nébulosité variable. Très doux. Plus froid l'après-midi. Vents du sud-ouest de 15 à 20 milles. Du nord de 15 milles cet après-midi. Maximum à Montréal, Ottawa et Sherbrooke 40 ; à Québec 35.

Aperçu pour demain : nébulosité croissante. Plus froid.

Régions d'Abitibi et Pontiac-Témiscamingue : nébulosité variable et plus froid. Vents du nord-ouest de 15 milles. Températures cet après-midi à Val d'Or et Rouyn-Noranda 13 ; à Témiscamingue 20.

Aperçu pour demain : nébulosité croissante.

Régions des Laurentides et St-Maurice : nébulosité variable. Plus froid cet après-midi. Vents du sud-ouest de 15 à 20 milles. Du nord-ouest cet après-midi. Maximum à Ste-Agathe et La Tuque 32.

Aperçu pour demain : nébulosité croissante. Plus froid.

Régions du Lac Saint-Jean, Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski et Gaspé : nébulosité variable. Plus froid cet après-midi. Vents du sud-ouest de 15 à 20 milles. Du nord-ouest cet après-midi. Maximum à Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé 35 ; à Chicoutimi 32 ; à Baie-Comeau 30 ; à Sept-Iles 25.

Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et plus froid.

Excellent !

"Est-il vrai, Monsieur le directeur, que votre femme travaillait chez vous auparavant comme sténotypiste ?"

"Oui, cela est vrai".

"Il paraît qu'elle était excellente ?"

"Elle l'est encore. Elle prononce aujourd'hui encore pas moins de 300 syllabes à la minute".

EXPO

SUITE DE LA PAGE 1

construction ainsi que les équipes de travailleurs.

Avec ses quatre piliers immergés supportant trois travées d'une portée de 525 pieds et deux autres d'une portée de 340 pieds ce pont de 2255 pieds de longueur sera le plus long pont du monde du type orthotropique à tablier de plaques d'acier, et aussi le premier du genre au Canada. Sa largeur sera de 94 pieds.

Ce type de construction orthotropique a été choisi en fonction des problèmes de génie posés par l'emplacement du pont. La rapidité du courant à cet endroit exigeait l'usage d'un nombre minimum de piliers de sorte que les très longues travées devaient être légères. La solution orthotropique permet de remplacer l'habituelle dalle de béton utilisée pour la travée par une mince plaque d'acier. On diminue ainsi son poids de 30%.

Le revêtement de la surface est alors constitué de deux pouces d'asphalte étendue directement sur le tablier d'acier. On supprime ainsi le poids mort additionnel des 6 à 8 pouces de béton. En plus de porter la charge vive sur le pont, la plaque du tablier sert de raccordement à la fois aux sommiers longitudinaux et aux poutres transversales.

La construction de l'infrastructure doit débuter le 1er mai prochain pour se terminer le 1er novembre de cette année. La superstructure doit être achevée pour le 1er septembre 1965.

Un avion est disparu

HALIFAX (PC) — La patrouille de recherches et de sauvetages de l'Aviation royale canadienne a révélé hier soir que l'un des trois avions qui avaient marqué un fort retard au cours d'envolées en direction des Iles-de-la-Madeleine, situées dans le golfe du St-Laurent, n'avait pas encore été retrouvé.

D. Campbell, qui avait quitté Shédiac, N.B., lundi, aurait pris le chemin du retour après avoir découvert qu'il ne pouvait atterrir aux Iles-de-la-Madeleine à cause du brouillard. Les deux autres avions, malgré un fort retard, sont finalement parvenus à destination. On n'a reçu aucune nouvelle depuis de l'avion disparu.

L'Union nationale des fermiers demande l'étatisation du CPR

OTTAWA — (PC) — Le Canadien Pacifique devrait être nationalisé, selon une suggestion faite aujourd'hui au cabinet fédéral par l'Union nationale des fermiers, dans son mémoire annuel.

LE CPR a été construit avec des fonds publics et l'on a eu recours aussi à des fonds publics et des territoires publics pour assurer les investisseurs d'avoir un rendement sur leurs capitaux, affirme le mémoire.

Ainsi, poursuit le document, dans le but d'établir une politique de transport vraiment nationale, le Canadien Pacifique devrait être remis au Canadien National, et en établissant le mode de compensation aux actionnaires, on devrait tenir compte du fait que "le CPR a pu profiter de sa situation favorable pour acquérir les actifs d'autres industries".

Le document traite en détail des exploitations maritimes, minières, pétrolières, hôtelières ou de communications qui forment l'organisation géante du CPR.

Dans son mémoire, l'Union nationale des fermiers affirme une fois de plus qu'elle se dissocie des conclusions d'une commission royale d'enquête selon laquelle on ne doit pas tenir compte des actifs non ferroviaires du CPR dans l'évaluation de ses revenus, afin de ne pas fausser la perspective dans laquelle on doit juger de sa position concurrentielle dans le domaine de l'exploitation ferroviaire.

"Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une conception ridicule", affirme le mémoire, alléguant que dans un tel cas, un fermier ne pourrait utiliser l'élevage des porcs pour l'aider à boucler la culture des céréales ou du foin.

L'Union nationale des fermiers, qui dit avoir des membres dans les quatre provinces de l'ouest et l'Ontario, traite surtout de la question du transport dans son mémoire de cette année. Elle demande l'établissement d'une politique nationale de transport envisagée sous l'angle de service, plutôt que simplement au point de vue économique ou d'efficacité.

Le document demande aussi au gouvernement central de reviser sa politique de crédit aux fermiers afin, entre autres choses, de faciliter l'établissement des jeunes cultivateurs.

Reproche d'un journaliste à son confrère

Francis Allen, reporter au "Montreal Star", qui "couvrait" le cardinal samedi soir, nous remet la note suivante :

"Je suis surpris de cette déclaration dans LA PRESSE, puisque je couvre le cardinal depuis plus de 10 ans, sans difficulté apparente. Si votre reporter a trouvé nécessaire d'écouter une conversation entre le reporter de la Gazette et moi-même, à la fin de l'assemblée, il aurait dû au moins, avoir écouté attentivement.

La seule question que j'ai posée à votre reporter à la fin de l'assemblée était s'il pouvait identifier positivement les références que le cardinal avait faites aux articles de journaux.

Je considère ces commentaires assez inexacts."

N.D.L.R. — Notre reporter n'a pas écouté intentionnellement la conversation de ses confrères. Aurait-il mal interprété le désir de M. Allen de vérifier la portée des paroles du cardinal qu'il s'en excuserait volontiers.

COFFIN

SUITE DE LA PAGE 1

Une note mystérieuse

Un élément nouveau est venu s'ajouter, hier, au dossier de l'affaire. Il s'agit d'une note, datée du 13 — 1953 (le mois n'y figure pas), que découvrirent les policiers deux jours après avoir découvert la camionnette. Rien encore dans le témoignage d'hier ne permet d'établir s'il s'agit là de la fameuse note qui, selon l'auteur, aurait permis, si elle avait été soumise au procès, de démontrer hors de tout doute que les chasseurs américains étaient encore vivants après le 12 juin 1953, jour où Coffin quitta la Gaspésie.

Dans son livre, M. Hébert écrit bien que cette fameuse note fut trouvée sous une pierre, qu'elle était "déchirée et froissée", selon l'expression d'un journaliste qui en fit état dans le Toronto Daily Star, et hier les policiers ont corroboré l'affirmation de M. Hébert, quant au lieu où elle fut découverte. Cependant, l'auteur mentionne qu'elle était signée par un des chasseurs, alors que le document produit hier porte la signature "Thomas M", un chercheur. Le document déposé hier n'est pas celui dont parle l'auteur. Ce dernier, cependant, fait aussi état d'une deuxième note, "sans intérêt, laissée un mois plus tard par un des chercheurs", et soutient que les autorités ont confondu les deux documents, ce dernier portant la signature du père Clarence Clarr, père de l'une des victimes, qui participa aux recherches pour retrouver son fils et ses deux compagnons.

"Thomas M" témoigne aujourd'hui

La note est composée d'une dizaine de petits bouts de papier. Sur certains d'entre eux, on observe des lignes bleues.

Elle se lit ainsi :

"Mr Wilfrid
No . . . Lindsay at
Ca . . . in Murray
Gon
Bradley . . . Ulins
Thomas M".

Il s'agit de Thomas Miller, qui avait lui aussi participé aux recherches organisées après la disparition des chasseurs américains, et qui sera appelé à témoigner, aujourd'hui, devant la commission.

Le procureur Deschênes a reproché à M. Hébert d'avoir usé du terme "enflammé" pour décrire le ton qu'avaient adopté les avocats de la Couronne au cours du procès, alors que le témoin a admis ne pas avoir participé aux assises. Me Deschênes a rappelé que les juges de la Cour suprême, qui avaient "revu" les procès, en vinrent à la conclusion que ce qualificatif ne pouvait être utilisé pour décrire l'attitude de la Couronne.

En effet, dix juges, cinq de la Cour d'appel et cinq de la Cour suprême, ont déjà affirmé que la conduite des procureurs de la Couronne, lors du procès de Coffin, n'était pas sujette à reproches, mais Jacques Hébert affirme dans son ouvrage que ces avocats ont utilisé "un langage enflammé devant le jury", et que leur conduite a été contraire à leur devoir.

Aux questions du procureur de la commission, M. Hébert a répondu qu'il avait basé son opinion non sur les notes des juges des deux Cours mais bien sur les arguments contenus dans le factum de la défense, en Cour suprême, et sur les témoignages de gens qui ont assisté au procès.

Au cours de ce témoignage l'auteur, que Me Guy Hudon a appelé un "semi-criminaliste", n'a pas craint d'affirmer qu'il pouvait amener devant la Cour des témoins qui corroboreront les affirmations contenues dans son livre.

Hier, la commission a siégé pendant plus de cinq heures.

Aujourd'hui la séance débute par les témoignages de l'agent Synnett et du guide Thomas Miller.

Les audiences se poursuivront jusqu'à mercredi soir et reprendront le mardi suivant.

Une Canadienne témoigne au procès du docteur Savoy

LAUSANNE. (Reuter) — Mme Marjorie Bird ne faisait confiance ni au Dr Savoy ni à Nicolas Sturdza, a affirmé hier à l'audience une secrétaire canadienne, Mlle Jeanne Guillou, de Montréal, venue témoigner au procès du Dr Savoy, le neurologue suisse accusé d'avoir assassiné la millionnaire américaine Marjorie Bird en juillet 1961.

A propos de Nicolas Sturdza, coaccusé du Dr Savoy, qui est soupçonné d'avoir volé à Mme Bird des bijoux d'une valeur de $700,000, Mlle Guillou, qui fut secrétaire de la millionnaire américaine du 21 avril 1952 à sa mort, a affirmé que Mme Bird lui avait déclaré un jour: "Sturdza n'aura rien après ma mort. Je veux me débarrasser de lui".

Mlle Guillou a précisé au tribunal que Sturdza rédigeait lui-même tous les chèques signés ensuite par Mme Bird.

Enfin, Mlle Guillou a déclaré avoir l'impression que les variations de l'état mental de la riche américaine, qui oscillait entre la "folie" et la "lucidité", étaient plutôt dues aux médicaments absorbés par Mme Bird qu'à une véritable maladie.

INSTITUTEURS

SUITE DE LA PAGE 1

les Thibeault, qui avait été invité hier avec les présidents des commissions à venir exposer leur point de vue dans la Vieille Capitale, a cru devoir parler hier devant M. Gérin-Lajoie d'"un état de révolte chez les instituteurs".

— "L'autorité est battue en brèche à tous les niveaux", a-t-il ajouté.

Pendant ce temps, à l'Assemblée législative, des deux côtés, on s'inquiète de la conjoncture. On s'interroge sur la façon de rouvrir les écoles fermées depuis trois semaines.

L'opinion publique et les parents de 15,000 enfants chassés de leurs classes font des voeux pour que le gouvernement provincial intervienne.

Mais la loi est désuète. Les structures administratives sont périmées. Et le ministère de la Jeunesse paraît impuissant ; il n'a aucun pouvoir ; il a formé des conseils d'arbitrage, mais les grévistes n'en veulent pas ; les présidents des syndicats l'ont clairement dit hier durant leur entrevue avec M. Gérin-Lajoie, entrevue à laquelle ils n'auraient pas voulu que les journalistes assistent.

Le ministre a répondu en demandant aux représentants de la presse de rester et de suivre le débat comme ils le font pour les délibérations de l'Assemblée législative.

Etonnement

M. Jules Thibeault, président de l'Association des commissions des écoles du diocèse de Sherbrooke, a dit s'étonner du refus des instituteurs d'accepter l'arbitrage.

— "Depuis 5 ans, ils ont été gagnants presque à tout coup devant les conseils d'arbitrage. Certains ont doublé leur traitement", a dit un commissaire.

Et d'ajouter qu'il va falloir songer à trouver de nouveaux champs de taxation aux commissions scolaires bien que le gouvernement provincial paie déjà 46.8 p.c. des traitements des instituteurs.

Que gagnent ceux du diocèse de Sherbrooke ? L'instituteur — (non l'institutrice) — gagne en moyenne par année $5,289 à Asbestos où la grève a débuté, $5,527 à Windsor — (traitement moyen maximum payé par l'une des huit commissions concernées) —, $4,301 à Coaticook — (traitement-moyen minimum) —.

Problème urbain

Au cours du 20e congrès international de géographie, qui aura lieu en Angleterre cet été, on étudiera le problème de la ville géante ou mégalopole.

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

ainsi qu'à définir le fardeau de travail du personnel enseignant et même sa compétence.

C'était une politique qui s'imposait non seulement pour protéger le contribuable provincial mais aussi dans l'intérêt même de tout le système d'enseignement.

Le gouvernement, cependant, est devenu une sorte de partenaire invisible dans les relations entre les commissions scolaires et leur personnel enseignant. Son absence de la table des négociations confère à ce genre de discussions un caractère artificiel.

Elle leur confère même un caractère d'irresponsabilité. On n'a qu'à considérer les nombreuses grèves — toutes illégales — qui ont eu lieu depuis quelque temps dans les domaines scolaire et hospitalier.

Mais comme le gouvernement provincial n'a aucune conception valable et dynamique des relations du travail, il ne sait que faire pour résoudre ce problème en ce qui a trait aux commissions scolaires et aux hôpitaux. Il n'ose pas engager le dialogue directement avec les instituteurs et il n'ose pas non plus mettre la main sur l'administration des hôpitaux. Il espère tout simplement que les choses vont se mettre à mieux aller.

Comme en témoigne le bill 54, c'est-à-dire le code du travail, on n'a songé qu'à perpétuer la prohibition des grèves dans les services publics. Cela peut difficilement être une solution. D'ailleurs, on ne serait pas surpris d'apprendre que l'un des objectifs de la grève des instituteurs dans les Cantons de l'Est serait de faire disparaître l'arbitrage obligatoire dans le domaine scolaire.

Le caractère d'irréalisme et d'irresponsabilité des négociations collectives dans le domaine scolaire est accentué par les déficiences des commissions scolaires elles-mêmes. Un des postes les plus importants pour le bon fonctionnement du système scolaire est celui du directeur des études. C'est cet homme qui doit servir de point de rencontre entre le personnel enseignant et les commissaires d'écoles, et formuler pour ces derniers une politique d'embauche et de salaires conforme aux besoins locaux.

Or, la plupart des commissions scolaires rurales n'ont pas de directeur d'études et ne peuvent s'en payer un, tandis qu'ailleurs on n'a qu'une conception médiocre du rôle qu'il doit remplir. Celui qui pourrait jouer un rôle important dans la politique générale d'une commission scolaire et dans les négociations collectives est le plus souvent absent ou inefficace.

(tous droits réservés)

"MENACES"

SUITE DE LA PAGE 1

La mairesse a refusé de faire connaître le contenu du sinistre document, qu'elle a remis aux autorités policières. La lettre émane de Hull, selon Mlle Whitton, "mais cela sent Montréal", devait-elle ajouter sans plus préciser.

Toujours à Ottawa, le premier ministre Pearson a promis d'enquêter au sujet d'une rumeur suivant laquelle on aurait menacé de faire sauter le Parlement, tout au moins l'immeuble central.

C'est un député qui l'interrogea sur cette menace, dont M. Pearson dit qu'il n'en avait jamais entendu parler, mais qu'il enquêterait, de toute façon.

En visite à Vancouver en compagnie de M. Dunton, M. André Laurendeau s'est dit surpris de constater l'ampleur qu'a pris dans cette province l'enseignement du français. Le ministre de l'Education, M. Leslie Peterson, a déclaré que son ministère collaborerait avec les chercheurs de la commission. La semaine prochaine, les deux commissaires doivent se rendre à Terre-Neuve. Ils y rencontreront le premier ministre Smallwood.

Quant aux menaces, les deux présidents de la commission ont précisé qu'ils avaient reçu "plus d'un appel" ; M. Dunton, pour sa part, s'est entendu menacer de voies de fait s'il adoptait "telle ou telle attitude".

ARRESTATION

SUITE DE LA PAGE 1

Parmi les personnes dont Goleniewski aurait dévoilé le nom se trouveraient trois savants américains ayant accès à des secrets concernant la défense des Etats-Unis.

Le "Journal American" précise que le transfuge polonais a été amené aux Etats-Unis en 1961 précisément pour qu'il dévoile aux autorités américaines tout ce qu'il savait au sujet de l'infiltration communiste au sein de la CIA et du secrétariat d'Etat. Mais, ajoute le journal, "très peu de choses ont été faites pour se débarrasser des hommes du KGB" et l'ancien espion soviétique "s'est trouvé en butte à des amateurs et à des "staliniste" à la CIA et même empêché de faire état de ses difficultés aux personnalités responsables et le plus haut placées".

Par ailleurs, l'hbdomadaire "Newsweek" écrit, de son côté, que le transfuge Youri Nossenko a déjà fourni aux autorités américaines une liste de 100 personnes (hommes d'affaires, journalistes et fonctionnaires) qui, aux Etats-Unis et à l'étranger, ont travaillé pour le KGB soviétique.

PHARMACIES Professionnelles
SARRAZIN & CHOQUETTE
Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris
921 est, Ste-Catherine : VI. 2-9622
St-Denis et Mont-Royal : VI. 4-1711
6511, St-Hubert : CR. 2-8233
PRESCRIPTIONS, ANALYSES, ORTHOPÉDIE, OPTIQUE, APPAREILS AUDITIFS

Comparez nos PRIX COUPÉS

ASPIRINE BAYER EN 100 REG. .93 PRIX COUPE .59
SEL ENO Grand format — REG. 1.19 PRIX COUPE .83
COLGATE PATE A DENTS REG. 1.39 PRIX COUPE .98
BROMO SELTZER REG. 1.09 PRIX COUPE .83

INFANTOL HORNER 16 oz Rég. 3.50 PRIX COUPE 2.69
PARAMETTE AYERST — Capsules en 125 Rég. $6.00 — PRIX COUPE 3.74
LIQUIDE 16 oz Rég. 5.50 PRIX COUPE 3.74
PARDEC PARKE DAVIS LIQUIDE 16 oz Rég. 3.50 PRIX COUPE 2.69
CAPSULES en 130 PRIX COUPE 5.59

Services professionnels
PRESCRIPTIONS
Les Pharmacies Professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE sont des Pharmacies spécialisées en Prescriptions
8 PHARMACIENS DIPLOMES
TOUJOURS LE "VERITABLE REMEDE AUTHENTIQUE"

Gérard FAULKNER, L.Ph.

ANALYSES
TEST DE GROSSESSE 2 hres $8.00
TEST DE GROSSESSE EN 24 HEURES $5.00
URINES $2.50 — sang, selles, etc.
2 TECHNICIENNES et une GARDE-MALADE
sont préposées exclusivement aux prises de sang et analyses
Echantillons cueillis à domicile plusieurs fois par jour.
Prises de sang à la pharmacie ou à domicile si désiré.
Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine, VI. 2-9622

BAS pour VARICES
CORSETS MÉDICAUX

BRASSIERES MEDICALES, SEINS POSTICHES, après mastectomie, COLLETS, APPAREILS TRACTIONS, SUSPENSION, URINOIR, BANDES HERNIAIRES, CANNES, BEQUILLES, BRETELLES REDRESSEMENT, CORSETS SACRO-ILIAQUE LOMBAIRE ETC, ETC.
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS
Exécution des prescriptions pour articles d'orthopédie

APPAREILS AUDITIFS
ENTENDEZ à NOUVEAU CLAIREMENT avec UN APPAREIL AUDITIF TOSHIBA
A la portée de toutes les bourses
GARANTIE D'UN AN
$39.95
APPAREILS AUDITIFS SEULEMENT
SUCC. 6511, rue ST-HUBERT
272-8377

BRYLCREEM TUBE Rég. 1.00 PRIX COUPE .78
BAN DESODORISANT GRAND FORMAT Rég. 1.25 PRIX COUPE .79
SPRAY NET HELEN CURTIS Rég. 1.49 PRIX COUPE 1.09
VITALIS 7 oz Rég. 1.10 PRIX COUPE .84
RESDAN 12 oz Rég. 2.25 PRIX COUPE 1.89
TONI PERMANENTE Rég. 2.00 PRIX COUPE 1.38
RESDAN 6 oz Rég. 1.49 PRIX COUPE 1.29
BRECK SHAMPOO 12 oz Rég. 1.75 PRIX COUPE 1.19
QUICK PERMANENTE Rég. 2.00 PRIX COUPE 1.39
VO-5 SPRAY Rég. 2.89 PRIX COUPE 1.98
KOTEX EN 48 Rég. 1.85 PRIX COUPE 1.47
MISS CLAIROL CREME Rég. 1.85 PRIX COUPE 1.57

Agarol 16 oz Rég. 1.50 Prix coupé 1.19
Ostoco gouttes Rég. 4.25 Prix coupé 3.49
Frossl Rég. 1.29 Prix coupé .99
Lait de magnésie PHILLIPS 26 oz
Absorbine Jr. Petit format Rég. 1.25 Prix coupé .98
Absorbine Jr. Grand format Rég. 2.50 Prix coupé 1.89
Caroids ET SELS BILIAIRES 100 comprimés Rég. 1.35 Prix coupé .98
Pilules Dodds pour les reins Rég. 0.79 Prix coupé .64
Baume Ben-Gay Rég. 1.00 Prix coupé .79
Dristan 24 comp. Rég. 1.25 Prix coupé .98
Liniment Minard Grand format Rég. 0.89 Prix coupé .69
Adorn Petit format Rég. 1.89 Prix coupé 1.64
Fixatif pour les cheveux
Kleenex Rég. 0.22 Prix coupé 2 pour .29
Boîte de 200. Aqua, blanc, jaune, lavande ou rose.
LIMMITS Rég. 1.09 Prix coupé .79
Nouveaux biscuits
Pin Blanc Rég. 1.00 Prix coupé .69
Sirop Sarrazin & Choquette, 16 oz
Lavoris Rég. 1.25 Prix coupé .98
Rince-bouche et gargarisme, 17 oz
Bufferin 50 comprimés Rég. 0.98 Prix coupé .79
Lithinés Groc-33 Rég. 0.70 Prix coupé .59
Antiphlogistine Rub Tube. Rég. 1.25. Prix coupé .98
Pepsodent Pâte à dents Format 1.09 Prix coupé .69
Vaporub Rég. .69 Prix coupé .49
Bromo Quinine Rég. .89 Prix coupé .59
Vick 44 sirop Rég. 1.89 Prix coupé 1.59
Urasal Rég. 2.20 Prix coupé 1.79
Sucaryl 1000 Rég. 5.30 Prix coupé 4.49
Anacin Rég. 1.29 Prix coupé .98
Cocillana — Sirop Sarrazin & Choquette 16 oz Rég. 1.00 Prix coupé .69
Geritol tonique Liquide 24 oz Rég. 5.50 Prix coupé 3.98
80 comprimés Rég. 5.50 Prix coupé 3.98
Poudre bébé Johnson Rég. .98 Prix coupé .79
Humidificateur HANKSCRAFT Rég. 9.95 Prix coupé 6.45
Noxzema 2 pots de .93 pour .98

LIVRAISON RAPIDE EN VILLE
Les Pharmacies Professionnelles Sarrazin & Choquette sont des pharmacies à Remèdes et non pas des bazars qui vendent de tout.

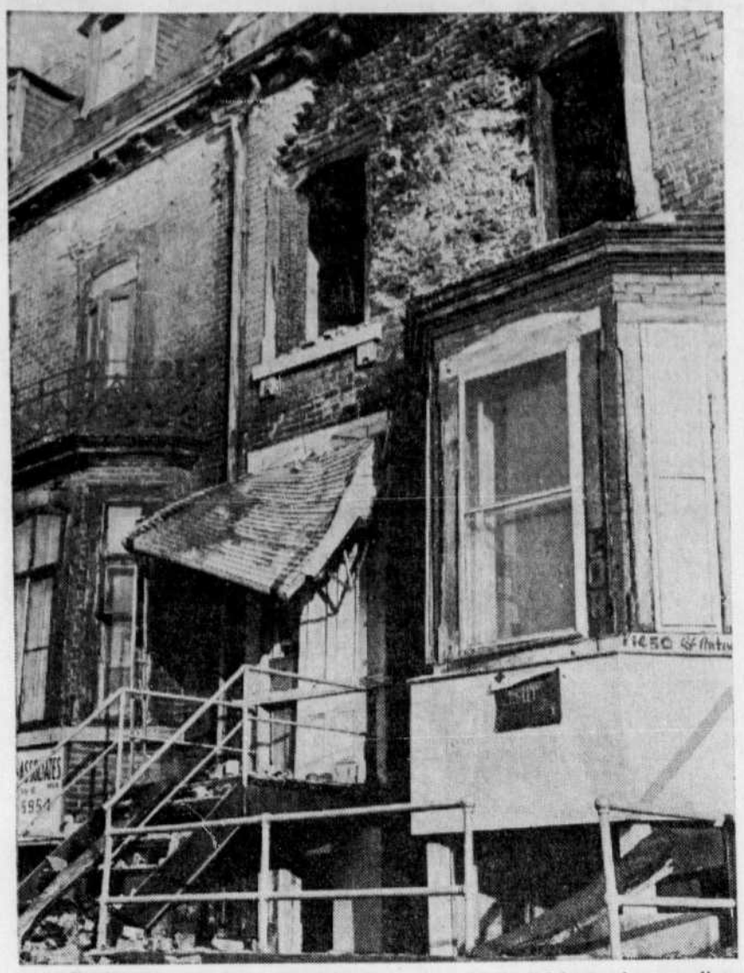
EN VEDETTE CETTE SEMAINE à la Boutique Coloniale
Faites-nous le plaisir de nous rendre visite . . .
Dépositaire Vilas

TELS QU'ILLUSTRES les 2 mcx $229
Fauteuil berçant pour convenir $75
Magnifique ensemble de VITOIR en ERABLE, construction robuste, très confortable, décoratif, coussins All Foam, grand choix de tissus et coloris.
Ouvert jusqu'à 9 h. 30 les jeudi et vendredi soirs
A. FORGET INC.
6707-6739 ST-LAURENT NORD DE ST-ZOTIQUE TEL. : 274-5568

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MARDI 3 MARS 1964 — 80e ANNEE — No 119



LE TOMBEAU DE NOEL S'ECROULE — La partie extérieure du mur d'une maison sise au 1450, rue St-Antoine, s'est écroulée dans la rue, vers 3 h. 30 hier après-midi. L'immeuble était désaffecté depuis Noël 1963, alors qu'il avait été dévasté par un incendie, entraînant la mort de deux fillettes: Lynne et Kathy Matthews, âgées respectivement de 10 et 5 ans. Une sexagénaire, Mme Winifred Stevens, la gardienne des enfants, avait subi des blessures dans ce sinistre en sautant du troisième étage. Hier, personne ne se trouvait sur le trottoir au moment de l'effondrement d'une partie de la façade.
photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

L'Expo '67 invite l'Opéra de Vienne

VIENNE. (PCf) — Les représentants canadiens en tournée ont demandé aujourd'hui à l'Opéra de Vienne d'organiser une série de représentations durant l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

M. Pierre Dupuy, commissaire-général de l'Exposition, et son adjoint exécutif, M. Gérard Bertrand, se sont entretenus avec M. Egon Hilbert, co-directeur administratif de la célèbre compagnie d'opéra qui occupe une place spéciale dans la vie autrichienne.

MM. Dupuy et Bertrand ont déjeuné ensuite avec M. Eng Sallinger, président de la Chambre fédérale de commerce de l'Autriche et ont discuté de la participation de l'Autriche à l'Exposition.

Lundi, les représentants canadiens, accompagnés de Mme Margaret Meagher, ambassadeur du Canada en Autriche, ont rendu visite au ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Bruno Kreisky.

Les émissaires canadiens sont arrivés en Autriche après une visite de trois jours en Tchécoslovaquie, où ils ont rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Vaclac David et les autorités du commerce à l'étranger.

La Grande-Bretagne, la Belgique, la France, l'Allemagne fédérale, la Hollande, le Maroc et l'Autriche ont annoncé leur intention de participer à l'Exposition. D'autres pays, comme la Tchécoslovaquie, ont manifesté un vif intérêt.

MM. Dupuy et Bertrand termineront leur tournée européenne par une visite de trois jours, vers la fin de la semaine, en Suisse. Ils rentreront à Montréal via Paris. Ils sont attendus à Montréal le 11 mars.

L'alcool cause 40 pour cent des accidents de la route, et fait des ravages surtout en décembre

PIEDMONT. — Les accidents de la route posent encore de si graves problèmes que l'Association Médicale de la province de Québec a cru nécessaire d'en faire le principal sujet de sa première séance, hier, à l'occasion de sa 26e réunion annuelle.

Le Dr Armand Rioux, de Québec, membre du Comité provincial de sécurité routière, a communiqué des statistiques inédites sur la situation en 1963.

Les 115,005 accidents de l'an dernier ont fait 1,315 morts et 33,885 blessés, à comparer avec 108,282 accidents, 1,121 tués, et 28,182 blessés pour l'année 1962.

Il faut toutefois tenir compte de l'augmentation des véhicules.

Que l'alcool cause 40 pour 100 des accidents et que ceux-ci soient beaucoup plus nombreux en décembre, voilà un rapprochement significatif qui devrait provoquer une meilleure surveillance de la route avant le temps des Fêtes.

Le Dr Rioux a fait remarquer que l'an dernier, la moitié des accidents se sont produits sur une route très droite, où la visibilité est donc parfaite. 48,503 collisions sur un seul tronçon !

L'alcoolique qui cause un accident routier, ajoute le conférencier, est généralement un habitué de la bouteille mais le code pénal le protège d'une certaine façon puisqu'il n'admet pas l'épreuve du dosage d'alcool.

Or, d'après un spécialiste français, le professeur Birond, la majorité des alcooliques récidivistes présentent des troubles somatiques et psychiques. C'est pourquoi le Dr Rioux avait proposé en 1961 que la loi fédérale contraigne le chauffeur suspect d'ivresse à se soumettre au dosage d'alcool dans le sang.

Rien n'en fut fait mais le Comité provincial de sécurité routière va bientôt suggérer que l'alcoolique responsable de deux accidents soit examiné par un psychiatre qui devrait être le seul à autoriser la remise du permis de conduire.

Les chauffeurs d'autobus doivent subir un examen médical chaque année. Le Dr Rioux propose, comme il l'avait fait en 1961, que la même servitude s'applique à tous les chauffeurs de taxis, de camions, d'autobus scolaires, etc.

Le bon Samaritain

Aux Etats-Unis, les tribunaux ont contraint des médecins à verser de très fortes indemnités à des accidentés soignés par simple humanité.

Me Jean Gadbois, de Montréal, a expliqué hier que le code civil, qui n'existe que dans la province de Québec, protège le médecin contre des condamnations aussi abusives.

Le code civil stipule que peut être poursuivi en justice quiconque cause un tort par négligence, etc. Or, quelle est la responsabilité du médecin qui, apercevant un blessé sur la route, s'arrête pour lui donner les premiers soins et prend toutes les mesures possibles en l'occurence ? Elle ne s'étend pas plus loin que les stipulations générales du code civil. Il appartiendrait à la poursuite de démontrer hors de tout doute que le médecin n'a pas observé les règles de la pratique médicale normale. Ce qui n'est guère facile car les opinions peuvent différer, évidemment, sur le traitement à donner en tel ou tel cas.

Le Dr Gustave Gingras, directeur de l'Institut de Réhabilitation, a rappelé le rôle de l'Ambulance Saint-Jean dans la diffusion de connaissances pratiques sur les premiers soins aux blessés.

En dehors de l'île de Montréal, l'Ambulance Saint-Jean a formé 150 moniteurs. De l'avis du Dr Gingras, cela est manifestement insuffisant, puisque la plupart de ces gens travaillent tout le jour et ne peuvent servir que le soir et au cours des fins de semaine. Il est urgent aussi que le gouvernement crée les services ambulanciers qu'il a récemment décidé de mettre sous l'autorité de la Défense Civile.

FAITS divers

Adolescent blessé dans une chasse à l'homme

Un adolescent de 14 ans a été blessé d'une balle de revolver à la mâchoire, vers 3 h. hier après-midi, au cours d'une chasse à l'homme qui s'est terminée à l'angle des rues St-Hubert et Duluth.

L'adolescent, dont on ne peut dévoiler l'identité, a été transporté à l'hôpital Notre-Dame par les policiers de l'auto-patrouille 16-3, qui l'avaient pourchassé.

Deux coups de feu ont été tirés par les policiers au cours de cette poursuite. Le jeune délinquant était alors au volant d'une voiture de marque Buick 1960.

La police avait été alertée par une femme du quartier qui signalait qu'une voiture circulait à une vitesse exagérée dans le secteur. Après une longue attente, les policiers ont finalement aperçu le véhicule et l'ont pris en chasse. Un coup de feu a été tiré en guise d'avertissement, mais le fuyard a continué sa route quand même.

Finalement, un coup de feu, tiré par l'agent Tremblay, matricule 1292, se logea dans la mâchoire du jeune conducteur, le forçant à s'arrêter.

Laitier victime de bandits

Deux escarpes ont assommé vers 5 h. ce matin le laitier Harold Orme, 2134, rue Dubois, alors qu'il passait à l'intersection des avenues Notre-Dame de Grâce et Harvard. Puis ils l'ont soulagé de $25.

Cambriolages

Au cours d'une série de cambriolages, des inconnus ont raflé des milliers de dollars de victuailles et de cigarettes à l'épicerie IGA, 3467, boul. St-Laurent ; quarante caisses de bière à l'épicerie Jean Charbonneau, 2372, rue Jolicoeur ; $400 en argent dans le bureau du Pain Moderne, 2250, avenue Papineau ; $2,000 de fourrures et de bijoux chez M. Louis Weintraub, 4987, rue Jean-Brillant ; et 14 douzaines de jupes d'une valeur de $1,400 dans le camion de Eddie Singer, 9250, avenue du Parc, immobilisé à l'arrière de cette adresse.

Corps retrouvé dans la rivière St-Maurice

TROIS-RIVIERES (PCF) — On a retrouvé hier matin sur la glace de la Rivière St-Maurice, entre Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine, le corps d'un homme qui était tombé, dimanche soir, du pont de chemin de fer qui relie ces deux villes. La victime a été identifiée comme étant M. Joseph Lafrenière, âgé de 34 ans, de Shawinigan. Me Guy Lebrun, coroner du district de Trois-Rivières, a institué une enquête.

Vols avec violence

M. Ignata Pittner, 88, rue St-Norbert, a relaté à la police qu'il a été assailli par deux amis d'occasion qu'il avait rencontrés dans un club de nuit du boul. St-Laurent. Ils l'ont fait monter dans une auto puis l'ont roué de coups afin de le soulager des $75 qu'il avait dans ses poches. Puis ils l'ont jeté hors de leur auto en marche, en face du no 1273 est, rue Ontario.

M. Pittner a pénétré dans un restaurant voisin afin de demander de l'aide, mais au lieu de le secourir, on l'a expulsé en le rouant de coups. Finalement, la victime a réussi à alerter la police et à se faire reconduire chez elle en toute sécurité.

Un homme de Toronto qui logeait à l'hôtel Queen's a été la victime, la nuit dernière, de deux bandits qui, après l'avoir fait monter dans un taxi, en face de l'hôtel, l'ont amené à St-Eustache.

Après avoir vidé les poches de M. Oscar Menk des $120 qu'elles contenaient, les inconnus ont battu leur victime et l'ont abandonnée dans un terrain vague situé en bordure de la route, à proximité du village.

Vers 3 h. ce matin, des policiers de la Sûreté provinciale à St-Eustache, après avoir conduit M. Menk à l'hôpital de l'endroit, où il fut traité pour diverses contusions, le ramenaient à Montréal, afin d'entreprendre l'enquête avec la Sûreté municipale.

Garagiste roué de coups

A coups de marteau et de bâton, deux bandits ont attaqué, vers 3 h. hier matin, le préposé au poste d'essence Spur Gàs Bar, 4850 ouest, rue St-Jacques, M. Peter McCool, 987, avenue Prud'homme. Après l'avoir roué de coups, ils lui ont volé $125 et ont filé. Peu après, le blessé a été secouru et hospitalisé au Reine-Elisabeth, où l'on déclare son état satisfaisant.

Capture d'un bandit

Un bagnard au long casier judiciaire a fait irruption aux petites heures, hier matin, chez Mme Fernand Genest, 1666, rue Cartier, et lui braquant un revolver sous le nez, l'a sommée de se taire, sinon il tirerait. Au lieu d'obéir, elle s'est mise à hurler réveillant ainsi son mari et son fils. Ces deux derniers ont sauté sur l'intrus et l'ont maîtrisé jusqu'à l'arrivée de la police. Cette dernière a refusé de divulguer l'identité du suspect, se contentant de préciser qu'il est âgé de 39 ans.

Vol sur la personne

M. Fred Strasser, 6229, rue Mountain Sights, atteignait vers minuit, dimanche, le pas de sa maison quand deux bandits l'ont accosté et lui ont arraché son porte-monnaie contenant $480 et des papiers personnels.

Vol dans un domicile

Deux malfaiteurs ont repoussé vers l'intérieur de son logis Mme Albert Beaulieu, 4360, rue Christophe-Colomb, dimanche soir, après que cette dernière eut répondu à leur coup de sonnerie. Puis ils ont raflé $85 sur une commode et ont filé sans autrement la molester.

Sur l'île Jésus

"La Commission d'étude est libre de toute attache"

— le juge Sylvestre

Le président de la Commission d'étude sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus, le juge Armand Sylvestre, a déclaré hier que si l'on veut qu'il soit possible à la Commission de recommander objectivement la meilleure solution aux problèmes intermunicipaux, il faut croire en son intégrité et comprendre qu'elle n'a reçu aucune prescription autre que celles qu'indiquent son mandat.

"Si le ministre m'avait dit que je participais à une enquête dont les conclusions sont établies d'avance, a affirmé M. Sylvestre, j'aurais refusé d'y participer. Je le redis, la Commission est libre de toute attache et la vigueur et la puissance des mémoires seuls nous impressionnenront.

Réitérant son appel pour inviter les hommes publics à s'abstenir de toute déclaration au sujet des problèmes intermunicipaux pendant la durée de l'enquête, le président de la Commission, qui s'adressait aux membres de la Chambre de commerce de Fabreville, a expliqué que les attaques lancées contre la Commission telles que rapportées dans LA PRESSE de samedi dernier, la placent dans une situation fort difficile et nuisent à la bonne marche de son enquête.

Continuant sa mise au point, le juge Sylvestre a ajouté : "En ce qui me concerne, et à titre de président de la Commission, le ministre Pierre Laporte m'a fait savoir, de façon précise, que la Commission devait, **en toute liberté d'esprit**, recommander le régime ou le système qui soit, après étude sérieuse de tous les mémoires qui nous seront présentés, le plus apte à servir les intérêts généraux de l'île Jésus.

"Jamais le ministre Laporte, ni à mes deux commissaires, ni à moi-même, n'a indiqué d'avance la ou les conclusions auxquelles devra conclure la Commission."

Soulignant que "c'est parce que la Commission est totalement libre" qu'elle a invité par la voie des journaux, tous

Voir ILE-JESUS en page 6

Un mandat trop court ?

(J.-L. A.) — La Ligue de l'autonomie municipale et plusieurs conseils municipaux demanderont au gouvernement provincial de prolonger le mandat de la Commission d'étude sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus parce qu'ils le considèrent trop court.

Selon eux, la date-limite du 1er avril, date à laquelle les mémoires doivent être soumis, ne donne pas le temps de présenter une étude approfondie et de proposer ainsi une solution reposant sur des données scientifiques et des faits exacts.

Les membres de ce groupe, qui est opposé aux fusions de municipalités, se disent surpris du fait qu'alors que dans toutes les enquêtes gouvernementales on donne amplement de temps aux commissaires pour faire l'étude des problèmes, le cas présent soit différent. "Pourquoi change-t-on cette règle dans un cas aussi sérieux que l'avenir des municipalités de l'île Jésus ?" ont-ils demandé.

Ils croient que ce court dé-

Voir MANDAT en page 6

L'attaque de M. Bourdages a été faite sous pression

— M. Jean-Noël Lavoie

par **Jean-Louis ARCAND**

M. Jean-Noël Lavoie, président du Regroupement municipal de l'île Jésus et maire de Chomedey, a déclaré hier que M. Rodrigue Bourdages cédait à de fortes pressions de son entourage quand il a déclaré que la Commission d'étude sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus n'est pas objective.

M. Lavoie a dit de l'ancien député fédéral, que "son attaque irréfléchie de la Commission gouvernementale et des commissaires, venant d'un homme qui a détenu un mandat public au gouvernement fédéral, me renverse."

"Il aurait été beaucoup plus simple pour M. Bourdages, a-t-il dit, d'avouer directement que des pressions de tout côté, dans son entourage, l'ont forcé à se retirer de notre mouvement.

Le maire de Chomedey souligne que M. Bourdages a assisté à la première réunion, le jeudi 20 février, en présence d'une quarantaine de membres, et qu'il fut convoqué, comme tous les autres membres, aux réunions subséquentes.

"Pourquoi n'avoue-t-il pas, ajoute M. Lavoie, qu'il n'a pas pesé la portée de son adhésion à un mouvement qui prône des solutions (auxquelles il croit, d'ailleurs) aux problèmes intermunicipaux de l'île Jésus. M. Lavoie dit ne pas être tellement surpris toutefois, puisqu'après que M. Bourdages eut appuyé la fusion de Chomedey

Voir Me LAVOIE en page 6

Un mort dans l'incendie de la rue Metcalfe

Des enquêteurs, qui fouillaient hier après-midi des immeubles incendiés en vue de découvrir les causes du sinistre, ont retrouvé le corps d'un homme de 79 ans, qui a apparemment été victime des flammes. Il s'agit de M. William Soucy, qui occupait l'appartement no 9 d'une maison de chambres sise au 2032 de la rue Metcalfe, entre les rues Burnside et Sherbrooke.

L'incendie avait eu lieu la veille, soit dimanche soir, vers 8 h., mais, dans l'affolement général, personne ne s'était aperçu que le vieillard manquait à l'appel.

Les flammes avaient pris naissance au restaurant Continental, situé au 2030, rue Metcalfe. Il s'était par la suite communiqué à la maison de chambres de trois étages. Il avait fallu plus de quatre heures de travail pour enrayer cet incendie qui avait nécessité trois alertes. Deux personnes avaient été blessées, un pompier et un touriste de passage à Montréal.

Le corps de la victime a été transporté à la morgue de Montréal, où une enquête devait se tenir ce matin sous la présidence du coroner du district, Me Marcel Trahan.

Longueuil achètera le terrain des casernes au prix de $1.00 le pied

La Cité de Longueuil pourra acquérir, au coût de $1.00 du pied carré, la majeure partie du terrain où sont situées les casernes militaires Jacques-Cartier, sur la rive sud.

Tel est le résultat des démarches faites par les autorités municipales à Ottawa la semaine dernière.

Dès leur retour à Longueuil les délégués ont étudié l'offre faite par Ottawa et ont décidé de l'accepter. Cette décision sera ratifiée demain par le conseil, à sa séance régulière.

On croit qu'il faudra plusieurs mois avant que la transaction soit approuvée, à Ottawa même.

Les démarches exposées plus haut ont été entreprises il y a plusieurs années et depuis les terrains en question ont été cédés au ministère du Grand nord canadien. Ils représentent une superficie de 870,682 pieds, sur laquelle le gouvernement fédéral se réserve une partie pour la construction d'un édifice devant loger le service de placement, de l'assurance-chômage, etc.

Valeur de nouveaux édifices

Le nouveau rôle d'évaluation de Montréal déposé hier révèle la valeur de plusieurs nouveaux édifices, dont l'édifice cruciforme de Place Ville-Marie ($75,000,000), l'édifice "CIL", boul. Dorchester ($20,000,000), et l'édifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à l'intersection du boul. Dorchester et de la rue Peel ($20,000,000).

Voici des édifices dont la valeur a été augmentée :

Sun Life, de $23,430,000 à $23,860,000
Eaton, de $14,880,000 à $15,180,000
Simpson, de $8,468,000 à $8,710,000
Dupuis Frères, de $3,660,000 à $3,910,000
Morgan, de $6,811,000 à $7,157,000
Hôtel Laurentien, de $6,619,000 à $7,620,000
Cie de téléphone Bell du Canada (côte du Beaver Hall), de $4,937,000 à $5,087,000
Edifice Aldred, de $3,440,000 à $3,622,000

La valeur de l'édifice Dominion Square a toutefois été diminuée. Elle est de $8,647,000, de $8,967,000 qu'elle était.

La Cité de Longueuil avait évalué ledit terrain à $0.54 du pied carré, mais Ottawa avait porté cette valeur à $1.10.

Quand les transactions seront terminées, d'ici quelques mois, on prévoit des échanges avec M. J.-P. Auclair, propriétaire du terrain occupé jadis par la Stowell Screw, en vue d'y ériger un vaste centre commercial.

La Cité de Longueuil négocie également l'achat du terrain de la marine pour agrandir son centre industriel et réaliser d'autres projets.

Pour le bénéfice des intéressés, le conseil municipal invite tous les contribuables à une réunion publique, le 14 mars, au cours de laquelle on fera l'exposé annuel du budget.

A moins de changements imprévus, la taxe foncière, cette année, sera la même que l'an dernier, soit $0.90 du cent dollars, plus $0.20 de taxe spéciale pour l'enlèvement de la neige.

NOUVELLE ADRESSE
6741 ST-HUBERT
PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
AUTREFOIS OPTOMETRISTE CONSULTANT A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE
272-7611 • 272-7616

UNE VALEUR SENSATIONNELLE POUR PARTIES DE BRIDGE
BOITES BRIDGE $2.40 la bte pour 4 INVITES
Tout y est compris en plus d'un assortiment fameux de sandwiches, gâteaux, biscuits, noix, etc. . .
COMMANDEZ TOT POUR LIVRAISON
PEGROID'S VI. 4-3901

"L'homme l'autre bord du pont vend moins cher"
MÉDARD DENIGER président
CHRYSLER, DODGE, VALIANT, SIMCA
VASTE TERRAIN D'AUTOS USAGEES
Location d'autos à courte ou longs termes
Longueuil AUTOMOBILE LTÉE
268 ST-CHARLES ouest, Longueuil — OR. 4-1571

OUVRIERS ou SPORTSMEN...
Voici un support dorsal tout désigné pour les sportifs aussi bien que pour les ouvriers qui ressentent de la fatigue à la base du dos. Vous en ajustez la tension suivant vos besoins.
Stationnement GRATUIT : ½ hre avec l'achat de $1.00 et plus rue St-André au sud de Ste-Catherine.
Consultez l'un de nos techniciens diplômés VI. 5-7251
PHARMACIE MONTRÉAL DUQUET & DUQUETTE - PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue STE-CATHERINE

Pour profiter du fameux
SERVICE SANITONE APPROUVÉ
qui identifie
LE MEILLEUR
des procédés de
NETTOYAGE A SEC
gratifié par Chatelaine de son
INSTITUT SCEAU D'APPROBATION CHATELAINE
qui signifie
VOTRE MEILLEURE GARANTIE DE QUALITE
...composer 273-3391
Frais comme un lys!
New Method
BUANDERIE • NETTOYAGE
6455, rue CHRISTOPHE-COLOMB

GARANTIE ÉCRITE
CONTRE TOUS RISQUES
POUR LA VIE DE VOTRE AUTO
MIDAS, LE SILENCIEUX
INSTALLÉ SANS FRAIS
Cette garantie contre tous risques, y compris ROUILLE et CORROSION est valide chez plus de 400 ateliers MIDAS au Canada et aux États-Unis.
MIDAS MUFFLER SHOPS
10,111 BOUL. PIE IX au nord du boul. Métropolitain 321-7108-9
4495, RUE IBERVILLE Coin Mont-Royal, LA. 6-1627-8
850, BOUL. LABELLE Face au Centre d'Achats St-Martin 681-1601
OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 A.M. À 9 P.M.
INSPECTION DES "AMORTISSEURS" GRATUITE

Un juge dénonce une façon illégale de reprendre une auto d'un débiteur

Une compagnie de finance reçoit une verte remontrance pour la façon illégale, à laquelle celle-ci avait eu recours dans la reprise de possession d'une automobile vendue à termes. Sans intenter de procédures en revendication, lesquelles auraient permis au débiteur d'effectuer les paiements en retard, tel qu'il avait été prévu par le contrat, la compagnie réclamante exigea le solde d'un billet annexé au contrat de vente et prétendit en être le détenteur régulier.

Le juge Benjamin Robinson, de la Cour supérieure, déclare, en rejetant la poursuite de la Traders Finance Corporation Ltd que le billet qui faisait la base de la poursuite, devenait invalide le jour où la réclamante reprenait possession de l'automobile vendue.

Dans son jugement le juge Robinson relate que le 30 juin 1958, M. Jacques Levert signait un contrat de vente conditionnelle avec Pouliot Automobile Limitée. Cette compagnie céda à la compagnie de finance réclamante ce contrat ainsi que le billet qui n'était que l'accessoire du document de vente.

En possession de ce contrat, la compagnie de finance a illégalement repris l'automobile sans remplir les prescriptions de la loi, ni celles mentionnées au contrat.

Dans les circonstances, affirmait-on en défense, la réclamante n'ayant pas rempli ses propres obligations, ne pouvait pas exiger du défendeur de payer le prix de l'automobile vendue. De plus, la demanderesse ayant opté pour la reprise de possession de l'automobile vendue, ceci constituait une libération pour le défendeur de sa dette envers la réclamante.

Le véhicule acheté de Pouliot Automobile Ltée était une Mercury 1957 pour laquelle on avait payé $3,890, et donné en échange une Dodge 1955, pour laquelle on avait alloué $1,450. Sur signature du contrat M. Levert avait versé $300, laissant un solde $2,140. On y ajoutait une somme de $2,668, pour le financement.

Selon les allégués de la procédure la compagnie demanderesse aurait eu des difficultés à localiser M. Levert, mais on le poursuivit en justice laissant copie de la procédure à son bureau. Le juge souligne cependant qu'on ne prit pas de saisie-revendication et un jour on reprit possession de l'automobile stationnée devant son domicile.

En rejetant la poursuite le juge Robinson s'appuie sur la façon illégale, dont la réclamante a repris possession du véhicule et l'illégalité de la poursuite intentée en vertu du billet qu'il n'accepte pas comme ayant été acquis par un détenteur régulier.

Réduction du prix du sucre

Trois importantes raffineries de sucre de Montréal ont annoncé hier une réduction de 75 cents du prix de gros des 100 livres de sucre. Le nouveau prix du sac de 100 livres de sucre est actuellement de $14.

Il s'agit de la deuxième réduction en l'espace de 15 jours.

Nouveau calendrier des événements

L'Office du tourisme de la ville de Montréal vient de publier à l'adresse du public le calendrier des événements "printemps 1964".

Le calendrier a trait aux événements prévus pour mars, avril et mai, dans le domaine des arts, du théâtre, de la musique, des sports, des variétés, des expositions et des congrès.

Toute personne désireuse d'obtenir un ou des exemplaires de ce nouveau calendrier des événements peut s'adresser à l'Office municipal du tourisme, suite 523, Immeuble Dominion Square.

EAU des CARMES BOYER



à base de plantes médicinales

FACILITE LA DIGESTION
L'HIVER AU PREMIER FRISSON

BIEN CHAUD OU DANS UNE INFUSION, ELLE RECONFORTE

Agent général pour le Canada : J.-Alfred Ouimet Inc., Montréal

Avez-vous fait votre part?

fédération DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANÇAISES

... Qu'est le "Plan d'hypothèque combinée Coronation" ?

Le plan d'hypothèque combinée, tel qu'annoncé récemment, offre au propriétaire d'une maison un nouveau moyen d'obtenir l'argent nécessaire à la rénovation de la maison, la consolidation d'une dette ou toute autre fin... à un taux modique d'intérêt. Comment ? en combinant votre hypothèque actuelle à un prêt hypothécaire supplémentaire de Coronation. *L'hypothèque combinée est annoncée à 7¼ pour cent. Demeure-t-elle toujours à 7¼ pour cent ?*

...Si le taux de votre première hypothèque est de 7 pour cent, ce taux plus celui de Coronation se chiffrent à un intérêt de 7¼ pour cent. S'il est moins de 7 pour cent, le taux d'hypothèque combinée pourrait être moins de 7¼ pour cent. Il s'élèverait à plus si votre hypothèque actuelle se chiffrait à plus du taux normal de 7 pour cent.

Ma première hypothèque est de 6½ pour cent. Puis-je emprunter de l'argent supplémentaire sans autre financement et sans perdre ce taux d'intérêt ?

...Pourquoi le perdre ? Coronation vous dit : Si vous possédez une première hypothèque à moins de sept pour cent, gardez-la. Et voilà l'avantage exclusif à notre plan. Coronation vous prêtera la différence entre votre première hypothèque et jusqu'à 83⅓ pour cent de la valeur de votre maison.. Vous pouvez rembourser votre emprunt Coronation en 15 ans ou moins et vous profitez alors des avantages du taux moins élevé de votre première hypothèque. Vous pouvez acquitter la portion Coronation à n'importe quel moment, sans avis et sans amende.

Que signifient tous ces avantages ?

...Par exemple, si vous possédez une maison de $20,000 et que votre hypothèque se chiffre par $13,333, vous pouvez emprunter de Coronation, jusqu'à $3,333, pour une période allant jusqu'à 15 ans.

C'est une excellente façon d'obtenir l'argent supplémentaire dont j'ai besoin dès maintenant.

...C'est bien vrai... et ce n'est qu'un des nombreux plans d'hypothèques offerts par Coronation. Vous avez le choix de plusieurs plans qui s'adapteront peut-être mieux à vos besoins. Renseignez-vous à un de nos bureaux ou demandez la brochure gratuite de Coronation.

CORONATION CREDIT CORPORATION LIMITED

3703, avenue Dupuis — Tél. : 735-1371. M. N. H. Chate, gérant

Succursales au Canada

Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Sault-Ste-Marie, Sudbury, London, Hamilton, Toronto, Ottawa, Montréal, Sherbrooke, Québec, Rimouski, Halifax



MONTREAL A LA FOIRE DE TOURS, EN FRANCE — Grâce à la courtoisie du comité des "Foires de Tours", en France, la ville de Montréal et l'Expo '67 obtiendront un espace considérable sur l'emplacement de cette foire qui aura lieu en mai prochain et qui sera entièrement consacrée au Canada. C'est pour s'entretenir avec M. Drapeau des détails de cette participation que M. L. Fontaine, commissaire général de cette exposition et M. Grumaud, décorateur chargé de la réalisation de cette foire, étaient de passage à Montréal en fin de semaine. On voit ici le maire de Montréal montrant à M. Fontaine, au centre, et M. Grumeau, des photos de Tours qui avaient été exposées à Place Ville-Marie au cours des mois de novembre et décembre derniers.

(photo Armour Landry)

ILE JESUS

SUITE DE LA PAGE 3

les hommes publics, les autorités et les corps intermédiaires de l'Ile Jésus à faire connaître leurs points de vue en séances publiques, le juge de la Cour des sessions de la paix a affirmé que, selon les termes mêmes du ministre Laporte, les chefs de file de l'île Jésus doivent exprimer sans partialité ni passion, en toute liberté d'esprit, la nature de leurs problèmes et les moyens qu'ils proposent pour les solutionner.

"Pendant la tenue de l'enquête, nous demandons à nouveau aux hommes publics de l'île, de nous présenter des mémoires sérieux et bien charpentés. C'est à l'aide de ceux-ci que nous pourrons, le plus raisonnablement possible, trouver des solutions adéquates aux problèmes complexes de l'île Jésus.

"J'ajoute, a dit M. Sylvestre, qu'à moins de créer dans le public un climat serein, il sera difficile, pour les auteurs, de préparer des études impartiales qui instruisent et incitent les commissaires à conclure à des solutions valables dans l'intérêt supérieur de l'île Jésus."

Enfin, le président de la Commission d'étude a demandé à la presse en général de s'enquérir auprès des commissaires du bien-fondé des informations ayant trait à cette commission. Il dit qu'elle n'est pas intéressée à poursuivre des polémiques dans les journaux et à perdre ainsi un temps précieux.

Le juge Sylvestre a précisé que ses collègues, Me Charles-N. Dorion et M. Georges Longval, endossent entièrement sa mise au point.

MANDAT

SUITE DE LA PAGE 3

lai est une injustice envers ceux qui doivent préparer leur mémoire à la dernière minute et en peu de temps.

Les conseils municipaux de Ste-Rose, de Ste-Dorothée et de Laval-des-Rapides feront parvenir une résolution en ce sens au premier ministre Jean Lesage et au ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte.

Par ailleurs, le président de la Commission d'étude, le juge Armand Sylvestre, a dit que lui et les deux commissaires sont également d'avis que leur mandat est beaucoup trop court. "Je crois bien que l'on demandera une prolongation", a-t-il déclaré.

Il a cependant recommandé à tous les intéressés de présenter quand même un rapport préliminaire afin que la Commission puisse produire le sien pour le 1er mai, et il leur a expliqué qu'ils pourront présenter un mémoire complet par la suite, avant la rédaction du rapport final que la Commission d'étude sur les problèmes intermunicipaux de l'Ile Jésus présentera au gouvernement, l'automne prochain.

Me LAVOIE

SUITE DE LA PAGE 3

à l'automne 1960, "une même volte-face se produisit".

"J'ajoute qu'il est de mauvaise foi quand il déclare que le mémoire que le Regroupement municipal doit présenter à la Commission est déjà préparé par suite d'études qui se poursuivent depuis un an, du simple fait que les experts qui sont à le préparer n'ont été saisis de la question que la semaine dernière."

M. Lavoie a en outre expliqué que malgré les attaques portées contre le Regroupement municipal, les contribuables se rendent compte que l'idée de réduire le nombre de villes peut être une solution heureuse. "N'avons-nous pas devant les yeux l'exemple néfaste et douloureux de l'île de Montréal ?", a-t-il demandé.

Il a précisé que les membres de cette association rejettent à priori l'idée de gouvernement métropolitain. Les 3 paliers gouvernementaux actuels, fédéral, provincial et municipal, sont amplement suffisants, selon eux. "Notre mémoire sera en ce sens" a dit le maire de Chomedey.

Puis il demande à M. Bourdages pourquoi il affirme être contre les annexions après s'être porté requérant de la charte du Regroupement municipal dont le but évident est une restructuration administrative de l'île Jésus.

"S'il avait voulu se détacher de toute allégeance politique, sa déclaration aurait pu être faite ailleurs qu'à une réunion de la partie adverse...".

Le maire de Chomedey, qui est aussi député libéral à l'Assemblée législative, a enfin dit se rendre compte que le changement des frontières municipales met en jeu beaucoup de "petits intérêts particuliers". C'est pourquoi il ne sera pas surpris que d'autres déclarations du genre de celle qu'a faite M. Bourdages "surviennent en cours de route".

Puis, précisant que son groupe n'a rien à cacher, M. Lavoie a invité la population à une assemblée qui aura lieu ce soir à l'école St-Jean, boulevard de la Concorde, à Pont-Viau.

200 institutions représentées à l'Expo-Sciences de Montréal

En reprenant possession du trophée de l'Expo-Sciences montréalaise remporté l'an dernier par les élèves du collège Rigaud, M. Pierre Couillard, président du comité de cette manifestation, a remis au collège une plaque-souvenir.

Le trophée sera de nouveau attribué lors de la prochaine Expo-Sciences qui se tiendra au Chalet de la Montagne les 4 et 5 avril.

L'intérêt des jeunes chercheurs des institutions d'enseignement secondaire de la région montréalaise est sûrement très grand car on estime que plus de 300 étudiants et quelque 200 institutions prendront part à cette exposition.

Le grand prix de l'Expo-Sciences de Montréal est une bourse d'études de $500 accordée par le Gouvernement de la Province de Québec, et la médaille du Lieut.-Gouverneur Il y aura en plus, dans chacune des quatre catégories de travaux, un premier et un second prix — une bourse d'études de $300 (ou $150 en argent) et une bourse d'études de $200 (ou $100 en argent) — et il y aura deux prix de $100 et trois prix de $50. C'est dire qu'au moins 28 prix principaux peuvent être accordés.

Le trophée de l'Expo-Sciences est accordé à l'école dont la présentation des travaux est jugée la meilleure. La bibliothèque de cette école reçoit l'encyclopédie Grolier en huit volumes "La Science pour tous". Les quatre meilleurs exposants individuels, quelle que soit leur catégorie, représentent l'Expo-Sciences de Montréal à l'Expo-Sciences du Canada qui, cette année, se tiendra également à Montréal.

Karl Stern s'en prend à Berton et Irving Layton

TORONTO. (PC) — Le Dr Karl Stern, psychiatre en chef à l'hôpital St. Mary, de Montréal, a affirmé dimanche, à Toronto, que les écrivains canadiens Pierre Berton et Irving Layton affichent au sujet de la sexualité des "vues pathologiques" qui reflètent une formation puritaine et repressive.

"Le principal inconvénient réside dans le fait que ces personnes-là forment l'opinion publique", a déclaré le psychiatre devant le Centre d'information catholique de Toronto.

M. Layton a récemment déclaré qu'il espérait que sa fille, qui est actuellement âgée de 14 ans, aura au moins six amants avant qu'elle n'atteigne l'âge de 16 ans. Il avait ajouté que les penchants naturels qu'éprouvent les jeunes sont "supprimés par notre société presbytérienne infectée de prêtres".

Quant à M. Berton qui a exprimé ses opinions dans un magazine, il n'a pas directement préconisé des relations prématurales, mais il avait écrit que si ses enfants donnent libre cours à leurs désirs sexuels, il espérait que ce serait dans un lit, et non sur la banquette d'une automobile.

Les signaux routiers bilingues sont-ils légaux en Ontario !

TORONTO. — (PC) — Un député libéral de l'Ontario, M. Léon Troy, a appris hier que le gouvernement provincial ne sait pas si les signaux routiers bilingues sont légaux en Ontario.

M. Troy (L-Nipissing) a interrogé le ministre des Transports, M. Irwin Haskett, sur la légalité des signaux bilingues que l'on aperçoit dans certaines municipalités du nord de l'Ontario et dans la région d'Ottawa où une proportion importante de la population est bilingue.

A ce moment, M. J.-F. Edwards (PC-Perth) lança : "Les vouiez-vous en italien également ?"

M. Haskett répondit que la question de légalité est un problème d'interprétation de la loi. Il a ajouté qu'il ne peut interpréter la loi de la circulation de façon à dire si les signaux en langue française sont légaux ou non.

"C'est quelque chose qui devrait être déterminé par la Cour, a-t-il dit, ajoutant que la question n'ayant pas été réglée en Cour, il ne pouvait donner son opinion sur le sujet.

La vraie solution au problème, a-t-il dit, serait l'utilisation de symboles que n'importe qui comprendrait quelle que soit sa langue.

Mathématiques

"Jeannot, fais bien attention à ce que je vais te demander," dit le maître :

"Tu as dix doigts. Si tu en avais trois de moins, quel serait le résultat ?"

"Plus de cours de piano !" répond Jeannot tout joyeux.

COMMANDEZ-EN CE SOIR

A LA PHARMACIE

LEDUC

Premières nouvelles d'un triomphe scientifique qui apportera à des millions de femmes soucieuses de leur apparence la joie de retrouver leur beauté.

2nd Début pour Maman

puisqu'elle peut se "remonter le visage" à domicile sans chirurgie

D'Allemagne

La "découverte de Wiesbaden" qui rajeunit les visages.

WIESBADEN, ALLEMAGNE — 28 avril — Depuis qu'on a appris certains détails concernant une découverte des plus secrètes, jalousement gardée, par un groupe restreint mais non moins important de spécialistes de la peau, les femmes de cette partie du monde ont attendu avec impatience l'annonce officielle que la "véritable Fontaine de Jouvence" avait été enfin découverte. Ce n'est pas tout à fait le cas, mais les autorités scientifiques nous font part qu'il existe maintenant une façon de faire absorber à l'épiderme du visage une quantité d'eau minime mais suffisante pour lui permettre de recouvrer cette apparence jeune, fraîche et lisse perdue par l'outrage des ans. Les pattes d'oie autour des yeux, les rides du cou, indices cruels du passage des ans, semblent tout simplement disparaître dès que l'eau s'infiltre sous la peau. Cela ressemble étrangement à un "relèvement de visage" mais sans chirurgie. Bien que ces recherches ne furent pas accomplies dans l'intérêt de l'esthétique, mais dans le seul but d'approfondir les connaissances dermatologiques, il semble que le résultat tangible soit cette nouvelle joie apportée à des millions de femmes malheureuses. Grâce à une entente spéciale avec les novateurs de cette technique qui ralentit le vieillissement de la peau, on a préparé une semi-lotion qui rend l'application à domicile de la "découverte de Wiesbaden" facile, agréable et efficace. Cette préparation s'appelle 2nd DEBUT.

Livraison gratuite

La "Découverte de Wiesbaden" (Allemagne de l'Ouest), maintenant arrivée au pays vous est offerte, si vous désirez vraiment que l'on se retourne pour vous admirer. De nouveau vous serez ravie de recevoir les compliments dont on vous comblait lors de vos **premiers** débuts. Il semblera que votre visage ait été "remonté" et qu'il a acquis une douceur plus fraîche, cet éclat de la jeunesse qui redonnera une pureté nouvelle à la beauté naturelle de vos traits. Des revues médicales et scientifiques ont rendu hommage à ce précieux travail scientifique (accompli à Wiesbaden) qui vous apporte maintenant un véritable second début accompagné de tout le ravissement d'être de nouveau admirée — de voir tous les regards braqués sur vous.

Comment 2nd Début "remonte" le visage

L'ingrédient actif qui permet à 2nd DEBUT de redonner une peau plus jeune à votre visage en si peu de temps est un élément, jusqu'alors inconnu, de l'épiderme humain. Nos hommes de science l'ont appelé CEF 600. Placé sur le visage, cet ingrédient naturel pénètre immédiatement l'épiderme et y apporte des millions de particules d'eau pure que la peau a perdues à mesure qu'elle vieillissait. Cette eau s'infiltre sous les plis et les rides et, en s'y accumulant, elle repousse vers l'extérieur ces sillons indésirables. Progressivement, le visage "se relève". Le visage et le cou reprennent leur apparence jeune. Le résultat est véritablement renversant, même pour celle qui l'emploi. Cet ingrédient (CEF 600), extrait de cellules vivantes, est préparé en une solution lisse et agréable à utiliser qui n'est ni crème ni lotion. On doit l'employer tous les soirs et le jour, sous le maquillage, de sorte que 24 heures par jour elle imprègne votre épiderme en vue de vous préparer pour votre 2e DEBUT.

Nous n'en avons qu'une quantité restreinte

En raison du soin apporté et de la lenteur du procédé d'extraction du CEF 600, il n'y a actuellement qu'une quantité limitée de 2nd DEBUT. Vous pouvez vous le procurer, avec garantie de remboursement, à votre pharmacie Leduc. La grosse bouteille de 4 onces de 2nd DEBUT coûte $3.75.

Mais, de façon que toute femme ayant besoin de 2nd DEBUT n'ait pas à s'en priver, les pharmacies Leduc en offrent aussi des fioles médicales d'une once (provision suffisante pour 2 semaines) à $1.25.





GROS FLACON DE 4 ON. 3.75

FIOLE MEDICALE DE 1 ON. 1.25

(suffisant pour 2 semaines)

Rajeunit l'épiderme trop exposé au soleil en effaçant les rides.

Le soleil tropical est impitoyable quand il a soif pour l'eau de la peau humaine. Sans cesse il s'attaque à la jeunesse de la femme. C'est le "gros méchant" qui fait perdre aux adoratrices du soleil la douceur de leur épiderme bien avant le temps. Aujourd'hui, la science a vaincu l'ennemi de la fraîcheur et de la jeunesse. 2nd Début doté de CEF 600 est un produit scientifique. Aucun autre ne peut remplacer 2nd Début. En restituant de l'eau à l'épiderme, cette eau rétablit l'équilibre de façon continue. Bientôt l'épiderme recouvre sa jeunesse aussi longtemps que 2nd Début est employé régulièrement.

LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC

LIVRAISON GRATUITE JOUR ET SOIR — TEL. VI. 2-7811 ou téléphoner à la pharmacie Leduc de votre voisinage

• 3440 St-Denis	VI. 2-7811	• 282 ouest, St-Viateur	CR. 1-4644	• 751 est, Mont-Royal	LA. 2-3159
• 7701 St-Denis	272-1184	• 307 Prince-Arthur	VI. 2-3431	• 1100 est, Ontario	LA. 1-1112
• 1416 Bleury	AV. 8-3196	• 5101 av. Verdun	766-2361	• 3641 est, Ontario	LA. 6-3759
• 1635 est, Bélanger	RA. 9-2805	• 4100 Wellington	PO. 9-4535	• 1901 ouest, Ste-Catherine	WE. 3-4221
• 1451 est, Laurier	525-2505	• 2901 Masson	RA. 2-4605	• Hôtel Reine Elizabeth	UN. 1-6042
• 2002 Maplewood	RE. 8-4791	• 3201 est, Ste-Catherine	LA. 6-2837		

• CENTRE D'ACHATS ST-MARTIN, MU. 1-3894 • ST-LAURENT — 961 BOUL. DECARIE, 747-2441

LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC



vous aussi, vous pouvez profiter des tarifs rouge, blanc et bleu

Ils voyagent par le CN, parce que les jours Rouges sont de retour!
Ils voyagent par le CN, parce que les tarifs-aubaine des jours Rouges sont sensationnels. Demandez dès aujourd'hui le calendrier Rouge, Blanc et Bleu du CN.

Ils voyagent par le CN, parce que, jusqu'au 1er juin, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et samedis sont presque tous jours Rouges.
Ils voyagent par le CN, parce qu'ils épargnent davantage lorsque deux personnes ou plus partagent la même place en voiture-lits. Les occupants des voitures-lits ont droit à des repas gratuits en territoire Rouge, Blanc et Bleu. Toutes les places des voitures-coach du Super Continental et de l'Océan Limité sont réservées, sans frais supplémentaires.
Ils voyagent par le CN, parce que, dans le train, on peut se dégourdir les jambes, manger, se rafraîchir et bien dormir. En somme, des voyages reposants, agréables!
Ils voyagent par le CN, parce qu'ils veulent profiter des tarifs économiques. Voici quelques prix de billets simples en voiture-coach, les jours Rouges:

de montréal à:
ottawa $2.70
winnipeg $22.00
vancouver $43.00
gaspé $12.00
halifax $14.00

CN

Le fisc aurait enquêté sur des membres de la Commission scolaire de St-Laurent

La division de l'impôt du ministère fédéral du Revenu aurait fait une enquête sur plusieurs membres de la Commission scolaire protestante de Saint-Laurent, il y a quelques années, à la suite d'une dénonciation d'un membre alors nouvellement élu de cette commission, selon une déposition faite hier à la Commission royale d'enquête sur les transactions immobilières du Protestant School Board of Greater Montreal.

M. Robert Skillen qui était en profond désaccord avec la politique d'achat de terrains par la Commission scolaire, à cette époque, avait entrepris une campagne et s'était fait élire commissaire en 1960. Deux ans plus tard, comme il déménageait, il devait démissionner.

Appelé à déposer hier devant la commission Smith, il a déclaré qu'il est allé trouver les gens de l'impôt, en 1960, pour leur demander de faire enquête sur cinq personnes membres de la Commission scolaire.

M. Skillen en voulait surtout à la Commission scolaire d'alors de ne pas utiliser un terrain qui appartenait déjà à la commission, pour y construire une école, et de chercher plutôt à en acquérir un autre.

Il reproche de plus à un commissaire d'alors, M. Abraham, d'avoir vendu sa propre maison pour la somme de $14,500 à la Commission scolaire afin d'y loger le concierge de l'école Millar.

Au cours d'autres dépositions, durant la journée d'hier, plusieurs des commissaires sur qui le service de l'impôt a probablement fait son enquête, ont fait connaître à la commission Smith que M. Skillen, qui avait dit, le matin qu'un agent travaillant pour lui avait obtenu de très nombreuses options à des prix intéressants, pour tous les achats de terrain nécessaires, n'avait au fait produit à la Commission scolaire que deux ou trois de ces options.

Quant à la vente de la maison de M. Abraham, il a été établi qu'elle n'avait rien d'illégal.

La commission poursuit ses travaux étudie successivement les diverses transactions surtout par l'enregistrement comme exhibits, d'innombrables documents, reconstituant ainsi ce qu'elle appelle "l'histoire de cas" de chacune des transactions.

La prochaine séance, qui aura lieu, comme les précédentes, au quartier général même du Protestant School Board of Greater Montreal, à Notre-Dame-de-Grâce, aura lieu demain.

Président des Propriétaires unis du taxi

M. Marcel Lapierre a été élu hier soir président des Propriétaires unis du taxi de Montréal. Il succède à M. André Doucet.

Les autres membres du bureau de direction sont MM. Emile Pigeon, vice-président ; A. Lefebvre, secrétaire-trésorier ; MM. G. Muller, Roma Légers, Gilles Michel, Norbert Buchner, directeurs.

Au cours de cette assemblée annuelle qui se tenait à la salle des Charpentiers, rue St-Laurent, certains membres ont demandé à quoi il avait servi de dépenser $5,000 pour faire la grève perlée pour protester contre l'établissement des postes en commun.

M. Lapierre a répondu que grâce à cette grève l'administration municipale n'a pas mené à terme son projet de centrale téléphonique qui aurait fait des chauffeurs de taxi "des employés de la ville".

Tout au cours de la soirée, le conseiller juridique de l'association, Me Claude Béland, a eu à répondre à de nombreuses questions, particulièrement au sujet de l'article 12 du dernier règlement adopté par la ville au sujet de l'industrie du taxi.

Cet article interdit le transfert des permis mais, a précisé Me Béland, n'interdit pas l'achat et de la vente des actions d'une compagnie.

Plusieurs membres ont aussi souhaité que les chauffeurs de taxi puissent avoir accès à l'aérogare de Dorval. Pour le moment, le gouvernement fédéral est lié par contrat avec la compagnie Murray Hill qui seule peut effectuer le transport à l'aéroport. Il est cependant question que les compagnies de taxi puissent éventuellement y installer des appareils téléphoniques.

Avez-vous fait votre part?
Fédération
DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES

La taxe sur les notes d'hôtel

Hamilton ne songe aucunement à imiter Montréal et Toronto

HAMILTON, (PCI) — La taxe sur les notes d'hôtel présentement à l'ordre du jour ne serait pas pratique à Hamilton, déclarait hier le maire Vic Copps.

Toronto et Montréal étudient au projet en ce cens. Cette taxe s'élèverait à 3%.

Le maire Philip Givins, de Toronto, annonça la semaine dernière qu'une bonne partie de cette taxe serait affectée à l'encouragement du tourisme.

Quant au maire de Hamilton il estime que pareille taxe nuirait aux hôtels de Hamilton et détournerait le tourisme de la ville au moment où elle tente de le promouvoir.

Hamilton ambitionne de devenir un centre de congrès, dit le maire. La taxe sur les notes d'hôtel classerait ceux qui auraient l'intention d'y tenir leur congrès.

Selon le maire Givins, cette taxe rapporterait à Toronto $500,000 et à Montréal près de $1,000,000.

Si ces deux grands centres imposaient la taxe hôtelière et si Hamilton s'abstenait de le faire, dit le maire Copps, un plus grand nombre de sociétés songeraient à y tenir leurs assises de préférence à Toronto et Montréal.

La taxe projetée serait acquittée par l'occupant d'une chambre d'hôtel. Elle s'élèverait à 3% de sa facture, sans comprendre le prix des repas et des autres services.

Elle serait perçue par le propriétaire de l'hôtel et remise à l'administration municipale.

A Pointe-aux-Trembles

Faible surplus au budget 1964

(par T.D.) — Les prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier, à Pointe-aux-Trembles, accusent une augmentation de près de $140,000 sur celles de l'an dernier.

Des revenus probables de l'ordre de $1,627,493.42 excèdent par la faible marge de $1,114.07 le montant des dépenses.

Il est à remarquer que le taux de la taxe générale a été maintenu à 94 cents.

Par ailleurs, la taxe spéciale de 13 cents passe à 14 cents pour le paiement des voies latérales du boulevard Métropolitain (ceci est dû à l'augmentation de l'évaluation, $7 millions), et tombe à 11 cents dans le cas des emprunts à long terme. En ce qui concerne les améliorations locales, cette même taxe demeure figée à 13 cents.

Le maire St-Pierre a expliqué aux journalistes que cette diminution de 2 cents est attribuable au fait que la ville a obtenu une subvention de $250,000 pour la réfection de la rue Notre-Dame, grâce à son intervention personnelle auprès du gouvernement provincial. Antérieurement, une simple promesse d'octroi de $225,000 avait été formulée mais ne s'était pas encore concrétisée, dit-il.

Le produit de la taxe de vente accuse une augmentation de $30,000 seulement sur 1963.

A Ville Mont-Royal

Réorganisation de l'inspection des bâtiments

(J.-L.A.) — La municipalité de Ville Mont-Royal consacrera une somme de $2,000 pour la réorganisation de son département d'inspection des bâtiments.

Le conseil municipal a autorisé hier soir, cette dépense représentant les honoraires de la compagnie Woods, Gordon & Co., spécialistes en administration municipale, qui feront une étude approfondie des fonctions de ce département et présenteront au conseil un mémoire suggérant les modalités d'une réorganisation complète de ce service.

Ce département causait certains problèmes depuis quelques années et ne fonctionnait pas adéquatement en relation du coût d'administration.

Au cours de la même assemblée, qui avait lieu dans la salle de la Cour municipale, au 2e étage du poste de police, le conseiller James Bain a annoncé qu'il proposera bientôt trois solutions pour améliorer les systèmes d'incinération dans quelques immeubles d'où s'échappent parfois des odeurs peu agréables au sujet desquelles le conseil municipal a déjà reçu plusieurs plaintes.

Le conseil municipal a par ailleurs reçu pour sa bibliothèque une subvention de $7,956 du ministère provincial des Affaires culturelles. Le conseiller D. Kerr a fait remarquer que l'on devra bientôt agrandir les locaux abritant la bibliothèque ou bien en construire de plus modernes et de plus spacieux.

M. Pearson hôte du Cercle des journalistes

M. Raymond Guérin, président du Cercle des journalistes de Montréal, annonce que le premier ministre Lester B. Pearson sera l'hôte d'honneur au dîner offert, samedi, en l'hôtel Windsor, au cours duquel le Cercle décernera ses Prix de journalisme pour la troisième année consécutive.

M. Pearson remettra lui-même leurs prix aux rédacteurs de journaux, magazines, agences de nouvelles et postes de radio et de télévision et aux photographes qui se sont particulièrement signalés par la qualité de leur travail en 1963. Ces prix consistent chacun en une somme de cent dollars et une coupe en argent.

ANNONCE

VERRUES

Les verrues et autres croissances fongueuses défigurant les mains, le visage et les pieds disparaissent à tout jamais en 3 à 5 semaines en employant Deighton's Wart Remover. Ce n'est pas un acide, mais une formule faite avec des herbes, n'affectant aucun épiderme sain. Maintenant disponible
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

MORGAN

MORGAN présentera sa
Collection d'importations printemps '64
au déjeuner à midi
le mercredi 11 mars et le jeudi 12 mars
au Salon Versailles de l'hôtel Windsor
Billets $3... en vente au Salon des chapeaux
chez Morgan... au deuxième. Composez VI. 4-1515, poste 431
Commentaires bilingues par Mme Audrey Morris.



Vos cheveux seront jolis et bien en place avec "Satin Set" de Revlon... offert à rabais !
12 oz. Valant 2.50 1.60
Rabais de 36% ! "Satin Set" de Revlon est parfumé... il vous assure des mise-en-plis tenaces, ils vous éliminent les bigoudis si pénibles pour la nuit et vous dispensent des longues séances sous le séchoir ; il conserve le pli naturel de vos cheveux, il ne permet guère la mauvaise tenue de votre coiffure mais redonne plutôt à vos cheveux un éclat très flatteur. Il ne colle pas, il ne poudre pas. Il vous est offert seulement en contenant standard.



Crème Tritle indispensable pour l'hiver, "Glycerine and Rosewater", offerte à grand rabais !
7 oz. Rég. 3.00 1.99
Crème à parfum très subtil, merveilleuse pour régénérer les peaux abîmées, séchées ou brûlées par le vent... grandes épargnes de 33⅓% ! Crème blanche très douce, disparaît immédiatement dans les peaux assoiffées, ne graisse pas ! Une crème de beauté idéale et une base incomparable pour votre maquillage ! A ce prix, il faut faire provision !

Téléphoner VI. 2-6261
ARTICLE DE TOILETTE, RAYON 42, AU REZ-DE-CHAUSSEE
Aussi DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

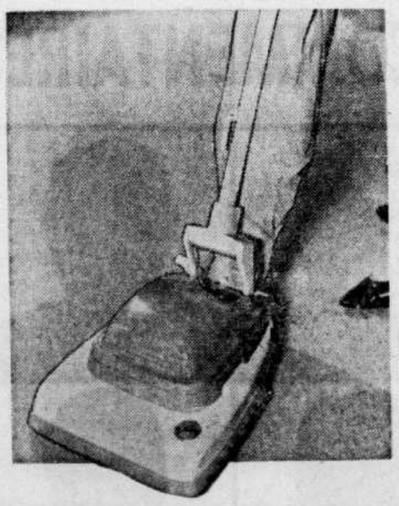


Au magasin Morgan du Boulevard seulement ! Centre commercial Pie-IX et Jean-Talon

Vente! Vente! Vente!
Hâtez-vous pour votre
PERMANENTE
coupe comprise 6.66
Elégante — Jeune — D'un équilibre parfait
Tenace — Naturelle — Facile d'entretien
Avec ou sans rendez-vous, tél. : RA. 8-4571
SALON DE BEAUTE MORGAN DU BOULEVARD, AU DEUXIEME



Redingote seyante pour demi-tailles ... nouvelle mode pratique de printemps !
29.95
Vous serez la plus jolie au printemps... dans cette élégante robe redingote ! Magnifiquement coupée dans la soie rayonne de Dupioni, elle donne l'impression et la sensation de la pure soie... elle garde la forme et l'élégance pratique des fibres modernes ! L'encolure est vraiment d'un chic achevé, avec ou sans la jolie broche accessoire ! Choix de marine, bleu voilier ou noir, tailles 14½ à 22½.
Téléphoner VI. 2-6261
ROBES, RAYON 66, ETAGE-MODE, AU DEUXIEME
Aussi DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



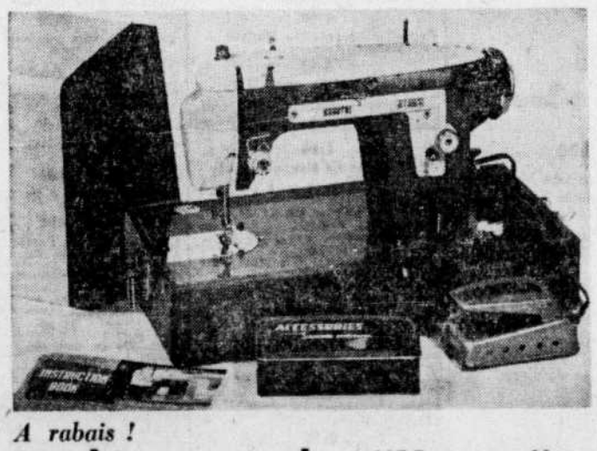
Longue vie à vos carpettes, couleurs plus brillantes

A. L'Aspiro-Batteur, modèle no 331
A triple action, bat, brosse et aspire... il retire en profondeur la saleté... il est muni d'un interrupteur à la poignée, d'un pare-choc caoutchouté, de secs à jeter. Vous pouvez acquérir les accessoires à prix modiques. 59.50
10 paiements mensuels de 6.50

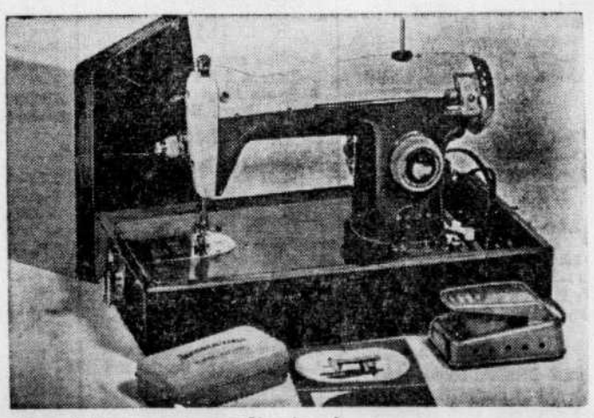


B. La Boule Hoover, modèle no 438
Fonctionnel, surpuissant sur coussin d'air, sans roues, sans chariots, ne laisse pas de raies... accessoires ajustables pour les parquets et carpettes, sacs à jeter et assortiment complet d'accessoires. 49.95

PAS DE PAIEMENT INITIAL
La taxe de vente est payable au moment de l'achat
Téléphoner VI. 2-6261. Pour renseignements, VI. 4-1515, poste 466 ou 464
CENTRE D'ENTRETIEN DES PARQUETS HOOVER, RAYON 58, REZ-DE-CHAUSSEE ET QUATRIEME
Aussi Dorval, Rockland et Boulevard



A rabais !
Machine à coudre "Morgan" portative, à points zig-zag
Vous épargnerez 31.50 sur cette amchine de précision ! Venez la voir en démonstration et voyez comme elle coud les boutons, fait les boutonnières, brode les monogrammes et pose les appliqués ! Achetez-la complète avec lampe incorporée, étui et acccessoires ... le tout vous est offert à prix de vente ! Pleine garantie. $88 12 versements mensuels de $8
Rég. 119.50



Acquisition extraordinaire !
Machine à coudre "Morgan" à coutures droites
L'exclusive et la portative à coutures droites... offerte à rabais de 21.50 et seulement chez Morgan! Vous apprécierez la qualité et la ligne moderne de ce modèle... Vous n'avez qu'à pousser un bouton pour marche avant ou arrière ! Vous est offerte avec lampe incorporée, étui, accessoires et pleine garantie. $58 10 versements mensuels de 6.40
Rég. 79.50

TELEPHONER VI. 2-6261
MACHINES A COUDRE, RAYON 61, AU TROISIEME
AUSSI DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

HEURES D'AFFAIRES MORGAN : CENTRE DE LA VILLE DE 9 H. A 5 H. 30 — SUCCURSALES DE 9 H. 30 A 6 H.
OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS — CENTRE DE LA VILLE JUSQU'A 9 H.
SUCCURSALES JUSQU'A 9 H. 30 — TELEPHONEZ VI. 2-6261



LES PRINCIPAUX NEGOCIATEURS des employés de la Commission de transport de Montréal seront MM. Wilfrid Presseault, secrétaire du comité général d'accommodement de la succursale de la CTM à la Fraternité canadienne des cheminots ; Roger Lebrun, président général et John Bellini, vice-président.
photo LA PRESSE

Les employés de la CTM demandent une augmentation de $6,000,000

Les employés de la Commission de transport de Montréal ont l'intention de demander une augmentation de salaire de 25 p. 100 qui exigera de cette entreprise des déboursés additionnels de $6 millions, a-t-on estimé. La CTM consacre une somme de $24 millions au poste des salaires de son personnel.

Avec le nouveau contrat, le salaire horaire des chauffeurs qui est de $2.12 serait majoré à $2.65. Les employés de l'entretien gagnent entre $1.86 et $2.35 l'heure. Les chauffeurs d'autobus de Montréal retireraient ainsi des salaires plus élevés que ceux consentis à leurs collègues de Toronto et de Vancouver, pour qui les taux horaires atteindront, dans deux ans, respectivement $2.48 et $2.52.

La Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers compte 3,792 membres à la CTM, dont 2,731 chauffeurs. La dépense additionnelle que représente la demande syndicale forcera la CTM, si elle l'accepte, à augmenter de $6 millions ses prévisions budgétaires au chapitre des salaires.

Les quelque 100 représentants des diverses sections du syndicat à la CTM, qui étaient réunis hier dans un hôtel du centre de la ville pour reviser toutes les clauses monétaires du projet de contrat, ont adopté une résolution réclamant que tous les employés, membres ou non du syndicat, paient des cotisations.

On a aussi réclamé que les 180 jours de maladie soient cumulatifs sur une base de 12 jours par année et payables dès la première journée de maladie. A sa retraite, l'employé

LE MONDE SYNDICAL

aurait droit à retirer en argent l'équivalent des journées qu'il n'aurait pas utilisées (jusqu'à concurrence de 180 jours).

Le président général de la section de la CTM du syndicat des Cheminots, M. Roger Lebrun, a souligné devant ses collègues que, cette année, on mettrait l'accent sur les salaires plutôt que sur les bénéfices marginaux, car au cours de la dernière négociation collective, c'est sur ce dernier point qu'avaient porté les efforts du syndicat.

Le président national de la Fraternité, M. William J. Smith a appuyé sans restriction les membres de la CTM. Il a souhaité pour eux qu'ils obtiennent au moins les mêmes salaires et mêmes conditions de travail que les employés du transport en commun à Toronto et à Vancouver.

Le métro

M. Lebrun estime que le prochain contrat ne dépassera pas la durée de deux ans. De toute façon, les demandes syndicales sont présentées comme si elles allaient être incluses dans un contrat d'une année.

La raison qui pousse la Fraternité à ne pas accepter un contrat de travail de trois ans, c'est pour lui permettre de mieux négocier, en 1966, l'intégration de ses membres au service du métro qui sera mis alors en opération.

La CTM, en prévision des modifications qu'elle devra apporter à ses parcours, ne procède plus à aucun nouvel embauchage de chauffeurs depuis un an. De plus, elle ne remplace pas les quelque 125 employés qui, chaque année, quittent leur emploi, la plupart pour leur retraite.

M. Lebrun croit que le service du transport en commun se développera de telle sorte, avec l'utilisation du métro, que la CTM pourra peut-être garder en opération la plupart de ses 450 autobus.

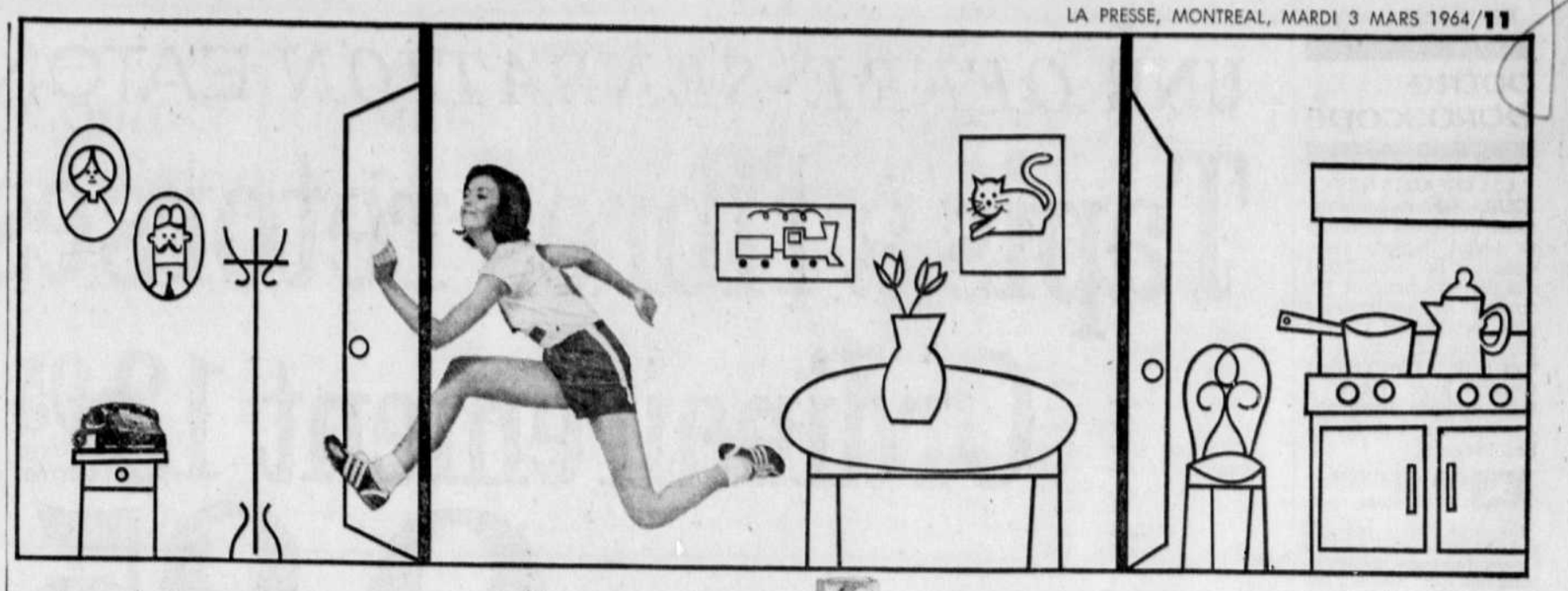
La CSN

Dans son discours, le président national, M. Smith, a eu des mots très durs envers la Confédération des syndicaux nationaux qui tente présentement de gagner l'adhésion des employés de la CTM.

M. Smith s'est demandé de quoi parlait la CSN, quand elle proclame vouloir la libération des travailleurs.

Il a parlé des victoires que son syndicat avait obtenues notamment pour les employés de la Voie maritime du St-Laurent.

Finalement, M. Smith a demandé à tous les membres du syndicat d'être très unis en face des prochaines négociations. Il a déclaré qu'il ne voyait aucune raison qui justifie les employés de la CTM à subventionner en quelque sorte cette entreprise, en acceptant des salaires peu élevés.



si vous n'aimez à ce point la course à pied, il vous faut



un téléphone supplémentaire dans votre cuisine

appelez-nous sans tarder pour le faire poser BELL

DAVANTAGE POUR VOUS CHEZ EATON

Avez-vous votre jaquette de fourrure? C'est votre meilleur investissement printanier à prix très spécial



SPECIAL MERCREDI **199.00**

12.60 par mois (18 mensualités)

A l'approche du printemps, profitez de ce grand spécial! Jaquettes exécutées dans un grand choix de fourrures d'excellente qualité, en vogue et en demande. Coupe et styles nouveaux.

- Mouton de Perse (teint noir)
- Vison chinois (teint brun)
- Mouton de Perse (gris)
- Hermine (teint brun)
- Marmotte (teint brun)
- Taupe teint
- Mouton de Perse (teint brun)
- Dos de rat musque (teint)
- Castor (teint brun)
- Chevrette (teint gris)
- Gorges de vison (pastel)

Souvenez-vous de l'immuable garantie Eaton :
"ARGENT REMIS SI LA MARCHANDISE NE SATISFAIT PAS"

EATON — SALON DE LA FOURRURE (RAYON 248) TROISIEME ETAGE

Belle d'un éclat neuf avec la ligne Du Barry



		PRIX D'OFFRE SPECIALE DU FABRICANT
A.	Lotion Skin Freshener (recommandée pour tout genre de peau, rafraichit et tonifie) 10 onces	2.00
B.	Foundation Lotion (s'emploie sous le maquillage) 10 onces	2.25
C.	Astringeant spécial (lotion énergique qui resserre les pores de l'épiderme) 10 onces	2.00
D.	Crème Superbe (enrichie de vitamines A, B et E) 1⅞ once	2.00
E.	Cleansing Cream (crème nettoyante pour peaux sèches) 15 onces	3.00
F.	Moisture Petals (crème hydratante) 4 onces	3.75
G.	Poudre Cloud Silk pour le visage 2½ onces	3.00
H.	Poudre pour le visage — choix de 8 teintes 4 onces	2.00
J.	Rouge à lèvres Royal Rechange .90	1.30
K.	Penetrating Cleansing, spécialement recommandé aux peaux sèches 10 onces	2.00
L.	Firming Lotion (active la circulation resserre les tissus) 10 onces	2.00

COMPOSEZ VI. 2-9211

RAYON 212, AU REZ-DE-CHAUSSEE, CHEZ EATON

Profitez de ces offres spéciales de la maison Du Barry et apprenez les meilleures façons de vous embellir grâce aux conseils de Mademoiselle Simone Ross, représentante de la maison Du Barry.



Jeudi ! Une offre-sensation Eaton

Complets à 2 pantalons à prix d'aubaine exceptionnel

- Des centaines et des centaines de nouveaux complets pour le printemps
- Worsteds et flanelles tout laine, de belle qualité, anglais et canadiens
- Modèles réguliers ou à épaules naturelles — confection extrêmement soignée
- Choix formidable de textures nouveauté et teintes mode.

CONSULTEZ LA PAGE D'ANNONCES EATON DANS LES JOURNAUX DE MERCREDI

VETEMENTS POUR HOMMES (RAYON 229), AU DEUXIEME, CHEZ EATON

Matelas de qualité

Haddon Hall EATON

pour un repos assuré

A. *Le "Glenhaven"* à piquage multiple. Ce matelas est du type 312 ressorts hélicoïdaux placés entre les couches épaisses de toile de sisal. Le rembourrage est au feutre de coton blanc piqué au coutil de coton épais aux motifs floraux bleus, pour empêcher le feutre de glisser. Bordures pré-fabriquées pour éviter les affaissements. Ce matelas est "Sanitized" pour garder plus longtemps sa fraicheur neuve. Trous d'aération et poignées en corde rayonne pour le retourner.

PRIX HADDON HALL en 39" 48" - 54"

49.95

5.40 par mois (10 mensualités)

Sommier à ressorts adéquat. 49.95

Vendu en dimensions extra-long "longrest" de 78" de long. Sommier à ressorts adéquat. **59.95**

B. *Le "Elmdale"*. Ce matelas est du type 253 ressorts hélicoïdaux placés entre des couches de feutre de coton blanc. Des couches de poly-mousse sont placées de part et d'autre du matelas pour un confort supplémentaire. Bordures pré-fabriquées pour éviter les affaissements, trous d'aération, poignées en corde de rayonne pour le retourner. Ce matelas est capitonné à lacets dissimulés. Coutil de coton épais gris à lignes multiples.

PRIX HADDON HALL en 39" - 48" - 54"

39.95

4.30 par mois (10 mensualités)

Sommier à ressorts adéquat. 39.95

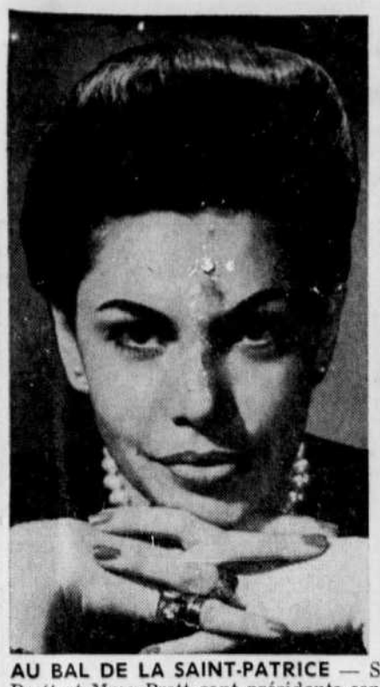
LITERIE (RAYON 271) SEPTIEME ETAGE, CHEZ EATON



THE T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL

Garantie Eaton: ARGENT REMIS SI LA MARCHANDISE NE SATISFAIT PAS

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. 30 TOUS LES MATINS — VI. 2-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE — VI. 2-9331





AU BAL DE LA SAINT-PATRICE — Son hon. le maire de Dorval, M. R. John Pratt et Mme Pratt sont présidents conjoints du comité des patrons pour le bal qui aura lieu le vendredi 20 mars, à l'hôtel Windsor. Ce bal est sous les auspices de la Société Saint-Patrice, de Montréal.

Trente-cinq ans de service à la CECM

La Commission des écoles catholiques de Montréal rendra hommage à tous les membres du personnel enseignant comptant 35 ans de service. Ils seront les invités de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, le samedi 7 mars, lors du banquet donné à l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

Voici le nom de ces professeurs : Mlles Thérèse Allard, St-Nom-de-Jésus (f); Marie Arlaukas, St-Marc (f); Aldéa Béchard, Jean - Jacques - Olier ; Marguerite Charron, Madame-de-Bullion; Françoise Côté, ass.-administrative du service de l'enseignement; Pauline Doray, Dollard - des - Ormeaux ; Marguerite Girard-, Louis-Hippolyte-Lafontaine (g); Aurore Guay, Cherrier; Léona Guernon, Notre - Dame-des - Neiges (f); Cécile Guilbault, Basile-Routhier; Georgette Jarry, François-Xavier-Garneau (directrice); Bella Jean, Boucher-de-la-Bruère; Phalodra Joanis, St-Pascal-Baylon (f); Marie-Paule Langevin, François-Xavier-Garneau.

Laurette Langlois, St-Nom-de-Jésus (f); Rita Lareau, Denis-Jamet, directrice temporaire; Claire Miller Ste-Philomène, no 2, directrice temporaire; Madeleine Miller, Eulalie-Durocher; Germaine Morissette, St-Gérard; Thérèse Nantel, St-Irénée, responsable; Madeleine Ouimet, Victor-Doré, Ass.-directrice; Thérèse St-Laurent, Stella-Maris; Marie-Rollande Taillefer, Chamilly - de - Lorimier; Mmes Léona Martin-Beauchamp, Barthuélémy-Vimont; Aline Perrier-Légaré, Champagnat; MM. François Aubry, St-François-Solano; Charles-Maurice Auger, Centre d'Accueil; Antonio Ayotte, Philippe Perrier; Rémi Bibaud, St-Jean-de-la-Croix; Roland Braconier, De-Salaberry; Lucien Brisebois, St-Charles; Pacifique Cantin, Service des études; Adélard Dagenais, Le Caron; Louis Dansereau, directeur du district II; Léo Desrocher, Philippe Perrier; Henri Dutrisac, Coeur-Immaculé-de-Marie; Laurent Fournier, De-La-Dauversière; Hermas Gauthier, Travaux manuels; Jean-Paul Hayeur, De-La-Dauversière; Armand Hébert, St-Jean-Marie-Vianney; Paul-Emile Julien, St-Damase (principal); Gérard Keable, Urgel Archambault.

Romulus Lafrenière, St-Jean-de-Matha ; Wilfrid Lalande, St-André-Apôtre ; Fernand Langlois, Mgr Georges-Gauthier ; Conrad Lefebvre, Ste-Gemma-Galgani, principal ; René Lord, Victor Doré ; Antoine Laporte, travaux manuels ; Léo Mailhot, Chomedey - de - Maisonneuve ; Henri Picquet, De-la-Dauversière ; Marcel Racine, Jardin Botanique ; François Ranger, St-Louis-de - Gonzague ; Omer Robitaille, Notre-Dame-de-l'Assomption ; Gaston St-Laurent, Ste-Thérèse-de-l'Enfant - Jésus (g) principal ; Wilfrid St-Pierre, service des études, adjoint administratif ; Ernest Taillon, St-Charles-Garnier (g) ; Léandre Taillefer, Louis-Hébert ; Armand Tremblay, éducation physique ; Arthur Tremblay, service de la planification.

D'autres professeurs comptent également 35 années de service au sein de la profession (à la C.E.C.M. et dans la province). Leurs noms nous ont été communiqués par leur délégué d'école. Certains comptent même davantage, mais ils n'avaient pas encore été fêtés par l'organisme professionnel. Mlle Anita Brunet, St-Jean-de-Matha ; MM. Louis-Philippe Bérubé, De-la-Dauversière ; Henri Leclerc, travaux manuels ; Ubald Paquin, St-Jean-Baptiste-de-la-Salle.

Tous seront les invités de l'Alliance au banquet annuel qui aura lieu le samedi 7 mars. Epoux et épouses des professeurs sont aussi invités.

La semaine de l'éducation

Contact humain et dialogue

L'Alliance des professeurs catholiques de Montréal organise, comme chaque année, sa semaine de l'éducation. Le thème de cette semaine : CONTACT HUMAIN. Le contact humain et le dialogue amical sont essentiels pour connaître les jeunes et les aider à se connaître eux-mêmes.

Cette semaine de l'éducation s'est ouvert officiellement par un banquet qui a eu lieu samedi à l'hôtel Reine Elizabeth. Les invités d'honneur étaient alors le ministre de la Jeunesse M. Paul Gérin-Lajoie et son éminence le cardinal P.-E. Léger.

Le dimanche à 11 h. il y a eu messe des enseignants à l'oratoire Saint-Joseph, célébrée par Mgr Paul Grégoire qui a également prononcé le sermon.

La relation professeur-élève, le régime disciplinaire et l'atmosphère de l'école correspondent-ils aux besoins des jeunes sur le plan humain ? C'est cette question que débattront les panelistes qui se rencontreront, ce soir, mardi, à 8 h .15, à l'Ecole normale Jacques-Cartier. Les panelistes sont : M. Fernand Pilote, éducateur spécialisé; Mlle Berthe Michaud, directrice du service social à la C.E.C.M.; Mlle Ginette Deschênes, institutrice; M. Jean Durocher, principal. Ce colloque s'adresse tout spécialement aux instituteurs et institutrices de l'élémentaire

Une table ronde est prévue pour le jeudi 5 mars, à 8 h. 15 p.m., à l'école normale Jacques-Cartier. On prétend qu'une cause de malaise du milieu étudiant actuel réside dans l'absence de relations vraiment humaines. Est-il vrai que les contacts humains entre professeurs et élèves sont inexistants ?

Quatre membres de la direction et quatre professeurs religieux et laïcs feront part de leur opinion sur le climat humain des écoles secondaires.

Les élèves seront invités à participer à cette semaine de l'éducation en rédigeant un texte français sur le thème : "Si j'étais professeur" ... Un premier prix de $100. sera offert au gagnant.

La semaine se terminera par un banquet offert par l'alliance en l'honneur de MM. les commissaires, les officiers des services pédagogiques et les membres qui fêtent leur 35e anniversaire de service à la CECM. Le conférencier d'honneur sera alors le maire de Montréal M. Jean Drapeau, Mme Drapeau accompagnera son mari.

L'école demeure toujours le lieu privilégié où se rencontrent les générations. D'une part, génération jeune, ardente, prometteuse ... D'autre part, génération adulte, expérimentée, responsable dont le rôle est d'aider les jeunes à se réaliser eux-mêmes et à construire pour demain un monde meilleur.



Mme JEAN-PAUL DesCHATELETS, épouse du ministre des Travaux publics, dans le cabinet fédéral, est la présidente d'honneur de la partie de cartes annuelle de l'Amicale du pensionnat d'Hochelaga. Cette manifestation se tiendra dans les salons du couvent, aujourd'hui.

Série de conférences

Sous le distingué patronage de l'hon. Georges-E. Lapalme, ministre des Affaires Culturelles, la Ville Historique Jacques de Chambly présente, dans la salle de conférences du Musée des Beaux-Arts de Montréal, une série de conférences sur les travaux de conservation réalisés récemment au Québec et en Ontario.

LE MARDI 10 MARS A 6 H. 15

Le professeur A. Adamson, architecte conseil auprès d'Upper Canada Village : l'installation à Crysler's Farm, d'un village musée illustrant les traditions de la province du Haut-Canada.

LE MARDI 24 MARS A 6 H. 15

M. Paul Gouin, président de la Commission des Monuments Historiques : les travaux de restauration entrepris dans la ville de Québec, par le Ministère des Affaires Culturelles.

LE JEUDI 9 AVRIL A 6 H. 15

M. Albert Colucci, conservateur de Pionneer Village : les réalisations de la Metropolitan Toronto Conservation Authority.

LE MARDI 21 AVRIL A 6 H. 15

M. Antoine de J. Prévost, conservateur du Village Historique Jacques de Chambly : la création à Chambly d'un musée illustrant les traditions du Québec. Chaque causerie sera illustrée d'un film ou de diapositives.

Rafraichissements à 5 h. 30, au profit du Comité Féminin. Admission : pour la série de quatre causeries, $10 ; pour une seule causerie, $2.75. Pour renseignements, s'adresser au Musée.

à Noter ***

ASSEMBLEE PUBLIQUE — L'Association de Montréal pour les enfants arriérés annonce une assemblée publique qui se tiendra le mercredi 4 mars, à 8 h. 15 p.m., à l'hôtel Reine Elisabeth, galerie no 1. Le conférencier invité est le Dr Gustave Morf, conseiller des familles d'enfants arriérés, depuis plusieurs années. Il a souvent analysé les problèmes auxquels les parents doivent faire face chaque jour: il a partagé également leurs soucis alors qu'avec les années qui passent, l'enfant devient un adulte, c'est-à-dire, un être humain en quête d'une occupation propre et d'une place dans la société.

Le Dr Morf est un psychiâtre d'origine suisse. Etabli au Canada depuis 1953, il a une pratique privée en plus d'être consultant à l'Institut de Réhabilitation de Montréal. A la suite d'une période de questions, en anglais et en français, il y aura présentation d'un film récent. Un café-conversation terminera le tout.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES — Un défilé de modes, organisé par la Chambre de commerce des jeunes, se tiendra dans le grand salon et dans les salons Marquette et Joliette de l'hôtel Reine Elisabeth, le mercredi 4 mars, à 8 h. 30 p.m. Ce défilé sera sous la présidence d'honneur de Mme Jean Drapeau et commandité par la maison Eaton. Des collections de Paris, Londres, et Madrid, vous seront présentées en primeur à Montréal. L'artiste invitée est Mme Claire Gagnier. On peut se procurer des billets en composant 277-3797. Des billets seront également disponibles à la porte, le soir du défilé.

PARTIE DE CARTES — La partie de cartes annuelle organisé par le club Laurier des femmes libérales inc., sera sous la présidence conjointe de Mmes Georges-Emile Lapalme et René Lévesque, et aura lieu le lundi 9 mars, à 8 h. p.m. à l'hôtel Windsor. Les organisatrices de cette manifestation sont : Mmes Hector Fournier, tél. 271-7579, J. A. Brock, 276-1177, B. Campeau, 272-6653.

DEFILE-MODES — L'Amicale du collège Jésus-Marie présentera un défilé-mode le mercredi 11 mars, à 8 h. 15 p.m., au collège même. Les commentaires seront faits par Mme Madeleine Harbour. A cette occasion, différents comités ont été formés ; la coordination du défilé a été confié à Mme Gisèle Vézina-Noël ; Mme Denise Fiset-Grégoire s'occupe de la publicité ; Mlle Lorraine Ducharme et Mme Claude Brunet-Pariseau du comité du trésor ; la présidence du comité des prix de présence a été acceptée par Mme Joanne Quesnel-Charron et celle du comité des billets par Mme Denise R. Préfontaine et Michèle G.-Gohier; elles seront secondées par Mme Jeannine Tousignant-Genest.

CERCLE ST-JOSEPH DE Mont-Royal — Les Filles d'Isabelle du cercle St-Joseph de Mont-Royal, vous invitent à une dégustation des mets chinois à l'école St-Stanislas, 1200 Laurier est, le jeudi 12 mars, à 8 h. 30 p.m. Ce diner sera sous la présidence de Mme L.A. Cavallaro, régente. Prix de présence.

CHEZ LES FILLES D'ISABELLE — L'Assemblée du cercle Rose-Hélène aura lieu le jeudi 5 mars, à son local habituel au 1955 de la rue Letourneux, à 8 h. Avis à tous les membres.

Faire-part

M. et Mme Albert C. La Billois de Notre-Dame-de-Grâce, annonce les fiançailles de leur fille Carole Blake, à M. Marcel Dery, fils de M. et de Mme Donat Dery, de Saint-Laurent. Le mariage aura lieu au mois d'août.



AU CLUB RICHELIEU-LaSALLE — Un défilé de modes printanières aura lieu au salon Windsor de l'hôtel Windsor le mercredi 4 mars. Ce défilé, organisé au bénéfice de l'enfance malheureuse par le club Richelieu-LaSalle Inc., sera sous le haut patronage de Mme Claire Kirkland-Casgrain, membre du parlement et ministre d'Etat dans le cabinet provincial. Sur la photo, assises de gauche à droite : Mme Albert Pageau, Mme Manon Dupras, épouse du président du club Richelieu-LaSalle, et Mme Cora David Boyer, épouse du premier magistrat de LaSalle ; debout, dans le même ordre, Mmes Claude Sénécal et Gilles Beauchamp.

Réceptions

Son Exc. le gouverneur général a reçu jeudi, M. J. P. Sigvaldason, l'ambassadeur canadien nommé en Norvège et en Islande, et Mme Sigvaldason et M. Ralph Collins, l'ambassadeur canadien nommé en Afrique du Sud, et Mme Collins qui ont par la suite déjeuné avec Leurs Excellences.

* * *

Mme Wilfrid Rose, épouse du haut-commissaire de la Trinité et Tobago, a reçu à déjeuner en l'honneur de Mme Lionel Chevrier, épouse du haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne.

* * *

L'ambassadeur de la République dominicaine et Mme Alberto Rincon-Jaquez ont reçu à diner, jeudi, à leur résidence, à l'occasion de la fête nationale de leur pays. Parmi les convives, on remarquait des Dominicains de Toronto et de Montréal.

* * *

Mme Réal Laferrière, présidente de la Ligue de la Jeunesse féminine de l'Outaouais, convoque tous les membres de cet organisme à une grande réunion générale annuelle, qui aura lieu à 8 h. 30, demain, mercredi 4 mars, à la nouvelle bibliothèque municipale de Hull. Les présidentes des divers comités de la Ligue présenteront leurs rapports annuels. Il y aura discussion générale sur l'activité de la Ligue, dirigée par Mme Lawrence Finsten (Lucille Dugas). Elle est sous la direction de Mmes J.-Aimé Desjardins et Réal Laferrière. Un goûter sera servi.

* * *

Mme Margaret Konantz, député de Winnipeg-Sud, est la conférencière invitée des membres du conseil exécutif des Dames auxiliaires de l'Hôpital municipal d'Ottawa, lors de leur 12e réunion annuelle. Elle sera précédée d'un café-dessert, à 7 h. 45 demain soir, mercredi 11 mars, dans les salons de la résidence des infirmières, rue Parkdale.

NOUS TENONS A VOUS AVISER QUE LES
LAINES DU PINGOUIN
SONT DISTRIBUEES A MONTREAL PAR
A LA TRICOTEUSE, 779 Rachel est, Montréal Tél. 527-2451
CENTRE DE COUTURE PFAFF, 6972 St-Hubert Tél. CR. 4-4419
TRICOTAGE VIENNOIS, 1428 Sherbrooke O. Tél. 842-4734
SNOWDON YARN SHOP, 5257 Queen Mary Tél. HU. 1-6214 magasin no 3
BUTTONS & BOWS, 1383 ave Greene Tél. 932-7510

Afin de garder vos trésors parfaitement propres
LE TRIO "HAGERTY"
Les trois pièces : 4.98
"TARNISH PREVENTIVE"
"JEWEL CLEAN"
"SILVER FOAM"
Vos pièces précieuses retrouvent leur beauté première grâce à ce nettoyeur liquide. Il n'est pas nécessaire de frotter — la mousse nettoie et polit sans laisser de dépôts. Le "tarnish preventive" nettoie, polit et empêche la ternissure de se former pendant plusieurs mois. Tous sont parfaitement doux pour les mains et absolument sûrs pour vos trésors.
Séparément :
"Jewel Clean" : 1.00
"Silver Foam" : 1.00
"Tarnish Preventive" : 2.98
BIRKS JOAILLIERS
CARRE PHILIPS • DORVAL • ROCKLAND

REPARATIONS
DE TOUTES MARQUES
Le stock le plus complet au Canada
GROS ET DETAIL GARANTIE SATISFACTION SERVICE A DOMICILE
WE. 3-5969
B. GROULX ENRG. 4090 ST-JACQUES

gracieuse cape
CARDINAL
sur une robe de mariée...
Le tissu SATAPEAU blanc et moderne est léger avec le toucher du satin... l'encolure et la taille sont soulignées d'appliques blanches en "feuilles"... La gracieuse cape CARDINAL pleine longueur dans le dos est retenue à la robe par des agrafes — même motif d'appliques.
$100
durant 4 jours à compter de mercredi le 4 mars
l'achat d'une robe de mariée permet d'obtenir un voile de mariée de $10
LE petit SALON Dupuis
DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 531

HABITS DE CEREMONIE A LOUER POUR TOUTE OCCASION
M. A. BRODEUR ENRG.
9 ouest, rue NOTRE-DAME
Etablie depuis 1890
842-3901
Membres de l'Association des Marchands Tailleurs (CTDA)

10 MARS
Notez cette date sur votre calendrier
COQUETEL-MODES
Cordiale invitation à notre DEFILE DE MODES suivi d'un coquetel à l'HOTEL SKYLINE, 6050 Côte-de-Liesse, MARDI LE 10 MARS à 8 h. 30 P.M.
Artiste invité : YOLAND GUERARD.
Commentateur — Jacques DesBaillets.
Coquetel, servi après le défilé, en l'honneur de Lise Watier, vedette de la TV — Billets : $3.50
Salon Juliette
5141 ST-DENIS CR. 9-7231

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES
POUR HOMMES - FEMMES ET ENFANTS
Des chaussures bien ajustées sont de la plus grande importance pour la conservation de la santé de vos pieds. Voyez donc un de nos spécialistes
STUDIO DE CHAUSSURES Lanoue LIMITÉE
G.A. OUIMET, prop.
1444 OUEST, SHERBROOKE — VI. 9-5023
Sur semaine, 9 h. a.m. à 5 h. 30 p.m. — Vendredi, 9 h. a.m. à 9 h. p.m. — Samedi, 9 h. a.m. à 5 h. p.m.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	13¼	12¾	—
425	Abitibi pr	24¾	24¾	24¾
15	Algoma	57¾	57¼	57¼
330	Alumin	31	31	31
—	Alum 4¼ p	42½	42½	—
—	Alum 1 pr	46¾	46¾	—
120	Alum 2 pr	47¼	47¼	47¼
—	Ang Cdn p	51½	51½	—
—	AngT 4½ p	45	45	—
—	AngT 265p	52½	52¼	—
—	AngT 290 p	53½	53½	—
—	Argus	13¼	13¼	—
—	Arg 2.50 p	50¼	50¼	—
—	Arg 2.70 p	52¾	52¾	—
—	Arg C pr	10	9¾	—
—	Asbestos	20¾	20½	—
—	Atl Sug	18¾	18½	—
—	BallS 5¾ p	23	23	—
215	Bq CN	79	79	79
—	Bq Imp	61	60¾	—
—	Bq Mont	62	62	—
—	Bq N-E	60¾	60¾	—
—	Bq PC	54¾	54¾	—
85	Bq Roy	72	72	72
25	Bq Ter-D	61¾	61¾	61¾
—	Bath Pow	17¼	17¼	—
—	Bath Pow A	51½	51½	—
200	Bell Phone	53¾	53¾	53½
—	Bow 5 Pr	51¾	51¾	—
—	Bow Paper	6¼	6¼	—
—	Brazil	215	215	—
100	B.C. Oil	29¾	29½	29¾
100	BC Forest	25½	25½	25½
—	BC Power	43	43	—
—	BC Phone	56¼	56¼	—
—	BC Phone	104½	104½	—
—	Brockvl Pr	7½	7½	—
—	Brown	14	14	—
—	Bruck "A"	26	26	—
—	Bruck "B"	11¼	11¼	—
—	Build Prod	27¼	27¼	—
—	Bulolo	3	3	—
—	Cal Pow	21½	21¾	—
25	Can Cem	40¾	40¾	40¾
—	Can Cem P	28½	28½	—
—	CD Sug	23	23	—
—	CI Fndry	27⅜	27¼	—
—	Can Malt	21	21	—
—	C Safe R	96¼	96¾	—
—	C S L	59¼	59¼	—
—	C S L Pr	13¼	13¼	—
—	C Aviat	9¾	9¼	—
—	C Brew	9¾	9¾	—
—	C Brew 'A'	50¼	50	—
—	C Brew "B"	53¾	53¾	—
—	CBr Alum	9¼	9¼	—
—	C Chem w	630	515	—
—	C Cons "B"	5	5	—
—	C Fndtn	493	490	—
—	C Fnd A P	16	18	—
100	C I L	18½	18½	18½
—	CI Pow	17¼	17¼	—
—	CI Pow Pr	41¼	41¼	—
—	C Marconi	435	435	—
—	Cdn P&P	13	12¾	—
100	CPR	39	37	37
—	C Pet Pr	12¾	12¾	—
—	C Refract	16¾	16¾	—
—	C Vickers	19¼	19	—
—	Cap Wire	7½	7½	—
—	C Del Rio	750	750	—
175	Chemcell	14¼	14¼	14½
—	Chm 1.75 P	36½	36½	—
—	Chrysler	46½	46½	—
—	Coghlin	6	6	—
—	Col Cell	11¾	11¾	—
—	Cons MS	31¾	31¾	—
225	Cons Paper	40	39¾	40
—	Cons Textl	11¼	11¼	—
—	Consu Glass	10¾	10½	—
—	Corby A	20	20	—
—	Corn Crdt	6	6	—
—	Crain RL	13½	13½	—
—	Créd Fonc	80	80	—
—	Cr Zell A	28	28	—
—	Crush Int N	8¾	8¾	—
—	Denison	14½	14½	—
850	Dist Seag	51¼	51	51¼
—	Dome Pete	15	15	—
125	D B rigde	18¾	18¾	18¾
—	D Coal Pr	14½	14½	—
—	D Corset	28½	28	—
25	Do Fasco	71	71	71
150	D Glass	17¾	17¾	17¾
—	D Glass Pr	19¼	19¼	—
—	D Lime	5½	5½	—
—	Dosco	15¼	15	—
300	D Stores	17	17	17
500	D Tar	18¾	18¾	18¾
—	D Tar Pr	22½	22½	—
25	D Text	23½	23½	23½
—	Donohue	27¼	27¼	—
—	Du Pont	42½	42½	—
—	Du Pont Pr	83¾	83¾	—
—	Dupuis A	13¾	13¾	—
—	Enamel A	7	7	—
—	Falcon	64½	64½	—
—	Fam Play	19¼	19¼	—
—	Fleetwood	21	21	—
—	Fraser	28	28	—
300	Fr P P	340U	340	340
—	Frosst A	17¾	17¾	—
—	Gen Dyn	33	33	—
—	G M C	85¾	85¾	—
—	GS Wares	12¾	12¾	—
—	GR Brci	13	13	—
—	GR Brci P	46¾	46¾	—
—	GI Paper	23½	23	—
—	Hdy Ady	10¾	10¾	—
—	Hardee	135	135	—
—	Hawk Sidd	5¾	5¾	—
—	Hollinger	29¼	28¾	—
—	Holt Ren	24½	24½	—
—	Home O A	12½	12¾	—
—	Home O B	14½	14½	—
—	Horne Pf	290	290	—
—	H Smith P	44	44	—
10	Hud B M	63	63	63
—	Hud Bay	15¾	15¾	—
300	Husky O	6½	6¾	6¾
300	Imp Oil	45¾	45½	45¾
—	Imp Tob	12¾	12½	—
—	I Tob Pr	6¾	6¾	—
830	Ind Accep	23¾	23¾	23¾
—	I Acc 4.50	96½	96½	—
—	Inland C	17	17	—
—	Int Nickel	77	76¾	—
—	Int Pap	33¼	33¼	—
—	Int Util	24¼	23¾	—
—	Int Util	47½	47½	—
115	Interprov	81¾	81¾	81¾
—	Iro GI Pr	9¼	9¼	—
—	Jamaica PS	10½	10½	—
—	Jamaica Pr	108	108	—
16	Labatt	18¾	18¾	18¾
—	Laur F	15¼	15¾	—
—	Laur F	38	38	—
—	Laur F w	315	315	—
—	Lewis	7¼	7¼	—
—	Loblaw A	7	7	—
—	Loblaw B	7¾	7¾	—
—	Loeb M	23¾	23¾	—
—	MacLaren A	22¾	22¾	—
50	MacLaren B	25	25	25
—	MacMill Pw	27	26¾	—
—	Marit Elec	20	20	—
—	Mal CCP	20	19½	—
—	Mal CPr	95	95	—
150	Marit dr	30	30	30
—	Marit Tel	19¼	19¼	—
2000	Mass F	19	19	1 9
—	Mass M 3½	108¾	108¾	—
—	Met Stores	88¾	88¾	—
—	Miron 6%	12¼	12¼	—
—	Mitch R B	250	250	—
—	Molson A	28¾	28¾	—
—	Molson B	30½	30½	—
—	Mtl Loco	13¼	13¼	—
—	Mtl Trust	100	100	—
—	Moore Cp	52¾	52¾	—
—	Morse A	12¾	12½	—
—	Morse B	6¾	6¾	—
—	NFLD Light	11½	10¾	10¾
520	Noranda	42¼	42	42¼
25	N S Light	25¼	25¼	25¼
—	Ogilvie	15¾	15½	15½
—	Ogilvie pr	39½	39½	39½
—	Ont Steel	25¾	25¾	25¾
—	Pac Pete	11¾	11¼	11¼
375	Page-Hers	25½	25½	25½
—	Penmans	29½	29½	29½
—	Penmans p	112	112	112
—	Placer	29½	29½	29½
25	Power Corp	10¾	10¾	10¾
25	Price Br	40¾	40¾	40¾
—	Price Pr	89	89	89
—	QN Gas	7½	7½	7½
—	QNG pr	103½	103	103
—	Que Phone	47¾	47½	47½
—	Reed Paper	8¾	8¾	—
—	Reitman's	11¾	11¾	—
—	Reitm "A"	9¼	9¼	—
100	Rio Algom	12½	12½	12½
—	Rockwell	45¾	45¾	—
—	Rolland A	9¾	9¾	—
—	Rolland B	10	10	—
—	Rolland PR	92	92	—
—	Rothmans	11¾	11¾	—
—	St-L Ce A	18	17½	—
—	St-L Corp	21¼	21¼	—
—	St-L Cor A	101½	101½	—
200	Salada F	10¾	10¾	10¾
—	Scott LaS	7¾	7¾	—
—	Shaw Ind	5	5	—
350	Shell Can	16¼	16¼	16¼
—	Shell I Pr	26¾	26¾	—
—	SherW	31½	31½	—
—	SherW Pr	133	133	—
—	Shop Save	12½	12½	—
—	Sicard	8¾	8¾	—
75	Simpsons	40	40	40
—	Southam	27½	27½	—
—	SS Steel	12	12	—
825	Steel Can	23	22¾	23
—	Steinbg 'A'	27	26¾	—
—	Texaco C	52¾	52¾	—
360	T Fin 'A'	12¾	12¾	12¾
—	T Fin 'B'	11½	11½	—
800	Tr-C Corp	10¾	10¾	10¾
—	Th-C Pr	34¾	34¾	—
—	Tr Mt Pf	15¾	15¾	—
—	Triad Oil	245	240	—
—	Union Oil	12½	12½	—
100	Vendo	3 50	3 50	3 50
—	Viau	12¼	12¼	—
—	Walk GW	62¼	62	—
—	W Coast T	16½	16¼	—
—	Weston 'A'	15¾	15½	—
—	Weston 'B'	18½	18½	—
—	Zeller's	38½	38½	—
—	Zeller's Pr	49½	49½	—

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	10	10	—
—	Alpha	100	100	—
—	Alpha 'A'	170	170	—
—	Alscope	50	48	—
—	Alsof	15	14	—
—	Alied Tel.	130	130	—
1500	AMg Beau B	4½	4	4
—	Ameranium	10	10	—
—	A A Moly	187	183	—
—	Ang C Pul	$36½	36½	—
—	Anthonian	6½	6½	—
—	Arno	5½	5½	—
—	Atlas Tel	140	140	—
—	Augustus	28	28	—
—	Baker Talc	8	8	—
—	Bateman	8½	8½	—
—	Bel-Cort p	$ 12½	12½	12½
—	Black Hawk	90	89	89
—	Black Riv	14½	13½	13½
100	Blue Bon	315	315	315
—	Blue B w	345	345	345
—	Bluewater	26	24	24
—	Bornite	8½	8½	8½
1000	Bruneau	25	25	25
—	Brunswick	715	715	715
—	Buzzt Hill	31	30	30
—	Calumet	3½	3½	3½
—	Camflo	123	124	124
—	Camp Chib	425	425	425
—	C Aerna	200	200	200
—	C-Collierie	$ 11¼	11¼	11½
—	C Delhi	615	615	615
—	C Dredge	265	265	265
—	C Interpo	360	360	—
—	C See Und	110	110	—
—	Cantexas	160	160	—
—	Carbec	7	7	—
—	Cartier-Que	6½	6½	—
—	Casavant	490	485	—
—	Cassiar	$ 10½	10½	—
—	Catelli A	$ 34	34	—
5000	Cent Man	15	14½	14½
500	Chemalloy	64	64	64
—	Cessland	140	140	—
—	Chib Cop	10	10	—
4000	Chipman	6	6	6
1000	Cleveland	4½	4½	4½
—	Com & O&G	45	40	—
100	Commodr	445	445	445
—	Commodr w	140	140	—
—	Consmpa	4	4	—
—	C Canor	65	62	—
—	C D S 'A'	145	145	—
—	C Mogador	32	30	—
—	C Persh	7½	7½	—
—	CQ Yell	4½	4½	—
—	Copstream	14	12	—
200	Couvr 'A'	$ 16	16	16
400	Delta El	260	255	260
—	Den 'A'	$ 20	20	—
—	Dolsan	$ 5½	5½	—
—	Dome	$ 28	28	—
—	Dom Exp	14	13½	—
—	Dom Lease	16	15	—
75	D Oilcl	$ 30	30	30
—	Dr Weld	$ 9	9	—
—	Dumagami	100	100	—
—	Dumont	30	24	—
—	East Sull	275	275	—
—	East Vent	65	65	—
—	Emp Oil	4½	4	—
5000	Equity Ex	16	16	16
1000	Fab Met	14	14	14
—	Fabi	$ 7¼	7¼	—
30500	Fano	13¼	12	13
—	Fiscal	$ 9	9	—
—	Flint Rock	25	25	—
—	Fontana	4½	4½	—
—	FT Reliance	20	20	—
—	Fox Lake	21½	20	—
—	Frigistors	75	75	—
—	Fundy	6	6	—
—	Futurity	16	15	—
3000	Ghislau	38	37	38
—	Glen Lake	105	100	—
—	Gold Age	12	12	—
—	Grisaol	160	155	—
—	Gul-Por Ur	10½	10½	—
—	Hastings	120	120	—
—	Hubbard A	$ 26	26½	—
—	Inland Ch	325	325	—
—	Inmgr	170	170	—
—	Int Atlas	120	120	—
—	Int Ceram	6½	6½	—
—	Int Hel	185	185	—
10000	Inip Dred	13½	13½	13½
—	Inv Found	$ 50½	50½	—
—	Inv F 6 P	$ 52½	52½	—
—	Israel Oil	6	5	—
—	Jockey	355	350	—
1600	Jubilee	305	297	305
1000	K Desmond	59	59	59
—	Kenting A	$ 5¼	5¼	—
—	Kiena	395	395	—
300	Kodiac P	185	185	185
—	Kontiki	5	5	—
—	Lab Accept	8¾	8¾	—
—	Laduboro	85	85	—
—	Lait Leclerc	7¼	7¼	—
—	Lambt A	$ 18	18	—
—	Lamont A	10	10	—
—	Lingside	4	4	—
—	Lithium	8	5½	—
—	Lowney	$ 22	22	—
500	Malartic HY	39	39	39
4000	Massval	29	29	29
—	Matachew	17	17	—
500	McAdam	68	68	68
—	McIntyre	$ 53	53	—
—	McKinney	17	15½	—
—	Meicshers	$ 7	7	—
—	Meiche Pr	$ 5¼	5¼	—
8000	Merc Chip	16	14	15
—	Merrill	74	74	—
—	Mid Chib	35	30	—
—	Midepsa	217	209	—
—	Mistango	17½	17	—
—	Molyb	35	35	—
—	Monpre	9	9	—
500	Mtl Pleast	119	119	119
—	MR Rice	$ 12¼	12¼	—
—	Mussens	$ 10¼	10¼	—
3800	NAut Vend	160	160	160
—	Native Min	13	13	—
—	N Formaque	4½	4	—
—	N. Imperial	64	63	—
—	Newrich	35	32	—
100	N W Amulet	7	7	7
—	Nocana	9	8½	—
—	Norac Fin	$ 11½	11½	—
—	Normetal	350	350	—
—	NA Rare M	21	21	—
—	Nova Mines	29	28	—
2900	North Ex	205	201	205
—	NW Canalk	20	19	—
100	Opem Ex	12	12	12
—	Opemiska	895	895	—
—	Orchan	425	425	—
—	PA Inv	400	400	—
—	Paton	$ 12½	12½	—
—	Pat Silver	10	9½	—
—	Paudash	7½	7½	—
—	Peace Riv	415	415	—
—	Peso Silv	168	168	—
—	Phoenex O	45	45	—
—	Pitt Gold	4½	4½	—
—	Porcupine	7½	6½	—
—	Pow 1 Pr	$ 49	49	—
—	PoC 2 Pr	$ 12	12	—
—	Provo G	180	180	—
—	Que Chb	18½	16½	—
—	Q Cobt	2 35	2 20	—
—	Q Ind M	49	49	—
—	Que Smt	10½	10½	—
—	Qu PH 50	$ 19¾	19¾	—
—	Qu PH 51	$ 19¾	19¾	—
—	RM Bear A	16½	16½	—
—	Red Crest	4	4	—
—	Renold	$ 16	16	—
—	Ruby Foo	220	220	—
—	Ruby F w	30	15	—
100	St-L2Colon	225	225	225
—	St-L D Ld	75	75	—
1000	Silver Rg	20	20	20
—	Silver Sm	24	24	—
—	Silver T	12	12	—
—	Sobey's	$ 15½	15½	—
—	S Dufault	9	9	—
—	Spartan Air	45	43	—
—	Spartan w	5	5	—
3050	Stairs Ex	105	96	100
—	Std Gold	7	7	—
—	Sullivan	168	168	—
—	Superpak	445	425	—
—	Surlaga	82	80	—
5000	Tache	11	11	11
—	Tallsman	81	78	—
—	Tazin	9	9	—
—	Tib Expl	5½	5½	—
—	Titan	5	4	—
7300	Trsterre	170	168	168
—	Tor Lon	240	238	—
—	UAsbestos	270	256	—
—	U Corp B	30½	30½	—
—	Un Obalski	53	50	—
—	U Towns El	14¾	14¾	—
—	Val-Mar	5½	5½	—
—	V Der Hout	80	70	—
—	Vanguard	5½	5½	—
—	Vauze	315	315	—
—	Viola	330	330	—
—	Virginia	2	2	—
—	Wabasso	17½	17½	—
—	Weedon	3½	3½	—
1000	Westburne	100	100	100
—	West Hel	23	23	—
—	Westville	4	4	—
—	York Spec	6½	6½	—

cours des obligations

Source : Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
3½ 15 déc.	1964	99	99¼
3¾ 1er sept.	1965	99	99¼
4½ 15 déc.	1966	99¾	100¼
2¾ 1er juin	1968	92¾	93½
5½ 1er juillet	1969	102½	103½
4¼ 1er sept.	1972	94	94½
5½ 1er juin	1975	102	102½
3¼ 1er juin	1976	82	83
4½ 1er sept.	1963	91	91½
3 Perpétuels		67	69
CNR 5½ 15 déc.	1961	102½	103½
CNR 4¼ 1er avr.	1967	99	100
CNR 5¾ 1er an.	1965	104½	105½
CNR 4 1er fév.	1981	85¼	86
CNR 5 1er août	1937	95½	96½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mu F 5½	1986	99	101
BC Electric 5½	1988	9	95
BC Electric 3¾	1969	92	94½
BC Electric 3¼	1967	94	96
BC Electric 5¾	1977	100	102
BC Po 5 13 sept.	1982	92½	93¼
Manit 5¾ 15 jan.	1981	100½	101¾
N Sc 3¼ 15 sept	1963	97	98
NB 5¼ 15 déc.	1982	94½	95½
Newfnd 6, 1er fv.	1981	100	102
N Ss 5¼, 1 sept.	1982	98	100
N Sc 3¼, 15 juin	1965	97½	98½
Ont, 3, 15 avril	1965	97½	98½
Ont Hyd 5¼ nov.	1983	98½	99
Ont Hyd, 4 mars	1966	98	99
Ont 5¼, 1 oct.	1983	97	98½
Que 4¾ juin	1977	92	93
Que 3¼ août	1965	94	95
Que 5½ 2 juin	1983	97½	98½
Que 6 août	1972	102	103
Que 5¾ fév.	1986	99½	100½
Que 6 août	1982	102	103
Q Hyd 3½ mars	1975	84	86
Q Hyd 5½ nov.	1985	97½	98½
Sask 5½, nov.	1985	99	100
Shaw WP 3½	1970	90	92
Shaw WP 4¾	1976	90	93
Shaw WP 5½	1972	99	100

MUNICIPALITES

Mtl 3, 1er nov.	1973	82½	84½
Mtl 5½, 1er déc.	1981	95	97
T. Met. 5½, 15	1982	98	100
Ott. 5¼, 2 juil	1980	98	100
Van 6, 15 juin	1980	100	102

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi P &	1966	107½	109½
Brazilian T. 4½	1971	70	74
Can Delhi 5½	1973	97	99
Cdn Petrofina 4	1972	87	89
Cdn Utilities 5¾	1977	125	—
Grynd Lines 5½	1978	168	—
Home Oil 3¾	1971	100	—
Inla Cement 4½	1978	91	—
Inland N Gs 4½	1977	96	98
Loblaw 4¾	1976	115	—
Pac Pete 5	1977	106	109
Simpson's 5	1976	139	—
Simpson's 5½	1979	110—	112½
TCP 5	1988	140	143
TCP In Not 5½	1987	232	—
Triad Oil 4¾	1971	91	93
Utd Town E 6	1961	109	—
Westcoast 5½	1988	105	107

INDUSTRIES

Alb. Gas Th 5¼	1981	95½	97¼
Abit P P 6¼	1977	103	105
Algoma Steel 5¼	1978	97	98½
Alum of Can 4½	1973	94½	93
BA Oil 5¼	1977	96½	98
C.B. Alum 3¾	1980	99½	100½
Cdn Brew 5	1983	94½	95½
Cdn Brew 5½	1986	98½	100
Can. Chem. 5¼	1971	99	100
Can Cement 5¼	1976	97½	98½
Can Cement 5¼	1979	100½	101¼
C I I	1977	100½	101¼
C P R	1972	88½	89½
C P R 5	1983	93½	94½
Crédit Fonc 5¼	1974	97½	99½
Dom Tar 5¼	1978	96½	98
Dom Stores 5½	1976	98	99½
Dom Textile 4	1996	97	98
GM Accept 4¾	1969	96½	97½
Imperial Oil 3	1969	91	93
Indus Accept 5¾	1962	100	101
Loblaw Groc 6	1977	101	103
Massey Ferg 4½	1976	94	95
Reynolds Al 5¾	1976	99½	100½
Shell Oil 4¼	1976	90½	92
Shell Oil 5¼	1978	100	102
St Law Corp 5	1978	94	95
Simpson's 4¾	1973	96	98
Steinberg 5¼	1972	98	99
T. P. 5.85	1987	100	102
Traders Fin 5¾	1974	99½	100½
Weston Geo 4¾	1971	96	97

SERVICES PUBLICS

Anglo Telegh 6	1963	101	—
Avalon Tel 3½	1966	95	—
Bell Teleph 3¼	1979	83½	84½
Bell Teleph 5½	1984	99	100
Bowat Pow 3¾	1980	83	—
Bell Teleph 6¼	1978	105	106½

IMMEUBLES

Brant Cr Real 5	1978	94	—
Eaton's Real 3½	1968	93	94
Eaton's Real 5	1978	94	96
Lob Leased P	1988	98½	100
Steinberg Pro 6	1982	100	—

Opportunité de carrière dans le

GÉNIE INDUSTRIEL

Cette situation attrayante offrira de stimulantes possibilités d'avancement à un jeune et énergique ingénieur qui désire une situation permanente et d'avenir, dans l'industrie.

Les responsabilités du titulaire de ce poste comprendront le développement et l'installation de systèmes et méthodes dans les domaines suivants : contrôle de la fabrication, prix de revient standards, gestion du matériel, agencement général des ateliers, et autres aspects de la gestion de manufactures.

Il est essentiel que tout postulant ait de l'expérience dans l'application de standards de rendement prédéterminés, et il est préférable qu'il ait subi un entrainement aux techniques de "Methods-Time-Measurement".

Le postulant choisi sera de préférence un ingénieur diplômé, mais l'équivalent du point de vue antécédents, avec au moins cinq ans d'expérience pratique, sera également considéré.

Le salaire sera fixé suivant les antécédents et l'expérience du candidat choisi.

C'est à titre confidentiel, suivant l'éthique professionnelle, que nous recevrons les candidatures à ce poste. Le curriculum vitae de tous les postulants devra faire état des renseignements personnels usuels, ainsi que des antécédents à la fois sur le plan académique et sur celui de l'expérience des affaires.

Les offres de services devront porter l'indication : "Ingénieur industriel", et être adressées à :

PRICE WATERHOUSE & CIE

Edifice Canada Cement, Square Phillips, Montréal 2.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER DU CANADA



HOWARD C. LEE — JOHN ORR

M. E.B. Hinman, président de la Compagnie Internationale de Papier du Canada, annonce la nomination de M. Howard C. Lee au poste de directeur du service des achats, en date du 1er mars. M. Lee est entré au service de la CIP en 1928 après avoir terminé ses études à l'université Northeastern. Il est directeur suppléant du service des achats depuis avril 1962. Il succède à M. John Orr, directeur du service des achats depuis 1934, qui restera au service de la compagnie comme aviseur. Bien connu dans l'industrie, M. Orr est à l'emploi de la CIP depuis avril 1925.

Progrès de la cote à Montréal

MONTREAL — La cote continuait de progresser ce matin à la Bourse de Montréal et à la Bourse Canadienne. La séance était modérément active.

Massey Ferguson, Canadien pacifique, Great Lakes Paper, Maritime Telegraph and Telephone ainsi que Imperial Oil ont augmenté de ¼ chacun tandis que Calgary Power, Rockwell, Algoma et Dominion Tar ont monté de ⅛.

Shell Canada et Noranda ont baissé de ¼ et Telephone Bell, de ⅛.

Dans les spéculations, Kodiak Petroleum a baissé de 15 cents, Opemiska Exploration de 1½ cent et Transterre, Fano et Mount Pleasant d'un cent chacun. Jubilee a progressé de six cents et Ghislau, de deux cents.

* * *

TORONTO — Les prix étaient en hausse à l'ouverture d'une séance modérée.

B.C. Telephone a augmenté de ⅜, Massey Ferguson, de ¼ et Hudson Bay Co. et Labatt, de ⅛ chacun. Aluminium et B.C. Forest ont baissé tous deux de ⅛.

Denison et Noranda ont tous deux gagné de ⅛ parmi les métaux communs.

Consolidated Mogul était en hausse de cinq cents à $5.20 dans les mines spéculatives et Calvert a fléchi d'un cent à 46 cents dans les pétroles.

NEW YORK. — Les cours à l'ouverture de la séance étaient plutôt fermes et modérément actifs à Wall St.

A quelques exceptions près, les variations parmi les titres clé étaient minimes.

Une attitude de prudence semblait prédominer.

Les sidérurgiques, les lignes aériennes et les services publics étaient fermes.

Les titres de cigarettes affichaient un ton indéfini.

Les automobiles, les pétrolières, les ferroviaires et les métaux étaient mixtes.

Parmi les plus forts gagnants, Du Pont s'accrut de 1¼ à 262¼; Chrysler se haussa de ½ et General Motors gagnait du terrain.

* * *

LONDRES — L'allure était en hausse aujourd'hui à la Bourse de Londres. Les valeurs de tout repos ont enregistré des gains dispersés.

Les titres négociés en dollars étaient irréguliers. Massey-Ferguson était ferme et International Nickel, Noranda et Consolidated Paper gagnaient du terrain.

Algoma et Hiram Walker ont baissé.

Triad a peu bougé après la nouvelle de l'acquisition par la BP de la Tidewater Canadian Oil. Les banques canadiennes ont baissé.

Les assurances et les propriétés étaient fortement en hausse. Les titres industriels ont réalisé des gains.

Les pétroles étaient calmes; mais l'or et le platine étaient en hausse.

* * *

PARIS — La médiocrité de la tendance se transforme en lourdeur. Les ventes s'assurent un peu partout l'avantage et comme la contre-partie acheteur se fait toujours rétricente, il en résulte parfois des baisses assez sensibles.

La tenue franchement mauvaise des constructions électriques contribue à créer un climat défavorable dès l'ouverture de la séance. La carence des acheteurs procède surtout du choc créé par la liquidation de février et dont l'ambiance a du mal à se remettre. Pourquoi acheter maintenant puisqu'on pourra peut-être le faire à meilleur compte encore dans quelque temps? Telle est la psychologie actuelle des opérateurs qui se basent sur une tendance qui persiste depuis de très longs mois.

Les dispositions d'ensemble sont également affectées, semble-t-il, par une situation sociale dont l'évolution ultérieure est susceptible d'ajouter encore aux difficultés que connaissent les entreprises dans un domaine ou dans un autre.

du parquet de la bourse

côte des grains

2 MARS 1964

WINNIPEG

MARCHE A TERME :

AVOINE :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	77⅛	—

CAHIER No 3 / PAGES 23 - 34 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / BANDES DESSINEES

MONTREAL, MARDI 3 MARS 1964 — 80e ANNEE — No 119

VU DE WASHINGTON

Les dettes de Moscou envers l'ONU agacent Lyndon Johnson

par **M. P. DEAN**

(exclusif à LA PRESSE)

Officieusement, les Américains et les Russes se sont mis d'accord pour remettre la session de l'Assemblée générale de l'ONU jusqu'après les élections américaines, qui se tiendront en novembre. Une majorité d'autres nations sont d'accord.

Et maintenant, tout le monde souhaite ardemment que la crise de Chypre ne provoque une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, car les Etats-Unis se verraient alors forcés de demander que les Russes soient privés de leur droit de vote pour non-paiement de leurs contributions. Or personne ne souhaite un incident de ce genre avant les élections présidentielles et c'est pour cette raison que la session régulière de l'Assemblée générale va être retardée de septembre à novembre.

Les Américains cherchent un compromis qui leur permettrait de régler leur différend avec les Russes au sujet des finances, sans avoir à invoquer l'article 19 de la Charte, qui prive du droit de vote à l'Assemblée générale tout pays en retard de deux années dans ses contributions. Les Etats-Unis voudraient que l'URSS verse un montant suffisant pour se mettre en règle et lui promettent, en échange, que dorénavant on ne lui demandera plus de payer pour des opérations qu'elle désapprouve.

Ce que proposent les Américains est une atteinte au seul vrai pouvoir de l'Assemblée générale. Sur toutes les questions, l'Assemblée ne peut faire que des recommandations, excepté dans le domaine financier, où elle a le pouvoir de déterminer la contribution que chaque membre doit payer et d'en exiger le versement.

Opposition possible

Il n'est pas du tout certain que les petits pays acceptent cette proposition des Etats-Unis. Il n'est même pas sûr que le Congrès américain y donne son consentement. M. Johnson dira sans doute au Congrès que les Etats-Unis non plus n'auront pas à payer pour des opérations qu'ils désapprouvent, qu'ils n'auraient pas à payer si les nations afro-asiatiques décidaient d'organiser une campagne quelconque contre l'Afrique du Sud.

Plusieurs législateurs américains répondront que les Etats-Unis ne doivent certainement pas payer pour des opérations qui leur déplaisent, mais que ce privilège ne peut pas être octroyé à la Russie. Les Etats-Unis, diront-ils, symbolisent le bien, tandis que la Russie est la réincarnation du mal. Les Nations unies n'auraient aucune utilité pour certains législateurs puissants, si l'organisation mondiale ne pouvait pas servir à "donner aux Russes certaines leçons de démocratie".

Subterfuge apparent

Le fait de retarder la session de l'Assemblée générale au mois de novembre n'est d'ailleurs qu'un subterfuge apparent. Les raisons de ce changement de date seront amplement discutées. Les républicains maintiendront que le marché est désavantageux pour les Etats-Unis, que Johnson a fait des concessions secrètes. Le président sera donc forcé de tout nier pour se défendre et, en agissant ainsi, il se mettra en très mauvaise posture s'il veut éventuellement négocier avec les Russes. Il se tiendra sur la défensive et ne vantera pas les mérites de l'ONU suffisamment pour parer aux attaques contre l'organisation mondiale.

Il est évident que les législateurs sont convaincus qu'ils peuvent gagner des voies en s'opposant à l'aide économique aux institutions internationales. Par exemple, ils viennent de voter contre une augmentation de la subvention américaine à l'AID (Association internationale du développement), qui ne fait pas de dons mais des prêts aux pays pauvres. L'AID fut créée pour plaire aux législateurs, pour les convaincre que les dons allaient finir et seraient remplacés par des prêts.

Les sondages de l'opinion publique indiquent que l'ONU peut encore compter sur l'appui d'un certain nombre de partisans. Les Eglises accordent généralement leur appui à l'organisation mondiale. Mais les politiciens professionnels vous diront qu'une certaine lassitude se dessine aux Etats-Unis, que les gens sont à la veille de perdre patience à l'égard de toutes les institutions internationales.

La Chine à l'ONU

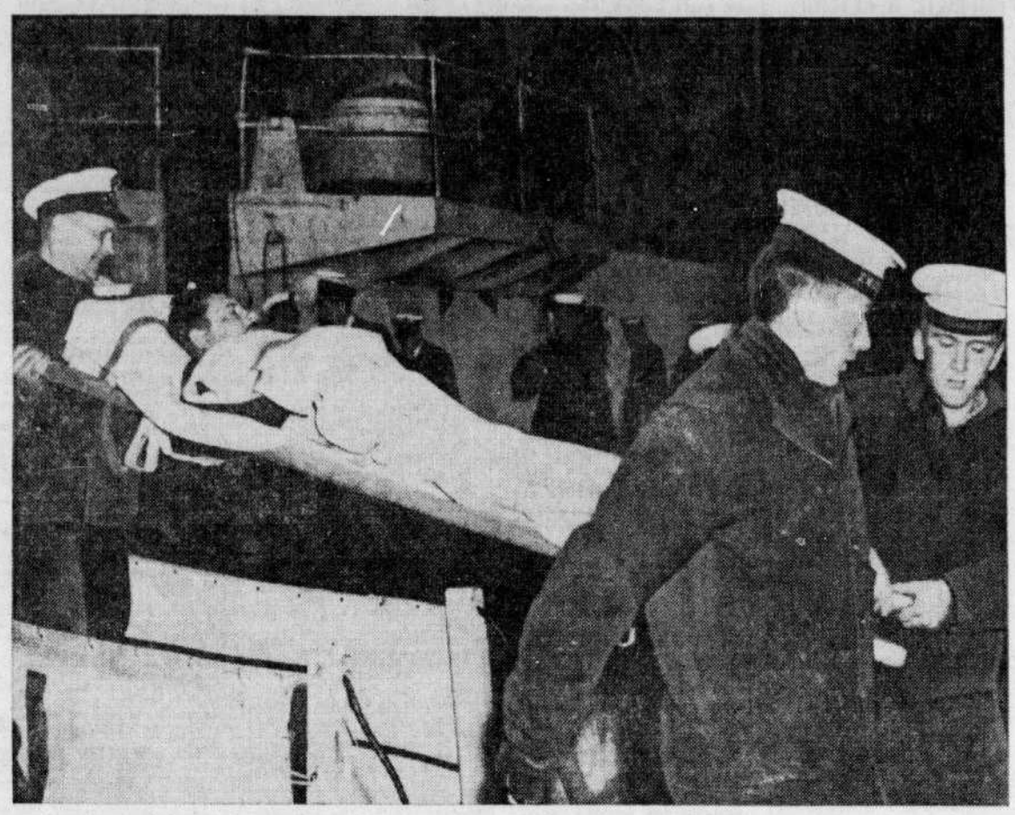
Le fait de retarder la session de l'ONU jusqu'après les élections de novembre pourrait irriter le public américain s'il avait l'impression qu'on voulait le rouler, qu'on voulait l'empêcher de se prononcer aux élections pour ou contre certaines décisions qui doivent être prises à l'Assemblée générale.

La plus explosive de ces décisions est évidemment l'admission de la Chine à l'ONU. Les républicains vont certainement dire que la session de l'Assemblée fut remise parce que Johnson savait que la Chine communiste serait admise à siéger aux Nations unies et qu'il ne voulait pas le "dévoiler" avant les élections.

Les républicains présenteront cette affaire comme un mauvais tour joué au peuple américain par ses alliés et par son président. Et comme la session aura été remise jusqu'après les élections américaines, les petits pays n'auront pas à agir de façon à ne pas offenser Washington et pourraient très bien voter en faveur de l'entrée de la Chine à l'ONU.

Pendant que ses propriétaires vantent l'héroïsme des marins de l'"Athabaskan"

Les marins de l'"Amphialos" racontent leur sauvetage épique



BLESSES MAIS BIEN VIVANTS — Cinq des naufragés du pétrolier "Amphialos" ont été blessés au cours des opérations de sauvetage. En arrivant hier à Halifax, ils ont été descendus du destroyer "Athabaskan" sur des civières et transportés immédiatement dans des hôpitaux de la ville.

Téléphoto UPI

HALIFAX. (PC,UPI) — Les 34 survivants du pétrolier "Amphialos" ont fait le récit, hier à Halifax, des heures tragiques qu'ils vécurent, dans la nuit de samedi à dimanche, cramponnés à la partie avant de leur navire sectionné par une violente tempête, et de leur sauvetage épique par le destroyer canadien "Athabaskan".

M. Thomas Gounaris, le représentant des propriétaires de l'"Amphialos, les armateurs N.J. Goulandris Agencies Ltd., de Londres, a déclaré hier soir, au cours d'une interview par téléphone, que la Marine canadienne avait fait preuve "d'héroïsme et de galanterie" dans le sauvetage des naufragés du pétrolier à 220 milles de la côte de Nouvelle-Ecosse. Des messages de félicitations ont également été envoyés à l'amiral-commandant de la flotte de l'Atlantique et aux autorités de l'ARC.

Le capitaine Stamatis Polemis a déclaré que personne à bord du pétrolier ne soupçonnait ce qui allait arriver et que le navire s'est subitement coupé en deux. Il était impossible d'envoyer un message : le poste de radio était inondé de pétrole, le courant électrique était coupé et l'antenne était arrachée. "Nous avons essayé de placer le poste d'urgence dans l'un des derniers canots de sauvetage, a poursuivi le capitaine, mais une vague s'est abattue contre le navire et a tout emporté". Nous n'avions plus aucun moyen de communication et nous n'osions pas utiliser de fusées éclairantes à cause du danger d'incendie".

Heures d'angoisse

Le capitaine Polemis a raconté qu'il avait tout fait pour empêcher que les membres de son équipage soient pris de panique. "Mes hommes étaient des croyants, a-t-il dit, mais ils ne priaient ni ne chantaient. Je les tenais constamment occupés à toutes sortes de tâches".

"J'ai 53 ans, a poursuivi le capitaine. Aujourd'hui, j'ai l'impression d'en avoir 75. Il est arrivé tant de choses en si peu de temps. Le pétrole est dangereux. Dans le pétrole, on ne peut rien faire." Le capitaine a affirmé que la partie du navire où ils s'étaient tous réfugiés penchait fortement dans une mare d'huile et qu'il était impossible de rester en place à moins de se cramponner à quelque pièce du navire. Ils passèrent ainsi 17 heures sans savoir s'ils seraient secourus et s'attendant à tout moment que leur épave s'engloutisse dans l'océan.

Sauvetage dramatique

Un des membres de l'équipage a déclaré que le destroyer "Athabaskan" était arrivé juste à temps, qu'une heure plus tard ils auraient été prêts à abandonner la partie à cause de leur épuisement extrême. Il a raconté que c'est en mettant à la mer le premier canot de sauvetage que le jeune Markos Douratsos, âgé de 19 ans, a été emporté par une vague et a disparu. Un autre marin a plongé dans les vagues énormes, mais il a été rescapé par un membre de l'équipage de l'"Athabaskan".

Il était environ 10 heures dimanche matin quand les naufragés aperçurent le destroyer qui venait à leur secours. Les canots de sauvetage avaient été mis à la mer à l'aube et 18 hommes y prirent place, tandis que les 17 autres continuaient de se cramponner à l'épave.

Une heure plus tard, l'"Athabaskan" arrivait sur les lieux et s'approchait à une centaine de pieds de l'épave, qui menaçait de s'enfoncer dans la mer d'un instant à l'autre.

L'opération de sauvetage a dû s'accomplir avec une prudence extrême, à cause de la tempête, et c'est en déployant une grande habileté et en luttant courageusement contre les éléments que l'équipage du destroyer parvint à recueillir 35 marins de l'"Amphialos".

Malgré l'impasse, l'URSS est décidée à poursuivre la négociation à Genève

GENEVE. (AFP) — "Il n'est pas question que la délégation soviétique quitte la conférence du désarmement, même si l'impasse actuelle devait se prolonger", a déclaré le délégué soviétique, M. Semyon K. Tsarapkine après la séance du matin.

"Cette impasse est très sérieuse," a poursuivi M. Tsarapkine, après tous les efforts que nous avons déployés en vue de "revitaliser" la conférence à la reprise de janvier dernier. Nous avons soumis une série de propositions qui auraient pu conduire à un accord, mais l'Occident, et en particulier les Etats-Unis, ne leur ont manifesté aucune considération".

"Mais nous sommes têtus, a poursuivi le chef de la délégation soviétique. Nous voulons poursuivre la négociation. Nous voulons arriver à un accord réel sur des mesures réelles. Nous ne pouvons pas accepter un accord de principe qui ne ferait que perpétuer le dangereux équilibre actuel".

Interrogé sur l'interview de M. Gromyko dans les "Izvestia" et sur le jugement sévère porté par le chef de la diplomatie soviétique sur la conférence de Genève, M. Tsarapkine a répondu :

"L'interview constitue un appel lancé par M. Gromyko pour parvenir à des mesures concrètes de désarmement, susceptibles de mettre un terme à la course nucléaire. Nos propositions montrent la voie. Nous les avons formulées non seulement parce qu'elles traduisent la position soviétique, mais aussi parce qu'elles tiennent compte des vues exprimées par l'Occident.

"Ici nous avons entendu des gentillesses, des mots aimables. On nous a dit qu'il fallait en finir avec les discours et se mettre sérieusement au travail. Mais on est resté là et les actes n'ont pas suivi les paroles dans cette négociation".

Le délégué de la Grande-Bretagne, sir Paul Mason, a déclaré pour sa part que les propositions soviétiques en matière de désarmement, telles qu'elles ont été formulées par M. Gromyko, doivent être précisées et conduire à une négociation détaillée.

Le délégué britannique considère que la conférence enregistre actuellement sept points d'accords de principe et quatre qui continuent de diviser les deux camps.

Pas de Belges au sein de l'équipage mixte de l'OTAN

BRUXELLES. (AFP, Reuter) —La Belgique a décidé aujourd'hui de ne pas participer à l'expérience-pilote de force nucléaire de l'OTAN à équipages mixtes, a déclaré un porte-parole du ministère belge des Affaires étrangères. Cet exercice naval aura lieu le mois prochain.

Bien que cette décision, a précisé le porte-parole, ne signifie pas que le gouvernement belge ait déjà formellement décidé de ne pas participer à la force nucléaire à équipages mixtes proposée par les USA à huit pays de l'OTAN, M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères, a déclaré vendredi dernier que la Belgique n'entendait pas participer à une telle force.

Chou-En-Laï à la TV britannique :

"La Chine et l'URSS feront face ensemble à tout orage qui surgirait dans le monde"

LONDRES. (PA, AFP, Reuter) — "Quoi qu'il arrive, les peuples frères de Chine et d'Union soviétique feront face ensemble à tout orage qui pourrait surgir dans le monde", a déclaré hier M Chou En-laï, président du conseil de la république populaire chinoise, dans une interview diffusée par une chaine de télévision indépendante britannique.

"Les impérialistes et la réaction dans tous les pays échoueront, a ajouté M. Chou En-laï, s'ils croient pouvoir exploiter les divergences qui existent entre les Chinois et les dirigeants soviétiques. Ces divergences seront finalement résolues sur la base du marxisme-léninisme et l'unité du mouvement communiste international s'en trouvera alors certainement renforcé."

Pendant ce temps, une délégation de leaders du parti communiste roumain arrivait à Pékin pour des conversations que les communistes chinois considèrent comme de la plus haute importance, au dire des observateurs diplomatiques.

Prudence de la Roumanie

La délégation, dirigée par Ion Gheorghe Maurer, premier ministre et membre du Politburo de Roumanie, doit discuter pendant quatre ou cinq jours avec les leaders chinois des relations sino-roumaines, "de l'unité du camp socialiste, de l'organisation des travailleurs et du communisme international".

A son arrivée à l'aéroport de Pékin à bord d'un avion de fabrication soviétique, la délégation fut accueillie par Liu Shao-chi, président de la Chine et second en importance au sein du parti communiste chinois, après Mao-Tsé-toung.

A Pékin, on considère la Roumanie comme "le plus indépendant" des satellites est-européens de l'URSS. Dans le différend idéologique sino-soviétique, la Roumanie a adopté une attitude prudente. Elle s'est abstenue d'imiter les attaques soviétiques contre les Chinois, tout en appuyant le "ligne soviétique" sur la plupart des points en litige.

Rien dans l'attitude de la Chine à l'égard du problème de la paix et de la guerre ne devrait inquiéter le monde, a dit M. Chou En-laï au cours de son interview télévisée : "Nous aimons la paix et nous sommes opposés à toute guerre d'agression. Ce qui pourrait inquiéter bien des gens est la politique d'agression et de guerre menée par les impérialistes, tout particulièrement par l'impérialisme des Etats-Unis . . . La Chine veut avoir des relations de coexistence pacifique avec tous les pays du monde, y compris avec les Etats-Unis, sur la base des principes suivants :

1. — Respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; 2. — Non-agression; 3. — Non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays; 4. — Egalité et maintien des relations entre Etats sur une base d'intérêts et d'avantages mutuels.

"La Chine ne provoquera jamais un conflit, a affirmé le premier ministre chinois, mais si les impérialistes nous imposent la guerre nous n'aurons pas d'autre choix que de résister fermement.

Ceylan recevra plus de $7½ millions du Canada

COLOMBO. (AFP) — Un accord a été signé aujourd'hui à Colombo par Mme Sirimavo Bandaranaike, premier ministre de Ceylan, et M. James George, haut-commissaire du Canada, portant sur une aide de 33,831,000 roupies (env. $7,500,000) que fournira le Canada à Ceylan, pour le financement de divers projets de développement.

Sur cette somme, 6,600,000 roupies (env. $1,500,000) ont été mis à la disposition de Ceylan par le gouvernement canadien pour l'année fiscale en cours. Le reste sera fourni par les crédits ouverts par le gouvernement canadien pour le programme de développement au cours des années précédentes, mais qui n'était pas jusqu'à présent attribué à des projets déterminés. Aux termes de l'accord, un montant de 11,700,000 roupies (env. $2,500,000) sera versé en dollars canadiens et service à la fourniture de matériel d'équipement et d'aide technique. Une somme de 22,061,000 roupies (env. $4,850,000) a été fournie par la vente à Ceylan d'environ 50,000 tonnes de farine offerte par le gouvernement canadien à Ceylan depuis 1959-60.

Le plus important des projets devant être réalisés grâce à l'accord canado-cingalais est l'extension et l'amélioration de l'aéroport de Katunayake, travaux dont le coût total atteindra 26 millions de roupies (env. $5,720,000). Le plan prévoit également la construction d'un hôpital à la faculté de médecine de Peradeniya, la construction d'écoles, le développement des pêcheries, de l'électrification et de l'irrigation.

Les "Polaris" causeraient la mort de 35 millions de personnes en cas de guerre

WASHINGTON. (AFP) — Les onze sous-marins Polaris dont disposent actuellement les Etats-Unis pourraient causer la mort de 25 à 35 millions de personnes en cas de conflit généralisé, a déclaré le secrétaire à la Marine Paul Nitze dans une lettre au Représentant George Mahon (démocrate du Texas), président de la Commission des crédits militaires de la Chambre.

M. Nitze a ajouté qu'en 1967 la flotte américaine disposera d'un total de 34 submersibles de ce type.

L'ampleur des dégâts que peuvent causer les sous-marins Polaris est telle, a-t-il poursuivi, que ce serait "irrationnel" de la part d'un ennemi des Etats-Unis de provoquer un conflit nucléaire.

La lettre du secrétaire à la Marine au Représentant Mahon répondait à une requête de ce dernier qui avait prié Nitze de préparer une déclaration concernant le système de défense Polaris susceptible d'être portée à la connaissance du public.

Dans sa lettre, le secrétaire à la Marine précise d'autre part qu'en comparant la fusée de marine Polaris avec les autres missiles stratégiques américains, celle-ci les domine nettement. Il la qualifie par ailleurs de "très voisine de la perfection" en ce qui concerne le degré de préparation de cette arme à la mise à feu.

M. Nitze ajoute que le chef des opérations navales, l'amiral David McDonald, et lui-même ont la plus haute certitude que les sous-marins Polaris "ne peuvent d'aucune manière être mis hors d'état de riposter" à une attaque ennemie. "Nos submersibles Polaris en haute mer sont pratiquement invulnérables; nous sommes d'accord sur ce point", a-t-il affirmé.

Le secrétaire à la Marine, dans sa conclusion, déclare enfin que le missile Polaris a des capacités de pénétration telles qu'il est "totalement adéquat pour frapper n'importe quel secteur protégé par des systèmes de défense anti-balistiques" tels qu'ils sont actuellement réalisables.

L'URSS met fin à ses achats de blé américain

(Selon AFP, UPI) — Le "New York Times" écrit aujourd'hui que l'Union soviétique a décidé de mettre fin aux achats de blé américain. Les derniers chiffres indiquent que seules deux ventes importantes ont été effectuées jusqu'ici. D'une part, la "Continental Grain Co." a exporté pour 78,500,000 de dollars de blé, tandis que, d'autre part, "Cargil Inc." en exportait pour 54 millions de dollars.

Cependant, le quotidien new-yorkais indique que de bonnes chances existent de voir l'URSS entamer de nouvelles négociations pour l'achat du blé américain, une fois que les chiffres de sa récolte seront connus.

A Moscou, la délégation de spécialistes américains, qui est arrivée en URSS pour discuter des problèmes portuaires soulevés par les expéditions de blé, a été reçue par le ministre de la Marine marchande.

Le cardinal Spellman condamne "Le Vicaire"

NEW YORK. (AFP) — Le cardinal Francis Spellman, archevêque de New York, a condamné en termes sévères, hier, "Le Vicaire", la pièce de Rolf Hochhuth, qui passe actuellement à Broadway dans sa version américaine "The Deputy", déclarant qu'elle était une "indigne profanation" de la mémoire de Pie XII.

Le cardinal Spellman rappelant qu'il avait connu intimement le pape et avait travaillé pendant plusieurs années près de lui, a déclaré que Pie XII avait été, vis-à-vis des Juifs, comme vis-à-vis de tous les autres peuples du monde "un ami loyal dans les heures tragiques de la persécution".

"Aujourd'hui, une pièce de théâtre est jouée dans notre ville, pièce qui essaie de renverser ce jugement et, en fait, de rendre le pape Pie XII coupable des crimes nazis. Six ans seulement après sa mort, notre Saint-Père est jugé et condamné sur scène. Il s'agit là d'une indigne profanation d'une homme bon et d'un affront à ceux qui connaissent ses oeuvres humanitaires, ceux qui l'ont aimé et qui vénèrent sa mémoire".

Il a estimé que cette pièce risquait de diviser les Juifs (New York compte environ 2 millions de Juifs) et les catholiques de New York auxquels il a demandé de faire preuve de "modération et de charité face à la crise" que "Le Vicaire" provoque.

Le juge Wilson préside le procès de Ruby, le juge Brown étant malade

DALLAS (AFP, AP, Reuter) — Le procès de Jack Ruby s'est poursuivi aujourd'hui, à Dallas, sous la présidence du juge Frank Wilson, qui a décidé de remplacer le juge Brown, malade. Celui-ci, qui présidait aux débats du procès de Ruby, a la grippe.

Le procureur-général, M. Henry Wade, avait indiqué qu'il était entré en contact avec le juge Wilson pour qu'il remplace le juge Brown. Mais Me Belli, avocat de Jack Ruby, avait demandé l'ajournement du procès, en attendant la guérison du juge Brown. L'avocat estimait en effet que le juge Brown doit toujours se prononcer sur la motion de transfert du procès dans une ville autre que Dallas, parce qu'on ne pouvait pas obtenir un jury. "Le juge Brown est le seul qui se rende compte des difficultés actuelles", avait argué Me Belli, ce matin, en demandant l'ajournement du procès, ce qui lui a été refusé.

Hier, des incidents et de violentes discussions entre la défense et le tribunal avaient retardé la sélection des deux derniers jurés au procès.

Au cours de l'audience du matin, l'un des avocats de la défense, Me Tonahill, a été condamné à une amende de 25 dollars pour s'être emporté et avoir jeté son crayon par terre, afin de montrer combien des objections soulevées par l'accusation l'exaspéraient.

Au début de l'audience de l'après-midi, les avocats de Ruby ont provoqué un violent incident et menacé d'interrompre les débats à la suite de la distribution dans les couloirs du Palais à la presse, d'une documentation sur l'épilepsie, préparée par la "Ligue nationale d'épilepsie". Par le moyen de cette documentation, la Ligue cherche à démontrer que l'"épilepsie psychomotrice" dont souffre Jack Ruby ne fut pas un facteur déterminant du crime dont il est accusé, à savoir le meurtre de Lee Harvey Oswald, assassin présumé du président Kennedy.

L'avocat principal de Ruby, Me Belli, a demandé que le juge arrête immédiatement les débats et fasse citer le représentant de cette ligue. M. Maurice Melford, et l'avocat général, M. Henry Wade, pour outrage à magistrat.

Dans un exposé sur les "faits concernant l'épilepsie", la ligue affirme notamment : "Les épileptiques ne sont pas des criminels ou des individus plus enclins que les autres à des actes de violence incontrôlés en raison de leur maladie. Pas plus que les cardiaques ou les polios".

Chypre: l'accord se ferait à l'ONU aujourd'hui

NATIONS-UNIES. (UPI, PA, AFP, Reuter) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Thant, multiplie les démarches pour recruter une force de paix internationale qui sera envoyée à Chypre si le Conseil de sécurité approuve la résolution qui lui a été soumise hier.

M. Thant serait déjà assuré d'obtenir 500 hommes du Canada et 600 du Danemark.

L'adoption de la résolution dépend de l'attitude que prendront en définitive les représentants de Chypre à la réunion du Conseil, cet après-midi. Tout indique que le gouvernement cypriote acceptera le compromis, même si, selon des informations en provenance de Nicosie, il désirerait voir apporter certaines modifications sur la formulation de la résolution.

Le projet de résolution comprend l'envoi pour trois mois d'une force de paix de l'ONU et la nomination d'un médiateur par le secrétaire général des Nations unies.

Manifestation à Athènes

Même si la presse cypriote grecque est assez favorable au plan de l'ONU, à Athènes, de 4,000 à 5,000 étudiants ont manifesté ce matin dans les rues de la capitale grecque en clamant des slogans anti-américains et anti-britanniques. Ils portaient des pancartes demandant que la 6e flotte américaine quitte les eaux grecques.

La marine grecque a commencé des manoeuvres dans la mer Egée pour la première fois depuis la présente crise cypriote. De plus, le 3e corps d'armée qui se trouve dans le nord de la Grèce, avec quartier général à Salonique, est prête à faire face à toute situation d'urgence. Le premier ministre, M. George Papandreou, a déclaré aujourd'hui que la politique de la Grèce vise à la paix, mais qu'elle en sera une "de défense en cas d'agression".

Le plan de l'ONU

A l'ONU, le plan de paix a été soumis par cinq des six membres non permanents du Conseil de sécurité.

Le délégué brésilien, M. Carlos Bernardes, a déclaré que si le Conseil ne parvenait pas à prendre les mesures prévues par ce projet, la "situation déjà explosive" qui règne à Chypre pourrait encore se détériorer gravement et aboutir à une véritable guerre dans la Méditerranée orientale.

Le diplomate brésilien, qui a occupé la présidence du Conseil pendant le mois de février, a ajouté : la présence d'une force internationale chargée du maintien de la paix et les efforts d'un médiateur impartial et respecté "offrent les meilleures perspectives pour le règlement de l'un des problèmes les plus complexes et les plus délicats auxquels les Nations unies aient eu à faire face."

Il apparaît déjà, selon des sources turques bien informées, que la Turquie acceptera de suspendre pendant trois mois son droit d'intervention unilatérale à Chypre, dès qu'une force de l'ONU sera sur place.

Ce plan ne ferait aucune référence aux accords de Londres et de Zurich, mais garantirait l'intégrité et la souveraineté de Chypre par l'envoi dans l'île d'une force internationale. Il proposerait enfin la nomination d'un médiateur par les deux parties.

Médiateur pressenti

D'autre part, si le projet est acceptable pour Chypre, déclare-t-on de source diplomatique, l'Union soviétique ne fera probablement pas usage de son droit de véto. Les Soviétiques ont demandé que toutes les opérations de maintien de la paix soient placées, sous l'autorité du Conseil de sécurité.

Parmi les noms cités pour les fonctions de médiateur, on relève, ajoute-t-on de même source, celui de sir James Plimsoll, haut commissaire d'Australie en Inde. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis, croit-on savoir, seraient favorables à la nomination de sir James.

La composition et l'importance des effectifs de la force de l'ONU devront être définies par U Thant en accord avec les gouvernements britannique, cypriote, grec et turc. Le commandant de cette force serait nommé par le secrétaire-général auquel il rendrait compte. Ce commandant aurait également pour tâche de tenir informés de l'évolution de la situation les gouvernements ayant décidé de participer à la force.

Le coût de l'opération serait financé par les pays contribuant à la force et les autres Etats seraient invités à apporter des contributions volontaires.

Le secrétaire-général, U Thant, a décidé de prolonger d'un mois la mission que le général indien Prem Singh Gyani effectue actuellement en son nom à Chypre, a-t-on annoncé hier au siège de l'ONU.

Enfin, les Etats-Unis ont tenté hier de rassurer le gouvernement grec sur les manoeuvres américano-turques qui se déroulent dans la mer Egée. Les Etats-Unis ont affirmé que ces manoeuvres n'intéressaient que la défense de la Turquie et ce qu'elles avaient été organisées à la suite de décisions prises dès le début du mois de décembre 1963. La 6e flotte américaine, ont déclaré les Américains, entreprendra les manoeuvres analogues à la fin de mars avec des unités de la marine royale grecque.

"Euthanasie hitlérienne"

Environ 3,000 enfants mentalement arriérés tués de 1939 à 1945 — un médecin nazi

LIMBOURG, Allemagne Occidentale. (Reuter) — Environ 3,000 enfants mentalement déficients ont été tués en application du "programme d'euthanasie" entre 1939 et la fin de la guerre, a déclaré hier Hans Hefelman devant le tribunal qui le juge pour complicité dans l'application de ce programme.

Comme le président du tribunal lui faisait remarquer qu'au cours de l'instruction il avait donné le chiffre de 5,000, Hefelman a soutenu qu'il y avait eu "seulement" 3,000 victimes.

Les parents étaient informés par les médecins des asiles psychiatriques de la mort de leurs enfants, a déclaré Hefelman, en précisant : "Ils (les médecins) procédaient de la façon habituelle, c'est-à-dire qu'ils disaient que les enfants étaient morts d'une autre façon."

L'accusation mettant en doute l'affirmation de Hefelman selon laquelle de nombreux enfants handicapés signalés à l'attention du comité chargé du programme d'euthanasie étaient soignés et guéris, l'accusé a répondu : "On peut accuser le régime hitlérien de beaucoup de choses, mais pas d'avoir été hostile aux enfants."

Extradition d'un nazi

Par ailleurs, "ce n'est que lorsque la justice argentine aura dit son dernier mot que l'extradition du Dr Bernhard Bhone pourra être envisagée", a déclaré hier en substance le mistre argentin de l'Intérieur, au sujet de la demande d'extradition allemande d'un des accusés du procès d'euthanasie hitlérienne, arrêté jeudi dernier à Bunesnos-Aires. Le Dr Bohne, qui a déclaré que de 1939 à 1945 il n'avait fait qu'établir des statistiques d'euthanasie dans les hôpitaux allemands, sera défendu par un avocat prêté par le gouvernement argentin.



Dr GERHARD BOHNE
... repéré en Argentine

MONTREAL, MARDI 3 MARS 1964 — 80e ANNEE — No 119

"Menteur public", lance Bellemare au premier ministre

La statue de Duplessis provoque le débat le plus disgracieux de la session à Québec

par **Jacques GUAY**

QUEBEC. — L'Assemblée législative a connu, hier soir, l'un des plus pénibles débats de son histoire alors que M. **Maurice Bellemare,** hors de lui, a traité de "menteur public" le premier ministre qui depuis une quinzaine de minutes, sourire aux lèvres, l'accusait d'avoir déjà piétiné la photo de M. Duplessis.

A un certain moment, M. Bellemare a quitté son siège et s'est avancé dans le "no man's land" qui sépare le parti ministériel de l'opposition, rouge de colère, l'index tendu : **"C'est un menteur public", criait-il en désignant M. Lesage.**

Tant chez les députés que chez les journalistes et les spectateurs, les réactions variaient du fou rire à la stupeur et à l'indignation. Le tout dans un vacarme et un désordre indescriptible que seule la fin de la séance a pu lentement dissiper.

Une fois de plus, c'est la statue de M. Duplessis qui a servi d'amorce à l'explosion.

Depuis près d'une heure, profitant de la discussion des "crédits" du ministère des Affaires culturelles, l'ombre de M. Duplessis avait envahi la Chambre.

M. Lesage avait répété à quelques reprises qu'il attendait que l'histoire eût fait son oeuvre pour ériger en monument la statue de son prédécesseur. Et il avait fait allusion à "certains procès" où "plus que tout autre" M. Duplessis était en cause.

M. Maurice Bellemare, comme à chaque fois que la mémoire de l'ancien chef de l'Union nationale est, selon lui, profanée, se leva. Après avoir affirmé que le premier ministre, qui a déjà siégé à Ottawa, devrait se souvenir que ce sont les libéraux qui ont élevé un monument à l'ancien premier ministre tory Borden, il accusa les libéraux d'avoir traîné la mémoire de M. Duplessis et son groupe dans **"l'ignominie".**

"C'est indigne d'un premier ministre. Le premier ministre, qui a été communier sur la tombe de M. Duplessis, a craché dessus".

Le "crapaud" et la "baloune"

M. Lesage, souriant : "J'irai même communier sur le tombeau du député de Champlain".

Pendant que la discussion s'envenimait, M. Georges-Emile Lapalme et son sous-ministre, M. Guy Frégault, se sont retirés, soustrayant les Affaires culturelles à l'échange de mots acerbes et aux scènes disgracieuses.

Et pendant que M. Bellemare parle de plus en plus fort, des députés libéraux, dont tout particulièrement celui de Mercier, **M. Jean-Baptiste Crépault,** essaient de l'interrompre.

"Voyez le crapaud" dit M. Bellemare à l'intention de M. Crépault.

..."**Baloune, baloune",** riposte M. Crépault.

"Jamais M. Duplessis n'a commis un geste de malhonnêteté administrative".

C'est alors que le premier ministre se relève, souriant, et d'une voix calme : **"S'il y en a un qui a dénigré M. Duplessis, c'est bien le député de Champlain lors de certaines élections municipales du Cap-de-la-Madeleine. Battu comme maire, il a déchiré alors le portrait de M. Duplessis ... Il l'a piétiné.**

M. Bellemare, dans un chahut de collégiens : "Je mets mon siège en jeu si le premier ministre veut mettre le sien. Il a menti effrontément".

Le président du comité plénier, **M. Jean-Jacques Bédard,** intervient à ce moment. Il rappelle que depuis près d'une heure le débat a glissé, qu'on est supposé discuter des Affaires culturelles et il demande à M. Bellemare de retirer ses dernières paroles "non parlementaires".

M. Bellemare les retire et explique : "J'ai été battu comme maire le 2 août 1957 et j'ai pris ça comme un grand gentleman. Le 14 août, j'étais responsable de l'élection partielle. Je suis un soldat et je n'ai jamais trahi mon parti. Comme un homme, j'ai demandé à voir M. Duplessis. Comme un homme, il m'a reçu et comme deux hommes de bonne volonté nous nous sommes rencontrés".

Un menteur public

Et il ajoute : "Le premier ministre rapporte des ragots".

M. Lesage, toujours souriant et calme : "Ce ne sont pas des ragots. C'est passé à l'histoire alors que le député a renié son chef plus que Saint Pierre".

M. Bédard rappelle à l'ordre le député de Mercier, M. Crépault et **M. Bellemare** qui, visiblement, ne se contient plus, lance, indigné : "C'est une fausseté. Je n'ai jamais renié mon chef".

M. Lesage, toujours souriant et calme : "Je vais reprendre ce que j'ai dit. Je dirai que Saint Pierre n'a jamais renié plus violemment son maître".

C'est à ce moment que **M. Bellemare** quitte son siège et s'avance de quelques pas en direction du premier ministre. **"C'est un menteur public".**

M. Bédard lui demande de retirer ses paroles. M. Bellemare, qui s'est rassis, refuse.

Et **M. Lesage** se relève, et très calmement : "Comme c'est moi qui a été offensé, je considère que ces paroles ont été retirées".

M. Bellemare : "Jamais. Jamais".

M. Johnson demande au premier ministre de prendre la parole du député de Champlain. "Il dit qu'il n'a jamais renié. Prenez sa parole".

M. Lesage, souriant : "Le député de Bagot (M. Johnson) sait bien que ce que j'ai dit est vrai. Le député de Missisquoi (M. Bertrand) et le député de St-Jacques (M. Dozois) le savent".

Tous trois nient.

Finalement, **M. Lesage,** souriant "Je prends la parole du député de Champlain à l'effet que quatre jours après il a fait sa paix avec M. Duplessis".

Et alors que **M. Bellemare** proteste de plus belle il est dix heures et la séance est ajournée.

Ce qui ne devait pas empêcher quelques députés de continuer de se dire leurs quatre vérités de plus belle.

Cet après-midi, on devrait reparler de culture.

Pourquoi pas des statues à Gouin, Taschereau, Godbout ?

— *Lesage*

QUEBEC. **(J.G.)** — "Pourquoi pas des statues aux anciens premiers ministres, Lomer Gouin, Alexandre Taschereau et Adélard Godbout ?" a demandé, hier, M. Jéan Lesage alors que l'Union nationale avait soulevé de nouveau l'éternel débat sur la statue de M. Duplessis qui, au dire même du premier ministre, semble bien être quelque part mais on ne sait où.

M. Lesage a cependant expliqué, se défendant bien de tomber dans la partisannerie, qu'il attendait le moment opportun, quand l'histoire aura fait son oeuvre pour ériger en monument la statue de M. Duplessis. **"Il n'est pas dit qu'au cours des années qui viennent et que je serai toujours premier ministre la décision n'en sera pas prise".**

Par ailleurs, il a précisé : **"Je ne cache aucune statue. Parce que je ne sais pas où elle est et que je ne veux pas le savoir. Ce n'est pas d'intérêt public. Cela pourrait être une cause de désordre".**

On était à étudier les "crédits des Affaires culturelles" quand **M. Jean-Jacques Bertrand** a suggéré que d'ici la fin du carême, la statue de M. Duplessis fasse pendant à celle de Honoré Mercier devant le parlement.

M. Lesage a alors fait remarquer que l'histoire n'avait pas encore fait son oeuvre et qu'on n'avait pas songé à élever des monuments à MM. Taschereau et Gouin.

M. Bertrand intervient de nouveau. Il affirme qu'il s'agit d'une loi de l'Assemblée législative, de la reconnaissance à rendre à tous les hommes politiques. Il reparle de MM. Taschereau et Gouin.

M. Lesage lui reproche alors: "J'avais tendu un piège au député. Je n'avais pas mentionné M. Godbout. Et lui-même n'en a pas parlé. Et pourtant si un homme a mérité de la province.

M. Bertrand note que M. Lesage, qui est ministre des Finances, est responsable des biens de la province.

M. Lesage rétorque : "Le comité des comptes publics se réunit le 10 mars. Ce sera le temps de demander à "l'auditeur" si la statue est en bon ordre et en sécurité."

Puis il ajoute : "Qu'est-ce qu'on dirait si on élevait quatre monuments, à Gouin, Taschereau, Godbout et qu'on sorte la statue de celui qui n'est pas encore entré dans l'histoire ?"

M. Bertrand proteste.

M. Lesage : "Pas tant qu'il y aura ces procès".

Il devait ajouter au cours du débat : "On voudrait monter en épingle celui qui plus que tout autre est l'objet de controverses devant les tribunaux ... Tant que j'aurai un souffle de vie et que l'histoire n'aura pas porté son jugement, je considère qu'il est de mon devoir de protéger son effigie."

M. Johnson devait, par ailleurs, affirmer que c'était à M. Taschereau d'élever un monument à M. Gouin et à M. Godbout d'en élever un à M. Taschereau.

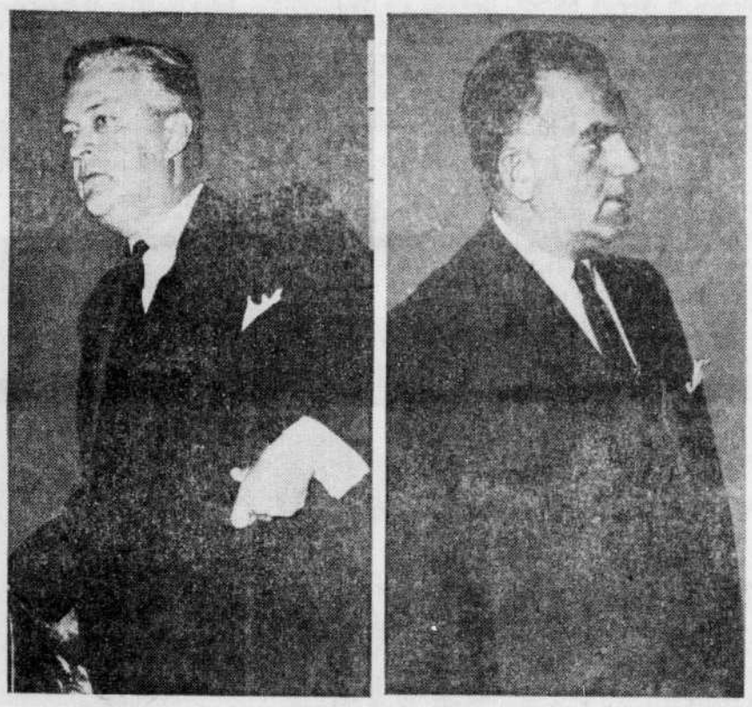
M. Lesage : "M. Taschereau n'était pas mort quand M. Godbout était au pouvoir."

M. Lesage devait par ailleurs reprocher à l'Union nationale d'avoir dit de M. Godbout qu'il a vendu la province.

M. Johnson : "C'est consigné dans une loi que M. Godbout a vendu la province."

M. Johnson devait cependant faire l'éloge de M. Gouin et M. Bertrand rappeler qu'il avait toujours eu des rapports cordiaux avec M. Godbout.

De la statue Duplessis, on ne sut rien de plus. Elle passera à l'histoire, du moins au journal des débats.



Les deux antagonistes : Lesage et Bellemare

L'AGEUM : la reine devrait rester dans son royaume...

Le conseil de direction de l'association générale des étudiants de l'Université de Montréal a rendu public, hier, une résolution, adoptée antérieurement, qui invite la reine Elizabeth d'Angleterre, "à rester dans son royaume".

"Sa Majesté Elizabeth II pourrait courir de graves risques en venant dans l'Etat du Québec et les étudiants de l'Université de Montréal préféreraient la voir demeurer dans son royaume, le Royaume-Uni", dit textuellement la résolution, qui a été communiquée par M. Pierre Marois, président de l'AGEUM.

Au moment où cette résolution est rendue publique, un télégramme de protestations est parvenu à la direction du Quartier Latin, journal officiel des étudiants montréalais, contre la déclaration de son ex-rédacteur, **M. Michel Beaulieu,** qui, à Ottawa, s'est dit opposé à la visite royale.

Le télégramme se lit ainsi : **"La reine est le chef de notre Etat, et non un symbole de colonialisme. La vaste majorité des étudiants canadiens respecte la reine et nous sommes convaincus que cela est également vrai des étudiants de l'Université de Montréal".**

Pour toute réplique, semble-t-il, tant la coïncidence est frappante, l'AGEUM a rendu sa résolution publique.

Déclaration "méprisable"

Le président de l'association de l'Université de la Colombie-Britannique, **M. Malcom Scott,** a qualifié d'"irresponsable et méprisable" la déclaration de M. Beaulieu. Ce dernier soutient, également, que la visite de Sa Majesté constitue un acte de provocation, dans certains milieux.

M. Beaulieu n'est pas le premier à se prononcer sur la visite de la reine. **M. Marcel Chaput** suscita l'ire en déclarant à Toronto, il y a deux semaines, que la reine serait accueillie froidement et brutalement si elle posait le pied dans le Québec. Les étudiants de droit de Laval se sont aussi prononcés contre la visite. Leur président est d'ailleurs un anglophone, M. Brian Mulroney.

Deux journaux de Montréal, LA PRESSE et "Le Devoir", doutent également de l'opportunité d'une telle visite dans le climat actuel, de même que la société Saint-Jean-Baptiste, qui n'a cependant pas pris position, officiellement. A Québec, **le maire Hamel** s'est dit plus optimiste. Il ne croit pas qu'il y ait danger pour Sa Majesté.

La reine doit visiter Charlottetown et Québec en octobre prochain, dans le cadre des célébrations de 1864 qui marquèrent les préparatifs de la Confédération, adoptée trois ans plus tard.

Le premier ministre, **M. Pearson,** a déclaré que le voyage ne serait pas annulé, mais on croit savoir qu'un dispositif de sécurité absolue sera mis sur pied pour éviter une catastrophe.

A Londres, on ne s'inquiète pas outremesure.

Cinq démissions

L'exécutif du PSQ éclate

par **Jean-V DUFRESNE**

Les cadres du Parti socialiste du Québec éclatent, moins de quatre mois après sa fondation, avant même d'avoir pu tenir son premier congrès général, les membres du conseil exécutif s'étant divisés sur l'orientation idéologique du parti.

Dans un communiqué remis aux journaux, hier soir, cinq membres dissidents du conseil ont remis leur démission, pour oeuvrer dans une optique de "décolonisation".

Le document, marqué au coin du socialisme nationaliste le plus radical, soutient que "seule une définition rigoureuse des objectifs derniers du socialisme et des diverses mesures à prendre pour atteindre ces objectifs, pourra mettre fin aux tâtonnements et aux équivoques qui caractérisent la gauche ici".

Les démissionnaires

Les démissionnaires sont **MM. Philippe Bernard,** directeur du PSQ ; **Jean Couvrette,** trésorier ; **Jacques-Victor Morin,** directeur, **Roger Nantel,** vice-président ; et **Robert Robert,** secrétaire.

"Nous n'avons pas l'intention de donner naissance à un nouveau "groupuscule ; nous ne cherchons qu'à élaborer une doctrine socialiste cohérente et répondant aux besoins du peuple. Nous invitons tous les éléments conscients de la population à travailler à l'établissement de la société socialiste universelle", ajoute le document.

Les origines de la crise

La crise du PSQ est l'aboutissement d'une irritation qui existe depuis plusieurs années dans la gauche québecoise. Le socialisme, a Québec, n'a jamais pris racine. Aux élections, ses victoires ont été nulles, ses suffrages, modestes. A la recherche d'une authenticité qui leur permît de refléter fidèlement les aspirations populaires québecoises, nombreux sont les socialistes au Québec qui ont senti que le principal obstacle à leur marche en avant, était ce qu'ils devaient éventuellement appeler l'équivoque confédérale. Ce fut le profond mobile de la scission dans les rangs du PSQ, où subsiste encore, selon les démissionnaires, des éléments encore disposés à "perpétuer la compromission".

Se définir d'abord

"Dans une optique de décolonisation, dans une optique de lutte des classes, nous devons répertorier les divers facteurs de production actuellement entre les mains de la puissance colonialiste et de notre bourgeoisie nationale collaboratrice du capitalisme anglo-saxon", cite le document.

"La formulation d'un programme socialiste doit se faire en dehors des luttes partisanes et des querelles de personnalités; nous devons réunir toutes les énergies individuelles et les forces progressistes pour jeter les bases futures du socialisme", ajoutent les signataires, qui repoussent l'idée même du pouvoir tant que ne sera pas défini dans le concret "un programme à court terme et un programme à long terme en vue d'un socialisme scientifique".

Les démissionnaires affirment qu'ils sont dans "l'impossibilité d'assumer vraiment le socialisme à travers la direction actuelle du PSQ. La scission NPD-PSQ s'est effectuée en juin 1963, le congrès de fondation du PSQ s'est tenu en décembre dernier; nous sommes en mars 1964 et nous continuons le dialogue des sourds des 26 mois d'immobilisme de l'ancien conseil provisoire NPD.

"Il appert aux soussignés que cette blague a déjà duré trop longtemps, et qu'ils ont mieux à faire que de consacrer leurs énergies à de stériles palabres qui n'ont d'autres résultats que de paralyser leur action socialiste possible. Ils estiment que ce serait trahir le mandat dont les ont investis les congressistes, que de siéger plus longtemps à un conseil fantoche qui poursuit une politique de "NP-Disme" travesti."

Les signataires s'en prennent violemment au président du PSQ, M. Michel Chartrand, qu'ils accusent de n'avoir pas respecté le caractère de collégialité du parti et de s'être posé comme leader, alors qu'il n'est que président, c'est-à-dire exécutoirement lié aux décisions du conseil exécutif; et d'avoir ainsi orienté le parti vers une action purement opportuniste".

Le document explique que le parti qui a décidé d'assumer le socialisme au Québec "se devait nécessairement d'être l'émanation de la pensée et de la volonté collectives, et le congrès, dit-il, avait confirmé ce souhait, afin de voir définir une idéologie socialiste et un plan d'action adaptés à la réalité canadienne-française". Tel fut, en définitive, le véritable mobile pour la fondation du PSQ, rappelle le communiqué.

Or, soutiennent les signataires, le président Michel Chartrand s'est opposé à trois des principales mesures préconisées par la commission sur les problèmes constitutionnels, dont les membres, au surplus, faisaient aussi partie du conseil.

La principale de ces mesures est un projet de mémoire qui préconise l'indépendance nationale pour aboutir éventuellement, mais le stade est indispensable, à l'interdépendance de deux peuples souverains en terre canadienne.

Les signataires estiment qu'ayant été élus au conseil exécutif alors que leur position anti-colonialiste était connue, ils ont reçu des congressistes le mandat de pousser l'action militante de la "gauche nationale" à sa conclusion logique : orienter le parti vers une politique socialiste visant à la décolonisation politique, économique, sociale et nationale du Canada français.

"C'est pourquoi ils ont opté pour la préparation d'un document nettement décolonisateur, donc indépendantiste, qui n'écarterait pas une interdépendance éventuelle avec nos voisins".

L'indiscipline de la jeunesse, un terrible poids pour M. Lesage...

QUEBEC. (J. G.) — L'attitude de la jeunesse est un terrible poids pour un premier ministre. C'est ce qu'a affirmé, hier soir, M. Jean Lesage en soulignant qu'une certaine partie de la jeunesse faisait montre d'une indiscipline inquiétante.

M. Jean-Jacques Bertrand venait de rendre hommage à tous les premiers ministres qui se sont succédé au Québec. Et il avait insisté sur "ce terrible quotidien" auquel doit faire face le premier ministre d'une province et dans le cas du Québec, d'un peuple.

M. Lesage a eu ces mots : "Ce terrible quotidien avec l'attitude de la jeunesse il est le plus terrible poids qu'on puisse imaginer".

Plus tard alors que M. Johnson affirmait que le premier ministre récoltait avec les générations montantes ce qu'il avait semé, M. Lesage a précisé : "Il y a dans une certaine partie de la jeunesse, une indiscipline inquiétante".

Le bill 54 est à refaire

— *Roger Provost*

STE-AGATHE. — Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Roger Provost, a déclaré hier que "le bill 54 est à refaire parce qu'il ne tient pas compte des réalités sociales de 1964, et qu'il s'inspire à peu près constamment d'une philosophie négative envers le droit d'association."

M. Provost parlait hier devant les militants qui se sont réunis à Ste-Agathe pour un stage d'éducation syndicale. **Le président de la FTQ inaugurait une grande campagne d'information en vue d'éclairer les syndiqués et le public sur le sens et la portée du bill 54. Un groupe de représentants de la FTQ rencontreront à cette fin, les 18 conseils régionaux du travail.**

Pour sa part, M. Provost a dit que la meilleure preuve de la méfiance avec laquelle le législateur considère le droit d'association, se trouve dans l'interdiction qui est faite aux domestiques de s'associer en syndicats. "Dans ce cas-là, dit-il, on ne peut pas dire que le gouvernement a voulu agir comme arbitre entre deux groupes d'intérêt, puisque ni les domestiques ni leurs employeurs ne sont organisés. Les auteurs du projet de loi ont simplement démontré par là qu'ils ne reconnaissent pas vraiment le droit d'association, mais qu'ils le concèdent seulement à ceux qui sont assez puissants pour faire valoir leurs droits."

Le président de la FTQ a ajouté que la même philosophie rétrograde préside aux nombreuses interdictions apposées à l'exercice du droit de grève :" On n'a même pas tenté de faire des distinctions entre les travailleurs dont le travail peut être considéré comme essentiel à la sécurité et au bien-être de la population, d'une part, et tous les autres, d'autre part. On a simplement interdit le recours à la grève à des catégories entières de travailleurs, non pas en raison de la nature de leurs fonctions, mais simplement du fait d'une définition arbitraire et fantaisiste des mots "services publics".

M. Provost a également reproché au bill 54 de "trainer tout le domaine des relations de travail devant les tribunaux civils, ce qui est contraire à l'évolution séculaire du droit du travail". Enfin, le leader syndical a déclaré que le projet de loi compromet le principe de la parité syndicale-patronale à la Commission des relations ouvrières, et risque fortement, par l'introduction d'un administrateur relevant du ministère du Travail, d'y ouvrir la porte à la partisanerie politique.

Sans nommer expressément René Lévesque

John Turner s'en prend à ceux qui parlent de "dernière chance" de la Confédération

par **Raymond GRENIER**

"La réconciliation des populations angaise et française de notre pays va demander, de part et d'autre, des compromis et de la bonne volonté — un désir de négocier. Nous ne pouvons négocier face à des ultimatums et à la menace que la Confédération en est réduite à sa "dernière chance".

C'est dans ces termes, hier, que **M. John Turner,** député libéral de Saint-Laurent-Saint-Georges, a mis le ministre provincial des Richesses naturelles, M. René Lévesque (auteur de l'expression "dernière chance"), en garde contre l'emploi des "dilemmes absolus, des expressions qui ne laissent pas de place à la négociation, du tout ou rien". Sans nommer expressément une seule fois M. Lévesque. La mise en garde, d'ailleurs, s'adressait également à toutes "les personnalités politiques du Québec".

Se faisant, devant le Club Canadien de Montréal, l'apôtre de la modération et du nouveau "fédéralisme coopératif", M. Turner a également dénoncé le danger que présente à ses yeux, le "régionalisme" d'une campagne comme celle de "l'achat au Québec". Il a ainsi paru viser, sans les nommer, le Conseil d'expansion économique et, peut-être même, la politique préférentielle de l'Hydro-Québec.

C'est en se référant à Sir Wilfrid Laurier et à son rêve "que le XXe siècle soit le siècle du Canada", que M. Turner avait intitulé sa conférence "Canada — un rêve ou un cauchemar ?"

Aux modérés de langue française comme de langue anglaise, "qui constituent l'immense majorité de la population", le jeune et brillant conférencier — 34 ans, bilingue, ancien étudiant de l'Université de C.-B., d'Oxford et de la Sorbonne — a reproché d'avoir été "lents" à s'émouvoir et à se faire entendre devant la surenchère des extrémistes des deux bords.

Dans le malaise national actuel, M. Turner voit d'abord le retour d'un phénomène régionaliste cyclique, qui lui rappelle les luttes contre la centralisation fédérale de Joseph Howe, George Brown, Bourassa, Hepburn et Duplessis. Mais cela ne suffirait pas à expliquer que "les récentes conférences provinciales - fédérales prennent l'allure de conférences internationales au sommet" ni "l'étrange impression que l'on peut avoir parfois aujourd'hui de vivre non pas dans un pays mais dans dix principautés séparées".



M. TURNER : *il vient après Yvon Dupuis...*

Cette fois, a souligné M. Turner, des facteurs nouveaux donnent une importance accrue au traditionnel mouvement régionaliste. C'est l'explosion démographique, les besoins croissants de l'éducation (un tiers des budgets du Québec et de l'Ontario), la voirie dont l'accroissement des automobiles et des camions exige le développement, l'urbanisation de la population, le développement des ressources naturelles qui nécessitent des investissements considérables.

"Ce sont tous là des problèmes **provinciaux** — et tous coûteux, a déclaré M. Turner. D'où l'importance croissante des provinces dans notre vie nationale. (...) Je pense qu'il nous faut nous attendre à un rajustement de l'équilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Canada entre dans ce que l'on a appelé "le fédéralisme coopératif" — différent du modèle classique, avec sa stricte division des pouvoirs entre les gouvernements central et provinciaux.

"Dans les domaines fiscal et du bien-être social au moins, nous aurons un fédéralisme à base de coopération, avec consultations préalables et partage des ressources fiscales suivant les besoins. Il ne fait aucun doute que la nécessité de développer les ressources provinciales, les services d'éducation et les services urbains va diriger une quantité plus importante de l'argent des contribuables vers les coffres des gouvernements provinciaux".

La "révolution tranquille"

Ayant ainsi acquis les moyens de son développement, le Canada français, estime M. Turner, pourra poursuivre son effort de libération économique, sa "révolution tranquille" sans être attiré "par la dangereuse logique émotive du séparatisme".

"Les Canadiens français, a-t-il dit, veulent un nouveau climat de liberté — ils recherchent avec passion l'éducation, la compétence, le progrès matériel et les moyens de se réaliser pleinement sur les plans politique et culturel. Ce n'est pas une révolution contre le Canada ; c'est une révolte contre eux-mêmes, pour un ordre nouveau au Québec".

Entre la communauté française — dont il considère "la renaissance comme un des principaux facteurs d'unité dans le cadre de la nouvelle confédération" — et la communauté anglaise, M. Turner a souligné le rôle important d'interprète que peut jouer la minorité de langue anglaise du Québec, "si les Canadiens français veulent bien cesser de la traiter comme un bloc monolithique, une groupe d'usurpateurs les tenant dans la pauvreté et la servitude pour le reste du Canada".

Certes, dérangés dans leurs habitudes, de nombreux Canadiens anglais ont été surpris par cette "révolution tranquille" et l'ont un peu considérée au début comme une "nuisance". Mais leur intérêt s'éveille depuis.

"Nous aussi nous sommes Québecois, a déclaré M. Turner. Nous sympathisons avec l'élan de libération économique du Canada français. Mais nous voulons y participer, avoir part à son progrès". Le conférencier a d'ailleurs rappelé qu'il était de l'intérêt du Canada que cette aspiration ne soit pas frustrée, pour que "de plus en plus de Canadiens français ne soient pas attirés par la dangereuse logique émotive du séparatisme et n'en arrivent pas à rejeter **la possibilité** du Canada".

D'autre part, M. Turner a demandé aux personnalités politiques du Québec d'éviter "de jouer avec des mots coupés de la réalité, propres à soulever la colère des provinces de langue anglaise et à rendre encore plus confuse et moins tolérante l'opinion publique du reste du pays".

"Assurément, a-t-il dit, il est temps qu'un nombre plus important de personnalités de la vie politique du Québec déclarent sans ambages, sans passion, ce que la plupart d'entre elles savent être la vérité — à savoir que la séparation signifierait l'isolement et une chute immédiate du standard de vie actuel, qu'elle serait, comme l'a dit le premier ministre Lesage, "un désastre" pour la province du Québec".

Chartrand: "Parti Pris et les voleurs d'armes ne dicteront pas la politique du PSQ"

Le président du Parti socialiste du Québec, **M. Michel Chartrand,** a écarté du revers de la main les accusations portées contre lui, mais il s'en est pris violemment à une "certaine jeunesse" qui s'imagine pouvoir réussir la libération constitutionnelle avant ou sans la libération économique.

"Ce n'est pas parce qu'il existe une revue appelée "Parti Pris" (organe de la gauche séparatiste révolutionnaire) ou des voleurs de mitraillettes que nous allons devoir définir les objectifs du socialisme en fonction d'eux, pas plus d'ailleurs que nous allons les définir, ces objectifs, en fonction du NPD", a déclaré M. Chartrand, qui soutient que le PSQ n'est pas anti-indépendantiste, mais qui explique que la "libération constitutionnelle sans la libération économique, c'est de la magie noire".

"Et ceux parmi ces jeunes qui associent la révolution de Cuba ou d'Algérie à la révolution du Québec sont victimes d'une belle fumisterie. A Cuba, ce sont les cultivateurs qui ont fait la révolution, et nos démissionnaires sont des intellectuels en vase clos qui passent leur temps à définir, et rien d'autre", a dit M. Chartrand.

"En Algérie, on a fait la révolution, parce que la dictature, on la voyait. Ici au Québec, la dictature se camoufle dans le pouvoir économique et c'est de cette dictature-là dont il faut se libérer, avec la participation du peuple, qui n'a pas le temps de tout définir, et qui doit être dans le coup, et déterminer lui-même les objectifs socialistes."

Fin du débat sur l'adresse à Ottawa

Pendant huit jours on a parlé d'unité nationale

OTTAWA. — Après huit jours, voilà terminé et sans vote le traditionnel débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

S'il faut trouver un thème à ce débat, un seul, l'unité nationale serait ce thème. Dire que l'on s'est entendu sur ce qu'est ou doit être l'unité nationale, serait beaucoup dire, mais on en a parlé.

Cette question d'unité s'est en effet retrouvée sur les lèvres de la plupart des 85 députés et ministres qui, depuis huit jours, ont participé au débat.

Donnant le ton, le proposeur de l'adresse, M. Côté, de Longueuil, qui a parlé directement d'unité, et le secondeur, M. Basford, de Vancouver, qui a parlé des relations fédérales-provinciales, ont été suivis des grands et petits de tous les partis politiques, grands et petits qu'un homme à tous dépassés, le premier ministre lui-même, M. Pearson.

Dans un discours qui était en somme la reprise de celui que, chef de l'opposition, il avait prononcé le 17 décembre 1962, le premier ministre s'est élevé contre le séparatisme avec autant de vigueur qu'il a dénoncé les tentatives d'absorption culturelle.

De son côté, dans un domaine connexe, mais qu'il est possible de rattacher à l'unité, le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, a touché un peu à tout, mais pour s'arrêter de façon particulière à l'esprit centralisateur du gouvernement.

Pierre angulaire de l'unité, et pas seulement pour les libéraux, la centralisation est jugée par d'autres comme pierre d'achoppement de l'unité.

Avant d'aller plus loin et sans se perdre dans les nuances qu'invoqueront divers députés pour se dire opposés à la centralisation, une constatation générale s'impose : de quelque parti qu'ils soient, les députés de langue anglaise sont généralement centralisateurs aux yeux de ceux du Québec, même à ceux des libéraux de cette province. Par contre, ces derniers s'opposent à la centralisation tout en étant membres d'un parti que l'opposition dit centralisateur.

Au Moyen-Age, dit-on, des théologiens s'assemblaient pour déterminer le nombre d'anges qu'il était possible de faire tenir sur la pointe d'une épingle. Dans le domaine de la centralisation, c'est à un jeu semblable que s'amusent les Communes.

Unité, oui, mais...

A ce jeu, on risque de se brûler les ailes comme l'a démontré l'ensemble des huit jours du débat, car il ne faut pas oublier que nul débat n'arrête la marche régulière des travaux des Communes, pas même celui sur l'adresse.

Une analyse de Marcel Gingras

Chaque jour, avant que nos députés ne se lancent dans le débat, ils se livraient au jeu quotidien des questions, démentant alors par leur attitude ce qu'ils avaient dit la veille ou ce qu'ils s'apprêtaient à dire.

Sur un ton qu'ils voulaient neutre, mais qu'ils ne parvenaient pas à maîtriser, ils harcelaient le premier ministre et son collègue de la Défense, M. Hellyer, de même que M. Lucien Cardin et autres, pour leur dire qu'il fallait "désarmer" manèges militaires et collèges menacés de la visite de terroristes de langue française, ou encore, qu'il fallait au plus tôt mettre sous verrous le dangereux Marcel Chaput. "Que fait-on pour protéger nos militaires" ? a demandé M. Diefenbaker. Annonçait-on un "désarmement", qu'on blâmait le gouvernement.

Une imprudence en ce domaine aurait suscité un blâme d'un autre ordre, il ne faut pas en douter, tout comme l'arrestation de M. Chaput eut suscité l'indignation des avocats de la liberté de parole, même si ces derniers avaient, au préalable, réclamé protection pour la Reine.

Aucun de ceux qui parlaient ainsi ne se rendait compte que la nature même de ces propos indisposait les "séparatistes en herbe" déjà révoltés qu'après deux ans au moins d'usage courant du mot "Chaput", ses détracteurs ne soient parvenus à dire autre chose que "chapou".

Inconscients de tout cela, militaristes, royalistes et "anti-chapou" déclamaient par la suite de beaux discours sur l'unité nationale s'ils n'avaient pas déjà eu leur tour la veille.

En somme, tiraillés entre ce qui paraissait être un désir sincère d'unité et des préjugés difficiles à déraciner, ils jouaient sur deux tableaux à la fois.

Ce qu'on vient de lire semblera un procès d'intentions contre les députés de langue anglaise, mais ce n'en est pas un, c'est une simple constatation qui en appelle une autre à l'égard des députés de langue française qui se montrent parfois nettement anti-royalistes et ultra-autonomistes.

Le débat sur l'adresse et ce qui l'a entouré l'ont démontré, la gaucherie n'est pas le lot exclusif d'un groupe de Canadiens. Elle se trouve hélas également répartie entre tous les éléments de notre société.

EN TRE NOUS



PAR MARCEL DESJARDINS

Organisme gouvernemental pour planifier le sport?

Il a suffi au ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, de faire savoir que le rapport de la Commission provinciale d'études sur l'éducation physique, les loisirs et les sports sera rendu public dans quelques semaines pour créer une vague de curiosité et d'intérêt autour de la chose.

Enfin, nous aurons une commission provinciale des sports, disent les uns qui ont toujours rêvé d'un tel organisme comme la solution à toutes les faiblesses, les maux et les problèmes dans les trois domaines qui ont fait le sujet de l'enquête. D'autres — ils sont nombreux — pensent que le jour approche ou enfin ils deviendront membres de cette commission. Il y a aussi un troisième groupe et, sans doute le plus considérable, qui attend pour prendre connaissance du rapport, de ses constatations, de ses recommandations et surtout de ce que le gouvernement entendra faire à ce propos avant d'exprimer une opinion.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement provincial est saisi d'un rapport sur le sujet. Certains au cours du passé lui ont été fournis sans avoir été demandés. D'autres lui ont été remis en quelque sorte par courtoisie car ils avaient été réclamés par des villes qui avaient considéré qu'elles devaient les communiquer à des autorités supérieures. Quelques-uns avaient été préparés par de simples individus et remis à leur député. Un avait été préparé il y a quelques années par un groupe de la ville de Québec mais adressé au gouvernement d'Ottawa.

Mais aucun n'a eu de lendemain. Nous nous sommes laissé dire que maintes fois au cours du passé, il y a de cela déjà nombre d'années, les autorités provinciales avaient envisagé sérieusement la formation d'une commission mais que, devant le nombre incroyable d'aspirants aux postes de commissaires, elles avaient laissé tomber le projet. Un ami du gouvernement du temps, lui-même candidat au poste de président, nous avait confié qu'il y avait plus de vingt-cinq aspirants reconnus à ce titre.

Le président René Bélisle, de la Commission d'étude, qui vient de remettre son rapport après une année de travail, refuse naturellement de faire tout commentaire en marge de son enquête, estimant que son travail est terminé et que toute déclaration doit venir du gouvernement.

Nous croyons savoir que son rapport favorise la création d'un organisme provincial pour la récréation, les loisirs et les sports amateurs. Engloberait-il aussi les sports professionnel, nous l'ignorons. Ces derniers présenteraient un certain problème du fait que certains sont internationaux comme le football, le hockey.

Il appert que le comité recommande fortement le développement de l'éducation physique au Québec ce qui sera certainement de nature à réjouir le R. P. Marcel de la Sablonnière qui a mené une active campagne en ce sens et qui récemment, devant le club des anciens du collège Ste-Marie, déplorait les lenteurs incompréhensibles de certaines autorités municipales, scolaires à remédier aux lacunes flagrantes en éducation physique et aussi en loisirs.

Le père de la Sablonnière se révoltait, disait-il, à la pensée que l'éducation physique est pratiquement inexistante au niveau de l'école primaire au Québec. Il soulignait que le programme édicté par le DIP n'est pas appliqué dans la proportion de 90 pour cent, que seulement 10% des commissions scolaires de la province ont à leur emploi un ou plusieurs éducateurs physiques. Il remarquait également que la plupart des écoles normales n'ont pas de gymnase et que l'éducation physique n'est même pas au programme de ces mêmes écoles.

Et le père de la Sablonnière d'ajouter : "saviez-vous que pour les 300 écoles primaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal, on ne trouve pas neuf diplômés en éducation physique ? On accuse même un recul de 15 ans dans ce domaine. Le Bureau de l'éducation physique n'existe même plus".

Le directeur du Centre des loisirs de l'Immaculée-Conception suggérait que l'on cesse de placer l'éducation physique au même rang que les spécialités comme le dessin, le solfège. Il insiste pour que les règlements stipulant que les élèves, au niveau primaire, bénéficient d'une heure d'éducation physique par semaine et de cinquante minutes pour ceux du cours secondaire, soient respectés.

Puis passant au problème des loisirs, il exprimait sa conviction que trop de gens ne lui accordent pas l'importance qu'ils méritent, le rôle qu'ils remplissent dans notre vie moderne.

"Les loisirs, c'est le temps d'être à soi, d'être aux autres, d'être libre, de se divertir, de se délasser, de développer son corps, de cultiver son esprit, de s'initier à l'art", a-t-il déclaré. Il insiste sur l'erreur souvent commise de croire qu'un centre de loisirs est tout simplement une palestre où seuls les sports sont à l'honneur. Les centres doivent être une véritable école de formation à l'esprit d'initiative, au dévouement, au sens social," a-t-il expliqué.

Puis parlant de la pratique des sports, il déclarait qu'il est rare que celui qui s'adonne à la pratique d'une discipline sportive, particulièrement une d'équipe, devienne un délinquant. Il est trop pris par les sports pour penser à autre chose. Le jeu d'équipe lui apprend le sens de la discipline, la maîtrise de lui-même, le respect des autres. Il deviendra un homme. Le sport bien pratiqué prépare une meilleur qualité d'hommes et de femmes.

Et le père de la Sablonnière terminait en souhaitant que le gouvernement se hâte d'accomplir les réformes qui s'imposent, qu'il aide au développement de l'éducation physique, des loisirs et des sports chez les nôtres du Québec. Il sera donc l'un de ceux qui attendront le plus impatiemment de prendre connaissance du rapport de la commission de M. Bélisle et de voir si le gouvernement nommera un organisme officiel pour s'occuper de ces trois domaines.

d'un SPORT à l'autre

Les **Etats-Unis** défendront la Coupe Amérique contre **l'Angleterre** à compter du 15 septembre, sur un tracé établi près de Newport, Rhode Island ... Le tracé couvrira 24 milles marins et trois dixièmes ... Les **Roughriders** de **Regina** ont été avisés par la Législature de la Saskatchewan qu'elle n'était pas disposée encore à étudier un projet de loi visant à permettre la présentation du sport commercial le dimanche ... Le jockey **Manuel Ycaza** a été suspendu pour cinq jours, hier, et par suite de cette suspension il ne pourra participer au **Derby** de **Santa Anita**, demain et au **Prix Flamingo**, le 3 mars, à la piste Hialeah, deux épreuves de plus de $100,000 chacune ... Un porte-parole de l'Association de soccer d'Ontario a déclaré que ce groupe n'accusait aucun déficit depuis quelques années, mais qu'il ne pouvait subsister par lui-même ...

C'est **Ernie Wakely** qui remplacera **Jean-Guy Morrissette** comme gardien de buts substitut du **Canadien** ...





VICTOIRE DU NDG — Dès que la sirène a annoncé la fin du match, les porte-couleurs des Monarchs de Notre-Dame-de-Grâce ont entouré leur gardien ROGATIEN VACHON (1). Même s'il n'a pas été trop solide, hier, dans la victoire de 10-7 des Monarchs devant les Maple Leafs de Verdun, Vachon a été applaudi comme l'étoile des quatre matches précédents de la série.

photo Michel Giroux, LA PRESSE

Rosemont gagne en surtemps

Les Monarchs éliminent le Verdun en triomphant 10-7

par **Jacques DOUCET**

Qu'arrive-t-il lorsque les deux équipes qui s'affrontent délaissent complètement la défensive au cours d'un match de hockey ?

En constatant le résultat d'une telle partie, on se demande si c'est bien au hockey que les clubs jouaient.

Hier soir, au Forum, les Monarch de Notre-Dame-de-Grâce ont vaincu les Maple Leafs de Verdun au compte de 10 à 7 ... et ils ont remporté les honneurs

LES MENEURS

	B	A	Pts
Vadnais, NDG	2	14	16
Harrison, Palestre	6	9	15
Gosselin, Sorel	6	9	15
Lagueux, NDG	7	5	12
Leroux, Sorel	6	6	12
Dufour, NDG	5	7	12
Leblanc, Palestre	5	6	11
J. Faita, Rosemont	3	8	11
G. Lapalme, Lachine	4	6	10
Boucher, Palestre	4	6	10

de leur série quart de finale, quatre de sept, par quatre triomphes contre un seul échec.

En assistant au match, on avait l'impression que les Monarchs croyaient avoir gagné la partie d'avance et que les Maple Leafs s'avouaient vaincus sans même se défendre.

Pour les deux équipes aux prises, la défensive semblait n'avoir aucune signification et leur but commun semblait être exclusivement des buts et non d'empêcher l'adversaire de compter.

Le trio offensif des Monarchs formé de Robin Burns, Guy Dufour et Lucien Grenier a été le plus efficace, réussissant 6 buts.

Dufour a enregistré 3 filets et récolté 2 assistances; Grenier y est allé d'un but et de 4 assistances et Burns a compté 2 fois en plus de participer à un autre filet.

Clément Boudreau, André Lagueux, Ghislain Potvin et Jacques Madore ont été les autres compteurs des Monarchs.

Chez les Leafs, les joueurs de défense n'ont accordé aucune protection, pas plus que ceux des Monarchs, à leur gardien de but.

Le trio formé de Jean Audette, Doug Galbraith et Serge Guérin a brillé, obtenant 4 des 7 buts. Audette en a réussi 2.

Jean-Guy Dumais, avec deux buts et Michel Hétu, avec un, ont été les autres compteurs des vaincus.

Par suite de cette victoire, les Monarchs ont mérité le droit d'affronter les Maroons de Lachine, en semi-finale, à compter de mercredi soir, au Forum, à la suite de la joute entre le Canadien jr et les Red Wings de Hamilton.

Victoire du Rosemont

Au centre Sauvé, les Bombardiers de Rosemont ont éliminé les Castors de Montréal-Nord, mais non sans difficultés.

L'issue de la joute ne s'est décidée qu'après 18 minutes et 16 secondes de surtemps, lorsque Jean-Guy Lambert a compté après huit minutes et 16 secondes de la deuxième période supplémentaire.

Mathieu Faita a enlevé la rondelle à un porte-couleurs du Montréal-Nord à sa propre ligne bleue. Mathieu a relayé la rondelle à Lambert qui a déjoué Léo Châtillon pour son deuxième but de la soirée donnant ainsi la victoire au Rosemont, par le compte de 4 à 3.

Claude Beauséjour a également compté deux buts pour le Rosemont.

Les Castors ont effectué un retour de deux points durant la troisième période afin de niveler le compte, 3-3.

Robert Lepage, Bernard Tremblay et Jacques Malouin ont compté pour les Castors.

Ainsi, le Rosemont sera opposé aux Royaux de Sorel en semi-finale. Cette série, quatre de sept, débutera au centre Sauvé, jeudi soir.

NOTES — Le président du Verdun, **Paul Levert**, a logé un protêt avant le début du match. Selon lui, le nouvel instructeur des Monarchs, **Scotty Bowman**, serait encore suspendu par l'Association de Hockey de l'Ontario, par suite d'une infraction commise en 1957-58 alors qu'il dirigeait les **Petes** de **Peterborough** ... Il désire savoir quand cette suspension a été levée, si elle l'a été ... Les fervents des **Maroons** de **Lachine** pourront se procurer des billets pour la joute de vendredi soir contre les Monarchs, à Lachine, entre 7 h. et 8 h. jeudi à l'arena local ... Les **Maple Leafs** de **Verdun** étaient privés, hier, des services de **Kerry Bond**, suspendu pour cette joute ...

N.-D.-G. 10 — VERDUN 7

PREMIERE PERIODE

1) N.-D.-G., Burns (Dufour, Grenier) 3:44
2) N.-D.-G., Dufour (Grenier, Ducharme) 4:33
3) N.-D.-G., Grenier (Burns, Dufour) 7:39
4) Verdun, Guérin (Audette) 10:05
5) Verdun, Audette (sans aide) 13:07
6) N.-D.-G., Boudreau (sans aide) 19:47

Punitions : Savoie, 3:52; Tapping, 3:52; Wright, 5:35; Firn, 11:43; Rodriguez, 17:16; Jenkins, 19:38.

DEUXIEME PERIODE

7) N.-D.-G., Dufour (Grenier, Tapping) 1:41
8) N.-D.-G., Lagueux (Potvin, Vadnais) 9:27
9) N.-D.-G., Potvin (Madore) 11:28
10) Verdun, Dumais (Castonguay, Wright) 18:28

Punitions : Grenier, 6:24; Boudreau, 11:50; Castonguay, 16:00.

TROISIEME PERIODE

11) Verdun, Hétu (Dumais, Savoie) 7:38
12) Verdun, Dumais (Hétu, Savoie) 11:08
13) N.-D.-G., Dufour (Vadnais) 12:06
14) N.-D.-G., Burns (Grenier, Ducharme) 13:18
15) N.-D.-G., Madore (Pleau) 14:08
16) Verdun, Audette (Hétu, Galbraith) 17:15
17) Verdun, Galbraith (Audette, Chartrand) 19:25

Punitions : Dufour, 6:27; Guérin, 8:13; Potvin, 9:53; Dumais, 11:35; Obendorf, 16:52.

* * *

MTL-NORD 3 — ROSEMONT 4

PREMIERE PERIODE

1) Mtl-Nord, Lepage (Mondou et Lafond) 4:25
2) Rosemont, Beauséjour (sans aide) 16:18

Punitions : Lafond 2:34; Blanchette, 5:02; Beauséjour, 12:56; Ménard, 14:04; Paquette, 14:45.

DEUXIEME PERIODE

3) Rosemont, Lambert (M. Faita et J. Faita) 18:42

Punitions : Barrigan (servie par Bouvier), 1:54; Lafond, 4:41.

TROISIEME PERIODE

4) Rosemont, Beauséjour (M. Faita, J. Faita) 2:00
5) Mtl-Nord, Tremblay (sans aide) 11:14
6) Mtl-Nord, Malouin (sans aide) 17:49

Punitions : Paquette, 6:03; J. Faita, 8:52; Papineau, 18:05.

1ère période supplémentaire

aucun but

Punition : Beauséjour, 8:46.

2ème période supplémentaire

7) Rosemont, Lambert (M. Faita, J. Faita) 8:16

Aucune punition.



GESTE SPORTIF — Même dans la défaite **Maurice Filion** demeure gentilhomme. Après que son équipe, le Montréal-Nord, eut subi l'élimination aux mains du Rosemont, Filion, à gauche, a tenu à serrer la main de son rival, **Jacques St-Jean,** instructeur du Rosemont. Au centre, **Armand Mondou,** président du Rosemont.

Comment intéresser les adolescents au camping

La prochaine exposition "Camping et Famille", qui se déroulera au Centre des Loisirs Immaculée-Conception, pour la troisième année consécutive, du 24 avril au 3 mai prochains, portera une attention toute spéciale aux jeunes. Tel est d'ailleurs le thème de l'exposition 1964 : "La jeunesse au camping".

S'il est vrai que le camping a connu au Québec une expansion considérable depuis deux ou trois, il n'en demeure pas moins que cette vie de plein air tellement bienfaisante pour toute la famille pose certains problèmes aux parents qui amènent leurs grands enfants de 14, 15 et 16 ans.

Ces garçons et filles, qui ont bien aimé vivre sous la tente et découvert toutes sortes d'agréments à cette vie de liberté au grand air, commencent, à un certain âge, à la trouver moins passionnante surtout durant les soirées.

Comment les intéresser le plus longtemps possible au camping en famille ? Quoi leur proposer au juste pour qu'ils aiment encore camper avec leurs parents, à cet âge difficile de la grande adolescence ?

Les solutions

Ce sont là des questions que non seulement beaucoup de parents se posent ou doivent se poser, mais les propriétaires de terrains de camping sont aussi les premiers intéressés à garder chez eux la famille entière.

Plusieurs propriétaires de terrains de camping ont d'ailleurs déjà apporté d'heureuses solutions à ce problème, en fournissant par exemple, une plate-forme aux jeunes pour les danses du samedi soir, en organisant chaque soir un beau feu de camp "bien orchestré", en réservant un espace assez vaste pour les jeux: ballon-volant, badminton, tir à l'arc; ou en présentant de temps à autre du bon cinéma.

D'autres profitent de l'eau pour offrir des cours de natation, de canotage, de ski nautique ou de bateau à voile.

Si on s'en donne la peine, il y a sûrement moyen d'offrir aux grands garçons et aux grandes filles des distractions de leur âge qui les retiendront au camping familial.

Autant de questions qui seront débattues à la prochaine exposition "Camping et Famille", laquelle constitue la grande occasion annuelle de rencontre de tous les organismes, de tous les groupement intéressés au camping.

Le grand élan de ces dernières années a pris son origine dans cet exposition, initiative du Centre des Loisirs Immaculée-Conception.

QU'IL S'AGISSE D'UNE AUTOMOBILE
NEUVE ou D'OCCASION
... l'endroit idéal pour réaliser la
MEILLEURE TRANSACTION
c'est chez
BABIN AUTOMOBILE LTÉE
Vendeur autorisé : DODGE — VALIANT — CHRYSLER
10660 rue LAJEUNESSE Montréal DU. 9-8271

Rudolph gagne l'omnium de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS. (UPI) — Mason Rudolph a réussi un coup roulé de 30 pieds au 17e trou, hier après-midi, pour gagner l'omnium de la Nouvelle-Orléans par un coup. Ce tournoi était doté d'une bourse de $50,000.

Rudolph, qui demeure à Lehigh Acres, a mérité $7,500 grâce à un pointage de 283, cinq coups sous la normale.

Jack Nicklaus, Glenn Stuart et Ron Rodriguez ont terminé au deuxième rang avec une fiche de 284.

Rudolph ne l'a toutefois pas emporté facilement. Au 18e trou, son deuxième coup a projeté la balle derrière un arbre. Cependant, il a joué prudemment en contournant l'arbre, projetant sa balle à 22 pieds de la coupe. Il a terminé le tournoi avec un bogey-5.

Le champion a joué des rondes de 68, 70, 70 et 75. Rodriguez a joué une dernière ronde de 67, tandis que Stuart a terminé avec un 69. Quant à Nicklaus, il a dû se contenter d'un 72.

Rudolph a dominé à la fin de chacune des rondes. Il avait été le dernier golfeur à gagner un tournoi de cette façon, soit en octobre dernier, à Fresno.

Paul Bondeson a réussi un 31 pour les neuf premiers trous, mais il a mal terminé pour accuser un retard de trois coups sur le vainqueur.

Le Torontois Al Balding a terminé avec un 72, pour un total de 288 et une bourse de $1,700. Al Johnston, un Montréalais, a récolté $780, et Jerry Magee, de Toronto, $562.50.

Voici la liste des meilleurs golfeurs du tournoi :

M. Rudolph	68-70-70-75—283	$7,500
J. Rodriguez	72-76-69-67—284	$3,400
Jack Nicklaus	70-70-72-72—284	$3,400
Glenn Stuart	75-70-70-69—284	$3,400
Bob Charles	76-68-71-70—285	$2,600
P. Bondeson	79-71-68-68—286	$2,300
Wes Ellis Jr	73-73-67-74—287	$2,100
B. Crampton	72-73-73-70—288	$1,700
Al Balding	75-70-71-72—288	$1,700
Arn. Palmer	76-71-72-70—289	$1,500
E.J. Harrison	71-72-76-71—290	$1,121
Doug Ford	73-73-72-72—290	$1,121
Dud. Wysong	78-68-71-73—290	$1,121
L. Hébert	68-77-71-74—290	$1,121
D. Fairfield	78-71-71-70—290	$1,121
Dave Marr	70-71-73-76—290	$1,121
B. Nichols	71-72-71-76—290	$1,121
G. Brewer Jr	71-73-74-73—291	$ 780
Al Johnston	72-72-74-73—291	$ 780
Dick Hart	76-70-72-73—291	$ 780
Bert Weaver	74-75-69-73—291	$ 780
R. Runseth	74-73-69-73—291	$ 780

LES COMPTEURS DU Canadien

	Bos.	N.Y.	Dét.	Chi.	Tor.	B.	A.	Pts.
Béliveau	3-8	7-12	10-11	2-11	2-5	24	47	71
Rousseau	4-5	7-8	10-7	0-4	2-4	23	28	51
Richard	1-7	4-13	4-6	1-2	4-6	14	34	48
Balon	2-4	8-5	5-6	4-1	4-2	23	18	41
Ferguson	5-4	5-5	1-3	4-4	0-2	15	23	38
G. Tremblay	4-3	5-6	4-2	3-0	6-2	22	14	36
Geoffrion	2-2	4-6	3-5	4-2	4-2	17	17	34
Provost	4-3	2-6	5-3	2-4	0-0	13	16	29
Backstrom	2-1	2-5	2-5	2-4	0-4	8	19	27
Laperrière	0-5	1-7	0-6	0-1	0-5	1	24	25
J.C. Tremblay	2-2	0-2	0-5	0-1	3-3	5	13	18
Berenson	0-0	3-5	1-2	2-0	1-2	7	9	16
Harper	1-3	0-5	0-3	0-3	1-3	2	14	16
Hicke	1-1	3-3	2-2	0-0	2-1	8	7	15
Talbot	0-2	0-4	1-2	0-1	0-2	1	11	12
Cournoyer	0-0	0-0	3-0	1-0	0-0	4	0	4
Larose	0-0	0-1	0-0	1-0	0-0	1	1	2
Watson	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0	1	1
T. Harris	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0	1	1
Roberts	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0	1	1

Castro discute de baseball américain

LA HAVANE, CUBA (UPI) — Le premier ministre cubain Fidel Castro n'aime pas la façon dont les Américains exploitent le baseball.

On a pu constater la chose hier alors que Castro, qui s'adressait alors à la foule réunie pour assister à un programme double, a accusé les Etats-Unis de mal exploiter les talents de Manuel Hernandez Galmuri en tentant d'en faire un voltigeur alors qu'il pourrait briller comme lanceur.

Galmuri, qui est âgé de 18 ans, est ce jeune Cubain qui a décidé de demander asile politique aux Etats-Unis, il y a deux ans. L'an dernier, il a accepté une offre des Indiens de Cleveland, et pour une filiale il a conservé une moyenne au bâton de .238 en 47 joutes comme voltigeur, et 1-3 comme lanceur.

"Les capitalistes ont mis la main sur un brillant prospect comme lanceur et en ont fait un voltigeur. Un jour il terminera ses jours dans un Etat du sud où il terminera ses jours dans la plus profonde humiliation.

Robol
Une ou deux ROBOL ce soir - effet demain matin
CONSTIPATION



Oui!
LE TABAC À CIGARETTES
Matinée a la coupe extra-fine
pour les machines à rouler les cigarettes
A la main ou à la machine, les tabacs Virginie sélectionnés, coupés extra-fin, qui composent le mélange Matinée donnent des cigarettes bien remplies, faciles à fumer, roulées exactement à votre goût.
TABAC À CIGARETTES Matinée
UN PRODUIT DE QUALITÉ DE LA COMPAGNIE IMPERIAL TOBACCO





Aujourd'hui, il y a tant à faire ... qu'on voyage par Quebecair!
Quels que soient vos intérêts dans le Québec ... mines, pulpe, pouvoir électrique, construction, industrie, commerce ou vente ... le moyen de transport le plus moderne, le plus rapide et le plus sûr est celui que vous offre Quebecair.
QUEBECAIR
Consultez votre agent de voyage ou le bureau local de Quebecair à :
MONTRÉAL • QUÉBEC • SAGUENAY • WABUSH • SCHEFFERVILLE • GAGNON • FORESTVILLE
BAIE-COMEAU • MANICOUAGAN • SEPT-ÎLES • RIVIÈRE-DU-LOUP • RIMOUSKI • MONT-JOLI

CHASSE ET PÊCHE

LA CHRONIQUE DE SERGE DEYGLUN

Au sujet des films "Chasse et pêche"-TV

Plusieurs lecteurs et, j'imagine, un très grand nombre de téléspectateurs ont été déçus — dimanche dernier — de ne pas voir le film **"Les Malards"** tel qu'annoncé ici même lors de chroniques antérieures . . . Je regrette infiniment, mais je n'y suis pour rien ! C'est une question de programmation de la société Radio-Canada et, vous le pensez-bien, on ne me consulte guère en pareil cas ! Toutefois, j'ai des nouvelles fraiches et une explication à vous donner. D'abord : pendant **le mois de mars, exclusivement,** seulement DEUX films seront, non pas présentés, mais **représentés.** Il s'agit du film sur la **"Chasse aux faisans"** que vous avez vu, ainsi que du film sur les "Grandes **oies bleues".** Le dimanche, et toujours à la même heure : 2:30 P.M. au Canal 2.

En AVRIL : la programmation reprendra comme à l'accoutumée, tous les dimanches. Le 5 avril, vous verrez (enfin!) "LES MALARDS", et le 12, un film intitulé : "Cannes, Leurres et Mouches". La série durera jusqu'au premier mai. APRES, nous redébuterons en **septembre** pour une série complète de quelque 39 films sur la chasse et la pêche au Québec, MAIS, à une autre heure et à un autre jour — probablement le **jeudi soir !** Les sportifs qui se sont plaint (avec raison d'ailleurs) que ces films passaient très précisément à l'heure et au jour où ils étaient soit dans le bois, soit sur le lac, seront satisfaits !

Je n'ai pas à discuter ou à critiquer la "politique" de Radio-Canada en matière de programmation. Mon métier est de faire des articles et, lors de mes voyages, faire des films pour vous. Le reste appartient aux spécialistes de la programmation. Le fait qu'ils aient pensé au JEUDI soir me paraît tout à fait judicieux et je souhaite voir se matérialiser ce projet.

Vous verrez prochainement

Trente-neuf sujets — pensez-y ! — ça veut dire pas mal de voyages et pas mal de gibier ! En effet, vous verrez du gibier, faites-moi confiance ! Entre autres : les chevreuils d'Anticosti, les renards de la région métropolitaine, le pays des perdrix grises, la Roue du roy, les chiens beagles et la chasse aux lièvres, l'entraînement et le dressage des chiens, les caribous de la Côte-Nord, la guerre aux loups, les oies blanches, la chasse aux morillons, à la recherche des loups-marins, la mouchetée, la grise, le saumon, la ouananiche, l'achigan et combien d'autres !

Je pourrais remplir cette colonne, presque entièrement, de titres de films ! D'autant plus qu'à cette série de 39 s'ajoute 13 autres sujets intimement liés à la chasse et à la pêche, comme les clubs privés, les armateurs-sportifs ou "outfitters", les camionneurs du ciel (pilotes de brousse), les "derniers hommes rouges" (nos Indiens). Les trappeurs et combien d'autres sujets qui, j'espère, vous donneront une meilleure idée de nos richesses naturelles — le cheptel sauvage — qui justifient amplement le moto de nos plaques d'immatriculation : "La belle province".

Oui ! Nous habitons un beau pays . . . MAIS ! **Nous ne le savons pas . . .** Bien sûr, on s'en doute, on le constate parfois, on nous le raconte, on en parle surtout, mais le sentir, le VIVRE intensément, et pardessus tout l'AIMER! Nous n'avons pas, comme les Européens ou certains Sud - Américains le "sens patriotiques" . . . Notre province n'en est pas une, c'est un Etat ! Un Etat qui fait plusieurs pays d'Europe, par exemple, et c'est si vaste, si grandiose, si divers, et nous sommes si peu de gens pour l'apprécier et le connaître, ce pays, que nous ne savons pas "exactement" ce qu'il est...

A chaque voyage, à mesure que les ailes de l'avion "essuient" un paysage qui recule sans cesse mais ne cesse de grandir, je me dis : le voilà . . . et me voilà, et j'ajoute, épuisé par tant de grandeur; est-ce que je l'aime assez pour le mériter ? Voilà pourquoi j'ai écrit ces quelque lignes, maladroites bien sûr, mais est-on "adroit" quand on est amoureux ?

Les fausses affiches "privées"

Si vous avez voyagé un tant soit peu dans les territoires cynégétiques ou halieutiques du Québec, vous aurez — sans aucun doute — constaté la présence (multiple !) d'une invraisemblable variété d'affiches dont les caractères s'expriment, laconiquement certes, mais surtout **durement.** Exemples : "Défense de chasser", "Défense de pêcher", "Club privé", "Défense de passer" et il y a de petits caractères menaçants à l'égard des contrevenants à ce "droit" de la propriété.

L'ancien directeur des "destinées" halieutiques et cynégétiques du Québec, ce bon monsieur **Frémont** (un lac porte son nom dans le parc des Laurentides), déclarait ouvertement : "Quand je vois une barrière, je passe, et tant pis pour le reste !" Hélas . . . tout le monde ne s'appelle pas Frémont ! Si beaucoup de gens imitent l'attitude de l'ex-directeur et mentor du ministre de la Chasse et de la Pêche, peu de gens peuvent s'en tirer à si bon compte . . .

Mais si je vous dis tout cela, c'est pour attirer votre attention sur un fait **légal** et peu connu i.e., le FAIT que ce n'est pas "tout le monde" et TOUS les clubs qui possèdent le **privilège** (non le droit) de CHASSE et de PECHE.

Je m'explique : le bail concernant tel ou tel territoire ne contient pas nécessairement, et de facto, le droit de **chasse & pêche.** Ça peut être l'un ou l'autre, et quelquefois — les deux. Or, **légalement,** plusieurs clubs sont "ouverts" soit à la chasse, soit à la pêche. Mais n'allez pas croire que leurs affiches en feront mention . . . que non ! Bien au contraire ! S'ils le peuvent (et s'ils savent pouvoir s'en tirer . . .), ils érigeront des affiches **partout,** même sur des terrains, des lacs, rivières et ruisseaux qui **ne leur appartiennent pas !** Et pour être bien sûrs qu'on "envahira" pas leur territoire, ils placent l'affiche au moins un mille AVANT que ne débute vraiment le territoire qu'ils détiennent . . . Le plus "amusant" — moi ça ne m'amuse pas, ça m'enrage ! — c'est que plusieurs braconniers emploient ce truc pour pêcher, **illégalement** va sans dire, sur des terres de la couronne ! Le même truc sert pour la chasse — évidemment.

Je souhaiterais vivement que le digne ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, émette des affiches OFFICIELLES i.e., qu'on ne peut se procurer ailleurs qu'à Québec, et SI on possède un bail, bien entendu, QUE leur emplacement soit vérifié, contrôlé, approuvé.

QU'IL soit fait mention de la nature du bail, c'est-à-dire, si le territoire en question est loué pour le **chasse** ou pour la **pêche** — ou si c'est les deux. Mais SURTOUT, que les affiches soient **standardisées** et que personne n'ait le droit de planter ici et là "au p'tit bonheur la chance" les affiches de son choix et non de son "droit" qui n'est, en somme, qu'un **privilège** provisoire . . . du moins, je me plais à le croire.

Je tenais à faire cette mise au point car je suis fatigué, et "malade" de voir des affiches qui ne devraient pas exister. TOUS les voyageurs en forêt me comprendront sans peine ! Inutile d'insister !

A DEMAIN !

TOP BRASS présente JACQUES PLANTE ce soir à 8 h. 05 CKAC



PETER KIRBY FETE A ST-JOVITE — Le comité civique de St-Jovite et Mont-Tremblant, en collaboration avec la Chambre de commerce et le comité touristique ont fêté Peter Kirby, membre de l'équipe canadienne de bobsled. On lui a remis un magnifique fusil de chasse. De gauche à droite : MAURICE PAQUIN, président de la Chambre de commerce de St-Jovite et des Hautes Laurentides; PETER KIRBY, Mme W. BROWN, mère de Peter et ROGER GODARD, président du comité touristique de St-Jovite.

photo LA PRESSE

Devant le Sénat américain

Clay et Liston devront expliquer leurs transactions financières

DETROIT. (PA — Le sénateur Philip A. Hart, démocrate du Michigan, a dévoilé hier qu'il fera parvenir un "sub poena" à Cassius Clay et Sonny Liston afin d'en connaître plus long sur les ententes financières réglées avant le match de championnat.

A cause des longues discussions qui ne manqueront pas au sénat lorsque viendra le temps d'étudier le bill des Droits de l'homme, déjà approuvé par la Chambre basse, Hart a dit que les deux hommes ne seront pas appelés à témoigner avant environ six semaines.

Hart a toutefois précisé que son comité d'enquête sur les cartels se réunira jeudi ou vendredi afin de préparer les détails visant à préparer la visite de Clay et Liston devant eux.

"Je veux étudier la façon dont a été incorporée la compagnie dans laquelle Liston détient 22% des parts, et qui contrôle les activités futures de Clay", a déclaré Hart.

"Entre autres choses, je voudrais savoir si Clay savait à quoi il s'engageait en acceptant l'entente proposée par Intercontinental.

"De toute façon, une telle entente n'est pas pour inspirer confiance en la boxe."

S'il faut en croire certains rapports, Liston détient des intérêts dans une corporation qui, avant le match de championnat, avait amené Clay à accepter un contrat qui donnait à la corporation le droit de promouvoir le match suivant de Clay.

Ligue Nationale

AUJOURD'HUI

Toronto à Détroit

HIER

Aucune joute au calendrier

JOUTES GAGNEES ET PERDUES

	Chi.	Can.	Tor.	Dét.	NY.	Bos.	Vic.
Chicago	—	6	6	5	8	8	33
Canadien	4	—	7	7	9	6	33
Toronto	5	4	—	5	6	7	27
Détroit	5	4	7	—	5	8	24
New York	2	2	3	6	—	7	20
Boston	3	1	5	3	4	—	16
Défaites	19	16	23	26	32	36	153

JOUTES NULLES

	Can.	Dét.	Bos.	Chi.	NY.	Tor.	Tot.
Canadien	—	2	5	3	0	1	11
Détroit	2	—	1	3	2	3	11
Boston	5	1	—	1	2	1	10
Chicago	3	3	1	—	2	2	11
New York	0	2	2	2	—	3	9
Toronto	1	3	1	2	3	—	10
Total	11	11	10	11	9	10	62

LE CLASSEMENT

	J	G	P	N	P	C	Pts
Canadien	61	33	17	11	188	146	77
Chicago	63	33	19	11	193	146	77
Toronto	60	27	23	10	157	149	64
Détroit	61	24	26	11	154	174	59
New York	61	20	32	9	168	207	49
Boston	62	16	36	10	146	184	42

Québec et Saint-Jean dans la ligue Nationale junior

L'équipe du parc Marchand de Québec et les Pirates de St-Jean ont été acceptés dans la ligue de baseball Nationale junior. Les deux nouvelles équipes remplacent les Barons de Longueuil, dont la franchise a été retirée et le National qui a été suspendu pour une saison.

L'an dernier, l'équipe de Québec a terminé au 2e rang dans la ligue senior du Saguenay. Rolland Beaupré, dépisteur des Reds de Cincinnati dans la province de Québec, sera l'instructeur du Québec.

A St-Jean, les Pirates remplaceront l'équipe senior qui évoluait dans la ligue Provinciale senior la saison dernière.

L'instructeur des Pirates n'a pas encore été désigné mais la rumeur veut que René Valois hériterait du poste.

Le comédien Léo Rivet a été nommé deuxième vice-président du circuit à la place de Clément Limoges qui a résigné ses fonctions à cause d'un surcroit de travail.

Les directeurs des équipes ont aussi décidé que les joueurs du National et du Longueuil seraient offerts au repêchage lors d'une prochaine assemblée.

Clay rendra visite aux Nations Unies !

NEW YORK. (AFP) — Le nouveau champion du monde des poids lourds, Cassius Clay, a annoncé lundi son intention de s'installer à New York et d'y acheter une maison de $100,000, probablement dans la banlieue de Long Island.

Clay a également annoncé qu'il rendrait visite aux Nations unies, mercredi, "pour les secouer un peu". "Je rencontrerai tous les délégués. J'ai déjà été invité à me rendre à La Mecque, au Carie, à Rome, à Londres, en Allemagne, en Grande Malaisie, au Pakistan et en Turquie", a-t-il déclaré.

Boisclair à Lachine

Les Braves de Lachine tenteront de niveler les chances ce soir alors qu'ils recevront la visite du Boisclair dans la seconde joute de la série finale 3 de 5 de la ligue Métropolitaine senior.

Un but de Gaétan Veilleux, en période supplémentaire, a assuré une première victoire au Boisclair dimanche.

Les dirigeants du circuit ont réduit à une compétition de 3 de 5 la série qui devait en être une de 4 de 7 afin que le champion soit connu à temps pour les séries de la coupe Allan.

Protestations des journaux japonais

TOKYO. (UPI) — Les quotidiens japonais se sont élevés contre les combats de boxe opposant deux adversaires qui ne sont pas de même calibre, à l'issue de la victoire décisive remportée par le champion des poids plumes, Sugar Ramos, sur le Japonais Mitzunori Seki, dimanche. Ramos l'a emporté par mise hors de combat technique.

Ramos a envoyé son adversaire deux fois au plancher durant la 6e ronde avant que les seconds de Seki ne mettent fin au combat.

Avant le combat de 15 rondes, les quotidiens s'accordaient à dire que Seki pouvait cogner aussi solidement que Ramos, mais le combat leur a prouvé le contraire.

Ramos a gagné le titre le 21 mars dernier alors qu'il a mortellement blessé Davey Moore dans un match présenté à Los Angeles. Ramos veut maintenant affronter le champion des poids légers, Carlos Ortiz et le promoteur George Parnassus est intéressé à présenter un tel combat. Ortiz devra entretemps triompher de Kenny Lane, dans un match pour le titre, à San Juan, le mois prochain.

Match pour le titre pour George Chuvalo

REGINA (UPI) — George Chuvalo, l'ex-champion canadien des poids lourds, affrontera Hubert Mercier dans un match pour le titre vacant, le 17 mars prochain.

Le titre était détenu par Robert Cléroux avant qu'il ne prenne sa retraite l'an dernier.

Même s'il n'a pas tellement d'expérience, certains observateurs accordent de nombreuses chances à Mercier de se signaler dans le monde du pugilat.

A Camp Fortune

A-t-on couronné un "faux" champion junior du ski?

OTTAWA. (PC) — Les directeurs de l'Association canadienne de ski ont déclaré hier soir qu'ils s'étaient peut-être trompés en disqualifiant Bob Callidine, de Vancouver, lors de sa deuxième descente dans les championnats juniors de slalom du Canada qui se sont terminés dimanche à Camp Fortune.

Callidine a réussi le meilleur temps dans ses deux descentes, samedi, mais a été disqualifié parce qu'un surveillant a dit qu'un de ses skis était en dehors de la porte lors de sa dernière descente.

Lundi le jury a pu voir un film de Radio-Canada sur la deuxième descente de Callidine qui semble bien montrer que le skieur de la Colombie-Britannique n'a pas raté cette porte.

"Selon moi, il semble que le jury devrait reconsidérer sa décision", a dit le président du jury, Bob Bohart, d'Ottawa, après avoir revu le film à trois reprises.

Le jury sera invité à se réunir de nouveau ou sera prié de se prononcer dans un vote par écrit.

A cause de cette prétendue disqualification, c'est Bill McKay, d'Edmonton, qui a été déclaré vainqueur et qui a reçu les prix, dimanche.

Le temps combiné de Callidine fut de 113.9 contre 123.3 pour McKay.

Ce qui complique l'affaire, c'est que cela impliquait également un autre titre, celui du combiné alpin, qui ainsi été gagné par McKay.

Si le jury renverse sa décision en faveur de Callidine, ce qui semble fort probable, le skieur de la Colombie-Britannique deviendra en même temps le vainqueur du combiné.

Ecole pour les arbitres à NDG

Tous les jeunes gens, âgés de 16 ans ou plus, qui désirent arbitrer dans la ligue de baseball de Notre-Dame-de-Grâce la saison prochaine pourront s'inscrirent ce soir au centre des loisirs de NDG.

L'arbitre en chef Jim Cameron sera sur les lieux pour recueillir les noms de ceux qui participeront à la clinique pour arbitres. Ce stage pour les arbitres de baseball, une innovation à NDG, débutera le 16 mars et se terminera le 4 mai. Les cours seront donnés chaque lundi soir.

7 clubs dans la ligue Inter-Cités

La ligue de baseball Inter-Cités qui a connu d'éclatants succès en 1963 à la première saison d'activité, sera formé de sept équipes cette saison.

Le président Odilon Fortier a annoncé que les clubs de son circuit seront St-Laurent, Laval - des - Rapides, Terrebonne, Chomedey, Lachine, Verdun-Police et St-Jérôme.

Il a également été décidé que chaque équipe pourra aligner trois joueurs qui célébreront leur 18e anniversaire de naissance après le 1er mai.

Le calendrier régulier comprendra 36 joutes, le même nombre que l'an dernier.

Nouveaux citoyens

L'Australie a reçu un nombre-record d'immigrants anglais, soit 47,466, au cours de 1963, ou 17,000 de plus qu'en 1962.

Emerson reste amateur

MIAMI (UPI) — Roy Emerson, récemment suspendu par l'association de tennis amateur de l'Australie, a refusé hier l'offre de $50,000 de l'association des tennismen professionnels. Emerson, même s'il ne pourra pas représenter son pays dans les compétitions de la coupe Davis pendant les 12 prochains mois, désire demeurer amateur, du moins pour le moment.

Dimanche, Emerson a gagné le tournoi international Dixie à Tampa, Floride. Il participera cette semaine au tournoi international de Caracas, le second de la tournée des Caraïbes. Le brillant tennisman australien, probablement le meilleur amateur de l'univers, a également admis avoir signé un contrat de trois ans avec la compagnie Phillip Morris Tobacco pour laquelle il est agent de relations extérieures.

En terminant, Emerson a dit qu'il n'avait aucune amertume envers l'association australienne qui l'a suspendu en fin de maine.

Brosnan publie une "demande d'emploi"

ST-LOUIS. (UPI) — Jim Brosnan, un lanceur du baseball majeur sans emploi, a placé une annonce sous le vocable "emploi demandé", dans l'hebdomadaire "Sporting News", en quête d'une situation.

Brosnan, dont le piquant des écrits qu'il a publiés durant la saison morte a souvent été critiqué par d'anciens employeurs tels les Cardinals de St. Louis, prétend qu'il a été congédié par les White Sox de Chicago parce que cette équipe insistait pour qu'il cesse de publier ses écrits.

Le vétéran droitier, qui se qualifie dans l'annonce de "travailleur de l'enclos de pratique", dit aussi qu'il est "un observateur attentif, un admirateur de l'habileté au baseball et parfois un bon imitateur de lanceurs des majeures."

Dans sa dernière phrase cependant, Brosnan demande la permission de poursuivre "sa vocation inoffensive d'écrivain professionnel."

Dans le même numéro, sous le titre "lettres à l'éditeur", le lanceur s'en prend aux White Sox. Il les accuse d'avoir mal disposé de sa demande de publier des articles.

"Certains hommes d'organisation témoignent de leur propre insécurité quand ils soupçonnent que les joueurs de baseball (tout comme les propriétaires) peuvent dégrader le jeu par des paroles."

Brosnan a conclu en témoignant sa reconnaissance envers les rédacteurs sportifs qui ont toujours défendu son droit de liberté de parole.



VIVEZ
UN MERVEILLEUX "WEEK-END 36" A
l'Estérel

Ski, repas, chambre confortable, divertissements... tout compris du vendredi soir au dimanche midi : $36

VENDREDI : souper (menu au choix), ski de nuit (8 h. 30 à 10 h. 30), collation au chalet de ski.

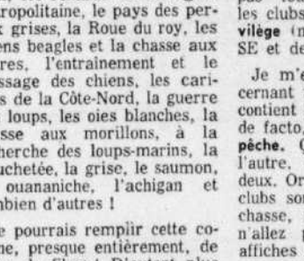
SAMEDI : 3 repas, monte-pente gratuit, instructeur de ski, promenade nocturne en traîneau, consommation offerte au bar de l'Estérel.

DIMANCHE : déjeuner et dîner, monte-pente gratuit toute la journée.

SUPERBE PISCINE INTERIEURE GRATUITE !

Transformez chaque fin de semaine en un merveilleux "week-end 36" !

Pour réserver, composez UN. 6-8224 ou écrivez à :
"Week-end 36", Hôtel l'Estérel, Ville d'Estérel, Québec.



N'oubliez pas !

Pour une meilleure transaction SUR L'ACHAT D'UNE AUTO

PONTIAC – BUICK – BEAUMONT
ACADIAN – VAUXHALL – VIVA
ou d'un CAMION G.M.C.

RENDEZ-VOUS . . .

CHEZ WILHELMY G.M. BUICK PONTIAC AUTOMOBILES LTEE

CHOIX DE 240 AUTOS NEUVES PRETES A ETRE LIVREES

4833, BOUL. ST-LAURENT – AV. 8-0186
au sud du boul. St-Joseph

Avez-vous fait votre part?
Fédération DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES

"Avec ce que j'ai économisé grâce au prêt plan-à-Terme j'ai eu la transmission automatique"



Moins vos frais d'emprunt sont élevés, plus grand est le montant net dont vous disposez pour l'achat de votre voiture. *Financez-le d'avance* avec un prêt plan-à-Terme de la Banque Royale. Il vous procure, au taux le plus bas, du pouvoir d'achat immédiat et la possibilité de *négocier*. Pas de frais supplémentaires ou dissimulés.

Utilisez donc votre crédit à la manière des hommes d'affaires. Pour financer l'achat d'une voiture ou tout autre achat important, passez d'abord à la Banque Royale et renseignez-vous sur les prêts plan-à-Terme avec assurance-vie.

Ces exemples montrent le coût modique des prêts plan-à-Terme

Montant du prêt	*Remboursement en*	*Mensualités*
$ 500	12 mois	$ 43.93
$2,000	30 mois	$ 75.44
$3,600	36 mois	$115.73

Financez vos achats d'avance à la
BANQUE ROYALE
Plus de 80 succursales à Montréal et ses environs

Jim Macken élu président de l'Ass. de tennis du Canada

J. R. (Jim) Macken, de Vancouver, a été élu président de l'Association de tennis du Canada à l'assemblée annuelle tenue à Montréal, récemment. Macken succède à Laird Watt, de Montréal, qui a été président de l'Association au cours des deux dernières années.

M. Sydney Hermant, de Toronto, a été élu vice-président; M. C. A. Irish, de Vancouver, trésorier; M. Fred Bolton, de Vancouver, secrétaire honoraire. M. Eddie Condon, d'Ottawa, demeure secrétaire de l'Association.

Egalement élus sur le conseil: Maurice Leclerc, Montréal; Lawrence Barclay, Vancouver; le Dr H. Richard, Edmonton; Norman Ryan, Ottawa; J. F. Spelton, Vancouver, et Doug Philpott, Montréal.

Jim Macpen, un ancien résident de Montréal, est le frère de Brendan et Pat Macken, tous deux bien connus dans les cercles du tennis. Tout comme son frère Brendan, Jimmy fut membre de l'équipe de la coupe Davis.

Bédard en tête

Robert Bédard, de Lennoxville, au sommet du tennis canadien depuis plusieurs années, est demeuré en tête, selon le classement officiel de l'Association de tennis du Canada. Chez les dames, Ann Barclay, de Toronto et Vancouver, conserve également la première position.

C'est Keith Carpenter, de Montréal qui a fait les plus grands progrès alors qu'il a devancé François Godbout et Don Fontana.

John Swann, de Toronto, se classerait également parmi les premiers, tout comme Fay Urban, de Windsor, Ont., qui n'a pas été classée chez les femmes.

Hommes

1. Robert Bédard, Québec; 2. Keith Carpenter, Québec; 3. François Godbout, Québec; 4. Don Fontana, Ontario; 5. Harry Fauquier, Ontario; 6. John Bassett, Ontario; 7. Reider Getz, C.-B.; 8. Michael Carpenter, Québec; 9. Val Harit, Québec; 10. Roland Godin, Québec.

Participation insuffisante: Faye Urban, Ontario.

Dames

1. Ann Barclay, Ontario; 2. Louise Brown, Ontario; 3. Vicki Berner, C.-B.; 4. Susan Butt, C.-B.; 5. Shirley Harit, Québec; 6. Benita Senn, Ontario; 7. Marion Boundy, Québec; 8. Denise Hunnius, Québec; 9. Judy Traviss, Ontario; 10. Hedy Rutzebeck, C.-B.

Participation insuffisante: John Swann, Ontario.



JIMMY MACKEN

Etes-vous celui qui a accepté un contrat des Maple Leafs?

TORONTO, (PC) — Quelque part en Amérique du Nord se trouve un joueur de baseball qui a accepté une offre des Maple Leafs de Toronto, de la ligue Internationale de baseball, mais la direction de l'équipe ignore qui il est.

Le contrat signé par le joueur est l'un des centaines de documents détruits lors d'un incendie qui a ravagé les bureaux du Maple Leaf Stadium, en fin de semaine.

Selon le gérant-général Frank Pollock, deux joueurs ont retourné leur contrat signé, et ces derniers seraient arrivés par le courrier de samedi.

"Je n'ai même pas jeté un oeil attentif aux contrats, et je les avais tout simplement déposés sur mon bureau. Nous avons réussi à en retrouver un, mais l'autre n'était plus que cendre."

Un ajusteur d'assurances a révélé que les dommages seraient probablement évalués à $20,000, résultat de l'incendie qui a ravagé tous les records de l'équipe. L'escouade qui lutte contre les incendies criminelles enquête.

Tu aimeras ton prochain comme toi-même...
fédération DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES

Godbout perd en finale

BEAULIEU, France. (UPI) — John Keller, d'Australie, a défait François Godbout, de Waterloo, Qué., par 6-1, 6-1, dans la finale du tournoi de tennis de Beaulieu, une ville française.

Jacqueline Rees-Lewis, de France, a remporté le championnat pour dames en battant Carol Rosser, de Grande-Bretagne, 6-1, 6-1.

Ernst Blanke, d'Autriche, et Bob Carmiachael, d'Australie ont défait Keller et Ron McKenzie, d'Australie, dans la finale du double, 4-6, 6-4, 8-6.

Le double mixte a été gagné par Mlle Reese Louise et McKenzie aux dépens de Blanke et Mlle Ria Leyrer, d'Autriche, 7-5, 6-1.

Tournois de dards

Plusieurs tournois de dards seront disputés dans les différents centres de Drummondville au cours des prochaines semaines.

Un tournoi mixte sera présenté au club Aramis samedi soir.

En collaboration avec quelques autres organisations, la ligue de dards de Drummondville a organisé une semaine consacrée aux dards.

Pour la circonstance, les organisateurs ont préparé quatre tournois qui seront disputés les samedis et dimanches 14 et 15 mars et les 21 et 22 mars. Les tournois auront lieu à la Légion, au club Aramis et à la Celanese.

Dans la ligue de l'Ontario

	J	B	A	Pts
Boudrias, Canadien J.	53	37	94	131
Cournoyer, Canadien J.	51	61	45	106
Stanfield, St. Catharines	53	33	71	104
Stemkowski, Toronto	49	41	59	100
Buchanan, Oshawa	54	49	47	96
Hull, St. Catharines	52	47	48	95
Walton, Toronto	51	40	48	88
Hodge, St. Catharines	53	37	49	86
Ellis, Toronto	52	45	37	82
Charlebois, Canadien J.	50	35	42	77

Joutes de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE

Springfield à Baltimore
Cleveland à Québec

LIGUE CENTRALE

St-Louis à St-Paul
Omaha à Cincinnati

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO

Peterborough à Oshawa
Kitchener à St. Catharines

LIGUE METROPOLITAINE Sr

Boisclair à Lachine 8 h. 15
(Boisclair mène 1-0, série finale 3 de 5)

LIGUE METROPOLITAINE Jr "B"

Lachine à Verdun 7 h.
(Joute décisive, série quart de finale)

HIER

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A"

Mt-Nord 3 — Rosemont 4
(Rosemont gagne la série, quart de finale 4-1)
Verdun 7 — N.-D.-G. 10
N.-D.-G. gagne la série, quart de finale 4-1)

LIGUE METROPOLITAINE Jr "B"

Verdun 3 — Lachine 4
(série de 4 points égale 3-3)

LIGUE AMERICAINE

(Division Est)

	G	P	N	P	C	Pts
Québec	35	25	1	217	184	71
Hershey	31	27	3	198	207	65
Baltimore	27	33	3	173	196	57
Providence	27	30	3	214	200	57
Springfield	21	33	3	186	219	45

(Division Ouest)

	G	P	N	P	C	Pts
Cleveland	33	23	4	207	166	70
Pittsburgh	33	26	2	195	172	68
Rochester	30	28	1	208	199	61
Buffalo	21	33	6	162	218	48

LIGUE CENTRALE

	G	P	N	P	C	Pts
Omaha	40	14	6	263	166	86
St-Louis	29	26	7	271	234	65
Minneapolis	29	26	6	243	232	64
St-Paul	29	29	3	205	201	61
Cincinnati	19	42	6	156	305	26

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	38	9	7	323	189	83
Canadien Jr	33	16	5	277	185	71
St.Catharines	27	19	6	235	207	62
N. Falls	25	21	7	200	172	57
Peterborough	24	22	7	163	182	55
Oshawa	20	28	6	220	238	46
Hamilton	11	34	9	186	272	31
Kitchener	9	39	5	135	299	23

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

(Final)

	G	P	N	P	C	Pts
Toronto	9	1	2	63	29	20
CARABINS	7	2	3	54	51	17
McMaster	6	5	1	54	52	13
Laval	5	5	2	64	47	12
McGill	4	4	4	49	36	12
Queen's	3	7	1	49	63	8
Waterloo	1	11	0	46	99	2

(Section intermédiaire)

(Final)

	G	P	N	P	C	Pts
Longueuil	6	2	0	41	23	12
M. St-Louis	6	2	0	25	14	12
Montréal	3	3	0	22	17	6
St-Ignace	3	5	0	22	31	6
Grasset	0	8	0	9	32	0

(L'external classique de Longueuil gagne le championnat en raison de son meilleur record offensif).

LIGUE INTERCOLLEGIALE

(Section senior)

	G	P	N	P	C	Pts
Saint-Laurent	7	1	0	36	18	14
Bourget	4	3	1	24	23	9
St-Paul	2	4	1	27	35	5
Ste-Marie	2	4	1	22	26	5
Valleyfield	2	5	1	31	38	5

(Section juvénile)

(Final)

	G	P	N	P	C	Pts
St-Paul	3	1	2	21	22	8
St-Laurent	3	3	0	32	11	6
Ste-Marie	2	2	2	20	25	6
St-Ignace	2	4	0	19	27	4

ANNONCE

Mères sans joie!

Le taux des naissances illégitimes a plus que triplé en 25 ans! Comment combattre un tel désordre? SÉLECTION du Reader's Digest de mars propose quelques remèdes au problème. Lisez pourquoi certains changements d'attitude s'imposent dans notre société qui, par légèreté, pousse littéralement les adolescentes dans les bras des jeunes gens, pour les rejeter ensuite sans pitié lorsqu'elles sont "prises au piège". Achetez Sélection de mars aujourd'hui!

Les malaises "Propres aux Femmes" soulagés dans la Plupart des Cas! (soumis à des essais)

Notez comment une remarquable Tablette peut soulager "les Bouffées de Chaleur" de la Ménopause et les Crampes Menstruelles des Jeunes Femmes et des Adolescentes.

L'idée que la plupart des femmes doivent souffrir certains maux à certaines époques—*parce qu'elles sont femmes*—est chose du passé. Des essais scientifiques ont prouvé que *la majorité* des femmes et des adolescentes, sujettes à ces maux, peuvent y remédier.

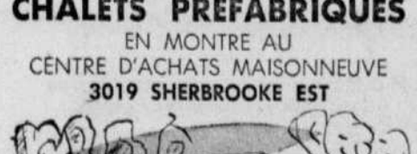
Ceci est basé sur des centaines de cas où les Tablettes Lydia E. Pinkham ont soulagé des jeunes femmes des crampes menstruelles, maux de tête et de dos . . . et où elles ont fait disparaître chez des femmes au "retour d'âge", les bouffées de chaleur et l'irritabilité.

Les Tablettes Lydia E. Pinkham contiennent du fer et sont un fortifiant pour les femmes *âgées*.

Alors, pourquoi souffrir ainsi chaque mois . . . ou endurer les ennuis du "retour d'âge" . . . quant à la prochaine pharmacie vous trouverez les Tablettes Pinkham pour vous soulager?

PRÉFÉREZ-VOUS LA FORME LIQUIDE? Pharmaciens l'ont aussi Composé Végétal Lydia E. Pinkham.

Venez voir nos 3 magnifiques modèles de
CHALETS PREFABRIQUES
EN MONTRE AU
CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE
3019 SHERBROOKE EST



Nous vous garantissons que nos prix SONT LES PLUS BAS | LIVRAISON GRATUITE PARTOUT AU QUEBEC

Pour plus d'informations téléphonez à LA. 6-1647
Nous vendons aussi pour votre chalet les foyers VOLCANO Réfrigérateur au GAZ

NOUVEAU JASPER DEVELOPMENT
3019 Sherbrooke Est LA. 6-1647

La FORD COUNTRY SQUIRE... luxueuse, roulante, spacieuse et très élégante! Construite par un spécialiste-FORD!



La Ford Country Squire 1964, l'une des voitures Ford d'une excellence générale fabriquées au Canada.

Quelques mots sur les wagonnettes Ford 1964—Ford est le grand innovateur dans le domaine des wagonnettes! Et voici ce que ce spécialiste des wagonnettes vous offre pour 1964: une élégance et une silhouette captivantes (comme dans *toutes* les Ford). Un intérieur luxueux, une logeabilité supérieure (comme dans *toutes* les Ford). Six ou neuf personnes y tiennent à l'aise, et cet espace peut être transformé pour le transport d'articles divers (comme dans toutes les wagonnettes Ford). Le roulement de la Ford à couple super-élevé est inégalé—plus doux, plus stable, plus silencieux, et particulièrement agréable. Choix de moteurs: excellent six-cyl. ou V8 facultatif offrant jusqu'à 390 po.³. Ford vous offre un vaste choix de modèles: sedans, décapotables, hardtops, wagonnettes—16 en tout, en 4 séries: Ford Custom, Ford Custom 500, Galaxie 500, Galaxie 500/XL. Mettez à l'épreuve *l'excellence générale* de la Ford 1964 à couple super-élevé, chez le Vendeur Ford.

Certaines caractéristiques illustrées ou mentionnées ici sont fournies moyennant supplément.

LA VOITURE DU VAINQUEUR EST TOUJOURS LA MEILLEURE—VOYEZ VOTRE VENDEUR FORD!

FORD

CHARTRAND AUTOMOBILE Inc. 4731, boul. Lévesque St-Vincent-de-Paul—NO 1-7757
JARRY & FRÈRE CO. Ltée 7275, boul. St-Laurent CR 4-8331
LATIMER MOTORS LIMITED 1953 ouest, rue Ste-Catherine WE 7-9311
FORTIER GARAGE Limitée 5021 est, rue Notre-Dame 254-7171
HY-ROAD FORD MOTORS Ltd. 4901 ouest, rue Jean-Talon RE 1-8271
MAURICE VAILLANCOURT Ltée 2032, boul. Labelle Cité de Chomedey MU 1-1696
LIBERSAN AUTOMOBILE, Ltée 10000 ouest, boul. Gouin Roxboro—MU 4-2300
CHRISTIN AUTOMOBILE Inc. 11243 est, boul. Gouin Rivière-des-Prairies MO 5-3881
GARAGE LATREILLE AUTOMOBILE Ltée 4184, rue St-André LA 2-3105
KEATING FORD SALES Limited 4475, ave Bannantyne Verdun—PO 9-8831
COOPER'S GARAGE Limited Ste-Anne-de-Bellevue OX 7-2070
BOUCHARD GARAGE Ltée 340 10ème Ave, Lachine—637-5821
BRÉARD AUTOMOBILE Inc. 864 ouest, rue St-Laurent, Longueuil—OR 4-6288

VOITURES USAGÉES A-1

L'HEURE DES QUILLES

	$448.00	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	TOTAL
1	F. LAVIGNE	X 30	X 60	X 89	X 109	9/ 129	X 149	9/ 168	9/ 187	9/ 205	(8)/19 224	224
2	+11	7/ 20	X 40	9/ 59	9/ 78	9/ 98	X 118	9/ 136	(8)/ 155	9/ 174	9/X 194	418
3	+18	X 30	X 56	X 76	6/ 95	9/ 115	X 145	X 174	X 194	9/ 212	8/19 231	649

+84

SEMAINE PROCHAINE : CHARLES FORTIN (ST-JEAN)
SUBSTITUT: JOS VAN MOORHEM

	$182.50	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	TOTAL
1	R. MAVOR	9/ 20	X 39	9/- 48	X 78	X 108	X 138	X 165	X 184	7/2 193	9/X 213	213
2	-11	X 29	X 49	9/ 66	Ø/2 75	X 95	8/ 115	X 144	X 164	9/ 178	4 5 187	400
3	-18	7/2 9	X 29	9/ 47	8/ 66	9/ 86	X 106	7/ 121	5/ 140	9/ 156	6 3 165	565

-84

Dans la Ligue Interuniversitaire

Gilles Lefort mérite-t-il le championnat des compteurs?

par **Guy PINARD**

Gilles Lefort a-t-il oui ou non compté le troisième but des Carabins, vendredi soir dernier, au centre Paul-Sauvé ? Question pertinente puisqu'il y va du championnat des compteurs.

S'il est une question qui a soulevé maints commentaires auprès de ceux qui ont assisté au match, c'est celle-là. Et ils ont le droit de douter quand on sait que le marqueur officiel avait accordé, sur demande de l'arbitre Bob Carr, le but à Denis Tresidder, celui qui avait projeté le lancer de la ligne bleue.

Au début de la deuxième période, cependant, on décidait d'accorder le but à Lefort, sans aide.

Or, certains observateurs placés derrière le filet des Golden Gaels, sont prêts à affirmer que Gilles n'a jamais fait dévier la rondelle avant qu'elle ne glisse derrière Elwin Derbyshire, le gardien des Gaels.

Personnellement, de l'endroit où nous étions, nous ne pourrions affirmer que Lefort a fait dévier le lancer, mais une chose est certaine, c'est lui qui a relayé le disque à Denis avant que ce dernier ne lance.

Certains ont alors prétendu que Lefort aurait mérité au moins une assistance.

Une remarque du capitaine Claude Chapleau a toutefois servi à expliquer la décision primordiale de l'arbitre d'accorder le but à Tresidder, et cela sans aide.

Claude prétend que certains témoins ont bel et bien vu Lefort toucher au disque avant qu'il n'aille dévier sur une jambière d'un joueur adversaire et choir dans le filet.

Or, si Lefort n'a pas touché le disque, l'arbitre avait raison de ne pas lui accorder d'assistance sur ce but, puisque l'arbitre peut refuser d'accorder un assist sur tout lancer qui touche à un adversaire avant de glisser derrière le gardien de but.

Reste donc a savoir si Gilles a touché au disque oui ou non.

Jean Cusson, qui était posté à la droite du filet, prêt à capter tout rebond possible, dit qu'il a entendu un bruit semblable à celui d'une rondelle qui dévie sur un hockey. Il ne pourrait toutefois affirmer que c'est Lefort lui-même qui a fait dévier le lancer.

Denis, pour sa part, affirme que le but allait bien à son coéquipier et d'ailleurs ceux qui assistaient au match l'ont vu se diriger vers l'arbitre aussitôt qu'il a vu la lumière rouge s'allumer derrière Derbyshire.

Malheureusement pour Gilles, le doute n'est pas encore éclairci sur toute cette affaire. Nous disons malheureusement parce que sur chacun des cinq autres buts des Carabins, Gilles a mérité chacune des passes qu'on a bien voulu lui accorder, et amplement.

Ce qui a semblé soulever l'ire de certains, c'est le fait que Lefort allait revendiquer une assistance auprès de l'arbitre après chaque but des Carabins au lieu de rester discrètement à l'écart et laisser le capitaine demander une correction APRES qu'on lui eut refusé une passe sur tel ou tel but.

Dans son impatience, Gilles n'a pas agi ainsi. Par son attitude, il s'est mis tout le monde à dos, y compris l'arbitre.

Victoire des Sages

Le champion compteur de la ligue Dépression, Yves Laurendeau, a terminé la saison en beauté, hier, en marquant trois buts alors que les Sages ont vaincu les Grads, 7-3.

Elio Dagnolo, Robert Bourget, Jean-Louis Marinier et Bruno Charbonneau ont réussi les autres buts des vainqueurs. Jacques Martineau, avec deux buts et Paul DesSerres ont été les compteurs des Grads.

Dans l'autre joute, Frank DiTomasso et Jacques Bélanger ont réussi chacun deux buts alors que les Hobos ont surclassé le Totem, 12-2.

Les autres compteurs des Hobos ont été Jacques Gougeon, avec deux buts, Jean-Marie Viau, Réjean Lalonde, Réal Séguin et Jean-Guy St-Vincent. Jean-Guy Gendron et Robert Crevier ont marqué les buts du Totem.

La semaine prochaine, le Totem et les Grads se disputeront les honneurs de la joute quart-de-finale. Le vainqueur affrontera les Hobos le 16 mars.

Goberville avec les Alouettes

Tom Goberville, un ailier offensif et défensif qui terminera ses études à l'Université Notre-Dame, en juin prochain, a accepté de venir tenter sa chance avec les Alouettes, a dévoilé la direction de cette équipe hier.

Natif de Chicago, cet athlète



TOM GOBERVILLE

a joué à l'offensive surtout lors de sa première année, mais au cours des deux dernières années, c'est à la défensive qu'il a joué durant la majeure partie du temps.

Agé de 22 ans, Goberville mesure 6'3" et pèse 215 livres. L'instructeur Jim Trimble croit que l'addition possible de Goberville à son alignement régulier l'an prochain améliorera le département des receveurs de passes du club.

A l'automne 1963, il a participé à la joute Nord-Sud, à Miami, match auquel ont aussi participé Hugh Rohrschneider et George Bork, deux autres recrues de l'équipe montréalaise.

ANNONCE

MUCUS dû à L'ASTHME DÉTACHÉ PENDANT QUE VOUS DORMEZ

De nombreuses personnes ont trouvé un moyen simple de combattre la respiration difficile, sifflante, et la toux due à des crises d'asthme bronchique et de bronchite. Elles prennent MENDACO amélioré, à action rapide qui combat l'allergie, relâche les bronches et aide à détacher le mucus épais. Cela facilite la respiration, enraye la toux, facilite le travail. Procurez-vous MENDACO chez votre pharmacien et vous vous sentirez vite mieux.

ANNONCE

Nouvelle substance curative rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans pareille pour la rétraction des hémorroïdes, le soulagement de la démangeaison et la cicatrisation des tissus.

L'une après l'autre, les histoires de cas d'hémorroïdes ont rapporté "une amélioration évidente". On a pu observer un soulagement rapide de la douleur, une rétraction notoire des hémorroïdes.

Ces histoires de cas avaient été choisies en fonction de leur diversité. Même dans des cas anciens, on a observé un bienfaisant soulagement. Mieux encore, ce soulagement s'est maintenu durant plusieurs mois.

Cette nouvelle substance dont les résultats sont si merveilleux se nomme la Bio-Dyne; elle a pour effet de hâter la cicatrisation des cellules atteintes et de stimuler la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires, sous le nom de Préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des principales causes d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction garantie ou remboursement.

Tu aimeras ton prochain comme toi-même...

fédération DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES

PLUS D'INTÉRÊT

4 1/8 %

REÇUS DE DÉPÔTS D'ÉPARGNE

Remboursable N'IMPORTE QUAND

Intérêt sur la balance quotidienne

DÉPÔT MINIMUM $5,000.00

Compagnie

GUARANTY TRUST

du Canada

427 ST. JAMES ST. W.
VI 9-5705

Pourquoi être CHAUVE?

Maintenant, plus que jamais, on peut le dire...

C'EST A VOUS DE DECIDER SI VOUS SEREZ CHAUVE OU NON!

La voie menant à la calvitie est parsemée de signes dangereux tels : chute des cheveux, démangeaisons du cuir chevelu et pellicules. Si malgré ces avertissements positifs vous continuez à négliger vos cheveux soyez-en assuré... **vous êtes sur la voie menant à la calvitie ! Vous deviendrez donc chauve...** pour avoir négligé vos cheveux et votre cuir chevelu. Mais pourquoi ne pas faire ce que plus de 8,000,000 de personnes ont fait à date ? Confiez donc à votre spécialiste Thomas la tâche d'éliminer les raisons qui causeront votre calvitie et de redonner la santé à votre cuir chevelu ! Des hommes et des femmes de toutes les classes de la société consultent la clinique Thomas. Parmi nos clients vous trouverez des artistes célèbres de l'écran, de la radio et de la TV, des docteurs, des dentistes, des professeurs, des hommes d'affaires, des secrétaires, des ménagères, des ingénieurs, aussi bien que des personnalités officielles, municipales, provinciales et fédérales, enfin des gens de toutes les classes sociales. La clinique Thomas les aide tous. Elle peut vous aider, vous aussi, à prévenir votre calvitie, en vous faisant avoir des cheveux plus beaux et plus sains !

Mesdames ! Messieurs ! SAUVEZ VOS CHEVEUX !

A la suite de recherches faites par Thomas, ce dernier arrivait à la conclusion qu'il existe quelque 14 troubles capillaires qui causent 91% des calvities existantes. Thomas découvrit par la suite des moyens de combattre ces 14 affections du cuir chevelu. C'est pourquoi le spécialiste Thomas examinera d'abord minutieusement votre cuir chevelu et déterminera la cause exacte de votre chute de cheveux. Il établira ensuite le traitement qui s'impose **dans votre cas.** Aussi, la clinique Thomas ne vous acceptera pas au traitement à moins que le spécialiste ne trouve que ce traitement Thomas sera efficace pour vous.

En peu de temps vous verrez des changements étonnants. Pellicules et démangeaisons disparaissent et vous remarquerez que vos cheveux poussent plus épais. C'est alors que vous réaliserez que vous êtes écarté de la voie vers la calvitie pour reprendre le bon chemin, soit celui qui mène à une chevelure abondante.

En quoi consiste le traitement Thomas

Le traitement Thomas combat effectivement la calvitie parce qu'il est extrêmement précis et efficace. Il rencontre donc les exigences exactes de VOTRE cuir chevelu par l'emploi approprié des formules originales et exclusives Thomas, des séances électriques modernes, des agents mécaniques de thérapeutique, des séances de rayons ultra-violets et infra-rouges, etc. Premièrement, tous genres de bactéries infectieuses du cuir chevelu sont éliminés. On stimule ensuite la circulation du sang dans les places où vos racines affaiblies doivent retrouver "cette nourriture" si nécessaire pour favoriser la pousse permanente de vos cheveux. Vous ne serez pas seulement ravi des résultats, mais vous trouverez aussi le traitement Thomas très agréable et vivifiant. De plus les traitements se font dans des bureaux privés.

SEULEMENT à la clinique Thomas vous profitez d'une expérience acquise durant plus de 40 années !

C'est à la clinique Thomas que débutait, il y a plus de 40 ans, la technique des traitements capillaires d'aujourd'hui. Depuis lors, les recherches permanentes Thomas ont abouti aux traitements précis et efficaces que l'on essaye d'imiter un peu partout. Toutefois, aussi étrange qu'il puisse sembler, les prix pour les traitements Thomas ORIGINAUX sont plus bas que ceux chargés pour des soins-imitations !

POURQUOI ETRE CHAUVE ?
Venez sans tarder pour un EXAMEN GRATUIT !

C'est à vous de décider de ne jamais devenir chauve. **Il n'y a aucune raison pour que vous le deveniez.** Consultez sans plus tarder le spécialiste Thomas. Laissez-le vous montrer comment il contrôle votre chute de cheveux, comment il arrête vos pellicules et remédie à tout ce qui cause la calvitie. Il vous dira LA VERITE sur l'état de vos cheveux et de votre cuir chevelu.

Souvenez-vous que l'examen est GRATUIT et se fait en privé. **Dames et messieurs sont acceptés aux traitements.** Venez donc sans plus tarder pour une consultation et avis GRATUITS. Vous vous féliciterez d'être venu.

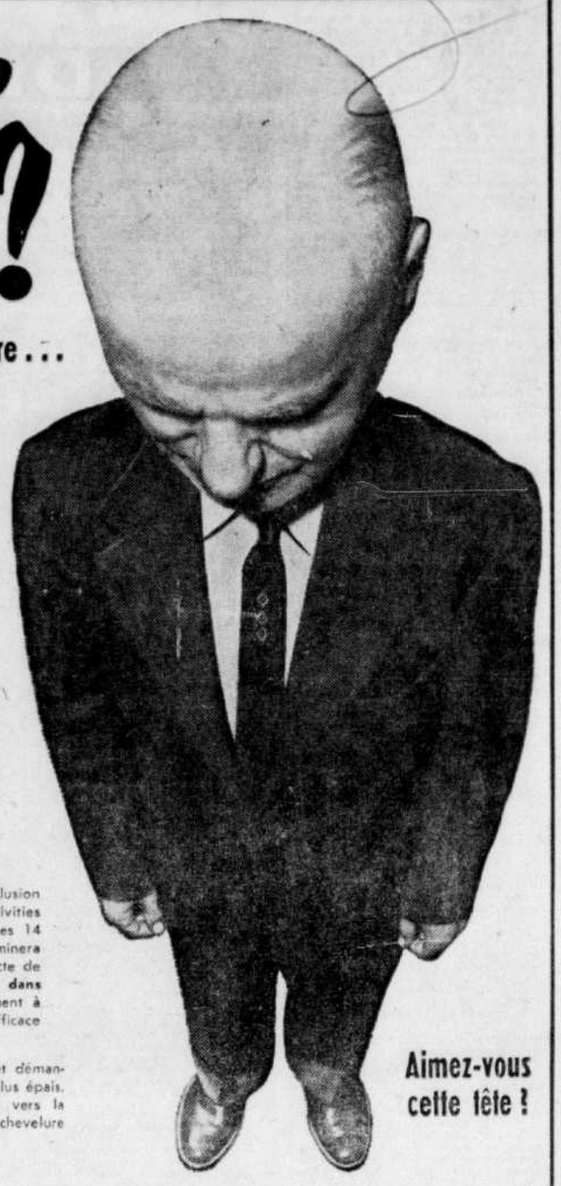
Spécial "Anti-Calvitie" — Traitement à demi-prix !

La campagne Thomas Anti-Calvitie présentement en cours a pour but de promouvoir à l'échelle nationale la lutte contre les désordres capillaires qui peuvent vous rendre chauve.

Aussi, pour vous aider dans votre détermination de conserver vos cheveux, la clinique Thomas vous propose de venir aujourd'hui même rencontrer notre expert trichologiste qui vous examinera (en privé), sans charge ou obligation pour vous. Si votre cas est remédiable, vous recevrez à moitié prix une séance complète du traitement que vous êtes supposé suivre. Vous serez ainsi vous-même le juge de ses bienfaits. Pas besoin de rendez-vous pour l'examen. Venez immédiatement. Dames et messieurs acceptés.

LES CONSULTATIONS ET TRAITEMENTS THOMAS SONT STRICTEMENT PRIVES

ECRIVEZ à DEPT LP-850E ou TELEPHONEZ POUR OBTENIR LA BROCHURE GRATUITE "LES SOINS DES CHEVEUX..."



Aimez-vous cette tête !

Thomas aurait pu éviter la calvitie à cet homme
MIEUX ENCORE... IL PEUT PREVENIR LA VOTRE !

VOICI, NOIR SUR BLANC, LA PREUVE INCONTESTABLE DE L'EFFICACITE DU TRAITEMENT THOMAS



Pris à des intervalles réguliers, le traitement Thomas a fait repousser les cheveux de la cliente ci-haut.

Cet homme, ci-haut, était presque chauve. C'est à Thomas qu'il doit sa belle chevelure d'aujourd'hui.

Remarquez (à droite) comment ce client a regagné ses cheveux

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTES AUX TRAITEMENTS

EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE
(637, Edifice Carré Dominion) **Tél.: UN. 6-3041**

PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT
(309, Edifice Lambank) **Tél.: 274-3501**
11h. a.m. à 8h. p.m. - Samedis: 10h. a.m. à 3h. p.m.
STATIONNEMENT GRATUIT

45 Bureaux PREMIERS EXPERTS CAPILLAIRES AU MONDE

LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS



Faites marcher vos doigts! Magasinez dans toute la ville à l'aide des Pages Jaunes, sans effort et tout en restant chez vous. Consultez les annonces pour connaître les marques de commerce, les spécialités, les services et l'adresse des magasins. **Magasinez à l'aide des Pages Jaunes!**

PAGES JAUNES

AVIS DE DÉCÈS

ALTAMURA (Caterina) — A Montréal, le 1er mars 1964 à l'âge de 72 ans est décédée Mme Caterina Fuda, épouse de Guiseppi Altamura, demeurant à 7407 rue Marquette. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Adélard) — A St-Gabriel de Brandon, le 1er mars 1964, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Adelard Bélanger, époux de Paquerette Cloutier, demeurant 133 Chemin du lac, St-Gabriel de Brandon. Les funérailles auront lieu vendredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
2521 Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Zéphirine) — A Montréal, le 2 mars 1964, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Eugène Bélanger, née Zéphirine Pichette, demeurant à 4606 Garnier. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos. Lussier & Fils
4733, rue Papineau
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Lin, co. l'Assomption, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHARD (Eugénie) — A Montréal, le 29 février 1964, à l'âge de 52 ans et 11 mois, est décédée Mme Philias Blanchard, née Eugénie Fecteau, demeurant au 2536 rue Louis-Veuillot. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras,
5805, rue Boileau angle Lacordaire
à 8 h. pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Marguerite) — A Ville St-Michel, le 2 mars 1964, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Willie Bouchard, née Marguerite Turgeon. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Sanscartier
4036, rue Bélair
entre Pie-IX et 21e avenue
à 9 h. 40, pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Juliana) — A Montréal, le 1er mars 1964 à l'âge de 63 ans est décédée Mme veuve Emile Brisson, née Juliana Proulx, demeurant à 1681 rue Aylwin. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 est, rue Ontario
pour se rendre à l'église Très-St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROSSEAU (Odilas) — A Lasalle, le 2 mars 1964, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Odilas Brosseau, époux de Edwidge Dumas, demeurant 89 rue Alepin, Cité Lasalle. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Gustave Drouin Ltée,
7019 boul. Lasalle
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAPPORICCI (Angela Antonia) — A Montréal, le 2 mars 1964, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Nicola Capporicci, née Angela Antonia La Penna, demeurant 1679, St-Timothée, tante de Frank Schiavone et de Nick Colantonio. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Granato Enrg.,
292 rue Jean-Talon est.
Avis des funérailles plus tard.

CARREAU (Rodrigue) — A l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal, le 1er mars 1964, à l'âge de 60 ans, est décédé Rodrigue Carreau, époux de Alice Dancoste. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse
coin 11e Avenue, Rosemont
à 8 h. 30 pour se rendre à l'église St-Bonaventure où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES DE M. ROCH ST-GERMAIN



Samedi, 29 février 1964, à l'âge de 88 ans, est décédé M. Roch St-Germain, ex-marguillier de la paroisse St-Vincent-de-Paul, époux en premières noces de feu Maximillienne Henri, deuxièmes noces de Maria Bertrand, demeurant au 1878 rue Poupart.

Il laisse, outre son épouse, son fils et sa bru M. et Mme Réal St-Germain, sa bru Mme Vve Henri St-Germain; sa fille et son gendre M. et Mme Armand Ouellette (Thérèse); sa belle-fille Mme veuve Simone Landles; son frère Napoléon; ses soeurs Marie-Louise (Mme vve Ovila Cadieux), Rosina (Mme vve Eusèbe Landry), Alexandrine (Mme vve J. ArchambaulD); plusieurs petits-enfants.

La dépouille est exposée au salon Gauthier, 2521 est, Ste-Catherine.

Funérailles mercredi 10 heures, église St-Vincent-de-Paul de Montréal.

DECES DE M. EDGAR CARON

Edgar Caron, 70, est décédé à Montréal à la suite d'une longue maladie.

Originaire de Hull, Qué., il a été successivement gérant de S. J. Major Ltée, et de National Grocers Ltd, à Ottawa, et vice-président et gérant général de Laporte-Hudon-Hebert Ltée, à Montréal. Il fut président de l'Association des grossistes du Canada.

Outre son épouse née Loretta Steele, il laisse dans le deuil trois fils Robert et son épouse Marguerite Hardy, Pierre, notaire, à Montréal; Michel; son frère le Père A. Caron, o.m.i., vice-recteur de l'Université d'Ottawa, et sa soeur, Stella Caron, de Hull.

La dépouille mortelle est exposée chez U. Bourgie Ltée, 3860, Décarie, Montréal.

Les funérailles auront lieu à l'église Notre-Dame, à Hull, Qué. Il sera inhumé à Hull à 7:45 a.m. mercredi.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara inc.
LA. 4-7531
3033 e. SHERBROOKE

CHENIER (Jean) — Subitement à Montréal, le 1er mars 1964, à l'âge de 38 ans, est décédé Jean Chenier, contremaître du C.N.R., époux de Véra Popienko, père de Michel. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Rolland Bisson Inc.,
139 boul. Henri-Bourassa est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEVRIER (Lumina) — A Montréal, le 1er mars 1964 à l'âge de 59 ans est décédée Mme Donat Chevrier, née Lumina Fradette, demeurant à 1449 Panet. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire & Pelletier
1375 est, rue Ste-Catherine
à 7 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CODERRE (Emma) — A Montréal, le 1er mars 1964, à l'âge de 74 ans, est decedée Mme veuve Alfred Coderre, née Emma Lévesque, demeurant au 8866, rue Boyce, appt 15. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras,
5805, rue Boileau angle Lacordaire
à 8 h. pour se rendre à l'église St-Donat où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de St-Jacques, comté Montcalm, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DENIS (Léon) — A Otterburn Park, le 1er mars 1964, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Léon Denis, époux de Ernestine Barrend, père de Léon (Mme A. Brown), Jeanne (Mme Paul Bernard), Margot (Mme O. Dubois), Lucille décédée (Mme G. Robitaille). Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
3078 rue Drolet coin Jarry
à 8 h. 40 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Guy) — A Montréal, le 2 mars 1964, à l'âge de 41 ans, est decédé M. Guy Dubois, époux de Jacqueline Tanguay, fils de Joseph Dubois et d'Edmée Lund, demeurant à 2028 rue Théodore. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, 11e avenue, Rosemont
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Bibiane où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Wilfrid-B) — A Ville Champlain, le 1er mars 1964 à l'âge de 73 ans 10 mois est décédé Wilfrid -B. Dubuc, anciennement employé à Canadair, époux de Cécile Lamoureux, demeurant à 49 rue St-Pierre. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils
330 rue Martel
pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFAULT (Henri) — A Montréal, le 29 février 1964 à l'âge de 57 ans est décédé Henri Dufault, époux de feu Yvonne Lachapelle. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars. Le convoi funèbre partira des salons
J. H. Benoit
2102 rue Fullum
à 8 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FILIATRAULT (Bernadette) — A Montréal, le 1er mars 1964, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Hervé Filiatrault, née Bernadette Mallette, demeurant 7392 boul. Pie-IX, appt 5. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-M. Dubreuil,
6776 rue St-Hubert.
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Damase, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FROUSTEY (Jerssie) — A Montréal, le 2 mars 1964, à l'âge de 52 ans, est décédée Jerssie Bernatas, épouse d'Emile Froustey. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359 11e Avenue, Rosemont,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUOCO (Palmerino) — A l'hôpital Notre-Dame, le 1er mars 1964 à l'âge de 77 ans est décédé Palmerino Fuoco, époux de feu Therese Ceriillo, demeurant à 4383 St-André. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
518, rue Rachel est
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-St-Sacrement où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARIEPY (Albertine) — A Montréal, le 2 mars 1964, est décédée Mlle Albertine Gariepy fille de feu Antonio Gariepy et de feu Joséphine Rivard demeurant 1406 Visitation, appt 5. Les funérailles auront lieu vendredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Société Coopérative
Frais Funéraires,
302 est, rue Ste-Catherine
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GALARNEAU (Marius) — A Montréal, le 2 mars 1964, à l'âge de 66 ans et 6 mois est décédé Marius Galarneau, époux de Blanche Brunet, demeurant à 8027 St-Denis. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6239, boul. Monk
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGACE (Marie-Louise) — A Bordeaux, le 29 février 1964, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Urgel Lagace, née Marie-Louise Therrien, demeurant à 12,291 Boul. L'Acadie. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1535 rue Viel.
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Joseph) — A Terrebonne, le 29 février 1964, à l'âge de 78 ans 10 mois, est décédé M. Joseph Landry, époux de feu Dorcina Champagne. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Magnan Enrg.
61, rue Blainville ouest,
Ste-Therese
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Maurice, de Bois-des-Filion, où le service sera celébré à 10 h., et de là au cimetière de Bois-des-Filion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Jacques) — A Montréal, le 1er mars 1964, à l'âge de 22 ans, est décédé Jacques Lapointe, fils de Wilfrid Lapointe et de feu Gabrielle Pelletier, demeurant à 4150 Ste-Catherine est. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240, rue Adam
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Très-St-Nom-de-Jesus de Maisonneuve, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Sulpice, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVILLE (Georgette) — A Greenfield Park, le 1er mars 1964, à l'âge de 65 ans, est décédée Georgette Cohan, épouse de Lucien Leville, demeurant au 155 Sourningfield. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.,
220, rue St-Louis,
Ville Lemoyne
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Anastase, Greenfield Park où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière régional St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Corina) — A Ville Jacques-Cartier, le 2 mars 1964, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Oscar Leduc, née Corina Longpré, demeurant à 2311 Ste-Marguerite. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Magnan Enrg.
61, rue Blainville ouest,
Ste-Therese
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Maurice, de Bois-des-Filion, où le service sera celébré à 10 h., et de là au cimetière de Bois-des-Filion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (Léopold) — A Châteauguay Bassin, le 1er mars 1964 à l'âge de 60 ans est décédé Léopold Leduc, époux de Cécile Taillon, demeurant à 4 Guilmour, Châteauguay Bassin. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 ouest, rue Notre-Dame
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église du Christ-Roi de Châteauguay Bassin où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE PICHE (Lucien) — A Montréal, le 2 mars 1964, à l'âge de 60 ans, est décédé Lucien Le Piche, demeurant à 2700 Sherbrooke est. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin,
518 Rachel est,
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSSIER (Elisabeth) — A Montréal, le 1er mars 1954 à l'âge de 83 ans est décédée Mme veuve Hector Lussier, née Elisabeth Léonard, demeurant à 3525 Ste-Emilie. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2890 ouest, rue Notre-Dame
à 8 hres 45 pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAJOR (Henri) — A Montréal, le 29 février 1964, à l'âge de 63 ans, est décédé Henri Major, époux de feu Léontine Bouchard, père de Jacques et Jacqueline, demeurant au 4552 St-André, Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.,
4545 rue St-Denis
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARIER (Fernande) — A Montréal, le 1er mars 1964 à l'âge de 45 ans est décédée Mlle Fernande Marier, fille de feu Frank Marier et de Marie-Louise Moreau, demeurant à 7134 Deermanville. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière des Cèdres, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Laurette) — A Westmount, le 2 mars 1964, est décédé Mlle Laurette Martin, fille de feu Adolphe Martin et de feu Léocadie Dubuc. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure
477 rue Prince Albert,
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSE (Aimé) — A Montréal, le 2 mars 1964, à l'âge de 63 ans et 10 mois, est décédé Aimé Masse, époux d'Albertine Boussin, demeurant 2360 Ontario. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3199 Ontario est
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NAUD (Madeleine) — A Montréal, le 1er mars 1964 à l'âge de 64 ans est décédée Mme Paul Naud, née Madeleine Boisvert, demeurant à Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Eugène Desjardins Enrg.,
4545 rue St-Denis
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame du Très St-Sacrement, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAYETTE (Pacifique) — A St-Lambert, le 2 mars 1964, à l'âge de 83 ans, est décédé Pacifique Payette, époux de Albina Laverdure, demeurant au 805 Oak. Les funérailles auront lieu jeudi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed. Darche & Fils Inc.,
200 rue St-Louis, V. Lemoyne,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Josaphat, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière régional St-Maxime lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRIER (Paul) — A Montréal, le 28 février 1964, à l'âge de 64 ans, est décédé Paul Perrier, époux de Rose Arbour, père de Evelyne (Mme J. Larivière), de Berthe (Mme L.P. Ribaud), frère de Ernestine et Wilfrid. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Tees & Cie Inc.
1459 rue Towers
à 7 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Irénée, rue Delisle, où le service sera célébré à 8 hrs, et de là au Champ d'Honneur, Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PION (Arlina) — A Montréal, le 2 mars 1964 à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Hermas Pion, née Orlina Pion, demeurant à 4627 Des Erables. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la
Société Coopérative
des Frais Funéraires,
4548 rue Papineau
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver où le service sera célébré à 9 hrs et de là, au cimetière de Ste-Cécile-de-Milton, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PINSONNEAULT (Rosa) — A Lasalle, le 2 mars 1964, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Alcide Pinsonneault, née Rosa Boyer, demeurant 87, 3e avenue, Lasalle. Les funérailles auront lieu vendredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gustave Drouin Ltée,
7019 boul. Lasalle,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RABY (Albert) — A Montréal, le 1er mars 1964, à l'âge de 70 ans, est décédé Albert Raby fils de feu Georges Raby et de feu Emma Touchette, époux de Marie-Anna Léger, père de Jacqueline, Jean-Jacques, Mme Bernard Boileau (Monique). Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAYMOND (Joseph) — A Montréal, le 2 mars 1934, à l'âge de 76 ans, 5 mois, est décédé Joseph Raymond, époux de feu Laurence Lafortune, demeurant au 7600 Louis-Hebert. Les funérailles auront lieu jeudi, le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Geo. Brien Inc.,
2251 Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Saint-Esprit, co. Montcalm, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARDSON (Rollande) — A Montréal, le 1er mars 1964, à l'âge de 42 ans 11 mois, est décédée Mme Eugène Richardson, née Rollande Widzig, demeurant à 2637 Châteauguay. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2890 rue Notre-Dame Ouest
à 8:30 hres pour se rendre à l'église St-Charles, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RINFRET (F. Ernest) — A Montréal, le 3 mars 1964, à l'âge de 56 ans, est décédé M. F. Ernest Rinfret, époux de Madeleine Séguin, demeurant à 3501 ave Northcliffe, N.D.G. Père du Marrese et Normand Rinfret. Les funérailles auront lieu vendredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boul. Décarie et avenue
Notre-Dame-de-Grâce
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Alice) — A St-Stanislas-de-Kostka, le 2 mars 1934, à l'âge de 83 ans et 7 mois, est décédée Mme Elzear Roy, née Alice Deguire, belle-mère de M. Richmond Roy, directeur de funérailles. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Richmond Roy
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-GERMAIN (Roch) — A Montréal, le 29 février 1964, à l'âge de 88 ans 9 mois, est décédé Roch St-Germain, ex-marguillier de la paroisse St-Vincent-de-Paul de Montréal, époux en 1eres noces de Maximillienne Henri et en 2èmes noces de Maria Bertrand, demeurant à 1878 Poupart. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Gauthier Enrg.,
2521 rue Ste-Catherine Est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul de Montréal, où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Colombe) — A Montréal, le 1er mars 1964, est décédée Mlle Colombe St-Pierre, fille de feu Jean-Baptiste St-Pierre et de feu Dora Moore. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4548 rue Papineau,
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église St Stanislade-Kostka, où le service sera célébré à 8 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAUCIER (J.-Hormidas) — A Montréal, le 2 mars 1964, à l'âge de 61 ans, est décédé M. J.-Hormidas Saucier, époux d'Estelle Bernier. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons de
l'Hôpital St-Charles-Borromée
60, rue Dorchester
pour se rendre à la chapelle St-Charles-Borromée, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Matane, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. Pas de fleurs. Direction: Magnus Poirier Inc.

SHEDDLER (Antoinette) — A St-Bruno, comté Chambly, le 29 février 1964, à l'âge de 70 ans 3 mois, est décédée Mme Alcide Sheddler, née Antoinette Fleury, demeurant au 1527 Montarville. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 mars. Le convoi funèbre partira des salons
Demers & Tétreault,
1567 rue Montarville
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TESSIER (Belzémire) — A l'Epiphanie, le 1er mars 1964, à l'âge de 79 ans 10 mois, est décédée Mme Charles Tessier, née Belzémire Dolbec. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roch & Frères
5 rue Leblanc
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Epiphanie où le service sera célébré à 10 hrs et de là, au cimetière de Ste-Anne-de-la-Perade, où un libera sera chanté à 2 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDELLE (Eugénie) — A Montréal, le 2 mars 1964, est décédée Mme Eugénie Bernier, épouse de feu Jean-Baptiste Trudelle, demeurant 4382, rue Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Vandelac Ltée
4340, rue St-Denis
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Très-St-Sacrement où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VILLENEUVE dit Amyot (Aquila) — Accidentellement, à Montréal, le 29 février 1964, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Aquila Villeneuve, époux de Cléophie Cyr. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VILLENEUVE (Cléophie) — Accidentellement à Montréal, le 29 février 1964, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Aquila Villeneuve, née Cléophie Cyr. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6603 rue St-Laurent
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

in memoriam

DANIS (Antoinette) — En mémoire d'une tante bien aimée, décédée le 3 mars 1948. Malgré les années votre souvenir reste inoubliable. De votre nièce Pauline Bélanger.

TRUDEAU (Louis) — Souvenir d'un 1er anniversaire inoubliable, le 3 mars 1963. 3 messes commémoratives seront dites par notre neveu le Révérend Père Réal Charlebois, Missionnaire d'Haïti et une autre à St-Sébastien de Boucherville. Ton épouse et les enfants.

REMERCIEMENTS

DURANT (Mary Ellen) — Nous désirons remercier les nombreux amis et voisins pour leur témoignage de sympathie lors de notre récent deuil. La famille de Mary Ellen Wilson Durant.

NAISSANCE

LALANDE-HEBERT — A St-Jérôme, le 19 février 1964, à M. et Madame P. Mère Lalande (Yolande Hebert) est née une petite soeur à Lucie baptisée le 1er mars sous les prénoms de Marie, Rachel, Brigitte. Parrain et marraine, M. et Mme H.-Henri Lalande, grands-parents de l'enfant. Porteuse Mme Jean-Marie Lalande tante de l'enfant.

Nécrologie

M. RODRIGUE CARREAU

M. Rodrigue Carreau, fondateur du bureau d'ajustement Rod Carreau et Fils Ltée, est décédé à Montréal le 1er mars à l'âge de 60 ans.

Il laisse, outre son épouse, née Dancoste (Alice), son garçon, Guy, époux de Denise Pigeon, une fille, Huguette et neuf petits-enfants; son beau-



père et sa belle-mère, M. et Mme Thomas Dancoste; une soeur, Jeannette, Mme Oswald Beaudry; ses beaux-frères et belles-soeurs: MM. et Mmes Wilfrid Dancoste, Gérard Dancoste, Fernand Dancoste, Mme veuve Jeanne Halton et M. Antonio Dancoste.

La dépouille est exposée au 3254 Bellechasse. Les funérailles auront lieu jeudi le 5 mars à l'église St-Bonaventure, à 9 heures.

Le T. R. P. Martial-M. BERGERON, O.P.

Le T. R. P. Martial-Marie Bergeron, o.p., assistant-provincial des Dominicains, est décédé dimanche à l'âge de 60 ans.

Il laisse une soeur, Mme J. Eloi Giroux, (Isabelle), de Québec; deux frères, MM. Aurélien Bergeron, de Ste-Croix de Lotbinière, et Joseph Bergeron, de Central Falls, R. I., Etats-Unis; ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Le T. R. P. Bergeron était né à Ste-Croix de Lotbinière le 4 septembre 1903, du mariage de M. Philippe Bergeron, cultivateur, et de Léa Bouchard, tous deux décédés. Il avait fait ses humanités au Collège Sainte-Anne de la Pocatière, après quoi, en 1926, il était entré chez les Dominicains, à St-Hyacinthe. Il avait poursuivi ses études philosophiques et théologiques à Ottawa et au Caire, en Egypte. Il avait été ordonné prêtre à Québec, le 14 juillet 1931, par S. E. Mgr Omer Plante, évêque auxiliaire de Québec.

De 1933 à 1953, le T. R. P. Bergeron avait été tour à tour professeur au Collège Dominicain d'Ottawa, vicaire à Notre-Dame de Grâce, Montréal, et prédicateur au couvent de Québec. En 1953, il avait été élu prieur du couvant des Dominicains de Lewiston, Maine. C'était le début d'une carrière de supériorat, qui ne devait être interrompue que par sa mort. Il avait été, de 1953 à 1961, prieur du couvent d'Ottawa, d'où il avait été appelé, en 1961, à devenir l'assistant du Père Provincial, avec résidence à Notre-Dame de Grâce. En juillet dernier, à l'occasion du Chapitre provincial de sa communauté, il avait été nommé prédicateur général.

La dépouille est exposée au grand parloir du Monastère des Dominicains, 5375, ave Notre-Dame de Grâce. Les funérailles auront lieu, demain, en l'église Notre-Dame de Grâce, suivies de l'inhumation au cimetière de la communauté, à St-Hyacinthe.

Décès d'un des fondateurs de la CCF, A. MacInnis

VANCOUVER. (PC) — M. Angus MacInnis, membre-fondateur du parti CCF, est décédé hier à l'âge de 79 ans. Il a siégé à la Chambre des Communes de 1930 à 1957. Pendant nombre d'années, il fut le porte-parole de son parti dans les questions internationales.

Il fut l'un des principaux collaborateurs de feu J. S. Woodsworth, père de la Coopérative Commonweal

Congrès annuel du jeune Barreau

Le congrès annuel de l'Association du jeune barreau de Montréal aura lieu vendredi, samedi et dimanche, à l'Alpine Inn de Sainte-Marguerite, sous la présidence de M. Melvin L. Rothman. L'inscription des congressistes se fera vendredi soir.

A 11 heures, samedi, il y aura réunion plénière en vue d'étudier, et d'adopter s'il y a lieu, d'importantes résolutions. Me Jacques Duchesneau, secrétaire de l'association, est président du comité des résolutions.

Dans l'après-midi, les membres et leurs compagnes sont invités à prendre part à un tournoi de curling. Au début de la soirée, les congressistes assisteront à un coquetel offert par l'association.

Puis, ce sera le banquet annuel où Doris Lussier (le Père Gédéon) prononcera une causerie humoristique.

Dimanche, un déjeuner marquera la fin du congrès.

L'hôte d'honneur sera Me John-L. O'Brien, C.R., bâtonnier de Montréal et de la province.

45,000 arriérés mentaux à Montréal

Presqu'un quart des 570,000 arriérés mentaux au Canada, enfants et adultes habitent la province de Québec, de dire M. Lawrence H. Hall dans une causerie au Club Rotary de St-Laurent-Mont-Royal. "Il y a plus de 45,000 enfants arriérés mentaux dans Montréal métropolitain et quelque 135,000 dans la province de Québec", précise-t-il. M. Hall parlait à l'invitation de la Ligue Canadienne de Santé pour promouvoir la Semaine Nationale de Santé, du 8 au 14 mars.

M. Hall qui a été un des fondateurs de l'Association de Montréal pour les enfants arriérés, fondée en 1950, et de l'Association canadienne pour les enfants arriérés, fondée en 1955, et ancien président de ces deux organismes, prétend que le retardement mental est plus qu'un problème de santé national. "C'est **le plus grand** problème national, social et économique, compte tenu de ses effets destructifs sur des centaines de milliers de familles.

"Plus de 12,000 bébés naissent chaque année mentalement arriérés, tout simplement parce que nous avons ignoré ce problème", continue-t-il. "Personne ne devrait se sentir à l'abri de cette affliction dans sa famille — la retardation mentale ne respecte ni la situation de la famille dans le cadre social, ni l'endroit géographique. Il a été possible d'établir les facteurs causant la retardation mentale dans 15 à 25% des cas. Des recherches puis des mesures préventives dans les cas de maternité et les soins aux enfants, des programmes plus étendus d'éducation spécialisée dans les écoles publiques en coordination avec des cours aux Ecoles de métiers, sont nécessaires si l'on veut un nouveau concept tant légal que social des retardés, incluant la protection des droits civils et de tutelle, quand c'est nécessaire."

M. Hall révèle que 300 enfants et 100 adolescents vont à l'école de l'avenue Rockland, de l'Association de Montréal et à l'Unité d'entraînement des adultes, sur le chemin Bois Franc. En outre, l'Association développe ses services sociaux afin que les parents de ces enfants puissent poursuivre un programme plus constructif dans leur foyer, et venir en aide aussi à plus de 400 familles dont les enfants, arriérés mentaux, sont sur la liste d'attente.

"Nous n'avons pas de service de diagnostic à Montréal, à cause principalement du manque d'appui adéquat du public et du gouvernement. Notre association comprend des bénévoles avec un minimum de professionnels. Nous avons donc beaucoup à faire et nous pouvons vous utiliser tous dans notre travail", dira-t-il à ses auditeurs en concluant.

Grave retard des recherches médicales dans notre pays

Les dépenses (per capita) du Canada dans le domaine des recherches médicales sont moindres que celles de plusieurs pays ayant des populations inférieures à celle du Canada, et dont le niveau de vie est beaucoup plus bas que le nôtre, de dire le Dr Léo Stern, médecin en chef du "Newborn Nursery", du Montreal Children's Hospital, s'adressant aux membres du Club Lions, de la Côte St-Luc.

"Il est regrettable que nous ne puissions pas nous rendre compte que le placement de fonds et de ressources économiques pour aider les efforts investigateurs destinés à découvrir les causes premières et les mécanismes des maladies, plus particulièrement celles des enfants, donnerait à la longue plus de dividendes en ce qui concerne la santé et le bien-être de notre nation que, disons, cinq millions de dollars placés dans un Comité sportif, ou encore les millions que nous sommes en train de verser à flots pour commémorer le centenaire du Canada", dit le Dr Stern.

Le docteur Stern, parlant à l'invitation de la Ligue Canadienne de Santé, pour promouvoir la Semaine Nationale de Santé, du 8 au 14 mars, souligne que durant les dernières décennies, les progrès en médecine et traitements médicaux ont été tels qu'ils ont changé radicalement les concepts de la profession face à la maladie et ses causes. Des découvertes récentes dans le champ des antibiotiques, les transfusions de sang, de meilleures anesthésies et techniques chirurgicales ont rendu curables nombre de maladies considérées auparavant comme incurables.

A l'égard des maladies infantiles, on observe une vigilance accrue ; nos efforts sont concentrés de plus en plus dans le domaine de la prévention. Une grande proportion des maladies des enfants sont curables et peuvent être prévenues avant leur apparition. Le pédiâtre d'aujourd'hui s'intéresse principalement à tous les aspects de la prévention, éducation et maintien d'une bonne et solide santé de l'enfant.

Des pressions ont été exercées afin de rendre l'Etat responsable du soin et de la santé des citoyens. Toutefois, une telle responsabilité ne peut être absorbée uniquement par l'Etat, en payant pour les soins. A la longue, ce serait travailler au détriment du progrès de la science médicale. La société doit également assumer la responsabilité du développement des centres de recherches d'où nous viendront avec une meilleure connaissance de la maladie, de plus efficaces moyens de la combattre.

L'Etat ne fera jamais tout : l'apport du public demeurera toujours obligatoire.

ANNONCE

LIMONADE ASEPTA



AGIT VITE ET BIEN

Agréable au goût

UN PURGATIF EFFICACE

PRÊTS EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE

consentis par

KINROSS MORTGAGE CORPORATION

par l'intermédiaire des succursales de la

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE

Tu aimeras ton prochain comme toi-même...

fédération DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANÇAISES

PREMIERE ATTRIBUTION PAR DUPUIS D'UNE VOITURE ACADIAN CANSO "1964" LE 29 FEVRIER



A l'occasion de la célébration de son 96e ANNIVERSAIRE la maison DUPUIS FRERES LIMITEE offre quatre voitures ACADIAN Canso. La première fut attribuée le 29 février, les trois autres seront attribuées les 5, 10 et 14 mars prochain. Photo prise lors de la première attribution: M. Henri DAOUST, directeur de la Promotion des Ventes chez DUPUIS; M. Henri HAMILTON, directeur des ventes (Acadian) Sanguinet Auto Limitée; Madame J. A. ADAMS, de Longueuil qui, après avoir répondu à la question réglementaire, a reçu les clés de sa voiture. Elle est ici accompagnée de son fils.

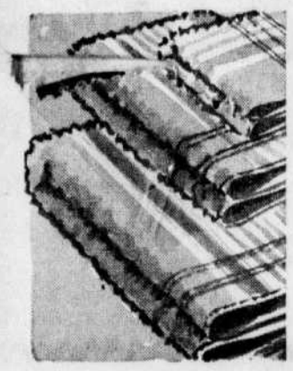
TOUT DROIT CHEZ Dupuis

HEURES D'AFFAIRES : 9 h. 30 à 5 h. 30 — ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

Commandes téléphoniques acceptées dès 9 h. du matin VI. 2-6171

qui célèbre son 96e ANNIVERSAIRE

AU SOUS-SOL



"CALDWELL" SERVIETTES

1.48

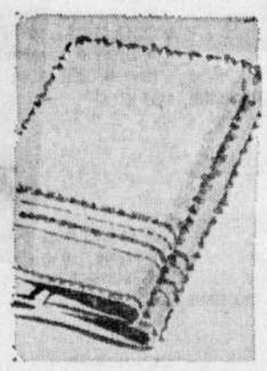
l'ensemble

Ratine douce 100% coton, jolies rayures, rose, bleu, turquoise, vert, sur fond blanc.

Serviette bain, 20 x 40". Ch. .79

Serviette toilette, 15 x 25". Ch. .49

Débarbouillette, 12 x 12". Ch. .20



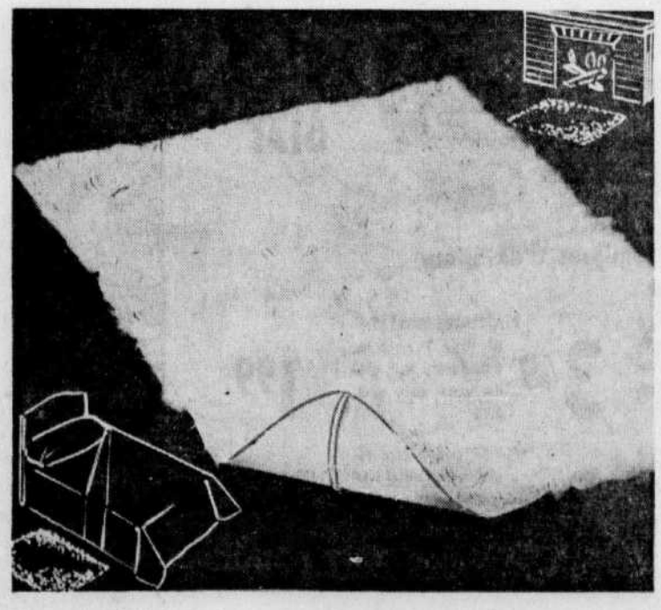
SERVIETTES "CAMTEX"

à prix d'aubaine

4/1.99

20 x 40", format pour le bain. Ratine 100% coton, douce et spongieuse. Coloris bleu royal, épices.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1145



CARPETTES

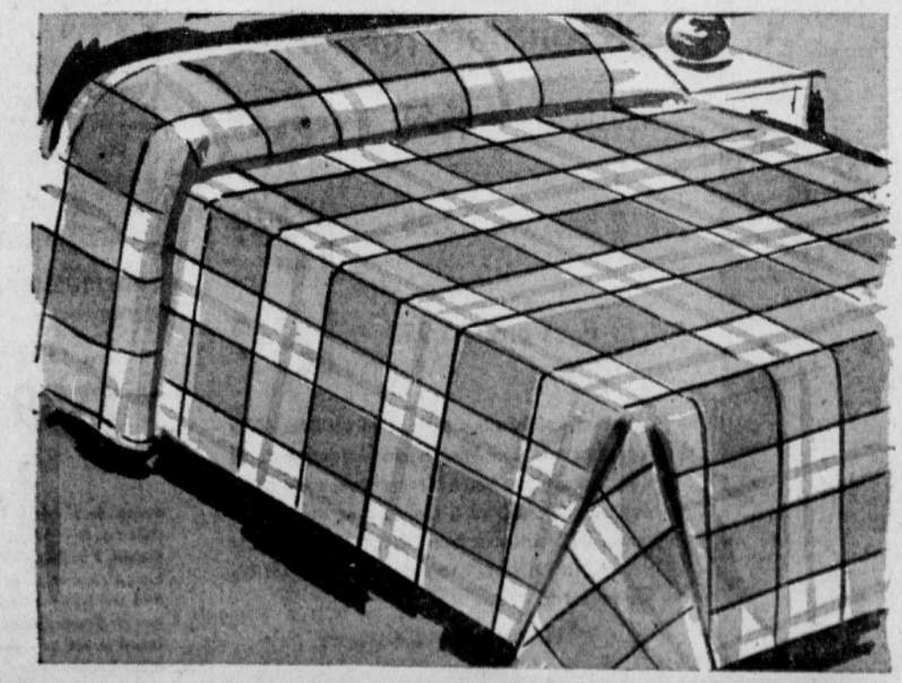
24 x 36"

Ord. 6.95 chacune

4.95

Texture douce et épaisse en peluche d'Acrilan d'entretien facile, bonne résistance aux taches et à la saleté, de plus antimites. Belle valeur à ce prix. Choix de • bleu • blanc • or • rose • brun.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1735



DOUBLE AVANTAGE ECONOMIE



Mme J.-A. Adams LONGUEUIL



5 mars



10 mars



14 mars

PLUS 4 AUTOS ACADIAN CANSO ATTRIBUEES

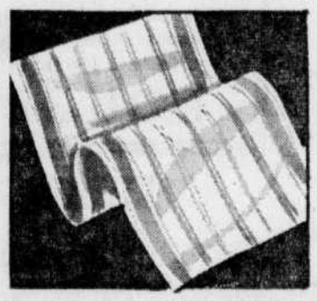
COUVRE-LITS

"Homespun"

Texture 100% coton, lavable 2.99 chacun

Les plus pratiques pour chambre des jeunes ou des grands enfants. Un second pourra servir à confectionner des draperies assorties. Dim.: simple ou double. Jolis quadrillés variés.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1165



LINGES VAISSELLE

PURE TOILE DE LIN

ord. .49 chacun

6/1.97

15 x 28" environ, rayures variées. Une toile qui assèche sans laisser de mousse. Une offre profitable à toutes les ménagères.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1145



HOUSSES D'OREILLERS

ord. .59 chacune

4/1.99

Texture 100% coton, BLANC NEIGE. Chaque housse finie d'une glissière. Idéal pour protéger et prolonger vos oreillers.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1155

DRAPS 'TEX-MADE'

toujours populaires DRAPS "TEX-MADE" TEINTES PASTELLES

a) BLANC NEIGE, 136 fils au po. carré. (légères imperfections).

39 x 75", contour 72 x 100", droits ch. 2.59

54 x 75", contour 81 x 100", droits ch. 2.59

TAIES 42" paire 1.09

b) 136 fils au po. carré. Couleurs unies • jaune • bleu • vert • rose • beige.

72 x 100" (droits) ch. 2.99

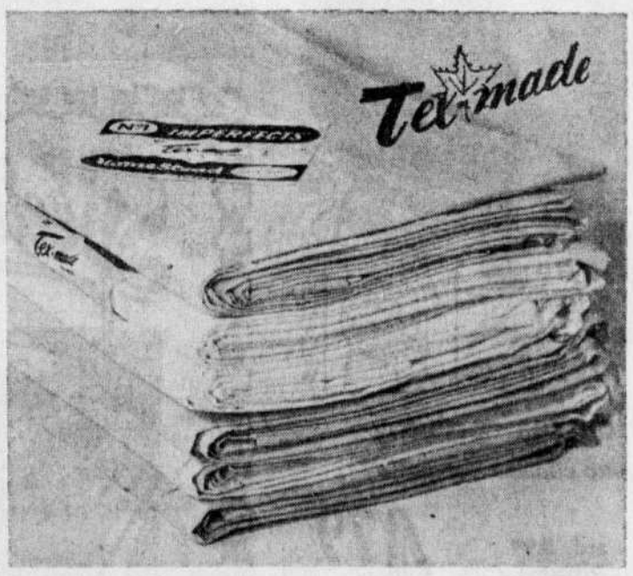
39 x 75" (contour) ch. 2.99

81 x 100" (droits) ch. 2.99

54 x 75" (contour) ch. 2.99

TAIES 42" paire 1.39

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1155



COUVERTURES DE VISCOSE

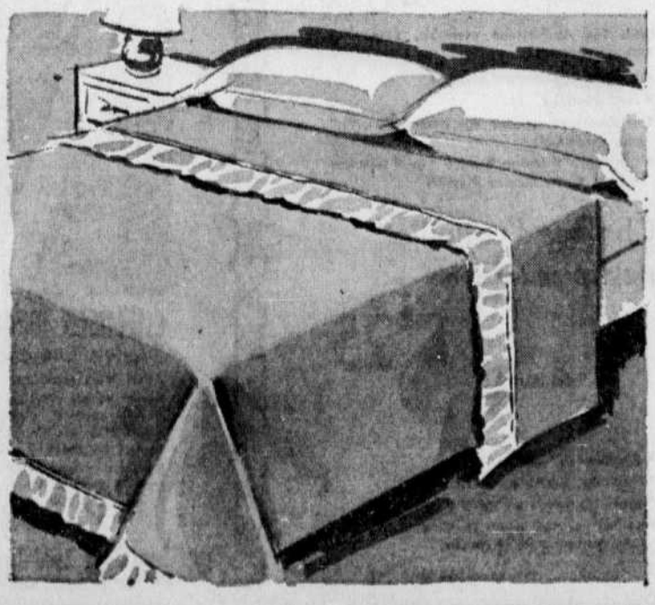
72 x 84"

ord. ch. 4.98

3.99

De première qualité, non-allergènes, lavables facilement. Finies avec larges bordures satin aux deux extrémités. • jaune • beige • turquoise • vert • rose • bleu.

DUPUIS — SOUS-SOL, RAYON 1165



SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS Dupuis Frères 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL COMMANDES TÉLÉPHONIQUES VI. 2-6171 AUTRES APPELS VI. 2-5151

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
DERNIÈRE ÉDITION
IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, [illegible]
[illegible]rierge.
[illegible] • 80e ANNEE, No 119 • 4 CAHIERS • 44 PAGES

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE
1SEM - OSAM.

Ottawa puisera davantage dans les goussets des contribuables

par Marcel GINGRAS

OTTAWA — C'est une somme de $7,694,410,508 que le gouvernement fédéral ira chercher cette année dans les goussets des contribuables, soit tout près de 394 millions de plus que l'an dernier.

Officiellement, toutefois, en déposant cet après-midi ses crédits aux Communes, le ministre des Finances, M. Gordon, n'a réclamé que $6,703,513,508, se glorifiant par là de ne demander que 84 millions de dollars de plus que l'an dernier.

Dans ces chiffres officiels, le ministère ne tient pas compte d'une dépense de 882 millions de dollars au titre de pension de sécurité de la vieillesse, pas plus qu'il ne tient compte d'une dépense de $108,897,000 au titre de prêts, placements et avancés, somme qu'il devra obtenir au préalable.

L'an dernier, ce poste n'existait pas, tandis que les frais de sécurité de la vieillesse n'attei-

Voir OTTAWA en page 2

AUJOURD'HUI

BRESIL
Un article exclusif de Tibor Mende (page 5)
LOCATAIRES...
Lisez votre bail avant de le signer! (page 13)
DUPLESSIS
La statue de l'ancien premier ministre provoque le débat le plus disgracieux de la session à Québec (page 35)
SOCIALISME
L'exécutif du PSQ éclate, moins de quatre mois après sa fondation: cinq démissions (page 35)
McGILL ET MONTREAL
Entre les deux universités, il existe des tensions regrettables mais aussi un grand désir de collaboration, déclare le principal de McGill devant les Associés de l'Université de Montréal (page 13)

SOMMAIRE

Annonces classées / 24 à 33
Bandes dessinées / 33
Courrier de Pauline / 16
Décès, Naissances, etc. / 40
Editorial / 4
Finance / 20, 21
Horoscope / 12
Immeuble / 43
Les Tribunaux / 9
Loisirs et récréation / 22
Mots croisés / 27
Nouvelles internationales / 23
Radio et Télévision / 8
Session fédérale / 35
Session provinciale / 35
Spectacles et Concerts / 18, 19
Sports / 36 à 39
Vie féminine / 14 à 17
Vie mondaine / 15
Vie syndicale / 11
Votre médecin / 10

L'OMS rejette Pékin; échec pour la France

GENEVE. (AFP, PA, UPI) — Malgré l'intervention de la France qui optait en faveur de la Chine communiste, la Chine nationaliste (Formose) a conservé son siège à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La bataille s'est engagée aujourd'hui autour de la décision de la Commission de vérification des pouvoirs, qui avait antérieurement accepté les pouvoirs des délégués de Taipeh. Dès l'ouverture de la 17e assemblée générale de l'OMS, la Hongrie a contesté la validité des pouvoirs déposés par les représentants de la Chine nationaliste.

Il s'en est suivi un débat au cours duquel la France demanda que le siège de Taipeh soit cédé au gouvernement de la Chine populaire (Pékin), appuyant en cela les pays communistes, la plupart des pays africains et quelques pays asiatiques.

La décision de la Commission des pouvoirs fut finalement mise aux voix et la protestation hongroise fut battue par 51 voix contre 21 et 22 abstentions.

Le geste de la France apparaît comme étant la première initiative prise en vue d'assurer la présence de Pékin au sein d'un organisme mondial, depuis la reconnaissance diplomatique de la Chine populaire par Paris en janvier dernier.

Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de France a déclaré aujourd'hui que Paris adoptera la même attitude au sein d'autres organisations internationales. L'attitude de la France, a-t-il dit, est normale et logique.

On sait que l'OMS a été mise sur pied par le Conseil économique et social de l'ONU mais n'est pas pour autant partie de l'organisme mondial.

En formulant sa demande aujourd'hui, le délégué français a dit que par le fait même, la requête de Paris impliquait le départ des délégués de Formose, délégués actuellement reconnus comme représentants officiels de la Chine au sein de l'OMS.

C'est la première fois qu'un organisme international de première importance devient le théâtre d'une épreuve de force pour la Chine de Formose, depuis que Paris a renoué des relations diplomatiques avec Pékin le 28 janvier dernier.

Oppositions antérieures

Depuis que le régime de Pékin a pris le pouvoir en 1949, les assises annuelles de l'OMS ont reçu, de la part du bloc soviétique ou du bloc neutraliste afro-asiatique, des requêtes visant à remplacer la délégation nationaliste (Formose) par une délégation populaire (Pékin).

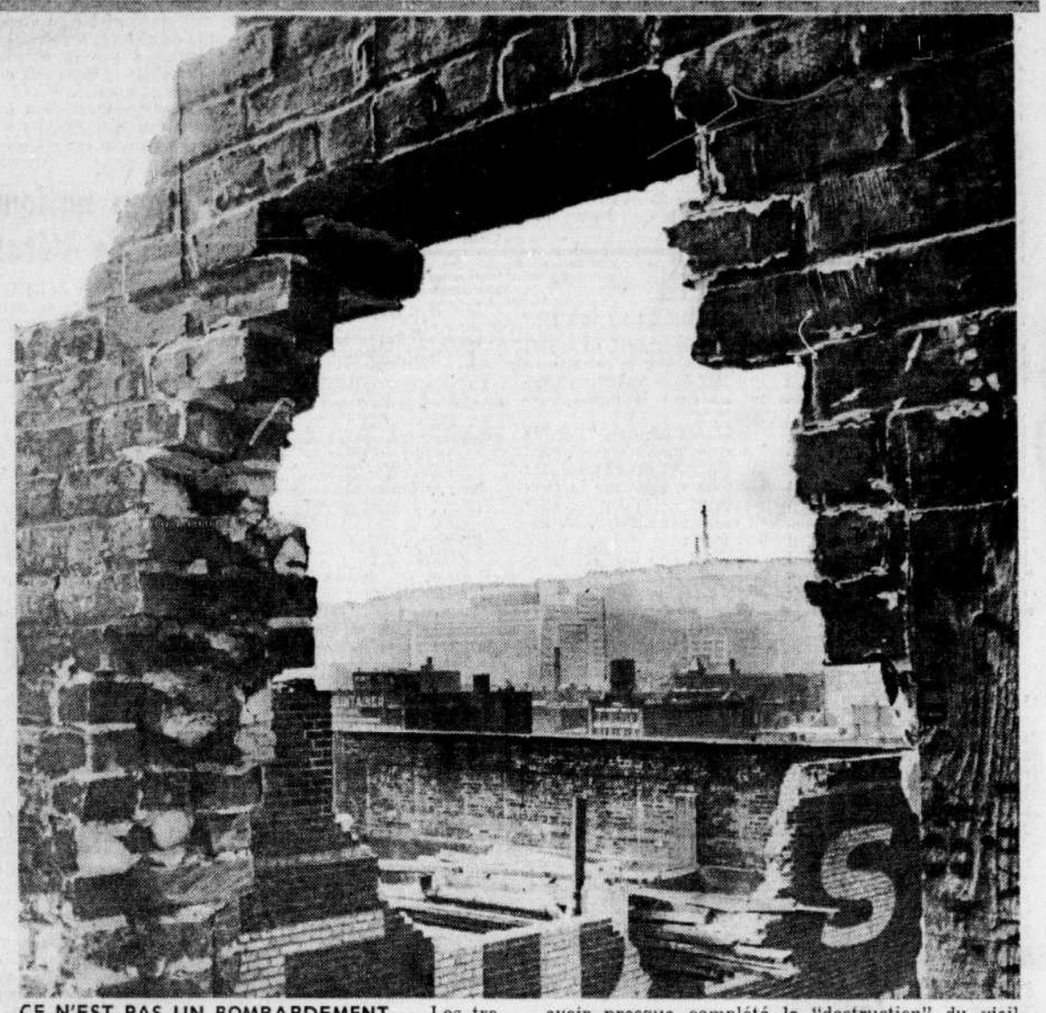
Invariablement, ces requêtes étaient rejetées par une majorité de participants qui avouaient se ranger de l'avis des puissances occidentales qui soutiennent qu'une pareille initiative destinée à sanctionner un début de reconnaissance du régime de Pékin ne saurait être prise que par l'Assemblée générale des Nations unies.

La France s'est toujours rangée en faveur de cette thèse. Le fait qu'elle abandonne cette année une position traditionnelle va certes affaiblir l'opposition au régime de Pékin, mais n'en triomphera pas complètement.

Réaction des USA

Le porte-parole du Département d'Etat a déclaré que la décision prise par la France de soutenir l'admission de la Chine communiste à l'OMS était considérée par le gouvernement américain comme une "sérieuse divergence de vues".

Le porte-parole a indiqué que la France avait fait part de son intention aux autorités américaines moins d'un jour avant qu'elle ne soit concrétisée. La note verbale à cet effet n'était apparemment en rapport qu'avec la représentation de la Chine à l'OMS et non pas aux Nations unies, ni aux autres organisations internationales.



CE N'EST PAS UN BOMBARDEMENT — Les travaux de démolition sur les terrains où s'élèvera le futur Palais de Justice, à Montréal, vont bon train et devraient être terminés d'ici quelques semaines. Les manoeuvres se sont attaqués ces jours derniers à l'ancien édifice des Editions Fides, après avoir presque complété la "destruction" du vieil immeuble du Crédit foncier et des bâtisses adjacentes. On sait que le futur Palais de Justice s'élèvera sur le quadrilatère borné par les rues Notre-Dame, St-Gabriel, Craig et le boul. St-Laurent.

photo René Picard, LA PRESSE

Arrestation de nombreux espions russes

WASHINGTON. (Reuter, AFP) — Un Polonais, Michael Goleniewski, arrivé aux Etats-Unis en 1961, a fourni des informations qui ont permis l'arrestation d'importants espions opérant pour le compte du bloc soviétique dans les pays étrangers, a-t-on appris hier à Washington.

Les agents soviétiques auraient été arrêtés alors qu'ils travaillaient dans des pays occidentaux, hors des Etats-Unis.

Avant d'arriver aux Etats-Unis, Goleniewski était en contact avec les services secrets américains en Pologne depuis 1958, mais ce n'est qu'hier que la nouvelle a été rendue publique.

Aucun autre détail n'a été révélé à Washington sur cette affaire. Un porte-parole de la Maison Blanche a souligné hier que certaines informations parues à Washington ne concordaient pas avec les informations fournies au gouvernement américain par Michael Goleniewski.

Selon ces informations, des cellules communistes ont agi ou agissent au sein de la CIA (Central Intelligence Agency) et du secrétariat d'Etat.

Ainsi, selon le "Journal American", Goleniewski, ancien membre de la police secrète soviétique (KGB), posséderait les noms des personnalités américaines communistes et les moyens de dévoiler ce qui pourrait être un plus grand scandale que l'affaire d'Alger Hiss. (Alger Hiss, ancien haut fonctionnaire du gouvernement américain, fut poursuivi pour avoir transmis des renseignements d'intérêt national à l'Union soviétique.)

Toujours selon ce journal, Goleniewski aurait affirmé que des policiers supplémentaires montaient la garde. Ne ratant jamais une occasion, la mairesse, qui aime parfois s'affubler du costume du lord-maire de Londres, déclara: "Je ne peux croire qu'ils voudraient faire sauter l'hôtel de ville, juste pour avoir ma peau!"

Voir ARRESTATION en page 2

Les instituteurs en grève agréent la nomination d'un médiateur

QUEBEC (PC) — Les huit présidents des syndicats d'instituteurs impliqués dans le conflit scolaire des Cantons de l'Est ont accepté, ce midi, de soumettre une nouvelle proposition du ministre de la Jeunesse, M. Paul Gérin-Lajoie, aux membres de leurs syndicats en vue de mettre fin à l'arrêt de travail qui touche 15,000 étudiants depuis plus de trois semaines.

D'après la nouvelle proposition, dont le texte définitif n'a pas encore été rédigé, les instituteurs retourneraient au travail dès que le gouvernement aurait nommé un médiateur professionnel pour reprendre les négociations en vue de la signature de contrats de travail.

La rentrée des classes n'aurait lieu qu'au moment où le médiateur aurait commencé ses pourparlers avec les parties impliquées dans le conflit.

Tout en acceptant de présenter la nouvelle proposition aux instituteurs, les chefs syndicaux ont exprimé des doutes quant à son acceptation.

Certains présidents ont même affirmé que les chances qu'elle soit acceptée sont très minces.

En faisant sa proposition, M. Gérin-Lajoie a déclaré que le gouvernement ne peut pas contribuer directement aux négociations collectives tant que les instituteurs demeurent dans l'illégalité, c'est-à-dire en grève. C'est pour cela qu'il a demandé que les instituteurs retournent immédiatement au travail.

Cette proposition a été faite au cours de la discussion qui réunissait ce matin les représentants de la Corporation des Instituteurs catholiques, des syndicats diocésains et des syndicats en grève.

Les représentants syndicaux ont demandé au ministre s'ils pouvaient se réunir en caucus pour décider comment serait reçue sa proposition.

Auparavant, MM. Léopold Garant et Aimé Naud, de la CIC, avaient expliqué l'attitude générale des grévistes telle qu'ils l'interprètent. Les grévistes, ont-ils dit, ne veulent pas retourner au travail sans convention collective et ils ne veulent pas d'arbitrage.

Ils ont exprimé l'avis que des négociations véritables peuvent mener à un accord d'ici quelques jours. Et ils ont suggéré le nom de l'abbé Mathieu, aumônier de l'Alliance des professeurs catholiques de Montréal, comme médiateur et non comme arbitre.

Mais le ministre s'en est tenu à sa proposition originale selon laquelle le gouvernement

Voir INSTITUTEURS en page 2

La démocratie au Québec
PAR RICHARD DAIGNAULT ET DOMINIQUE CLIFT

Les grèves d'instituteurs

La grève des instituteurs des Cantons de l'Est, quoi qu'on en pense, fait partie d'un désordre général qui dépasse grandement les intérêts engagés dans cette lutte.

Lorsque le gouvernement provincial a commencé à assumer lui-même la plus grande partie des frais d'opération des commissions scolaires et des hôpitaux, il ne s'est jamais arrêté à penser qu'il modifiait profondément le cadre des négociations collectives.

Dans le cas des commissions scolaires, le gouvernement s'est appliqué à normaliser l'imposition foncière, à mettre de l'ordre dans les budgets

Voir DEMOCRATIE en page 2

Une note mystérieuse à l'enquête Coffin

QUEBEC (DNC) — Une quatrième note fait maintenant parti du dossier Coffin.

L'agent Lewis Synnet en a révélé, ce matin, l'existence au tribunal chargé d'enquêter sur cette affaire.

Cette mystérieuse note, dont on ne connait que l'existence ne comporterait qu'une inscription, soit une date: le 13 juin 1963.

Pressé de questions par le procureur de la commission, le policier a décrit la note devant le tribunal. Selon lui, elle devait mesurer environ quatre pouces par six; l'inscription était rédigée au moyen d'un stylo bille et tout le reste aurait été effacé par les intempéries. Le témoin a affirmé l'avoir vue à Gaspé et d'après lui seule la date est lisible à l'oeil nu.

L'agent Synnet ne croit cependant pas qu'il s'agisse de la note qu'il a vue en 1959 dans le bureau du capitaine Matte.

Tout ceci se rattache à un passage du livre "J'accuse les assassins de Coffin" où Jacques Hébert cite les paroles de l'agent Synnet.

Voici le paragraphe: "Plusieurs années plus tard au moment de la publication de votre livre sur l'affaire Coffin, je me trouvais dans le bureau du capitaine Matte avec deux autres personnes. Le capitaine Matte annotait le livre dans le but d'y trouver des erreurs. C'est alors que j'ai vu sur son bureau la première note, celle qui montre qu'au moins un des chasseurs était vivant le 13 juin."

Jusqu'ici c'est tout ce que le tribunal sait au sujet de cette note. Il n'en a pris connaissance qu'à travers le témoignage du policier. La question demeure donc: serait-ce cette note qui a été signée par un des trois chasseurs?

Audience d'hier

L'auteur Montréalais Jacques Hébert a affirmé, hier, dans son témoignage devant la commission royale d'enquête sur le procès Coffin, qu'il est en mesure de produire des témoins pour corroborer tout ce qu'il a écrit dans son livre, mais il n'a pu se souvenir de l'origine d'un affidavit qu'il aurait reçu, et qui selon lui contredit la déposition d'un témoin au procès, M. Wilson McGregor.

En outre, le sous-inspecteur Jules Fradette, de la Sûreté provinciale, a révélé durant son témoignage, hier, l'existence d'une note qui ne fut pas produite durant le procès, la police ayant estimé qu'il s'agissait d'un message adressé à une équipe de chercheurs. La lecture du document est inintelligible.

Dans son témoignage, lors du procès de Coffin, M. Wilson McGregor, aux questions de l'avocat, avait déclaré avoir vu le canon d'un fusil ou d'une carabine dans la camionnette

Voir COFFIN en page 2

"Menaces" contre Laurendeau, Dunton et Whitton; une bombe sur les Plaines

VICTORIA (B.-C.) — Après avoir déjeuné avec le conseil des ministres de Colombie-Britannique, presque entier, les deux présidents de la commission d'enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme, MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, ont confié aux journalistes qu'ils avaient reçu des téléphones de menaces anonymes, à la fois de francophones et d'anglophones.

Par ailleurs, à Québec, au pied du mât qui surplombe les Plaines d'Abraham, sur la terrasse Grey, on a découvert, hier, une bombe rudimentaire composée de dix bâtons de dynamite reliés entre eux, le tout enrobé dans un Union Jack.

Un enquêteur de la Gendarmerie a affirmé que le détonateur avait explosé, mais que la mèche ayant été mal introduite dans les bâtons, la charge n'explosa pas. Le fil, d'une longueur de dix pieds, qui servait de mèche, était entièrement consumé.

M. Maxime Hudon, secrétaire de la commission fédérale des champs de bataille, a déclaré qu'il s'agissait d'un travail d'amateurs en quête de publicité. Le chemin qui conduit à la terrasse Grey est fermé durant l'hiver. Les auteurs du méfait durent marcher un quart de mille dans la neige pour se rendre au mât, mais on devait relever des empreintes de raquettes, et on croit que le coup fut tenté durant la nuit, pour ne pas attirer l'attention, car la mèche était juste assez longue pour permettre aux auteurs de s'enfuir.

Hier, n'ayant eu aucun écho de leur sabotage, les malfaiteurs passèrent le "tuyau" à un journaliste de l'Action, de Québec, qui enquêta et prévint la police. Fait à souligner, le mât de la terrasse ne porte aucun drapeau, de décembre jusqu'à avril. C'est non loin de là, à quelques pieds seulement, que fut renversé le monument Wolfe, le 29 mars dernier.

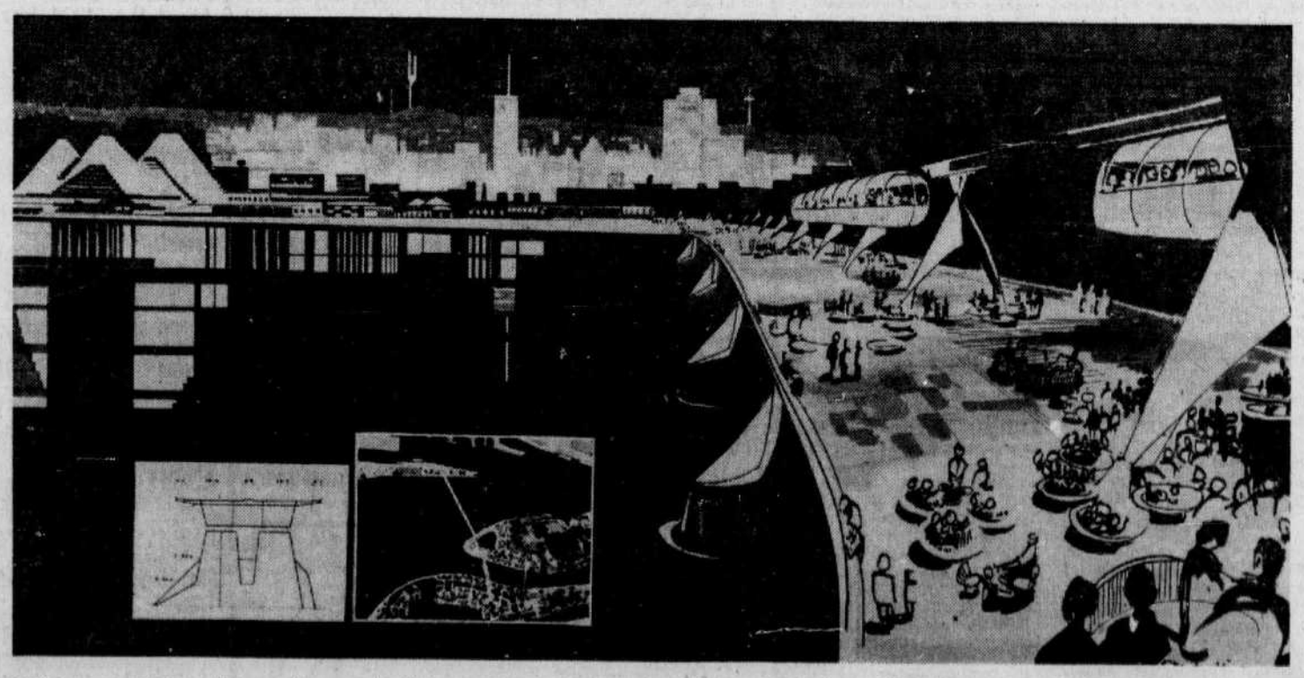
On veut faire sauter Charlotte

A Ottawa, c'est la mairesse Charlotte Whitton, qui a révélé avoir reçu une lettre de menace signée "FLQ". Lors de la séance du conseil qui suivit,

Voir "MENACES" en page 2

DERNIÈRE HEURE

WASHINGTON (AP) — Le secrétaire à la Défense, M. Robert S. McNamara, et huit autres fonctionnaires américains de haut rang partiront jeudi à destination du Sud-Vietnam pour y effectuer une étude sur la guerre qui sévit dans ce pays. Ils représenteront le président Johnson. Le département de la Défense a annoncé que M. McNamara séjournera à Saigon durant une semaine environ, au cours de son quatrième voyage dans cette région troublée du sud-est asiatique.



Voici comment un artiste, après consultation avec les architectes de l'Exposition, a imaginé l'aspect éventuel du pont orthotropique, à tablier de plaque d'acier, le plus long au monde. Ce pont de conception moderne, qui doit être terminé pour septembre 1965, aura une portée totale de 2255 pieds et reliera la jetée MacKay à l'île Sainte-Hélène. Durant l'Exposition ses six voies de circulation seront réservées aux transports en commun rapides et aux piétons. Cependant, d'ici l'ouverture de l'Exposition, le pont servira d'accès principal aux îles pour les matériaux, la machinerie de construction et les travailleurs. Un système de transport en commun du genre illustré (monorail) fournira peut-être la solution du problème majeur que représentera le transport de quelque 30,000 personnes à l'heure dans chaque direction sur le parcours de 3 milles de l'Exposition.

Expo: octroi du contrat pour le "pont des peuples"

La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 annonce aujourd'hui l'octroi à Dufresne Engineering Company Limited d'un contrat pour la construction de l'infrastructure du pont qui doit joindre la jetée MacKay à l'île Sainte-Hélène. La somme de $2,362,976.40 de ce contrat représente la soumission valable la plus basse.

L'appel d'offres pour cet ouvrage a été sélectif, et non pas public comme il est d'usage pour les marchés de l'Etat. On s'est adressé aux compagnies jugées en mesure de répondre à l'appel dans les conditions et les délais donnés.

Toutes les soumissions furent examinées avec soin par les équipes d'ingénieurs de la Société de l'Expo et de Defence Construction (1951) Ltd. Le contrat attribué à Dufresne Engineering Company Limited a été approuvé par arrêté ministériel.

Ce pont de conception récente sera du type dit "orthotropique". Il devra être terminé vers la fin de l'été 1965 pour répondre aux besoins du transport des matériaux nécessaires à la construction des pavillons et des diverses installations de l'Exposition.

Le nouveau pont pourra supporter une route à six voies ou des aménagements combinés de voies routières et de transports en commun rapides. Sa structure pourra donc s'accommoder aux besoins de circulations diverses avant, pendant et après l'Exposition.

En 1967, du 28 avril au 27 octobre, on y refusera accès au trafic automobile autre que celui des transports en commun rapides durant les heures d'ouverture de l'Exposition, c'est-à-dire de 10 heures du matin à minuit. En outre, puisque la superstructure ne s'élève pas au dessus du tablier, les piétons pourront y jouir d'une vue panoramique de l'Expo, de la ville et du fleuve. De minuit à 10 heures du matin, les fournisseurs pourront emprunter le pont pour ravitailler leurs clients sur les terrains de l'Exposition. A partir du printemps de 1965, et ce jusqu'à l'ouverture officielle, on prévoit se servir de ce pont au maximum comme voie d'accès aux terrains pour y acheminer la machinerie et les matériaux de

Voir EXPO en page 2



Une torche surchauffée

LA MÉTÉO

PLUS FRAIS
MIN.: 30 — MAX.: 32

VOIR DETAILS EN PAGE 2

Ottawa conservera sa juridiction sur les Esquimaux (M. Favreau)

par Marcel GINGRAS

OTTAWA. — "Ottawa conservera sa juridiction sur les Esquimaux, mais il confiera à la province de Québec l'exercice de ses pouvoirs et devoirs si cette dernière accepte des conditions jugées acceptables par Ottawa."

Textuellement et par écrit, voilà ce qu'a déclaré hier à son bureau le ministre de la Justice, M. Favreau, après que son collègue du nord canadien, M. Laing, eut au préalable déclaré aux Communes que le gouvernement du Canada continuera d'assumer la responsabilité à l'égard des Esquimaux.

Si claire qu'elle était, la phrase de M. Laing prêtait malgré tout à la confusion à cause d'une phrase prononcée d'un même souffle quelques instants plus tôt.

En réponse au député de Pontiac, M. Paul Martineau, qui lui demandait si le gouvernement fédéral avait accepté le principe du transfert des Esquimaux aux autorités provinciales, M. Laing avait paru répondre par un oui absolu, bien que sous forme de périphrase.

Faisant état du communiqué émis à Québec, samedi, à la suite de la rencontre fédérale-provinciale que l'on connaît, il s'était ainsi exprimé : le gouvernement a déclaré qu'il acceptait l'idée du transfert des Esquimaux à la juridiction provinciale, sous réserve de certaines limites, en ce qui nous concerne, à l'égard de la manière dont le changement doit s'effectuer et, surtout, en égard à la sauvegarde des droits des Esquimaux eux-mêmes."

Lapsus dans la bouche du ministre du Nord. Le mot "juridiction" a de nouveau semé la confusion à l'égard d'une question de toute apparence en voie de solution.

Aux explications subséquentes de M. Favreau, on voit qu'Ottawa garde sur les Esquimaux l'autorité que lui confèrent l'article 91 de la Constitution, alinéa 25, et un jugement de 1939 de la Cour Suprême du Canada.

A l'article en question, il est dit que le gouvernement fédéral possède l'autorité sur "les Indiens et les terres réservées aux Indiens", tandis que le jugement de 1939 identifie les Esquimaux aux Indiens.

Il est possible d'exprimer de la façon suivante la solution trouvée samedi : Ottawa conserve juridiction et autorité sur les Esquimaux de la province de Québec, mais il n'exercera plus cette juridiction et cette autorité.

En d'autres mots encore, le gouvernement fédéral confiera à la province de Québec l'exercice de droits et devoirs qui étaient et demeurent siens, mais il accepte de ne plus les exercer.

COFFIN

SUITE DE LA PAGE 1

du prospecteur, qui, on le sait, fut pendu pour le meurtre de l'un des trois chasseurs américains dans la forêt gaspésienne.

Dans son ouvrage, "J'accuse les assassins de Coffin", dont la publication devait provoquer l'actuelle enquête sur le comportement de la justice, mise en cause par l'auteur, M. Hébert écrit :

L'affidavit de McGregor

"Plus d'un an après le procès, McGregor, ayant constaté que son témoignage avait beaucoup contribué à faire condamner Coffin, fut pris de remords et signa un **affidavit** qui réduisait presque à néant son premier témoignage. Il déclara n'avoir vu ni d'orifice au bout de la pièce de fer aperçue dans la camionnette du prospecteur, ni de gâchette, ni de crosse. "Comme on ne me l'a pas demandé, dit McGregor, je n'ai pas mentionné, au procès de Percé, que cela pouvait être un simple morceau de fer". L'attestation assermentée de McGregor, datée du 20 septembre 1955, une année environ après le procès, est reproduite dans l'ouvrage de M. Hébert. Mais l'auteur a dit ne pas se souvenir de l'origine du document.

M. Hébert était interrogé par le procureur de la commission, Me Jules Deschênes. La commission d'enquête, rappelons-le, n'a pas pour but de déterminer si Coffin était coupable ou non, mais d'établir si les allégations contenues dans l'ouvrage de M. Hébert, mettant en doute l'intégrité de la justice québecoise, sont fondées ou non.

Une note mystérieuse

Un élément nouveau est venu s'ajouter, hier, au dossier de l'affaire. Il s'agit d'une note, datée du 13 — 1953 (le mois n'y figure pas), que découvrirent les policiers deux jours après avoir découvert la camionnette. Rien encore dans le témoignage d'hier ne permet d'établir s'il s'agit là de la fameuse note qui, selon l'auteur, aurait permis, si elle avait été soumise au procès, de démontrer hors de tout doute que les chasseurs américains étaient encore vivants après le 12 juin 1953, jour où Coffin quitta la Gaspésie.

Dans son livre, M. Hébert écrit bien que cette fameuse note fut trouvée sous une pierre, qu'elle était "déchirée et froissée", selon l'expression d'un journaliste qui en fit état dans le Toronto Daily Star, et hier les policiers ont corroboré l'affirmation de M. Hébert, quant au lieu où elle fut découverte. Cependant, l'auteur mentionne qu'elle était signée par un des chasseurs, alors que le document produit hier porte la signature "Thomas M", un chercheur. Le document déposé hier n'est pas celui dont parle l'auteur. Ce dernier, cependant, fait aussi état d'une deuxième note, "sans intérêt, laissée un mois plus tard par un des chercheurs", et soutient que les autorités ont confondu les deux documents, ce dernier portant la signature du père Clarence Clarr, père de l'une des victimes, qui participa aux recherches pour retrouver son fils et ses deux compagnons.

"Thomas M" témoigne aujourd'hui

La note est composée d'une dizaine de petits bouts de papier. Sur certains d'entre eux, on observe des lignes bleues.

Elle se lit ainsi :

"Mr Wilfrid
No . . . Lindsay at
Ca . . . in Murray
Gon
Bradley . . . Ulins
Thomas M".

Il s'agit de Thomas Miller, qui avait lui aussi participé aux recherches organisées après la disparition des chasseurs américains, et qui sera appelé à témoigner, aujourd'hui, devant la commission.

Le procureur Deschênes a reproché à M. Hébert d'avoir usé du terme "enflammé" pour décrire le ton qu'avaient adopté les avocats de la Couronne au cours du procès, alors que le témoin a admis ne pas avoir participé aux assises. Me Deschênes a rappelé que les juges de la Cour suprême, qui avaient "revu" les procès, en vinrent à la conclusion que ce qualificatif ne pouvait être utilisé pour décrire l'attitude de la Couronne.

En effet, dix juges, cinq de la Cour d'appel et cinq de la Cour suprême, ont déjà affirmé que la conduite des procureurs de la Couronne, lors du procès de Coffin, n'était pas sujette à reproches, mais Jacques Hébert affirme dans son ouvrage que ces avocats ont utilisé "un langage enflammé devant le jury", et que leur conduite a été contraire à leur devoir.

Aux questions du procureur de la commission, M. Hébert a répondu qu'il avait basé son opinion non sur les notes des juges des deux Cours mais bien sur les arguments contenus dans le factum de la défense, en Cour suprême, et sur les témoignages de gens qui ont assisté au procès.

Au cours de ce témoignage l'auteur, que Me Guy Hudon a appelé un "semi-criminaliste", n'a pas craint d'affirmer qu'il pouvait amener devant la Cour des témoins qui corroboreront les affirmations contenues dans son livre.

Hier, la commission a siégé pendant plus de cinq heures.

Les audiences se poursuivront jusqu'à mercredi soir et reprendront le mardi suivant.

"MENACES"

SUITE DE LA PAGE 1

La mairesse a refusé de faire connaître le contenu du sinistre document, qu'elle a remis aux autorités policières. La lettre émane de Hull, selon Mlle Whitton, "mais cela sent Montréal", devait-elle ajouter sans plus préciser.

Toujours à Ottawa, le premier ministre Pearson a promis d'enquêter au sujet d'une rumeur suivant laquelle on aurait menacé de faire sauter le Parlement, tout au moins l'immeuble central.

C'est un député qui l'interrogea sur cette menace, dont M. Pearson dit qu'il n'en avait jamais entendu parler, mais qu'il enquêterait, de toute façon.

En visite à Vancouver en compagnie de M. Dunton, M. André Laurendeau s'est dit surpris de constater l'ampleur qu'a pris dans cette province l'enseignement du français. Le ministre de l'Education, M. Leslie Peterson, a déclaré que son ministère collaborerait avec les chercheurs de la commission. La semaine prochaine, les deux commissaires doivent se rendre à Terre-Neuve. Ils y rencontreront le premier ministre Smallwood.

Quant aux menaces, les deux présidents de la commission ont précisé qu'ils avaient reçu "plus d'un appel"; M. Dunton, pour sa part, s'est entendu menacer de voies de fait s'il adoptait "telle ou telle attitude".

La météo

Minimum cette nuit : 30
Maximum demain : 32

Lever du soleil : 6 h. 29
Coucher du soleil : 5 h. 54

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC). — **Régions de Montréal et Ottawa; Cantons de l'Est:** Nuages sauf éclaircies aujourd'hui et demain; plus frais cette nuit. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal et Sherbrooke, 30 et 32; Ottawa, 25 et 30.

Pontiac, Témiscamingue et Abitibi : Nuages variables après-midi, ciel dégagé ce soir; demain, généralement ensoleillé et froid. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Témiscamingue, zéro et 20; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 10 sous zéro et 15 au-dessus.

Laurentides; région de Québec : Généralement nuageux après-midi; ciel dégagé, plus froid ce soir; demain, nuages variables, températures à peu près normales. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Sainte-Agathe, 10 et 20; Québec, 20 et 25.

Régions du Saint-Maurice, du lac Saint-Jean, de la baie Comeau et des Sept-Iles : Généralement nuageux, possibilité de brèves chutes de neige légère après-midi; ciel dégagé, beaucoup plus froid ce soir; demain, généralement ensoleillé et froid. Vents du sud-ouest de 15 milles virant au nord-ouest après-midi. Minimum cette nuit et maximum demain : La Tuque et Chicoutimi, zéro et 15; Baie Comeau et Sept-Iles, 5 et 10.

L'Armée instaure des mesures de sécurité dans l'Ouest canadien

OTTAWA. (UPI) — Le ministère de la Défense fait savoir aujourd'hui que des armes légères et des munitions ont été retirées aux corps de cadets et de milice dans quatre provinces de l'ouest du Canada, où, affirme-t-on, les mesures de sécurité sont inadéquates.

Un porte-parole du ministère a toutefois précisé qu'il s'agissait là de mesures temporaires, en attendant que la sécurité des différents endroits soit définitivement assurée.

Le même porte-parole a expliqué qu'au Manitoba, les armes et munitions ont été enlevées à tous les corps de cadets et à la moitié des unités de la milice.

En Saskatchewan, les corps de cadets et une unité de la milice ont dû remettre toutes leurs carabines et leurs munitions ont été réduites de moitié.

En Alberta, des carabines et des munitions ne sont livrées aux cadets qu'au moment de l'entrainement seulement.

Enfin, en Colombie britannique, les armes légères ont été laissées aux cadets et aux unités de la milice, mais les munitions ne sont livrées qu'au moment de l'entrainement.

L'Union nationale des fermiers demande l'étatisation du CPR

OTTAWA — (PC) — Le Canadien Pacifique devrait être nationalisé, selon une suggestion faite aujourd'hui au cabinet fédéral par l'Union nationale des fermiers, dans son mémoire annuel.

LE CPR a été construit avec des fonds publics et l'on a eu recours aussi à des fonds publics et des territoires publics pour assurer les investisseurs d'avoir un rendement sur leurs capitaux, affirme le mémoire.

Ainsi, poursuit le document, dans le but d'établir une politique de transport vraiment nationale, le Canadien Pacifique devrait être remis au Canadien National, et en établissant le mode de compensation aux actionnaires, on devrait tenir compte du fait que "le CPR a pu profiter de sa situation favorable pour acquérir les actifs d'autres industries".

Le document traite en détail des exploitations maritimes, minières, pétrolières, hôtelières ou de communications qui forment l'organisation géante du CPR.

Dans son mémoire, l'Union nationale des fermiers affirme une fois de plus qu'elle se dissocie des conclusions d'une commission royale d'enquête selon laquelle on ne doit pas tenir compte des actifs non ferroviaires du CPR dans l'évaluation de ses revenus, afin de ne pas fausser la perspective dans laquelle on doit juger de sa position concurrentielle dans le domaine de l'exploitation ferroviaire.

"Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une conception ridicule", affirme le mémoire, alléguant que dans un tel cas, un fermier ne pourrait utiliser l'élevage des porcs pour l'aider à boucler la culture des céréales ou du foin.

L'Union nationale des fermiers, qui dit avoir des membres dans les quatre provinces de l'ouest et l'Ontario, traite surtout de la question du transport dans son mémoire de cette année. Elle demande l'établissement d'une politique nationale de transport envisagée sous l'angle de service, plutôt que simplement au point de vue économique ou d'efficacité.

Le document demande aussi au gouvernement central de reviser sa politique de crédit aux fermiers afin, entre autres choses, de faciliter l'établissement des jeunes cultivateurs.

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

ainsi qu'à définir le fardeau de travail du personnel enseignant et même sa compétence.

C'était une politique qui s'imposait non seulement pour protéger le contribuable provincial mais aussi dans l'intérêt même de tout le système d'enseignement.

Le gouvernement, cependant, est devenu une sorte de partenaire invisible dans les relations entre les commissions scolaires et leur personnel enseignant. Son absence de la table des négociations confère à ce genre de discussions un caractère artificiel.

Elle leur confère même un caractère d'irresponsabilité. On n'a qu'à considérer les nombreuses grèves — toutes illégales — qui ont eu lieu depuis quelque temps dans les domaines scolaire et hospitalier.

Mais comme le gouvernement provincial n'a aucune conception valable et dynamique des relations du travail, il ne sait que faire pour résoudre ce problème en ce qui a trait aux commissions scolaires et aux hôpitaux. Il n'ose pas engager le dialogue directement avec les instituteurs et il n'ose pas non plus mettre la main sur l'administration des hôpitaux. Il espère tout simplement que les choses vont se mettre à mieux aller.

Comme en témoigne le bill 54, c'est-à-dire le code du travail, on n'a songé qu'à perpétuer la prohibition des grèves dans les services publics. Cela peut difficilement être une solution. D'ailleurs, on ne serait pas surpris d'apprendre que l'un des objectifs de la grève des instituteurs dans les Cantons de l'Est serait de faire disparaître l'arbitrage obligatoire dans le domaine scolaire.

Le caractère d'irréalisme et d'irresponsabilité des négociations collectives dans le domaine scolaire est accentué par les déficiences des commissions scolaires elles-mêmes. Un des postes les plus importants pour le bon fonctionnement du système scolaire est celui du directeur des études. C'est cet homme qui doit servir de point de rencontre entre le personnel enseignant et les commissaires d'écoles, et formuler pour ces derniers une politique d'embauche et de salaires conforme aux besoins locaux.

Or, la plupart des commissions scolaires rurales n'ont pas de directeur d'études et ne peuvent s'en payer un, tandis qu'ailleurs on n'a qu'une conception médiocre du rôle qu'il doit remplir. Celui qui pourrait jouer un rôle important dans la politique générale d'une commission scolaire et dans les négociations collectives est le plus souvent absent ou inefficace.

(tous droits réservés)

INSTITUTEURS

SUITE DE LA PAGE 1

ne peut rien faire si les instituteurs demeurent dans l'illégalité.

L'issue du caucus décidera de l'attitude de la CIC et de l'exécutif des syndicats locaux quant à la proposition de M. Gérin-Lajoie. Mais MM. Garant et Naud ont précisé que toute proposition devra être acceptée par l'assemblée générale des membres.

"Une grève illégale"

Pour M. Gérin-Lajoie, il semble bien que la grève des instituteurs soit illégale.

"Je ne comprends pas que les instituteurs aient décidé de se faire justice par eux-mêmes. Ils ont pris une décision contraire à la loi sans prévenir l'autorité . . ."

Le président de l'Association des commissions des écoles du diocèse de Sherbrooke, M. Jules Thibeault, qui avait été invité hier avec les présidents des commissions à venir exposer leur point de vue dans la Vieille Capitale, a cru devoir parler hier devant M. Gérin-Lajoie d'"un état de révolte chez les instituteurs".

— "L'autorité est battue en brèche à tous les niveaux", a-t-il ajouté.

Pendant ce temps, à l'Assemblée législative, des deux côtés, on s'inquiète de la conjoncture. On s'interroge sur la façon de rouvrir les écoles fermées depuis trois semaines.

L'opinion publique et les parents de 15,000 enfants chassés de leurs classes font des voeux pour que le gouvernement provincial intervienne.

Mais la loi est désuète. Les structures administratives sont périmées. Et le ministère de la Jeunesse paraît impuissant ; il n'a aucun pouvoir ; il a formé des conseils d'arbitrage, mais les grévistes n'en veulent pas ; les présidents des syndicats l'ont clairement dit hier durant leur entrevue avec M. Gérin-Lajoie, entrevue à laquelle ils n'auraient pas voulu que les journalistes assistent.

Le ministre a répondu en demandant aux représentants de la presse de rester et de suivre le débat comme ils le font pour les délibérations de l'Assemblée législative.

Etonnement

M. Jules Thibeault, président de l'Association des commissions des écoles du diocèse de Sherbrooke, a dit s'étonner du refus des instituteurs d'accepter l'arbitrage.

— "Depuis 5 ans, ils ont été gagnants presque à tout coup devant les conseils d'arbitrage. Certains ont doublé leur traitement", a dit un commissaire.

Et d'ajouter qu'il va falloir songer à trouver de nouveaux champs de taxation aux commissions scolaires bien que le gouvernement provincial paie déjà 46.8 p.c. des traitements des instituteurs.

Que gagnent ceux du diocèse de Sherbrooke ? L'instituteur — (non l'institutrice) — gagne en moyenne par année $5,289 à Asbestos où la grève a débuté, $5,527 à Windsor — (traitement moyen maximum payé par l'une des huit commissions concernées) —, $4,301 à Coaticook — (traitement-moyen minimum) —.

Résolution d'organismes publics

Pas de taxes, mais un crédit-Québec

Selon le Journal "Vers Demain", les Commissions scolaires d'Asbestos, de Thetford Mines et de St-François-de-Sales, ainsi que le conseil municipal de St-François-de-Sales, viennent de voter une résolution réclamant l'institution d'un crédit-Québec pour remplacer les taxes.

Selon le journal, la résolution réclamerait l'institution "d'un organisme comptable de crédit-Québec, pour financer automatiquement la production et la distribution de tout ce que la province peut fournir pour répondre aux besoins, publics ou privés, de sa population".

L'éducation n'est pas le fait de l'école, mais bien de quelque vertu qu'on porte en soi.

Louis BROMFIELD

Le bill 22 voté en troisième lecture

QUEBEC. (par J.M.) — L'Assemblée législative a voté en troisième lecture le bill 22 qui augmente de $2,000,000 les crédits ouverts en 1963-1964, à l'Université Laval pour ses travaux de construction.

De cette somme, $1,500,000 constituent une avance sur les fonds qui devraient être accordés l'an prochain à l'institution.

Les autres $500,000 sont ajoutés purement et simplement aux crédits qui avaient été prévus pour l'"agronomie".

Problème urbain

Au cours du 20e congrès international de géographie, qui aura lieu en Angleterre cet été, on étudiera le problème de la ville geante ou mégalopole.

Reproche d'un journaliste à son confrère

Francis Allen, reporter au "Montreal Star", qui "couvrait" le cardinal samedi soir, nous remet la note suivante :

"Je suis surpris de cette déclaration dans LA PRESSE, puisque je couvre le cardinal depuis plus de 10 ans, sans difficulté apparente. Si votre reporter a trouvé nécessaire d'écouter une conversation entre le reporter de la Gazette et moi-même, à la fin de l'assemblée, il aurait dû au moins, avoir écouté attentivement.

La seule question que j'ai posée à votre reporter à la fin de l'assemblée était s'il pouvait identifier positivement les références que le cardinal avait faites aux articles de journaux. Je considère ces commentaires assez inexacts."

N.D.L.R. — Notre reporter n'a pas écouté intentionnellement la conversation de ses confrères. Aurait-il mal interprété le désir de M. Allen de vérifier la portée des paroles du cardinal qu'il s'en excuserait volontiers.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

gnaient que 755 millions de dollars ou 127 millions de moins que cette année.

Comme d'habitude, le service de la dette, la défense nationale et les sérvices de santé et bien-être constituent près de la moitié du total des dépenses, soit $3,826,750, dont un milliard et demi au seul chapitre de la Défense.

Tout de suite ici, disons avec M. Gordon que toute comparaison avec l'an dernier risquerait d'induire en erreur.

Le ministre fait connaitre aujourd'hui le principal budget des dépenses, tandis que les dépenses réelles de l'année nécessiteront plusieurs budgets supplémentaires. Les comparaisons que l'on peut faire se fondent donc sur de simples estimations pour l'exercice 1964-1965 et de réelles dépenses pour celui de 1963-1964.

Signalons toutefois que même en ne se fiant que sur de simples prévisions pour cette année, on constate d'importantes augmentations dans tous les domaines de la sécurité sociale: assistance-vieillesse, allocations aux invalides, pensions, etc . . . de même que dans l'ensemble des travaux publics.

A ce chapitre, dans la seule province de Québec, on comptera plus de 14 millions et demi de dépenses, compte non tenu de près de 18 millions à la Société de l'exposition universelle.

Le plus beau triomphe de l'écrivain est de faire penser ceux qui peuvent penser.

DELACROIX

Le Conseil des arts demande à Ottawa d'augmenter ses crédits de $30,000,000

OTTAWA (DNC) — Dans un mémoire qu'il présente aujourd'hui au secrétaire d'Etat, M. Maurice Lamontagne, le Conseil des arts du Canada demande que soit augmenté de trente millions de dollars les crédits dont il dispose présentement.

"Nous prions le gouvernement, dit le texte du mémoire, d'ajouter au cours de l'année actuelle une somme de dix millions de dollars à la caisse de dotation."

"Nous lui demandons en outre d'envisager l'affectation de crédits additionnels de dix millions par année, pendant les deux années qui suivront. Une fois l'avoir de la caisse de dotation augmenté de 30 millions, par exemple en 1966, on pourrait évaluer les résultats obtenus depuis trois ans et voir, à la lumière des besoins, s'il y aurait lieu de voter de nouveaux crédits."

"Si ses ressources devaient augmenter progressivement pendant un certain nombre d'années, le Conseil pourrait adopter un programme d'expansion rationnel qui lui permettrait de répartir ses fonds, chaque année, en fonction de besoins bien précis et soigneusement étudiés. Cette méthode aurait en outre l'avantage d'étendre sur plusieurs années l'effort financier demandé au gouvernement."

ARRESTATION

SUITE DE LA PAGE 1

$1,200,000 provenant des fonds de la CIA à Vienne avaient été partagés secrètement entre le KGB et les partis communistes italien et américain.

Parmi les personnes dont Goleniewski aurait dévoilé le nom se trouveraient trois savants américains ayant accès à des secrets concernant la défense des Etats-Unis.

Le "Journal American" précise que le transfuge polonais a été amené aux Etats-Unis en 1961 précisément pour qu'il dévoile aux autorités américaines tout ce qu'il savait au sujet de l'infiltration communiste au sein de la CIA et du secrétariat d'Etat. Mais, ajoute le journal, "très peu de choses ont été faites pour se débarrasser des hommes du KGB" et l'ancien espion soviétique "s'est trouvé en butte à des amateurs et à des "stalinistes" à la CIA et même empêché de faire état de ses difficultés aux personnalités responsables et le plus haut placées".

EXPO

SUITE DE LA PAGE 1

construction ainsi que les équipes de travailleurs.

Avec ses quatre piliers immergés supportant trois travées d'une portée de 525 pieds et deux autres d'une portée de 340 pieds ce pont de 2255 pieds de longueur sera le plus long pont du monde du type orthotropique à tablier de plaques d'acier, et aussi le premier du genre au Canada. Sa largeur sera de 94 pieds.

Ce type de construction orthotropique a été choisi en fonction des problèmes de génie posés par l'emplacement du pont. La rapidité du courant à cet endroit exigeait l'usage d'un nombre minimum de piliers de sorte que les très longues travées devaient être légères. La solution orthotropique permet de remplacer l'habituelle dalle de béton utilisée pour la travée par une mince plaque d'acier. On diminue ainsi son poids de 30%.

Le revêtement de la surface est alors constitué de deux pouces d'asphalte étendue directement sur le tablier d'acier. On supprime ainsi le poids mort additionnel des 6 à 8 pouces de béton. En plus de porter la charge vive sur le pont, la plaque du tablier sert de raccordement à la fois aux sommiers longitudinaux et aux poutres transversales.

La construction de l'infrastructure doit débuter le 1er mai prochain pour se terminer le 1er novembre de cette année. La superstructure doit être achevée pour le 1er septembre 1965.

Les affaires c'est bien simple : c'est l'argent des autres.

Alexandre Dumas

PHARMACIES Professionnelles
SARRAZIN & CHOQUETTE
Prop. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris
PRESCRIPTIONS, ANALYSES, ORTHOPEDIE, OPTIQUE, APPAREILS AUDITIFS
921 est, Ste-Catherine : VI. 2-9622
St-Denis et Mont-Royal : VI. 4-1711
6511, St-Hubert : CR. 2-8233

Comparez nos PRIX COUPÉS

ASPIRINE BAYER EN 100 REG. .93 PRIX COUPE .59
SEL ENO Grand format — REG. 1.19 PRIX COUPE .83
COLGATE PATE A DENTS REG. 1.39 PRIX COUPE .98
BROMO SELTZER REG. 1.09 PRIX COUPE .83

INFANTOL HORNER 16 oz Rég. 3.50 PRIX COUPE 2.69
PARAMETTE AYERST — Capsules en 125 Rég. $6.00 — PRIX COUPE 3.74
LIQUIDE 16 oz Rég. 5.50 PRIX COUPE 3.74
PARDEC PARKE DAVIS LIQUIDE 16 oz Rég. 3.50 PRIX COUPE 2.69
CAPSULES en 130 PRIX COUPE 5.59

Services professionnels
PRESCRIPTIONS
Les Pharmacies Professionnelles SARRAZIN & CHOQUETTE sont des Pharmacies spécialisées en Prescriptions
8 PHARMACIENS DIPLOMES
TOUJOURS LE "VERITABLE REMEDE AUTHENTIQUE"
Gérard FAULKNER, L.Ph.

ANALYSES
TEST DE GROSSESSE 2 hres $8.00
TEST DE GROSSESSE EN 24 HEURES $5.00
URINES $2.50 — sang, selles, etc.
2 TECHNICIENNES et une GARDE-MALADE
sont préposées exclusivement aux prises de sang et analyses
Echantillons cueillis à domicile plusieurs fois par jour.
Prises de sang à la pharmacie ou à domicile si désiré.
Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine, VI. 2-9622

BAS pour VARICES
CORSETS MÉDICAUX
BRASSIERES MEDICALES, SEINS POSTICHES, après mastectomie, COLLETS, APPAREILS TRACTIONS, SUSPENSION, URINOIR, BANDES HERNIAIRES, CANNES, BEQUILLES, BRETELLES REDRESSEMENT, CORSETS SACRO-ILIAQUE LOMBAIRE ETC, ETC.
L'ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET — 5 AJUSTEURS
Exécution des prescriptions pour articles d'orthopédie

APPAREILS AUDITIFS
ENTENDEZ à NOUVEAU CLAIREMENT avec UN APPAREIL AUDITIF TOSHIBA
A la portée de toutes les bourses
GARANTIE D'UN AN
$39.95
APPAREILS AUDITIFS SEULEMENT
SUCC. 6511, rue ST-HUBERT 272-8377

BRYLCREEM TUBE Rég. 1.00 PRIX COUPE .78
BAN DESODORISANT GRAND FORMAT Rég. 1.25 PRIX COUPE .79
SPRAY NET HELEN CURTIS Rég. 1.49 PRIX COUPE 1.09
VITALIS 7 oz Rég. 1.10 PRIX COUPE .84
RESDAN 12 oz Rég. 2.25 PRIX COUPE 1.89
TONI PERMANENTE Rég. 2.00 PRIX COUPE 1.38
RESDAN 6 oz Rég. 1.49 PRIX COUPE 1.29
BRECK SHAMPOO 12 oz Rég. 1.75 PRIX COUPE 1.19
QUICK PERMANENTE Rég. 2.00 PRIX COUPE 1.39
VO-5 SPRAY Rég. 2.89 PRIX COUPE 1.98
KOTEX EN 48 Rég. 1.85 PRIX COUPE 1.47
MISS CLAIROL CREME Rég. 1.85 PRIX COUPE 1.57

Agarol 16 oz Rég. 1.50 Prix coupé 1.19
Ostoco gouttes Rég. 4.25 Prix coupé 3.49
Frosst Lait de magnésie PHILLIPS 26 oz Rég. 1.29 Prix coupé .99
Absorbine Jr. Petit format Rég. 1.25 Prix coupé .98
Absorbine Jr. Grand format Rég. 2.50 Prix coupé 1.89
Caroids ET SELS BILIAIRES 100 comprimés Rég. 1.35 Prix coupé .98
Pilules Dodds pour les reins Rég. 0.79 Prix coupé .64
Baume Ben-Gay Rég. 1.00 Prix coupé .79
Dristan 24 comp. Rég. 1.25 Prix coupé .98
Liniment Minard Rég. 0.89 Grand format Prix coupé .69
Adorn Petit format Rég. 1.89 Prix coupé 1.64 Fixatif pour les cheveux
Kleenex Rég. 0.22 2 Prix coupé pour .29 Boîte de 200. Aqua, blanc, jaune, lavande ou rose.
LIMMITS Rég. 1.09 Prix coupé .79 Nouveaux biscuits
Pin Blanc Rég. 1.00 Prix coupé .69 Sirop Sarrazin & Choquette, 16 oz
Lavoris Rég. 1.25 Prix coupé .98 Rince-bouche et gargarisme, 17 oz
Bufferin Rég. 0.98 Prix coupé .79 50 comprimés
Lithinés Groc-33 Rég. 0.70 Prix coupé .59
Antiphlogistine Rub Tube. Rég. 1.25. Prix coupé .98
Pepsodent Pâte à dents Format 1.09 Prix coupé .69
Vaporub Rég. .69 Prix coupé .49
Bromo Quinine Rég. .89 Prix coupé .59
Vick 44 sirop Rég. 1.89 Prix coupé 1.59
Urasal Rég. 2.20 Prix coupé 1.79
Sucaryl 1000 Rég. 5.30 Prix coupé 4.49
Anacin Rég. 1.29 Prix coupé .98
Cocillana — Sirop Sarrazin & Choquette 16 oz Rég. 1.00 Prix coupé .69
Geritol tonique Rég. 5.50 Liquide 24 oz Prix coupé 3.98
80 comprimés Rég. 5.50 Prix coupé 3.98
Poudre Johnson bébé Rég. .98 Prix coupé .79
Humidificateur Rég. 9.95 HANKSCRAFT Prix coupé 6.45
Noxzema 2 pots de .93 pour .98

LIVRAISON RAPIDE EN VILLE
Les Pharmacies Professionnelles Sarrazin & Choquette sont des pharmacies à Remèdes et non pas des bazars qui vendent de tout.

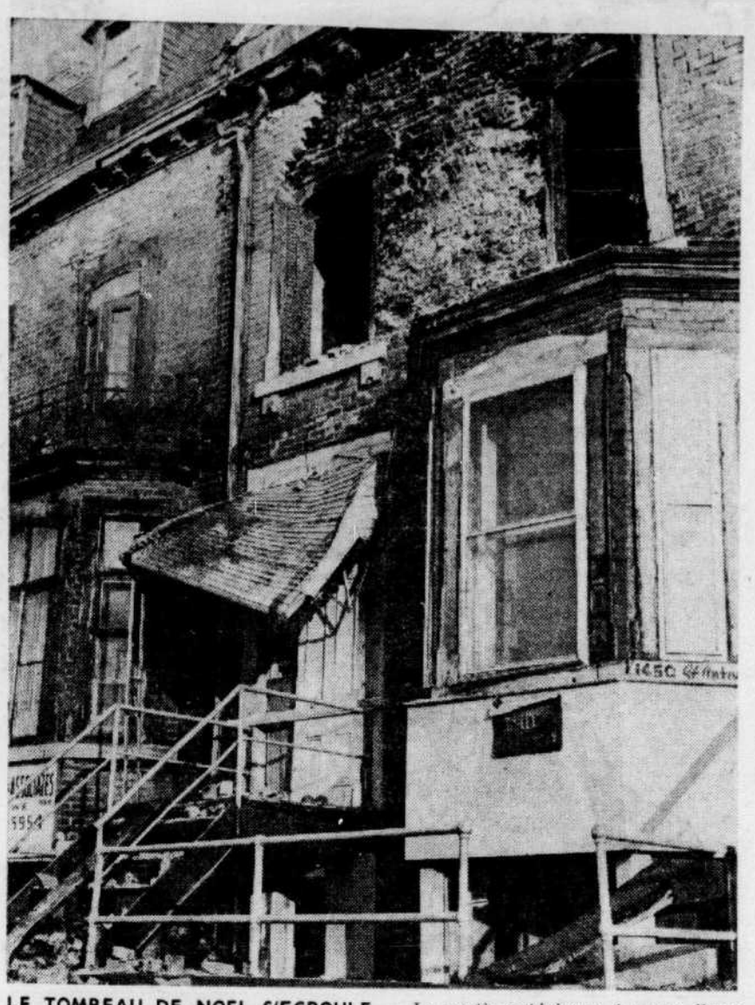
EN VEDETTE CETTE SEMAINE à la Boutique Coloniale
Faites-nous le plaisir de nous rendre visite . . .
Dépositaire Vilas

TELS QU'ILLUSTRES les 2 mcx
$229
Fauteuil berçant pour convenir $75
Magnifique ensemble de VILVOIR en ERABLE, construction robuste, très confortable, décoratif, coussins All Foam, grand choix de tissus et coleris.
Ouvert jusqu'à 9 h. 30 les jeudi et vendredi soirs
A. FORGET INC
6707-6739 ST-LAURENT NORD DE ST-ZOTIQUE TEL. : 274-5568

LA PRESSE

MONTREAL, MARDI 3 MARS 1964 — 80e ANNEE — No 119

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138



LE TOMBEAU DE NOEL S'ECROULE — La partie extérieure du mur d'une maison sise au 1450, rue St-Antoine, s'est écroulée dans la rue, vers 3 h. 30 hier après-midi. L'immeuble était désaffecté depuis Noël 1963, alors qu'il avait été dévasté par un incendie, entrainant la mort de deux fillettes : Lynne et Kathy Matthews, âgées respectivement de 10 et 5 ans. Une sexagénaire, Mme Winifred Stevens, la gardienne des enfants, avait subi des blessures dans ce sinistre en sautant du troisième étage. Hier, personne ne se trouvait sur le trottoir au moment de l'effondrement d'une partie de la façade.

Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

L'Expo '67 invite l'Opéra de Vienne

VIENNE. (PCI) — Les représentants canadiens en tournée ont demandé aujourd'hui à l'Opéra de Vienne d'organiser une série de représentations durant l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

M. Pierre Dupuy, commissaire-général de l'Exposition, et son adjoint exécutif, M. Gérard Bertrand, se sont entretenus avec M. Egon Hilbert, co-directeur administratif de la célèbre compagnie d'opéra qui occupe une place spéciale dans la vie autrichienne.

MM. Dupuy et Bertrand ont déjeuné ensuite avec M. Eng Sallinger, président de la Chambre fédérale de commerce de l'Autriche et ont discuté de la participation de l'Autriche à l'Exposition.

Lundi, les représentants canadiens, accompagnés de Mme Margaret Meagher, ambassadeur du Canada en Autriche, ont rendu visite au ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Bruno Kreisky.

Les émissaires canadiens sont arrivés en Autriche après une visite de trois jours en Tchécoslovaquie, où ils ont rencontré le ministre des Affaires étrangères, M. Vaclac David et les autorités du commerce à l'étranger.

La Grande-Bretagne, la Belgique, la France, l'Allemagne fédérale, la Hollande, le Maroc et l'Autriche ont annoncé leur intention de participer à l'Exposition. D'autres pays, comme la Tchécoslovaquie, ont manifesté un vif intérêt.

MM. Dupuy et Bertrand termineront leur tournée européenne par une visite de trois jours, vers la fin de la semaine, en Suisse. Ils rentreront à Montréal via Paris. Ils sont attendus à Montréal le 11 mars.

L'alcool cause 40 pour cent des accidents de la route, et fait des ravages surtout en décembre

PIEDMONT. — Les accidents de la route posent encore de si graves problèmes que l'Association Médicale de la province de Québec a cru nécessaire d'en faire le principal sujet de sa première séance, hier, à l'occasion de sa 26e réunion annuelle.

Le Dr Armand Rioux, de Québec, membre du Comité provincial de sécurité routière, a communiqué des statistiques inédites sur la situation en 1963.

Les 115,005 accidents de l'an dernier ont fait 1,315 morts et 33,685 blessés, à comparer avec 108,282 accidents, 1,121 tués, et 28,182 blessés pour l'année 1962.

Il faut toutefois tenir compte de l'augmentation des véhicules.

Que l'alcool cause 40 pour 100 des accidents et que ceux-ci soient beaucoup plus nombreux en décembre, voilà un rapprochement significatif qui devrait provoquer une meilleure surveillance de la route avant le temps des Fêtes.

Le Dr Rioux a fait remarquer que l'an dernier, la moitié des accidents se sont produits sur une route très droite, où la visibilité est donc parfaite. 48,503 collisions sur un seul tronçon !

L'alcoolique qui cause un accident routier, ajoute le conférencier, est généralement un habitué de la bouteille mais le code pénal le protège d'une certaine façon puisqu'il n'admet pas l'épreuve du dosage d'alcool.

Or, d'après un spécialiste français, le professeur Birond, la majorité des alcooliques récidivistes présentent des troubles somatiques et psychiques. C'est pourquoi le Dr Rioux avait proposé en 1961 que la loi fédérale contraigne le chauffeur suspect d'ivresse à se soumettre au dosage d'alcool dans le sang.

Rien n'en fut fait mais le Comité provincial de sécurité routière va bientôt suggérer que l'alcoolique responsable de deux accidents soit examiné par un psychiatre qui devrait être le seul à autoriser la remise du permis de conduire.

Les chauffeurs d'autobus doivent subir un examen médical chaque année. Le Dr Rioux propose, comme il l'avait fait en 1961, que la même servitude s'applique à tous les chauffeurs de taxis, de camions, d'autobus scolaires, etc.

Le bon Samaritain

Aux Etats-Unis, les tribunaux ont contraint des médecins à verser de très fortes indemnités à des accidentés soignés par simple humanité.

Me Jean Gadbois, de Montréal, a expliqué hier que le code civil, qui n'existe que dans la province de Québec, protège le médecin contre des condamnations aussi abusives.

Le code civil stipule que peut être poursuivi en justice quiconque cause un tort par négligence, etc. Or, quelle est la responsabilité du médecin qui, apercevant un blessé sur la route, s'arrête pour lui donner les premiers soins et prend toutes les mesures possibles en l'occurence ? Elle ne s'étend pas plus loin que les stipulations générales du code civil. Il appartiendrait à la poursuite de démontrer hors de tout doute que le médecin n'a pas observé les règles de la pratique médicale normale. Ce qui n'est guère facile car les opinions peuvent différer, évidemment, sur le traitement à donner en tel ou tel cas.

Le Dr Gustave Gingras, directeur de l'Institut de Réhabilitation, a rappelé le rôle de l'Ambulance Saint-Jean dans

Voir ALCOOL en page 6

FAITS divers

Adolescent blessé dans une chasse à l'homme

Un adolescent de 14 ans a été blessé d'une balle de revolver à la mâchoire, vers 3 h. hier après-midi, au cours d'une chasse à l'homme qui s'est terminée à l'angle des rues St-Hubert et Duluth.

L'adolescent, dont on ne peut dévoiler l'identité, a été transporté à l'hôpital Notre-Dame par les policiers de l'auto-patrouille 16-3, qui l'avaient pourchassé.

Deux coups de feu ont été tirés par les policiers au cours de cette poursuite. Le jeune délinquant était alors au volant d'une voiture de marque Buick 1960.

La police avait été alertée par une femme du quartier qui signalait qu'une voiture circulait à une vitesse exagérée dans le secteur. Après une longue attente, les policiers ont finalement aperçu le véhicule et l'ont pris en chasse. Un coup de feu a été tiré en guise d'avertissement, mais le fuyard a continué sa route quand même.

Finalement, un coup de feu, tiré par l'agent Tremblay, matricule 1292, se logea dans la mâchoire du jeune conducteur, le forçant à s'arrêter.

Laitier victime de bandits

Deux escarpes ont assommé vers 5 h. ce matin le laitier Harold Orme, 2134, rue Dubois, alors qu'il passait à l'intersection des avenues Notre-Dame de Grâce et Harvard. Puis ils l'ont soulagé de $25.

Cambriolages

Au cours d'une série de cambriolages, des inconnus ont raflé des milliers de dollars de victuailles et de cigarettes à l'épicerie IGA, 3467, boul. St-Laurent ; quarante caisses de bière à l'épicerie Jean Charbonneau, 2372, rue Jolicoeur ; $400 en argent dans le bureau du Pain Moderne, 2250, avenue Papineau ; $2,000 de fourrures et de bijoux chez M. Louis Weintraub, 4987, rue Jean-Brillant ; et 14 douzaines de jupes d'une valeur de $1,400 dans le camion de Eddie Singer, 9250, avenue du Parc, immobilisé à l'arrière de cette adresse.

Corps retrouvé dans la rivière St-Maurice

TROIS-RIVIERES (PCF) — On a retrouvé hier matin sur la glace de la Rivière St-Maurice, entre Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine, le corps d'un homme qui était tombé, dimanche soir, du pont de chemin de fer qui relie ces deux villes. La victime a été identifiée comme étant M. Joseph Lafrenière, âgé de 34 ans, de Shawinigan. Me Guy Lebrun, coroner du district de Trois-Rivières, a institué une enquête.

Vols avec violence

M. Ignata Pittner, 88, rue St-Norbert, a relaté à la police qu'il a été assailli par deux amis d'occasion qu'il avait rencontrés dans un club de nuit du boul. St-Laurent. Ils l'ont fait monter dans une auto puis l'ont roué de coups afin de le soulager des $75 qu'il avait dans ses poches. Puis ils l'ont jeté hors de leur auto en marche, en face du no 1273 est, rue Ontario. M. Pittner a pénétré dans un restaurant voisin afin de demander de l'aide, mais au lieu de le secourir, on l'a expulsé en le rouant de coups. Finalement, la victime a réussi à alerter la police et à se faire reconduire chez elle en toute sécurité.

Un homme de Toronto qui logeait à l'hôtel Queen's a été la victime, la nuit dernière, de deux bandits qui, après l'avoir fait monter dans un taxi, en face de l'hôtel, l'ont amené à St-Eustache.

Après avoir vidé les poches de M. Oscar Menk des $120 qu'elles contenaient, les inconnus ont battu leur victime et l'ont abandonnée dans un terrain vague situé en bordure de la route, à proximité du village.

Vers 3 h. ce matin, des policiers de la Sûreté provinciale à St-Eustache, après avoir conduit M. Menk à l'hôpital de l'endroit, où il fut traité pour diverses contusions, le ramenaient à Montréal, afin d'entreprendre l'enquête avec la Sûreté municipale.

Garagiste roué de coups

A coups de marteau et de bâton, deux bandits ont attaqué, vers 3 h. hier matin, le préposé au poste d'essence Spur Gas Bar, 4850 ouest, rue St-Jacques, M. Peter McCool, 987, avenue Prud'homme. Après l'avoir roué de coups, ils lui ont volé $125 et ont filé. Peu après, le blessé a été secouru et hospitalisé au Reine-Elisabeth, où l'on déclare son état satisfaisant.

Capture d'un bandit

Un bagnard au long casier judiciaire a fait irruption aux petites heures, hier matin, chez Mme Fernand Genest, 1666, rue Cartier, et lui braquant un revolver sous le nez, l'a sommée de se taire, sinon il tirerait. Au

Voir FAITS DIVERS en page 6

Une autre réunion sur les appels d'urgence

Une autre réunion a eu lieu, à l'hôtel de ville de Montréal, concernant le problème du transport à l'hôpital des cas d'urgence à domicile, transport que les ambulances du service de la police n'effectueront bientôt plus, par suite d'une décision de l'administration D.-S.

La réunion s'est déroulée dans le bureau du maire Jean-Drapeau. M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, y a participé, de même que des représentants du service de la police et du service de santé.

Comme on lui demandait, vers 1 h., cet après-midi, si une décision avait été prise, le maire Jean Drapeau a répondu : "Nous continuons de travailler à la solution du problème".

Pour quand la décision ?

"Aussitôt que la solution sera formulé de façon définitive", ajouta M. Drapeau.

Pour sa part, M. Saulnier a souligné que l'administration a "une solution en vue" et que, pour l'instant, le service de la police continue de répondre aux appels de cas d'urgence à domicile.

Sur l'île Jésus

"La Commission d'étude est libre de toute attache"

— le juge Sylvestre

Le président de la Commission d'étude sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus, le juge Armand Sylvestre, a déclaré hier que si l'on veut qu'il soit possible à la Commission de recommander objectivement la meilleure solution aux problèmes intermunicipaux, il faut croire en son intégrité et comprendre qu'elle n'a reçu aucune prescription autre que celles qu'indiquent son mandat.

"Si le ministre m'avait dit que je participais à une enquête dont les conclusions sont établies d'avance, a affirmé M. Sylvestre, j'aurais refusé d'y participer. Je le redis, la Commission est libre de toute attache et la vigueur et la puissance des mémoires seuls nous impressionneront.

Réitérant son appel pour inviter les hommes publics à s'abstenir de toute déclaration au sujet des problèmes intermunicipaux pendant la durée de l'enquête, le président de la Commission, qui s'adressait aux membres de la Chambre de commerce de Fabreville, a expliqué que les attaques lancées contre la Commission telles que rapportées dans LA PRESSE de samedi dernier, la placent dans une situation fort difficile et nuisent à la bonne marche de son enquête.

Continuant sa mise au point, le juge Sylvestre a ajouté : "En ce qui me concerne, et à titre de président de la Commission, le ministre Pierre Laporte m'a fait savoir, de façon précise, que la Commission devait, **en toute liberté d'esprit**, recommander le régime ou le système qui soit, après étude sérieuse de tous les mémoires qui nous seront présentés, le plus apte à servir les intérêts généraux de l'île Jésus.

"Jamais le ministre Laporte, ni à mes deux commissaires, ni à moi-même, n'a indiqué d'avance la ou les conclusions auxquelles devra conclure la Commission."

Soulignant que "c'est parce que la Commission est totalement libre" qu'elle a invité par la voie des journaux, tous

Voir ILE-JESUS en page 6

Un mandat trop court ?

(J.-L. A.) — La Ligue de l'autonomie municipale et plusieurs conseils municipaux demanderont au gouvernement provincial de prolonger le mandat de la Commission d'étude sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus parce qu'ils le considèrent trop court.

Selon eux, la date-limite du 1er avril, date à laquelle les mémoires doivent être soumis, ne donne pas le temps de présenter une étude approfondie et de proposer ainsi une solution reposant sur des données scientifiques et des faits exacts.

Les membres de ce groupe, qui est opposé aux fusions de municipalités, se disent surpris du fait qu'alors que dans toutes les enquêtes gouvernementales on donne amplement de temps aux commissaires pour faire l'étude des problèmes, le cas présent soit différent. "Pourquoi change-t-on cette règle dans un cas aussi sérieux que l'avenir des municipalités de l'île Jésus ?" ont-ils demandé.

Ils croient que ce court dé-

Voir MANDAT en page 6

Valeur de nouveaux édifices

Le nouveau rôle d'évaluation de Montréal déposé hier révèle la valeur de plusieurs nouveaux édifices, dont l'édifice cruciforme de Place Ville-Marie ($75,000,000), l'édifice "CIL", boul. Dorchester ($20,000,000), et l'édifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à l'intersection du boul. Dorchester et de la rue Peel ($20,000,000).

Voici des édifices dont la valeur a été augmentée :

Sun Life, de $23,430,000 à $23,860,000
Eaton, de $14,880,000 à $15,180,000
Simpson, de $8,468,000 à $8,710,000
Dupuis Frères, de $3,660,000 à $3,910,000
Morgan, de $6,811,000 à $7,157,000
Hôtel Laurentien, de $6,619,000 à $7,620,000
Cie de téléphone Bell du Canada (côte du Beaver Hall), de $4,937,000 à $5,087,000
Edifice Aldred, de $3,440,000 à $3,622,000

La valeur de l'édifice Dominion Square a toutefois été diminuée. Elle est de $8,647,000, de $8,967,000 qu'elle était.

Un mort dans l'incendie de la rue Metcalfe

Des enquêteurs, qui fouillaient hier après-midi des immeubles incendiés en vue de découvrir les causes du sinistre, ont retrouvé le corps d'un homme de 79 ans, qui a apparemment été victime des flammes. Il s'agit de M. William Soucy, qui occupait l'appartement no 9 d'une maison de chambres sise au 2032 de la rue Metcalfe, entre les rues Burnside et Sherbrooke.

L'incendie avait eu lieu la veille, soit dimanche soir, vers 8 h., mais, dans l'affolement général, personne ne s'était aperçu que le vieillard manquait à l'appel.

Les flammes avaient pris naissance au restaurant Continental, situé au 2030, rue Metcalfe. Il s'était par la suite communiqué à la maison de chambres de trois étages. Il avait fallu plus de quatre heures de travail pour enrayer cet incendie qui avait nécessité trois alertes. Deux personnes avaient été blessées, un pompier et un touriste de passage à Montréal.

Le corps de la victime a été transporté à la morgue de Montréal, où une enquête devait se tenir ce matin sous la présidence du coroner du district, Me Marcel Trahan.

Longueuil achètera le terrain des casernes au prix de $1.00 le pied

La Cité de Longueuil pourra acquérir, au coût de $1.00 du pied carré, la majeure partie du terrain où sont situées les casernes militaires Jacques-Cartier, sur la rive sud.

Tel est le résultat des démarches faites par les autorités municipales à Ottawa la semaine dernière.

Dès leur retour à Longueuil les délégués ont étudié l'offre faite par Ottawa et ont décidé de l'accepter. Cette décision sera ratifiée demain par le conseil, à sa séance régulière.

On croit qu'il faudra plusieurs mois avant que la transaction soit approuvée, à Ottawa même.

Les démarches exposées plus haut ont été entreprises il y a plusieurs années et depuis les terrains en question ont été cédés au ministère du Grand nord canadien. Ils représentent une superficie de 870,682 pieds, sur laquelle le gouvernement fédéral se réserve une partie pour la construction d'un édifice devant loger le service de placement, de l'assurance-chômage, etc.

La Cité de Longueuil avait évalué ledit terrain à $0.54 du pied carré, mais Ottawa avait porté cette valeur à $1.10.

Quand les transactions seront terminées, d'ici quelques mois, on prévoit des échanges avec M. J.-P. Auclair, propriétaire du terrain occupé jadis par la Stowell Screw, en vue d'y ériger un vaste centre commercial.

La Cité de Longueuil négocie également l'achat du terrain de la marine pour agrandir son centre industriel et réaliser d'autres projets.

Pour le bénéfice des intéressés, le conseil municipal invite tous les contribuables à une réunion publique, le 14 mars, au cours de laquelle on fera l'exposé annuel du budget.

A moins de changements imprévus, la taxe foncière, cette année, sera la même que l'an dernier, soit $0.90 du cent dollars, plus $0.20 de taxe spéciale pour l'enlèvement de la neige.

NOUVELLE ADRESSE
6741 ST-HUBERT
PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

EXAMEN DE LA VUE
•
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
AUTREFOIS OPTOMETRISTE CONSULTANT A L'HOPITAL SAINTE-JUSTINE
272-7611 • 272-7616

UNE VALEUR SENSATIONNELLE POUR PARTIES DE BRIDGE
BOITES BRIDGE $2.40 la bte pour 4 INVITES
Tout y est compris en plus d'un assortiment fameux de sandwiches, gâteaux, biscuits, noix, etc.
COMMANDEZ TOT POUR LIVRAISON
PEGROID'S VI. 4-3901

"L'homme l'autre bord du pont vend moins cher"
MÉDARD DENIGER président
CHRYSLER, DODGE, VALIANT, SIMCA
VASTE TERRAIN D'AUTOS USAGEES
Location d'autos à courts ou longs termes
Longueuil AUTOMOBILE LTEE
268 ST-CHARLES ouest, Longueuil — OR. 4-1571

OUVRIERS ou SPORTSMEN...
Voici un support dorsal tout désigné pour les sportifs aussi bien que pour les ouvriers qui ressentent de la fatigue à la base du dos. Vous en ajustez la tension suivant vos besoins.
Stationnement GRATUIT : ½ hre avec l'achat de $1.00 et plus rue St-André au sud de Ste-Catherine.
Consultez l'un de nos techniciens diplômés VI. 5-7251
PHARMACIE MONTRÉAL DUQUET & DUQUETTE - PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
916 est, rue STE-CATHERINE

Pour profiter du fameux
SERVICE SANITONE APPROUVÉ
qui identifie
LE MEILLEUR
des procédés de
NETTOYAGE A SEC
gratifié par Chatelaine de son
INSTITUT SCEAU D'APPROBATION CHATELAINE
qui signifie
VOTRE MEILLEURE GARANTIE DE QUALITE
...composer 273-3391
Frais comme un lys!
New Method
BUANDERIE • NETTOYAGE
6455, rue CHRISTOPHE-COLOMB

GARANTIE ÉCRITE
CONTRE TOUS RISQUES
POUR LA VIE DE VOTRE AUTO
MIDAS, LE SILENCIEUX
INSTALLÉ SANS FRAIS
Cette garantie contre tous risques, y compris ROUILLE et CORROSION est valide chez plus de 400 ateliers MIDAS au Canada et aux États-Unis.
MIDAS MUFFLER SHOPS
10,111 BOUL. PIE IX au nord du boul. Métropolitain 321-7108-9
4495, RUE IBERVILLE Coin Mont-Royal, LA. 6-1627-8
850, BOUL. LABELLE Face au Centre d'Achats St-Martin 681-1601
OUVERT TOUS LES JOURS DE 8 A.M. À 9 P.M.
INSPECTION DES "AMORTISSEURS" GRATUITE

L'attaque de M. Bourdages a été faite sous pression

— M. Jean-Noël Lavoie

par Jean-Louis ARCAND

M. Jean-Noël Lavoie, président du Regroupement municipal de l'île Jésus et maire de Chomedey, a déclaré hier que M. Rodrigue Bourdages cédait à de fortes pressions de son entourage quand il a déclaré que la Commission d'étude sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus n'est pas objective.

M. Lavoie a dit de l'ancien député fédéral, que "son attaque irréfléchie de la Commission gouvernementale et des commissaires, venant d'un homme qui a détenu un mandat public au gouvernement fédéral, me renverse."

"Il aurait été beaucoup plus simple pour M. Bourdages, a-t-il dit, d'avouer directement que des pressions de tout côté, dans son entourage, l'ont forcé à se retirer de notre mouvement.

Le maire de Chomedey souligne que M. Bourdages a assisté à la première réunion, le jeudi 20 février, en présence d'une quarantaine de membres, et qu'il fut convoqué, comme tous les autres membres, aux réunions subséquentes.

"Pourquoi n'avoue-t-il pas, ajoute M. Lavoie, qu'il n'a pas pesé la portée de son adhésion à un mouvement qui prône des solutions (auxquelles il croit, d'ailleurs) aux problèmes intermunicipaux de l'île Jésus. M. Lavoie dit ne pas être tellement surpris toutefois, puisqu'après que M. Bourdages eut appuyé la fusion de Chomedey

Voir Me LAVOIE en page 6

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Treffié BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

Les éditoriaux de LA PRESSE étant signés, ils expriment les opinions de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des membres du Conseil d'administration

MONTREAL, MARDI 3 MARS 1964 — 80e ANNEE — No 119

Ingénieurs et syndiqués?

LE SYNDICALISME serait-il en train de gagner même nos professions libérales ?

Il y a lieu de le croire. On n'a qu'à observer, en effet, ce qui se passe présentement chez nos ingénieurs pour se rendre compte que le mouvement est solidement amorcé. Après les ingénieurs à l'emploi de la métropole, ce sont ceux du gouvernement de la province qui décident de se grouper à l'intérieur du mouvement syndical.

Faut-il s'en attrister ? Faut-il s'en scandaliser ? Je ne le crois pas. Il faut y voir tout simplement un changement des temps. Les corporations qui régissent ces professionnels ont encore, et sûrement, leur raison d'être, mais rien n'empêche de former, tout à côté, des associations qui représenteraient les mêmes personnes tout en oeuvrant dans un domaine tout à fait différent.

En somme, on pourrait continuer de garder les "corporations" qui s'occuperaient des intérêts professionnels de leurs membres, et instituer, parallèlement, des groupements distincts qui veilleraient sur les intérêts matériels des salariés.

Pareil dédoublement se retrouve d'ailleurs déjà chez les journalistes et les infirmières qui ont à la fois leur groupement professionnel et leur association syndicale. Certes, le cas n'est pas parfaitement identique, mais les similitudes sont assez nombreuses pour justifier pareil rapprochement.

● ● ●

Quand nos professions libérales décidèrent, jadis, de se constituer en corporations, chacun de leurs membres ou à peu près était en quelque sorte son propre patron. Chacun faisait affaire directement avec le public. C'est d'ailleurs surtout pour la protection de ce dernier que les corporations ont été créées. On voulait que le public ne fût pas victime d'imposteurs.

Les corporations permettaient — c'est encore leur fonction — de vérifier la compétence de leurs membres et d'éloigner de la pratique tous les éléments indésirables.

Aujourd'hui, le tableau n'est plus du tout le même. Les ingénieurs qui travaillent à leur compte sont devenus la minorité. La plupart besognent pour d'autres ingénieurs ou se retrouvent surtout à l'emploi de grandes entreprises. Ce sont de simples salariés. La même constatation vaut d'ailleurs pour d'autres professions. Qu'on songe, par exemple, aux agronomes. Très peu d'entre eux également exercent leur profession de façon autonome.

Or, lorsqu'on est salarié on n'a pas les mêmes problèmes que ceux qui ne le sont pas. Lorsqu'on est salarié on a toujours intérêt à se grouper sous l'égide syndicale pour faire valoir ses réclamations. La corporation, où certains des membres agissent comme employeurs des autres, ne saurait décemment être cet instrument de revendications.

● ● ●

Par contre, ce n'est pas parce qu'il est salarié que l'ingénieur cesse d'être un ingénieur, qu'il cesse d'être un membre de la profession.

Mais ce qu'il faut reconnaître c'est qu'il y a maintenant des "professionnels" salariés. Et que, si le titre de professionnel sonne bien, il est non moins important également qu'il fasse vivre son homme, et décemment. Il ne faut pas que le titre, du point de vue économique, veuille dire deux choses tout à fait différentes, selon qu'on est salarié ou non.

Dans ces circonstances, pourquoi ne laisserait-on pas les professionnels salariés libres de se former en syndicat, quitte à bien distinguer entre les intérêts matériels et les intérêts professionnels des mêmes personnes ?

La Corporation devrait continuer d'exister pour rassurer le public sur la compétence et l'intégrité morale de ses membres, pendant que le syndicat verrait à obtenir de meilleures conditions de travail pour ceux qui sont salariés. Les deux associations ne seraient pas nécessairement en conflit. Au contraire, elles se compléteraient.

Vincent PRINCE

TOPOS DU JOUR

Achat chez nous et gouvernement

M. GERARD D. Lévesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, ne paraît pas s'émouvoir des menaces de représailles proférées dans d'autres parties du pays à l'adresse de ceux qui préconisent une politique d'achat chez nous dans les services du gouvernement.

D'abord, a dit M. Lévesque, nous ne faisons pas de discrimination. Les chiffres lui donneraient probablement raison sur ce point. Les listes d'achats de l'Hydro-Québec, par exemple, montrent que le gouvernement passe des commandes à des maisons qui ne sont pas du Québec quand il n'y a pas d'industrie dans notre province qui manufacture tel ou tel produit à des prix susceptibles de soutenir une concurrence raisonnable. Tels sont les faits. (Passons ici complètement sous silence les achats que les particuliers peuvent faire ; à peine 45% des oeufs que les Québecois consomment proviennent des fermes du Québec.)

Toutes les provinces ont pratiqué ou pratiquent une politique d'achat chez nous au niveau gouvernemental.

Au reste, pendant que M. Lévesque parlait à Québec, M. Kierans, ministre du Revenu, ne s'élevait-il pas contre le nationalisme économique pratiqué par Ottawa? Personne ne saurait décemment nous jeter la pierre.

S'il faut s'en remettre à la déclaration de M. Gérard Lévesque, le gouvernement de Québec favorisera des industries québecoises chaque fois que les prix ne dépasseront pas de plus de 10% ceux des concurrents venus de l'extérieur. Par "Québecois", le ministre n'entend pas ce qui parle français à l'exclusion de ce qui parle anglais. "Nous sommes fondamentalement opposés à traiter différemment compagnies sous le contrôle des Canadiens français et compagnies sous le contrôle des Canadiens anglais." Du reste, quand la course est engagée entre deux manufacturiers dont l'un est canadien et l'autre étranger au Canada, on tolérera jusqu'à 15%, et non plus seulement 10%, d'excédent dans les prix canadiens.

La faiblesse essentielle de cette position tient à ce qu'elle constitue une prime déguisée et que cette prime ne va pas nécessairement à la qualité. Mais comment ne pas donner raison à M. Lévesque quand il se prononce "pour une politique des achats" dans la province qui compte le plus de chômeurs ?

Guy CORMIER

Le Sénat dans 2000 ans

AU sujet de la "réforme du Sénat" proposée par le gouvernement libéral (on réforme à peu de frais, à Ottawa, puisqu'il s'agit tout bonnement de fixer un âge limite au règne de nos sénateurs) le Montreal Star se permet quelques lignes de douce ironie. Il rappelle que le congrès libéral de 1919, celui qui élut Mackenzie King à la tête du parti, avait voté un programme de "réforme du Sénat" qui consistait tout bonnement à démanteler cette institution peu démocratique, à la faire disparaître graduellement ... mais sûrement !

Hélas ! En dépit de cette attitude résolue, quarante-cinq ans n'ont pas suffi pour entamer, si peu que ce soit, l'institution canadienne la plus célèbre après la Gendarmerie royale. En effet, tous les politiciens sur le retour, à travers le monde entier, rêvent d'un Sénat où ils pourraient être nommés à vie, généreusement payés, sans contracter la moindre obligation précise touchant quelque travail que ce soit. On les comprend.

C'est pourquoi la limite d'âge, comme prélude à une réforme, paraît si ridiculement timide. A ce compte, le Sénat fédéral pourrait peut-être se trouver sérieusement menacé dans son existence ... vers l'an 4064.

Gérard PELLETIER

Timbres-primes et mauvaise administration!

LE grand public n'étant pas instinctivement d'accord avec les hommes d'affaires, ce n'est peut-être pas la campagne amorcée par la jeune Fédération de leurs associations qui aura raison de l'épidémie des timbres-primes. Le remède ne dépend d'ailleurs du grand public que d'assez loin : le législateur, même convaincu du coût disproportionné et des inconvénients permanents des timbres-primes, peut-il être certain que l'immense majorité des consommateurs favorisent leur suppression et qu'il s'ensuivrait automatiquement une baisse des prix ?

Mais ce qui ne fait pas de doute, c'est que seule la loi corrigerait la situation : en attendant, aucun commerçant ne veut perdre un seul client et il continue de remettre des timbres-primes parce que son concurrent le fait !

Pourtant, tout le monde sent confusément que ces timbres coûtent plus qu'ils ne valent, sont un embarras et une perte de temps pour tout le monde (sauf leurs distributeurs) et constituent, en définitive, de la très mauvaise administration dont les consommateurs font plus que les frais.

Malgré cela, de plus en plus de ménagères réclament et conservent leurs timbres-primes, se disant avec quelque raison, hélas ! que si elles ne le font pas, elles les auront payés quand même et n'en retireront rien. Donc, pas de choix ! De leur côté, les profiteurs de cette situation doivent se dire que si ce n'était pas eux, ce serait d'autres qui manipuleraient ces millions ... Ainsi de suite.

En d'autres mots, le modèle des cercles vicieux (pire encore que celui des prix majorés par les libraires pour accorder des escomptes ! (cf. le rapport Bouchard) et de la mauvaise administration cumulative !

J.-T. LAROCHELLE

LA PAROLE EST A NOS LECTEURS

Encouragement un peu sceptique à M. Duceppe

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée à M. Jean Duceppe, président du comité de recrutement de la Société St-Jean-Baptiste, à Montréal.

Cher monsieur Duceppe,

Félicitations pour votre grande ténacité. Encore une fois vous voulez faire quelque chose. Je vous souhaite grand succès dans votre campagne de recrutement. Espérons que vous et Mme Huguette Proulx n'avez pas été choisis surtout en considération des moyens qui sont quotidiennement à votre disposition pour mousser la publicité de recrutement de la Société St-Jean-Baptiste.

Dans une récente émission de télévision "Aujourd'hui" vous demandiez aux gens, surtout aux jeunes et à ceux qui sont contre la St-Jean-Baptiste, d'adhérer à cette association, afin de la rajeunir. D'après vous, tous les membres auront leur part de travail et devront aider d'une façon active.

Vous croyez cela ? Comme vous êtes naïf. Tant que les vieux "bonzes" y resteront, il n'y aura pas grand-place pour les jeunes. Laissera-t-on transformer de vieilles structures ? J'en doute.

Même gros, gras, en pleine santé, il y a des gens qui, à 35 ou 40 ans, sont des morts vivants. Au sein même de la Société, je crois qu'il y a plus de morts et de corps sans âme que d'êtres vivants.

Qu'on nous fasse connaître les noms des principaux personnages (notre "élite") qui jouent les rôles de premier plan dans la tragédie-comédie "La Société St-Jean-Baptiste". Le peuple pourra apprécier le spectacle. Il en est capable, il n'est pas si bête.

Notre association nationale, si nation il y a, a favorisé "l'Achat chez nous", "l'Entraide" entre certains de ses membres; elle a amélioré sa parade et peut-être d'autres choses que nous ne connaissons pas. J'admets tout cela. C'est un grain de sel, quand on sait tout le travail qu'il y a à faire dans le Québec. Certains de ses membres me donnent l'impression de Ligueurs du Sacré-Coeur, mais à but supposément patriotique. Allez-voir. Oh, je m'excuse, il y a aussi "Le Prêt d'Honneur".

Le jour où vous prouverez aux jeunes, non seulement en paroles, qu'il y a là réellement place pour eux et qu'ils pourront travailler au développement du Québec, sous tous ses aspects, ils marcheront. Ils n'attendent que cela, donnez-leur des responsabilités, même si de temps à autre ils font des bêtises. Qui, à date, dans la Société peut se glorifier de n'avoir jamais fait d'erreurs. Je serai la première à marcher et beaucoup d'autres femmes, dans un an ou deux, quand la "nouvelle" St-Jean-Baptiste aura fait ses preuves. Soit dit en passant, tenez-vous tant que cela à avoir des femmes pour discuter de certains problèmes ?

Pour le moment je ne crois pas dans la St-Jean-Baptiste, surtout dans ses chefs actuels, à quelques exceptions près. Le principal bobo est la prédominance de l'intérêt personnel plutôt que celui de la collectivité, même si ces messieurs prétendent le contraire.

Bonne chance, M. Duceppe. Vous êtes un homme sincère, honnête. C'est pourquoi, en dépit de mon scepticisme vis-à-vis de nos "chefs saint-jean-baptistards", je regretterais que vous manquiez votre coup. Vous avez tellement le tour de convaincre les gens que vous réussirez peut-être. Le temps le prouvera.

J'aime mon Québec et les membres qui le composent, mais beaucoup moins son "Elite".

Lise Morel,
Montréal.

Une importante cause de chômage

Monsieur le Rédacteur,

Aujourd'hui je viens proposer à vos lecteurs un petit jeu: le jeu de l'épicerie.

Le jeu de l'épicerie, me direz-vous? Quelle sottise! Nous prenez-vous pour des enfants?

Un instant, s.v.p., je vais m'expliquer.

Pour jouer le jeu de l'épicerie, une seule condition est requise: il faut savoir lire.

La fin de semaine prochaine, lorsque après avoir fait vos emplettes chez votre épicier, vous serez de retour chez vous, vous déposerez tous vos paquets sur votre table de cuisine. Votre jeu de l'épicerie commence alors.

D'un côté mettez tous les produits qui sont fabriqués dans notre Québec et d'un autre côté, ceux qui le sont dans la province d'Ontario.

Vous et votre épouse, vous constaterez la différence entre les deux piles de marchandises.

D'un côté, un petit tas, qui fait pitié, de marchandises du Québec (environ 5 ou 6 produits au maximum) et de l'autre côté, un amoncellement, que dis-je un amoncellement, un déluge de produits de l'Ontario (environ 15 ou 20 produits et peut-être davantage).

Il n'est pas nécessaire d'avoir fait un long cours classique pour voir la différence entre les deux tas.

Vous avez là l'explication du chômage. Ce n'est pas surprenant que nous ayons du chômage au Québec, et mon ami Jean-Guy Labarre a bien raison quand il s'écrie : "Oui, on chôme au Québec".

Pourquoi chôme-t-on au Québec ? Parce que nous n'avons pas assez de manufactures.

Pourquoi n'avons-nous pas de manufactures ?

Parce que presque tout est fabriqué dans l'Ontario. Ottawa et Toronto font très bon ménage ensemble et s'entendent comme larrons en foire et toujours sur le dos du Québec, ce bon mouton que l'on peut tondre si facilement.

Au train où vont les choses, en l'an 2,000, nous ne serons pas plus avancés que nous le sommes en 1964.

Et dire qu'il y a des Québécois qui pensent qu'ils vont changer la face des choses avec des partis politiques : N P D, Crédit Social, Parti Socialiste du Québec, etc.

Il n'y a rien de plus triste à voir que celui qui ne veut pas comprendre ou qui refuse de comprendre.

Quelle est alors la solution au problème du chômage ? Il n'y en a qu'une seule : l'indépendance du Québec.

Avec le Québec libre, nous aurons nos propres manufactures, et nous pourrons alors réduire le chômage ; il n'y a pas d'autres solutions au problème.

Salutations indépendantistes,

Maurice H. Collard
Montréal

P.S. — Quelle est la différence entre un Canadien français et un Anglo-Canadien qui tous deux font des achats ? Le Canadien français tout de suite demande: Combien ? L'Anglo-Canadien, plus renseigné, s'informe d'abord de l'origine du produit et demande ensuite le prix.

M.H.C.

Radio-Canada perd le sens de la mesure

Monsieur le Rédacteur,

Le poste de télévision de Rivière-du-Loup a relayé le 22 février, un film de Radio-Canada, dont certaines séquences étaient pour le moins dégoûtantes.

Si l'on déplore malheureusement que trop de films à proscrire font salles combles dans nos théâtres, le mal, aussi grand soit-il, vise des personnes qui sont à la recherche de ces films si déplorables.

Mais que ces mêmes saletés soient projetées dans toutes nos maisons, où de nombreux enfants sont encore au nombre des téléspectateurs, soit comme gardien ou autrement, il y a lieu de protester avec véhémence, même devant le titre de puritain dont on voudra bien m'affubler.

L'on constate présentement une recrudescence de la délinquance juvénile ; elle n'est qu'une suite logique des idées malsaines prônées par de tels moyens de diffusion, dont nos enfants sont systématiquement bombardés à longueur de soirées.

Certains supposés intellectuels se sont penchés avec sollicitude sur les "nouilles" qu'ils prétendent que nous sommes. Il serait souhaitable qu'ils trouvent le temps d'étudier les effets, sur notre jeunesse, de la propagande dont elle est la malheureuse victime, et ce venant de personnes désireuses de voir la masse de la population participer à leur dégradation intellectuelle et morale.

Avant que tous nos enfants soient contaminés, pourrait-on se demander qui a intérêt à regretter que la belle Hélène n'ait pu nous offrir un bain floconnant, qui a intérêt à fleurir l'adultère, qui a intérêt à multiplier ces scènes de "gunman" que notre jeunesse est rendue à imiter à la perfection, etc.

Quand on est rendu à analyser la valeur des artistes à nous produire, sur la complaisance de certaines petites manies dont ils voudront bien se servir, ou sur la quantité de chair ou de "viande" devrais-je dire qu'ils voudront bien montrer, on a raison de penser que la valeur d'un sujet est égale à la longueur de la barbe qu'il porte, ou de l'étroitesse de la culotte dont il est affublé.

Je plains ceux des artistes honnêtes qui ont à coudoyer ces irresponsables, mais je voudrais espérer que les responsables de la censure garderont pour leurs petits amis les séquences dont j'ai précédemment parlées.

Raymond Mailloux,
député de Charlevoix.

La bonne volonté face à l'efficacité

Monsieur le Rédacteur,

La verdeur de l'angélisme de notre économiste national étonne. Le brave homme en a contre le ministre des Richesses naturelles qui s'attarde à planifier l'électricité. Le ministre, selon M. François-Albert Angers, s'adonne à la perversion des esprits en oeuvrant pour une politique qui tend à l'efficacité. M. Angers démontre une fois de plus qu'il chemine à sens unique. Ses théories économiques s'arrêtent à une phase simpliste et souvent anarchique de l'évolution humaine. D'où une admiration béate pour certaines institutions qu'il qualifie de "populaires et démocratiques".

Quiconque tâte la réalité coopérative découvre un autre univers. Qui dit populaire, dit peuple, qui dit peuple ne dit pas nécessairement coopérative. En droit, nous disons que l'intérêt est la mesure des actions et la sagesse populaire à laquelle M. Angers est si sensible transpose "ce qui est à tout le monde n'est à personne".

Voyons voir. Une coopérative compte 250 membres. Lors de l'unique assemblée annuelle, on comptait 35 présences. Ce nombre inclut les administrateurs, le gérant et quelques employés. Où donc est la démocratie dans ce petit monde d'administrés qui va se donner mandat d'agir par eux et pour eux ?

La multitude des avis dans un monde de technique et de précision risque d'engendrer confusion et faillite. C'est l'éternel conflit de la bonne volonté face à l'efficacité, l'histoire du pot de terre et du pot de fer. S'il y a péché contre l'esprit chez Lévesque, il n'y a pas d'avidité ou de complaisance. Il y a justice et équité. Et si c'est là pécher contre l'esprit, que l'on pèche bon dieu, l'Etat du Québec a besoin de cette sorte de faute.

Il faut mettre de l'ordre dans la boutique et il arrive que certains "chicaneaux" de province n'y comprennent rien. L'intérêt commun de la nation commande alors certaines pressions. Bien sûr que l'on doit revendre plus cher aux récalcitrants puisqu'il est établi que leur résistance est la cause directe d'une duplication d'efforts d'où résulte la cherté de la distribution.

Quant aux épouvantails de l'angérisme, disons qu'il n'y a pas de modalité d'exécution pernicieuse de soi, mais qu'il y a plutôt un esprit corrupteur; or, selon M. Angers, il n'y a chez Lévesque ni péché d'avidité ni péché de complaisance et cela me rassure pleinement.

Pierre-Maurice

Le langage des acteurs à la radio et à la TV

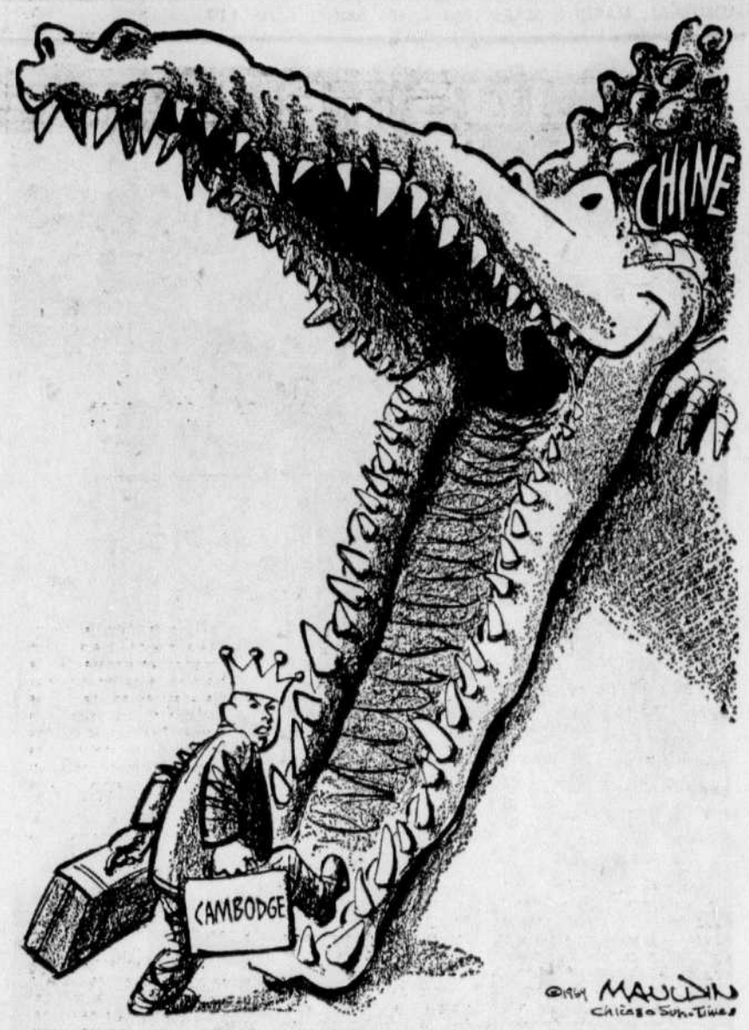
Monsieur le Rédacteur,

C'est à propos du parler joual, nom baroque qui sert de qualificatif au langage erroné du Canadien français, et avec raison.

Mais n'y a-t-il pas d'entraîneurs ? Et les premiers entraîneurs qu'il faut accuser ouvertement sont les producteurs de radio et de télévision. C'est terrible d'obliger les acteurs à user pareil langage. Pourquoi faut-il employer ce langage vulgaire pour interpréter des rôles à la télévision ? S'ils corrigeaient les premiers ces erreurs, ce serait le meilleur exemple à donner à la jeunesse. Autrement il serait vain d'essayer de corriger nos jeunes qui entendent tous les jours à la TV des "toé", puis "moé" et le reste. C'est révoltant.

Le pire de tous les téléromans c'est "Septième Nord", qui passe le dimanche soir à 8 heures, texte de Guy Dufresne. On n'a sûrement aucune félicitation à lui adresser. A-t-on jamais entendu des médecins tenir un pareil langage ? Les maudits, les "merde" tout y passe. Quel manque de tact !

Maman scandalisée.





Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française en 1931

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an : Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Se tenir debout



les propos du timide

PAR ALBERT BRIE

Si je dis aux enfants : "Nous sortons", immédiatement ils courent à l'auto. Pour eux, sortir ce n'est pas autre chose que prendre place dans une voiture et se laisser porter. Une distance leur paraît-elle grande à franchir, ils demandent : "Papa, tu viens nous conduire" ? ... J'ai parfois l'impression que l'utilité de leurs jambes se limite aux jeux du croc-en-jambe ou du saute-mouton. Toutes les autres formes de la locomotion, pour eux, sont du ressort de la mécanique automobile. Ils agissent comme si les jambes étaient les ancêtres de la six ou huit-chevaux familiale.

Les grandes personnes aussi ne sont pas loin de penser la même chose. Faites une expérience. Invitez quelqu'un à la promenade. Fatalement, il vous demandera : "Pour aller où ?" On ne marche que pour aller quelque part où l'on fera quelque chose. Marcher pour marcher commande un effort, et personne ne conçoit l'effort sans récompense, sans salaire. Les propriétés de la promenade à pied ont été à ce point dévaluées que si vous voyez une personne se balader seule sur une route, d'instinct vous en ferez un athlète, un convalescent ou un vagabond.

Aussi, je me demande pourquoi nous avons des jambes avec des pieds qui pendent au bout. Sans doute pour se les croiser dans les salons ou à l'église pendant le sermon. L'inutilisation de plus en plus fréquente et répandue de nos membres inférieurs pourrait faire que dans plusieurs milliers d'années, les humains seront culs-de-jatte, s'il faut en croire la doctrine transformiste. Nos lointains descendants ressembleraient alors à ces urnes étrusques à têtes d'hommes et qui se nomment canopes.

Nous aimons dire que nous vivons au siècle de la vitesse. Grossière erreur ! La vitesse va au crédit de la machine. Soyons consciencieux. C'est le siècle de la paresse qui vient d'éclore. Cela est si vrai, qu'à l'époque des grandes migrations, les peuples les plus énergiques ont été ceux qui pratiquaient le plus le nomadisme. Ils prenaient possession du monde à la force du mollet.

Il reste que jambes, cuisses et pieds servent encore à nous tenir debout, mais de moins en moins. La station verticale est une pose en régression. L'avenir est dans les divans et les chaises pliantes. Plus l'idée de confort fait son chemin plus les fauteuils se font inclinés, allongés, horizontaux. Le confort des fesses s'étend aujourd'hui du talon à l'occiput. Remarquez, dans les autobus ou les wagons, l'angle que forme la jonction du coussin et du dossier est de plus en plus obtus. N'avez-vous pas aussi l'impression que les marchands qui annoncent que leurs fauteuils "épousent la forme des muscles détendus" nous identifient à des mollusques ?

L'école a donc fort à faire pour revaloriser la culture physique. Ce n'est pas en vain que les universités américaines font large la part au dressage du muscle : les Etats-Unis sont le premier pays au monde où le confort fait le plus d'atrophiés musculaires.

Remettons vite à l'honneur le "pedibus cum jambis", le "En avant, marche !" le "Debout ! les morts", autrement c'est la fin des généraux qui meurent debout. Pire encore ! Les thaumaturges passeront pour des tortionnaires s'ils se mêlent de dire: Lève-toi et marche !" ...

Un juge dénonce une façon illégale de reprendre une auto d'un débiteur

Une compagnie de finance reçoit une verte remontrance pour la façon illégale, à laquelle celle-ci avait eu recours dans la reprise de possession d'une automobile vendue à termes. Sans intenter de procédures en revendication, lesquelles auraient permis au débiteur d'effectuer les paiements en retard, tel qu'il avait été prévu par le contrat, la compagnie réclamante exigea le solde d'un billet annexé au contrat de vente et prétendit en être le détenteur régulier.

Le juge Benjamin Robinson, de la Cour supérieure, déclare, en rejetant la poursuite de la Traders Finance Corporation Ltd que le billet qui faisait la base de la poursuite, devenait invalide le jour où la réclamante reprenait possession de l'automobile vendue.

Dans son jugement le juge Robinson relate que le 30 juin 1958, M. Jacques Levert signait un contrat de vente conditionnelle avec Pouliot Automobile Limitée. Cette compagnie céda à la compagnie de finance réclamante ce contrat ainsi que le billet qui n'était que l'accessoire du document de vente.

En possession de ce contrat, la compagnie de finance a illégalement repris l'automobile sans remplir les prescriptions de la loi, ni celles mentionnées au contrat.

Dans les circonstances, affirmait-on en défense, la réclamante n'ayant pas rempli ses propres obligations, ne pouvait pas exiger du défendeur de payer le prix de l'automobile vendue. De plus, la demanderesse ayant opté pour la reprise de possession de l'automobile vendue, ceci constituait une libération pour le défendeur de sa dette envers la réclamante.

Le véhicule acheté de Pouliot Automobile Ltée était une Mercury 1957 pour laquelle on avait payé $3,890, et donné en échange une Dodge 1955, pour laquelle on avait alloué $1,450. Sur signature du contrat M. Levert avait versé $300, laissant un solde $2,140. On y ajoutait une somme de $2,668, pour le financement.

Selon les allégués de la procédure la compagnie demanderesse aurait eu des difficultés à localiser M. Levert, mais on le poursuivit en justice laissant copie de la procédure à son bureau. Le juge souligne cependant qu'on ne prit pas de saisie-revendication et un jour on reprit possession de l'automobile stationnée devant son domicile.

En rejetant la poursuite le juge Robinson s'appuie sur la façon illégale, dont la réclamante a repris possession du véhicule et l'illégalité de la poursuite intentée en vertu du billet qu'il n'accepte pas comme ayant été acquis par un détenteur régulier.

Réduction du prix du sucre

Trois importantes raffineries de sucre de Montréal ont annoncé hier une réduction de 75 cents du prix de gros des 100 livres de sucre. Le nouveau prix du sac de 100 livres de sucre est actuellement de $14.

Il s'agit de la deuxième réduction en l'espace de 15 jours.

Nouveau calendrier des événements

L'Office du tourisme de la ville de Montréal vient de publier à l'adresse du public le calendrier des événements "printemps 1964".

Le calendrier a trait aux événements prévus pour mars, avril et mai, dans le domaine des arts, du théâtre, de la musique, des sports, des variétés, des expositions et des congrès.

Toute personne désireuse d'obtenir un ou des exemplaires de ce nouveau calendrier des événements peut s'adresser à l'Office municipal du tourisme, suite 523, Immeuble Dominion Square.

EAU des CARMES BOYER

à base de plantes médicinales

FACILITE LA DIGESTION L'HIVER AU PREMIER FRISSON

BIEN CHAUD OU DANS UNE INFUSION, ELLE RECONFORTE

Agent général pour le Canada : J.-Alfred Ouimet Inc., Montréal

ILE JESUS

SUITE DE LA PAGE 3

les hommes publics, les autorités et les corps intermédiaires de l'Ile Jésus à faire connaitre leurs points de vue en séances publiques, le juge de la Cour des sessions de la paix a affirmé que, selon les termes mêmes du ministre Laporte, les chefs de file de l'île Jésus doivent exprimer sans partialité ni passion, en toute liberté d'esprit, la nature de leurs problèmes et les moyens qu'ils proposent pour les solutionner.

"Pendant la tenue de l'enquête, nous demandons à nouveau aux hommes publics de l'île, de nous présenter des mémoires sérieux et bien charpentés. C'est à l'aide de ceux-ci que nous pourrons, le plus raisonnablement possible, trouver des solutions adéquates aux problèmes complexes de l'île Jésus.

"J'ajoute, a dit M. Sylvestre, qu'à moins de créer dans le public un climat serein, il sera difficile, pour les auteurs, de préparer des études impartiales qui instruisent et incitent les commissaires à conclure à des solutions valables dans l'intérêt supérieur de l'île Jésus."

Enfin, le président de la Commission d'étude a demandé à la presse en général de s'enquérir auprès des commissaires du bien-fondé des informations ayant trait à cette commission. Il dit qu'elle n'est pas intéressée à poursuivre des polémiques dans les journaux et à perdre ainsi un temps précieux.

Le juge Sylvestre a précisé que ses collègues, Me Charles-N. Dorion et M. Georges Longval, endossent entièrement sa mise au point.



MONTREAL A LA FOIRE DE TOURS, EN FRANCE — Grâce à la courtoisie du comité des "Foires de Tours", en France, la ville de Montréal et l'Expo '67 obtiendront un espace considérable sur l'emplacement de cette foire qui aura lieu en mai prochain et qui sera entièrement consacrée au Canada. C'est pour s'entretenir avec M. Drapeau des détails de cette participation que M. L. Fontaine, commissaire général de cette exposition et M. Grumaud, décorateur chargé de la réalisation de cette foire, étaient de passage à Montréal en fin de semaine. On voit ici le maire de Montréal montrant à M. Fontaine, au centre, et M. Grumeau, des photos de Tours qui avaient été exposées à Place Ville-Marie au cours des mois de novembre et décembre derniers. (photo Armour Landry)

200 institutions représentées à l'Expo-Sciences de Montréal

En reprenant possession du trophée de l'Expo-Sciences montréalaise remporté l'an dernier par les élèves du collège Rigaud, M. Pierre Couillard, président du comité de cette manifestation, a remis au collège une plaque-souvenir.

Le trophée sera de nouveau attribué lors de la prochaine Expo-Sciences qui se tiendra au Chalet de la Montagne les 4 et 5 avril.

L'intérêt des jeunes chercheurs des institutions d'enseignement secondaire de la région montréalaise est sûrement très grand car on estime que plus de 300 étudiants et quelque 200 institutions prendront part à cette exposition.

Le grand prix de l'Expo-Sciences de Montréal est une bourse d'études de $500 accordée par le Gouvernement de la Province de Québec, et la médaille du Lieut.-Gouverneur. Il y aura en plus, dans chacune des quatre catégories de travaux, un premier et un second prix — une bourse d'études de $300 (ou $150 en argent) et une bourse d'études de $200 (ou $100 en argent) — et il y aura deux prix de $100 et trois prix de $50. C'est dire qu'au moins 28 prix principaux peuvent être accordés.

Le trophée de l'Expo-Sciences est accordé à l'école dont la présentation des travaux est jugée la meilleure. La bibliothèque de cette école reçoit l'encyclopédie Grolier en huit volumes "La Science pour tous". Les quatre meilleurs exposants individuels, quelle que soit leur catégorie, représentent l'Expo-Sciences de Montréal à l'Expo-Sciences du Canada qui, cette année, se tiendra également à Montréal.

Karl Stern s'en prend à Berton et Irving Layton

TORONTO, (PC) — Le Dr Karl Stern, psychiatre en chef à l'hôpital St. Mary, de Montréal, a affirmé dimanche, à Toronto, que les écrivains canadiens Pierre Berton et Irving Layton affichent au sujet de la sexualité des "vues pathologiques" qui reflètent une formation puritaine et repressive.

"Le principal inconvénient réside dans le fait que ces personnes-là forment l'opinion publique", a déclaré le psychiatre devant le Centre d'information catholique de Toronto.

M. Layton a récemment déclaré qu'il espérait que sa fille, qui est actuellement âgée de 14 ans, aura au moins six amants avant qu'elle n'atteigne l'âge de 16 ans. Il avait ajouté que les penchants naturels qu'éprouvent les jeunes sont "supprimés par notre société presbytérienne infectée de prêtres".

Quant à M. Berton qui a exprimé ses opinions dans un magazine, il n'a pas directement préconisé des relations prémaritales, mais il avait écrit que si ses enfants donnent libre cours à leurs désirs sexuels, il espérait que ce serait dans un lit, et non sur la banquette d'une automobile.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

lieu d'obéir, elle s'est mise à hurler réveillant ainsi son mari et son fils. Ces deux derniers ont sauté sur l'intrus et l'ont maitrisé jusqu'à l'arrivée de la police. Cette dernière a refusé de divulguer l'identité du suspect, se contentant de préciser qu'il est âgé de 39 ans.

Vol sur la personne

M. Fred Strasser, 6229, rue Mountain Sights, atteignait vers minuit, dimanche, le pas de sa maison quand deux bandits l'ont accosté et lui ont arraché son porte-monnaie contenant $480 et des papiers personnels.

Vol dans un domicile

Deux malfaiteurs ont repoussé vers l'intérieur de son logis Mme Albert Beaulieu, 4360, rue Christophe-Colomb, dimanche soir, après que cette dernière eut répondu à leur coup de sonnerie. Puis ils ont raflé $85 sur une commode et ont filé sans autrement la molester.

ALCOOL

SUITE DE LA PAGE 3

la diffusion de connaissances pratiques sur les premiers soins aux blessés.

En dehors de l'île de Montréal, l'Ambulance Saint-Jean a formé 150 moniteurs. De l'avis du Dr Gingras, cela est manifestement insuffisant, puisque la plupart de ces gens travaillent tout le jour et ne peuvent servir que le soir et au cours des fins de semaine. Il est urgent aussi que le gouvernement crée les services ambulanciers qu'il a récemment décidé de mettre sous l'autorité de la Défense Civile.

MANDAT

SUITE DE LA PAGE 3

lai est une injustice envers ceux qui doivent préparer leur mémoire à la dernière minute et en peu de temps.

Les conseils municipaux de Ste-Rose, de Ste-Dorothée et de Laval-des-Rapides feront parvenir une résolution en ce sens au premier ministre Jean Lesage et au ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte.

Par ailleurs, le président de la Commission d'étude, le juge Armand Sylvestre, a dit que lui et les deux commissaires sont également d'avis que leur mandat est beaucoup trop court. "Je crois bien que l'on demandera une prolongation", a-t-il déclaré.

Il a cependant recommandé à tous les intéressés de présenter quand même un rapport préliminaire afin que la Commission puisse produire le sien pour le 1er mai, et il leur a expliqué qu'ils pourront présenter un mémoire complet par la suite, avant la rédaction du rapport final que la Commission d'étude sur les problèmes intermunicipaux de l'île Jésus présentera au gouvernement, l'automne prochain.

Me LAVOIE

SUITE DE LA PAGE 3

à l'automne 1960, "une même volte-face se produisit".

"J'ajoute qu'il est de mauvaise foi quand il déclare que le mémoire que le Regroupement municipal doit présenter à la Commission est déjà préparé par suite d'études qui se poursuivent depuis un an, du simple fait que les experts qui sont à le préparer n'ont été saisis de la question que la semaine dernière."

M. Lavoie a en outre expliqué que malgré les attaques portées contre le Regroupement municipal, les contribuables se rendent compte que l'idée de réduire le nombre de villes peut être une solution heureuse. "N'avons-nous pas devant les yeux l'exemple néfaste et douloureux de l'île de Montréal ?", a-t-il demandé.

Il a précisé que les membres de cette association rejettent à priori l'idée de gouvernement métropolitain. Les 3 paliers gouvernementaux actuels, fédéral, provincial et municipal, sont amplement suffisants, selon eux. "Notre mémoire sera en ce sens" a dit le maire de Chomedey.

Puis il demande à M. Bourdages pourquoi il affirme être contre les annexions après s'être porté requérant de la charte du Regroupement municipal dont le but évident est une restructuration administrative de l'île Jésus.

"S'il avait voulu se détacher de toute allégeance politique, sa déclaration aurait pu être faite ailleurs qu'à une réunion de la partie adverse . . . ".

Le maire de Chomedey, qui est aussi député libéral à l'Assemblée législative, a enfin dit se rendre compte que le changement des frontières municipales met en jeu beaucoup de "petits intérêts particuliers". C'est pourquoi il ne sera pas surpris que d'autres déclarations du genre de celle qu'a faite M. Bourdages "surviennent en cours de route".

Puis, précisant que son groupe n'a rien à cacher, M. Lavoie a invité la population à une assemblée qui aura lieu ce soir à l'école St-Jean, boulevard de la Concorde, à Pont-Viau.

Avez-vous fait votre part?

fédération DES OEUVRES DE CHARITE CANADIENNES-FRANCAISES

. . . Qu'est le "Plan d'hypothèque combinée Coronation" ?

Le plan d'hypothèque combinée, tel qu'annoncé récemment, offre au propriétaire d'une maison un nouveau moyen d'obtenir l'argent nécessaire à la rénovation de la maison, la consolidation d'une dette ou toute autre fin . . . à un taux modique d'intérêt. Comment ? en combinant votre hypothèque actuelle à un prêt hypothécaire supplémentaire de Coronation. *L'hypothèque combinée est annoncée à 7¼ pour cent. Demeure-t-elle toujours à 7¼ pour cent ?*

. . . Si le taux de votre première hypothèque est de 7 pour cent, ce taux plus celui de Coronation se chiffrent à un intérêt de 7¼ pour cent. S'il est moins de 7 pour cent, le taux d'hypothèque combinée pourrait être moins de 7¼ pour cent. Il s'élèverait à plus si votre hypothèque actuelle se chiffrait à plus du taux normal de 7 pour cent.

Ma première hypothèque est de 6½ pour cent. Puis-je emprunter de l'argent supplémentaire sans autre financement et sans perdre ce taux d'intérêt ?

. . . Pourquoi le perdre ? Coronation vous dit : Si vous possédez une première hypothèque à moins de sept pour cent, gardez-la. Et voilà l'avantage exclusif à notre plan. Coronation vous prêtera la différence entre votre première hypothèque et jusqu'à 83⅓ pour cent de la valeur de votre maison. Vous pouvez rembourser votre emprunt Coronation en 15 ans ou moins et vous profitez alors des avantages du taux moins élevé de votre première hypothèque. Vous pouvez acquitter la portion Coronation à n'importe quel moment, sans avis et sans amende.

Que signifient tous ces avantages ?

. . . Par exemple, si vous possédez une maison de $20,000 et que votre hypothèque se chiffre par $13,333, vous pouvez emprunter de Coronation, jusqu'à $3,333, pour une période allant jusqu'à 15 ans.

C'est une excellente façon d'obtenir l'argent supplémentaire dont j'ai besoin dès maintenant.

. . . C'est bien vrai . . . et ce n'est qu'un des nombreux plans d'hypothèques offerts par Coronation. Vous avez le choix de plusieurs plans qui s'adapteront peut-être mieux à vos besoins. Renseignez-vous à un de nos bureaux ou demandez la brochure gratuite de Coronation.

CORONATION CREDIT CORPORATION LIMITED

8703, avenue Dupuis — Tél. : 735-1371. M. N. H. Chate, gérant

Succursales au Canada

Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Sault-Ste-Marie, Sudbury, London, Hamilton, Toronto, Ottawa, Montréal, Sherbrooke, Québec, Rimouski, Halifax

COMMANDEZ-EN CE SOIR

A LA PHARMACIE

LEDUC

Premières nouvelles d'un triomphe scientifique qui apportera à des millions de femmes soucieuses de leur apparence la joie de retrouver leur beauté.

2nd Début pour Maman

puisqu'elle peut se "remonter le visage" à domicile sans chirurgie

D'Allemagne

La "découverte de Wiesbaden" qui rajeunit les visages.

WIESBADEN, ALLEMAGNE — 28 avril — Depuis qu'on a appris certains détails concernant une découverte des plus secrètes, jalousement gardée, par un groupe restreint mais non moins important de spécialistes de la peau, les femmes de cette partie du monde ont attendu avec impatience l'annonce officielle que la "véritable Fontaine de Jouvence" avait été enfin découverte. Ce n'est pas tout à fait le cas, mais les autorités scientifiques nous font part qu'il existe maintenant une façon de faire absorber à l'épiderme du visage une quantité d'eau minime mais suffisante pour lui permettre de recouvrer cette apparence jeune, fraîche et lisse perdue par l'outrage des ans. Les pattes d'oie autour des yeux, les rides du cou, indices cruels du passage des ans, semblent tout simplement disparaître dès que l'eau s'infiltre sous la peau. Cela ressemble étrangement à un "relèvement de visage" mais sans chirurgie. Bien que ces recherches ne furent pas accomplies dans l'intérêt de l'esthétique, mais dans le seul but d'approfondir les connaissances dermatologiques, il semble que le résultat tangible soit cette nouvelle joie apportée à des millions de femmes malheureuses. Grâce à une entente spéciale avec les novateurs de cette technique qui ralentit le vieillissement de la peau, on a préparé une semi-lotion qui rend l'application à domicile de la "découverte de Wiesbaden" facile, agréable et efficace. Cette préparation s'appelle 2nd DEBUT.

Livraison gratuite

La "Découverte de Wiesbaden" (Allemagne de l'Ouest), maintenant arrivée au pays vous est offerte, si vous désirez vraiment que l'on se retourne pour vous admirer. De nouveau vous serez ravie de recevoir les compliments dont on vous comblait lors de vos **premiers** débuts. Il semblera que votre visage ait été "remonté" et qu'il a acquis une douceur plus fraîche, cet éclat de la jeunesse qui redonnera une pureté nouvelle à la beauté naturelle de vos traits. Des revues médicales et scientifiques ont rendu hommage à ce précieux travail scientifique (accompli à Wiesbaden) qui vous apporte maintenant un véritable second début accompagné de tout le ravissement d'être de nouveau admirée — de voir tous les regards braqués sur vous.



Comment 2nd Début "remonte" le visage

L'ingrédient actif qui permet à 2nd DEBUT de redonner une peau plus jeune à votre visage en si peu de temps est un élément, jusqu'alors inconnu, de l'épiderme humain. Nos hommes de science l'ont appelé CEF 600. Placé sur le visage, cet ingrédient naturel pénètre immédiatement l'épiderme et y apporte des millions de particules d'eau pure que la peau a perdues à mesure qu'elle vieillissait. Cette eau s'infiltre sous les plis et les rides et, en s'y accumulant, elle repousse vers l'extérieur ces sillons indésirables. Progressivement, le visage "se relève". Le visage et le cou reprennent leur apparence jeune. Le résultat est véritablement renversant, même pour celle qui l'emploi. Cet ingrédient (CEF 600), extrait de cellules vivantes, est préparé en une solution lisse et agréable à utiliser qui n'est ni crème ni lotion. On doit l'employer tous les soirs et le jour, sous le maquillage, de sorte que 24 heures par jour elle imprègne votre épiderme en vue de vous préparer pour votre 2e DEBUT.

Nous n'en avons qu'une quantité restreinte

En raison du soin apporté et de la lenteur du procédé d'extraction du CEF 600, il n'y a actuellement qu'une quantité limitée de 2nd DEBUT. Vous pouvez vous le procurer, avec garantie de remboursement, à votre pharmacie Leduc. La grosse bouteille de 4 onces de 2nd DEBUT coûte $3.75.

Mais, de façon que toute femme ayant besoin de 2nd DEBUT n'ait pas à s'en priver, les pharmacies Leduc en offrent aussi des fioles médicales d'une once (provision suffisante pour 2 semaines) à $1.25.



GROS FLACON DE 4 ON. 3.75 — FIOLE MEDICALE DE 1 ON. 1.25 (suffisant pour 2 semaines)

Rajeunit l'épiderme trop exposé au soleil en effaçant les rides.

Le soleil tropical est impitoyable quand il a soif pour l'eau de la peau humaine. Sans cesse il s'attaque à la jeunesse de la femme. C'est le "gros méchant" qui fait perdre aux adoratrices du soleil la douceur de leur épiderme bien avant le temps. Aujourd'hui, la science a vaincu l'ennemi de la fraîcheur et de la jeunesse. 2nd Début doté de CEF 600 est un produit scientifique. Aucun autre ne peut remplacer 2nd Début. En restituant de l'eau à l'épiderme, cette eau rétablit l'équilibre de façon continue. Bientôt l'épiderme recouvre sa jeunesse aussi longtemps que 2nd Début est employé régulièrement.

LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC

LIVRAISON GRATUITE JOUR ET SOIR — TEL. VI. 2-7811 ou téléphoner à la pharmacie Leduc de votre voisinage

• 3440 St-Denis	VI. 2-7811	• 282 ouest, St-Viateur	CR. 1-4644	• 751 est, Mont-Royal	LA. 2-3159
• 7701 St-Denis	272-1184	• 307 Prince-Arthur	VI. 2-3431	• 1100 est, Ontario	LA. 1-1112
• 1416 Bleury	AV. 8-3196	• 5101 av. Verdun	766-2361	• 3641 est, Ontario	LA. 6-3759
• 1635 est, Bélanger	RA. 9-2805	• 4100 Wellington	PO. 9-4535	• 1901 ouest, Ste-Catherine	WE. 3-4221
• 1451 est, Laurier	525-2505	• 2901 Masson	RA. 2-4605	• Hôtel Reine Elizabeth	UN. 1-6042
• 2002 Maplewood	RE. 8-4791	• 3201 est, Ste-Catherine	LA. 6-2837		

• CENTRE D'ACHATS ST-MARTIN, MU. 1-3894 • ST-LAURENT — 961 BOUL. DECARIE, 747-2441

LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC LEDUC



vous aussi, vous pouvez profiter des tarifs rouge, blanc et bleu

Ils voyagent par le CN, parce que les jours Rouges sont de retour!

Ils voyagent par le CN, parce que les tarifs-aubaine des jours Rouges sont sensationnels. Demandez dès aujourd'hui le calendrier Rouge, Blanc et Bleu du CN.

Ils voyagent par le CN, parce que, jusqu'au 1er juin, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et samedis sont presque tous jours Rouges.

Ils voyagent par le CN, parce qu'ils épargnent davantage lorsque deux personnes ou plus partagent la même place en voiture-lits. Les occupants des voitures-lits ont droit à des repas gratuits en territoire Rouge, Blanc et Bleu. Toutes les places des voitures-coach du Super Continental et de l'Océan Limité sont réservées, sans frais supplémentaires.

Ils voyagent par le CN, parce que, dans le train, on peut se dégourdir les jambes, manger, se rafraîchir et bien dormir. En somme, des voyages reposants, agréables!

Ils voyagent par le CN, parce qu'ils veulent profiter des tarifs économiques. Voici quelques prix de billets simples en voiture-coach, les jours Rouges:

de montréal à:
ottawa $2.70
winnipeg $22.00
vancouver $43.00
gaspé $12.00
halifax $14.00

CN

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
2590	Abitibi	13¼	13	13¼
425	Abitibi pr	24¾	24¾	24¾
855	Algoma	37¾	37¾	37¾
1630	Alumin	31¼	31	31¼
—	Alu 4¼ pr	42½	42½	—
—	Alu 1 Pr	46¾	46¾	—
320	Alu 2 Pr	47¼	47¼	47¼
—	A Cdn Pr	51½	51½	—
—	AT 4¼ pr	45	45	—
—	AnT 265 Pr	52½	52½	—
—	AnT 290 Pr	53½	53½	—
350	Argus	13¼	13¼	13¼
—	A 2.50 Pr	50¼	50¼	—
—	Ag 2.70 pr	52¾	52¾	—
10500	ArgC Pr	10	9¾	10
275	Asbestos	20½	20½	20½
350	Atl Sug	18¾	18¾	18¾
—	Bail 5¾ pr	25	25	—
495	Bp CN	79	79	79
350	Bq Imp	60½	60¼	60½
900	Bq Mont	61¾	61¾	61¾
150	Bq N-E.	68	68	68
—	Bq P'C	34¾	34¾	—
755	Bq Roy	72	71¾	71¾
25	Bq T-D	61¾	61¾	61¾
+	Bath Pow	17¼	17¼	—
—	Bath P 'A'	51½	51½	—
5860	Bell Phone	53¼	52¾	53
—	Bow 5	31¾	31¾	—
25	Bow 5½ Pr	54	54	54
700	Bow Paper	6¼	6¼	6¼
370	Brazil	215	205	205
920	BA Oil	29¾	29¾	29¾
1250	BC Forest	25¾	25½	25¾
100	BC Power	43	43	43
—	BC Phone	56¼	56¼	—
—	Brockvl Pr	7½	7½	—
	Brown	14	14	—
—	Bruck "A"	26	26	—
200	Bruck "B"	11	11	11
—	Build Prd	27¼	27¼	—
—	Bulolo	5	5	—
1000	Cal Pow	21¾	21¾	21¾
105	Can Cem	40¾	40¾	40¾
40	C Cem Pr	27½	27½	27½
—	CD Sug	23	23	—
225	CI Fndry	27¾	27¾	27¾
50	Can Malt	20¾	21¾	20¾
—	C Safe R	96¾	96¾	—
—	C S L	39¼	39¼	—
200	C S L Pr	13¼	13¼	13¼
675	C Aviat	9½	9½	9½
2650	C Brew	9¾	9¾	9¾
100	C Brew A	49¾	49¾	49¾
—	C Brew h	53¾	53¾	—
—	CBr Alum	9¼	9¼	—
200	C Chem w	665	660	660
—	C Conv B	5	5	—
100	C Fndtn	450	450	450
—	C Hydroe	16	16	—
840	C I L	18½	18¼	18½
—	CI Pow	17¾	17¾	—
—	CI Pow Pr	41¼	41¾	—
—	C Marconi	435	435	—
—	Cdn P&P	11	12¾	—
406	CPR	37½	37	37½
100	C Pet p	12¾	12¾	12¾
100	C Refract	16¾	16¾	16¾
25	C Vickers	18	18	18
25	Can Vinyl	7¼	7¼	7¼
500	CDel Rio	750	750	750
2525	Chemcell	14¼	14¼	14¼
50	Chem 1.75p	37	37	37
—	Chrysler	46½	46½	—
—	Conbuilt	6	6	—
100	Col Cell	11¼	11¼	11¼
1100	Cons MS	31¾	31¾	31¾
275	Cons Paper	40	39¾	40
670	Cons Text	11¼	11¼	11¼
150	Consol Glass	10½	10½	10½
—	Corby A	20	20	—
100	Corn Crdt	6	6	6
—	Crain RL	13½	13½	—
—	Cr. Foncier	80	80	—
—	Cr Zell A	28	28	—
200	Crush Int	8¾	8¾	8¾
—	Denison	14½	14¼	—
2050	Dist Seag	51¼	51¼	51¼
—	Dome Pete	15	15	—
1175	D Bridge	18¾	18¾	18¾
25	D Coal p	14	14	14
—	D Corset	28½	28	—
135	Du Fasco	71¼	71	71¼
570	D Glass	17¾	17¾	17¾
100	D Glass p	19¼	19¼	18¼
—	D Lime	5½	5½	—
—	Dosco	15¾	15	—
300	D Stores	17	17	17
2800	D Tar	18¾	18¼	18¾
—	D Tar p	22½	22½	—
25	D Text	23½	23½	23½
75	Dragonne	27¾	27¼	27¾
550	Dist Pont	42¼	42¼	42½
	Du Pont p	82¾	82¾	—
100	Dupuis A	13¾	13¾	13¾
—	Enamel A	7	7	—
325	Falcon	64¼	64¼	64¼
435	Fa mPlay	19	19	19
—	Fleetwood	21	21	—
250	Fraser	28¼	28¼	28¼
300	Fr Pete Pr	340	340	340
—	Frosst "A"	17¾	17¾	—
50	Ge Dynam	33	33	33
—	GMC	85¾	85¾	—
—	GS Wares	12¾	12¾	—
—	GR BRCI	12	12	—
—	GR BRCI Pr	46¾	46¾	—
1230	GL Paper	23¼	23¼	23¼
—	Hdy Ady	10¾	10¾	—
—	Hardee	1.35	1.35	—
1000	Hawk Sidd	6	5¾	5¾
850	Hollinger	29¼	29¼	29¼
—	Holt Ren	24½	24½	—
5000	Home O 'A'	12¾	12¾	12½
—	Home O "B"	14½	14½	14½
200	Horne Pf	285	285	285
50	H Smith Pr	44	44	44
115	Hud Bay M	63¾	63	63¾
150	Hud Bay	15½	15½	15½
500	Husky O	6¾	6¾	6¾
2275	Imp Oil	43¾	43¼	43¾
405	Imp Tob	12¾	12¾	12¾
395	I Tob Pr	6¼	6¼	6¼
2500	Ind Accep	23¾	23¾	23¾
—	I Ac 4.50	96½	96½	—
—	Inland C Pr	17	17	—
300	Inlnd Q Pr	19¾	19¾	19¾
400	Int Nickel	77½	77¾	77¼
300	Int Pap	33¾	33¾	33¾
60	Int Util	24	24	24
—	Int Util Pr	41¾	41¾	41¾
1115	Interpr PL	82½	82¾	82½
—	Iro Gl Pr	9¼	9¼	—
—	Jamaica PS	10½	10½	—
—	Jamaica Pr	106	106	—
700	Labatt	18¾	18¾	18¾
665	Laur F	15¼	15	15¼
—	Laur F 2.00	38	38	—
—	Laur F w	3.15	3.15	—
—	Lewis	17¼	17¼	—
—	Loblaw A	7	7	—
1450	Lob "B"	7¾	7¾	7¾
100	Loeb M	23¾	23¾	23¾
—	MacL A	22¾	22¾	—
50	MacL B	25	25	25
750	MacM-Pow	27¼	27	27¼
—	Mak Elec	20	20	—
—	Mail CCP	20	19½	—
—	Mail CPr	93	93	—
9350	Marit drta	31	30	30
1380	Mar Tel	19½	19¼	19¾
8370	Mass F	19½	18¾	19½
—	Mas F 5½	104½	104½	104½
100	Met Stor	8¾	8¾	8¾
380	Miron 6%	12¾	12¾	12¾
—	MitcR B	250	250	—
135	Molson A	29	29	29
26	Molson B	30¾	30¾	30¾
10	Mtl Loco	13¾	13¾	13¾
—	Mtl Tru	100	100	—
10	Moore Corp	53¼	53	53
350	Morse A	12¼	12¼	12¼
—	Morse B	6¾	6¾	—
325	NFLD Light	10¾	10¾	10¾
1340	Noranda	42¾	42	42½
714	N S Light	25¾	25¾	25¾
455	Ogilvie	15¾	15½	15¾
20	Ogilvie Pr	39½	39¾	39¾
25	Ont Steel	28	28	28
1065	Pac Pete	11¼	11¼	11¼
2050	Page-Hers	25¾	25½	25½
—	Penmans	29½	29½	—
—	Penmans P	112	112	—
—	Placer	29½	29½	—
1300	Power Corp	10¾	10¾	10¾
155	Price Br	40¾	40½	40¾
—	Price P	89	89	—
25	QN Gas	7½	7½	7½
—	QNG Pr	103½	103	—
—	Que Phone	47¾	47½	—
50	Que PH 61	21¼	21¼	21¼
—	Reed Paper	8¾	8¾	—
—	Reitman's	11¾	11¾	—
—	Reitm 'A'	9½	9½	—
100	Rio Algom	12½	12½	12½
265	Rockwell	45½	45½	45½
800	Rolland 'A'	9¾	9¾	9¾
—	Rolland 'B'	10	10	—
375	Rolland Pr	92	92	92
100	Rothmans	11½	11½	11½
—	St-L Cm 'A'	18	17½	—
—	St-L Crp	21¾	21¾	—
—	St-L Crp A	101½	101½	—
800	Salada F	11	10¾	10¾
500	Scott LaS	8	8	8
—	Shaw Ind.	5	5	—
1800	Shell C	16¼	16¼	16¼
100	Shell I p	26¾	26¾	26¼
5	Sherw	32	32	32
—	SherW Pr	133	133	—
—	Shop Sav	12½	12½	—
400	Sicard	8¾	8¾	8¾
460	Simpsons	40½	40	40¼
100	Southam	27¾	27¾	27¾
100	SS Steel	12	12	12
3590	Steel Can	23	22¾	22¾
35	Steinbg 'A'	26¾	26¾	26¾
—	Texaco Can	52¾	52¾	—
1040	T Fin A	12¾	12¾	12¾
—	T Fin B	11½	11½	—
1275	Tr-C Corp	10¾	10¾	10¾
165	Tr-C Pf.	35	35	35
350	Tr Mt PL	15¾	15¾	15¾
—	Triad Oil	245	240	—
—	Union Oil	12½	12½	—
100	Vendomatic	350	350	350
—	Viau	12¼	12¼	—
3930	Walt GW	31¾	31	31½
600	WCoast Tr	16½	16¾	16½
400	Weston A	16¼	16	16¼
200	Weston B	18½	18½	18½
2010	Zeller's	39	38¾	39
—	Zeller's Pr	49½	49½	—

Bourse canadienne

—	Alpha	100	100	—
—	Alpha A	170	170	—
1500	Alscope	46	46	46
—	Alsof	15	14	—
2800	Allied T	135	130	135
1500	AM B B	4½	4	4
—	Ameran	10	10	—
2400	A A Mol	190	181	187
—	Ang C P	38½	36½	—
2000	Anthonian	6½	6½	6½
—	Arno	5½	5½	—
—	Atlas T	140	140	—
1000	Augustus	29	29	29
—	Baker T	8	8	—
—	Bateman	8½	8½	—
—	Beld C pr	$ 12½	12½	—
100	Black Ha	90	90	90
1500	Black River	14½	14	14
300	Blue Bon	315	315	315
—	Blue B w	345	345	—
—	Bluewater	26	24	—
3000	Bornite	8½	8½	8½
5000	Bruneau	25	25	25
—	Brunswick	715	715	—
3500	Burnt Hill	30	30	30
—	Calumet	3½	3½	—
—	Camflo	125	124	—
—	Camp Chib	425	425	—
—	C Arena	200	200	—
—	C Collieri	$ 11¼	11¼	—
—	C Delhi	615	615	—
—	C dredge	265	265	—
—	C Interurb	360	360	—
—	C SecUnd	110	110	—
—	Cantexas	160	160	—
—	Carbec	7	7	—
—	Cartier-Que	6½	6½	—
—	Casavant	400	485	—
—	Cassiar	10½	10½	—
—	Catelli A	$ 34	34	—
25000	Cent Man	16	14	14½
2500	Chemalloy	65	64	65
—	Cessland	140	140	—
—	Chib Coppe	10	10	—
4000	Chipman L	6	6	6
1000	Cleveland	4½	4½	4½
—	Com O&G	45	40	—
200	Commod	450	445	450
—	Commo w	140	140	—
1000	Consmag	4	4	4
500	C Canorama	65	63	63
—	C Dv Sc A	145	145	—
—	C Morador	32	30	—
—	C Persh	7½	7½	—
—	CQ Yell	4½	4½	—
—	Copstream	14	12	—
200	Couvrite A	15	15	15
300	Delta Elct	260	255	260
—	Denault A	$ 20	20	—
—	Dolsan	5½	5½	—
—	Dome	$ 28	28	—
—	Dom Exp	14	13½	—
800	Dm Lease	16	16	16
175	D Oilcloth	$ 30	30	30
100	Drum Wid	$ 9¾	9¾	9¾
500	Dumagami	95	95	95
4000	Dumont	25	23	25
3100	Hastings	128	128	128
—	Hbbard A	$ 26½	26½	—
—	Inland Ch	325	325	—
—	Inspirit w	170	170	—
—	Int Atlas	120	120	—
—	Int Ceram	6½	6½	—
11500	Int Dredg	14	13½	14
—	In Found	$ 50½	50½	—
—	In FS P	$ 32½	32½	—
—	Israel Oil	5	5	—
—	Jockey	355	350	—
2200	Jubilee	305	295	295
1000	K Desmond	39	39	39
—	Kenta Av	5¼	5¼	—
—	Kiena	395	395	—
5600	Kodiac Pet	200	185	190
—	Kontiki	5	5	—
—	East Sull	275	275	—
2000	East Vent	62	62	62
—	Emp Oil	4½	4	—
9300	Equity Ex	16	14	15
16500	Fab Met	14½	14	14
—	Fabi	$ 7¼	7¼	—
100800	Fano	14	12	13
—	Fiscal	$ 9	9	—
—	Flint Rock	25	25	—
—	Fontana	4½	4½	—
—	FT Reliance	20	20	—
1000	Fox Lake	20½	20½	20½
—	Frigistors	75	75	—
—	Fundy	6	6	—
12000	Futurity	13	13	13
5000	Chrislav	36	37	38
1000	G Autotro	375	375	375
—	Glen Lake	105	100	—
—	Gold Age	12	12	—
—	Grissel	160	155	—
—	Gui-Por Ur	10½	10½	—
—	Lab Accept	8¾	8¾	—
—	Laduboro	85	85	—
—	Lait Leclerc	7¼	7¼	—
—	Lambt A	$ 18	18	—
200	Lamont A	10	10	10
300	Lingaside	4	4	4
—	Lithium	8	5½	—
—	Lowney	$ 22	22	—
500	Malartic HY	39	39	39
6125	Massval	29	25	28
500	Matachewan	25	25	25
3100	McAdam	68	66	67
—	McIntyre	$ 53	53	—
1000	McKinney	15½	13½	15½
—	Melchers	$ 7	7	—
—	Id pr	$ 5¼	5¼	—
78200	Merc Ch	16	12	12½
1100	Merrill	75	70	70
—	Mid-Chib	35	30	—
3200	Midepsa	210	210	210
5500	Mistango	17½	16½	17½
—	Molyb	35	35	—
4000	Monpre	9	9	9
6700	MtlPlesat	120	115	119
—	MR Rice	$ 12½	12½	—
—	Mussets	$ 10½	10½	—
1900	NAut Vend	160	160	160
8000	Native Min	14	13½	13½
—	N Formaque	4½	4	—
2000	N Imperial	64	64	64
—	Newrich	35	33	—
4500	NW Amulet	7	6½	7
—	Nocana	7	6½	—
—	Norac Fin	$ 11½	11½	—
—	Normetal	350	350	—
—	NA Rare M	21	21	—
—	Nova Mines	29	28	—
3600	NorthEx	205	201	205
1500	NW Canalak	20	20	20
1100	Opem Ex	13½	12	12
—	Opemisk	895	895	—
—	Orchan	425	425	—
—	PA Inv	400	400	—
—	Paton	$ 12½	12½	—
3500	Pat Silver	10	10	10
2200	—Paudash	8	7½	8
400	Peace Riv	400	375	400
—	Peso Silv	168	168	—
—	Phoenix O	43	45	—
—	Pitt Gold	4½	4½	—
25000	Porcupine	7½	7½	7½
—	PC 1 Pr	$ 49	49	—
—	Pc 2 Pr	$ 12	12	—
—	Provo G	180	180	—
—	Que Chib	18½	18½	—
—	QCobalt	2 35	2 20	—
—	QInd M	49	49	—
300	Que Lith	230	230	230
1000	Que Smelt	16½	16½	16½
—	Que PH 30	$19¾	19¾	—
—	Que PH 31	$19¾	19¾	—
—	RM Bear 'A'	16¾	16½	—
2000	Red Dvest	4	4	—
—	Renold	$16	16	—
—	Ruby Foo	220	220	—
—	Ruby F W	20	13	—
1900	St-L Colum	231	225	228
—	St-L D Lds	75	75	—
1000	Silver Reg	20	20	20
2200	Silver Sum	22	20	22
8000	Silver T	11½	10½	11
200	Sobey's	$ 14½	14½	14½
3600	S Dufault	9	9	9
—	Spartan Air	43	43	—
—	Spartan w	5	5	—
6750	Stairs Ex	105	96	100
—	Std Gold	7	7	—
—	Sullivan	168	168	—
200	Superpak	440	440	440
—	Surlaga	82	80	—
5500	Tache	11	11	11
400	Talisman	80	80	80
4000	Tazin	9½	9	9½
—	Tib Expl	5½	5½	—
—	Titan	5	4	—
23300	Trsterre	170	157	168
—	Tor Lon	240	238	—
—	Tr Asbestos	270	256	—
55	U Corp B	30½	30½	30½
7000	Un Obalski	50	50	50
—	U Towns El	14¾	14¾	—
—	Val-Mar	3½	3½	—
—	Van Hout	80	70	—
1000	Vanguard	6	6	6
—	Vauze	315	315	—
—	Viola	330	330	—
—	Virginia	2	2	2
200	Wabasso	17½	17½	17½
—	Weedon	3½	3½	—
4500	Westburne	102	100	102
1000	W Helium	25	25	25
3000	Westville	4	4	4
200	York Spec	6¾	6¾	6¾

cours des obligations

Source: Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA

	Achat	Vente
3½ 15 déc.	1964	99	99¼
3¾ 1er sept.	1965	99	99¼
4½ 15 déc.	1966	99¾	100¼
2¾ 1er juin	1968	92¾	93¾
4¼ 1er juillet	1969	102½	103½
4¼ 1er sept.	1972	94½	95½
5½ 1oct.	1975	102	102½
3¾ 1er juin	1976	82	83
4¼ 1er sept.	1963	91	91½
3 Perpétuels		67	69
CNR 3½ 15 déc.	1964	102½	103¼
CNR 4½ 1er av	1967	99	100
CNR 5¾ 1er an.	1983	104½	105¾
CNR 4 1er févr.	1981	85¾	86
CNR 5 1er août	1987	95½	96¼

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mu F 5½	1986	99	101
BC Electric 5¼	1968	93	95
BC Electric 3¾	1969	92½	94½
BC Electric 3¼	1967	94	96
BC Electric 5¼	1972	100	102
BC Po 5 15 sept.	1982	92¾	93¾
Manit 5¾ 15 jan.	1981	100½	101¾
NB 3½ 15 sept	1952	97	98
NB 5¼ 15 déc.	1986	94½	95½
Newfnd 6, 1er fv.	1982	100	102
N Sc 5¼ 1 sept.	1982	96	100
N Sc 3¼ 15 juin	1965	97¼	98½
Ont. 3, 15 avril	1965	97½	98¼
Ont Hy 5¼ nov.	1983	98½	98
Ont Hyd. 4 mars	1990	93	99
Ont 5¼ 1 oct.	1983	97	98¼
Que 4¾ juin	1977	92	93
Que 5¼ août	1985	94	95
Que 5½ juin	1980	97½	98¼
Que 6 août	1972	103	104
Que 5¾ fév.	1986	99½	100½
Que 8 août	1982	102	103
Q Hyd 3½ mars	1975	84	86
Q Hyd 5½ nov.	1965	97½	98½
Sask 5½ nov.	1985	95	100
Shaw WP 3½	1970	90	92
Shaw WP 4¾	1976	90	93
Shaw WP 5½	1972	99	100

MUNICIPALITES

Mtl 3. 1er nov.	1973	82¼	84½
Mtl 5½ 1er déc.	1981	95	97
T. Mel. 5½ 1	1968	98	99
Ott. 5½ 4 juil	1980	100	102
Van 6, 15 juin	1980	100	102

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi P &	1966	107½	108½
Brazilian T. 4½	1971	70	74
Can Delhi 5½	1973	97	99
Cdn Petrofina 4	1972	87	89
Cdn Utilities 5¾	1968	93	—
Grynd Lines 5½	1978	168	—
Home Oil 5¾	1971	100	—
Inla Cement 4½	1976	91	—
Inland N Gs 4½	1977	96	98
Lobiaw 4¼	1976	115	—
Pac Pete 5	1977	106	109
Simpson's 5	1976	139	—
Simpson's 5½	1979	110	112½
TCP 5	1988	140	143
TCP In Not 5½	1987	232	—
Triad Ill 4¾	1971	91	93
Utd Town E 6	1961	109	—
Westcoast 5½	1988	105	107

INDUSTRIES

Alb. Gas Th 5¼	1981	95½	97¼
Abit P F 6¼	1977	103	105
Algoma Steel 5¼	1973	97	98½
Alum of Can 4¼	1973	94½	95
BA Oil 5½	1977	96½	98
C.B. Alum 5¾	1980	99½	100½
Cdn Brew 5	1983	94½	95½
Cdn Brew 5½	1986	98½	100
Can. Chem. 5½	1971	99	100
Can Cement 5¼	1976	97½	98¼
C I L 5¾	1977	100½	101¾
C P R 3¾	1972	88½	89½
C P R	1983	93½	94½
Crédit Fonc 5½	1974	97½	99½
Dom Tar 5¼	1978	96½	98
Dom Stores 5½	1976	98	99¼
Dom Textile 4	1966	97	98
GM Accept 4¾	1969	96½	97½
Imperial Oil 3	1969	91	93
Indus Accept 5¾	1962	100	101
Loblaw Groc 6	1977	101	103
Massey Ferg 4½	1976	94	95
Reynolds Al 5¾	1976	99½	100½
Shell Oil 4¼	1976	90½	92
Shell Oil 5¼	1978	100	102
St Law Corp 5	1978	94	95
Simpson's 4¾	1978	99	99
Steinberg 5¼	1972	98	98
T. P. 5.85	1987	100	102
Traders Fin 5¾	1974	99½	100½
Weston Geo 4¾	1971	96	97

SERVICES PUBLICS

Anglo Telegh 6	1963	101	—
Avalon Tel 3½	1966	93	—
Bell Teleph 3¾	1979	83½	84½
Bell Teleph 5½	1984	99	100
Bowat Pow 3¾	1980	83	—
Bell Teleph 6¼	1978	103	106½

IMMEUBLES

Brant Cr Real 5	1978	94	—
Eaton's Real 3½	1968	93	94
Eaton's Real 5	1978	94	96
Lob Leased P	1988	98½	100
Steinberg Pro 6	1982	100	—

Opportunité de carrière dans le

GÉNIE INDUSTRIEL

Cette situation attrayante offrira de stimulantes possibilités d'avancement à un jeune et énergique ingenieur qui désire une situation permanente et d'avenir, dans l'industrie.

Les responsabilités du titulaire de ce poste comprendront le développement et l'installation de systèmes et méthodes dans les domaines suivants: contrôle de la fabrication, prix de revient standards, gestion du matériel, agencement général des ateliers, et autres aspects de la gestion de manufactures.

Il est essentiel que tout postulant ait de l'expérience dans l'application de standards de rendement prédéterminés, et il est préférable qu'il ait subi un entrainement aux techniques de "Methods-Time-Measurement".

Le postulant choisi sera de préférence un ingénieur diplômé, mais l'équivalent du point de vue antécédents, avec au moins cinq ans d'expérience pratique, sera également considéré.

Le salaire sera fixé suivant les antécédents et l'expérience du candidat choisi.

C'est à titre confidentiel, suivant l'éthique professionnelle, que nous recevrons les candidatures à ce poste. Le curriculum vitae de tous les postulants devra faire état des renseignements personnels usuels, ainsi que des antécédents à la fois sur le plan académique et sur celui de l'expérience des affaires.

Les offres de services devront porter l'indication: "Ingénieur industriel", et être adressées à:

PRICE WATERHOUSE & CIE

Edifice Canada Cement, Square Phillips, Montréal 2.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER DU CANADA



HOWARD C. LEE — JOHN ORR

M. E.B. Hinman, président de la Compagnie Internationale de Papier du Canada, annonce la nomination de M. Howard C. Lee au poste de directeur du service des achats, en date du 1er mars. M. Lee est entré au service de la CIP en 1928 après avoir terminé ses études à l'université Northeastern. Il est directeur suppléant du service des achats depuis avril 1962. Il succède à M. John Orr, directeur du service des achats depuis 1934, qui restera au service de la compagnie comme aviseur. Bien connu dans l'industrie, M. Orr est à l'emploi de la CIP depuis avril 1925.

Les cours continuent de progresser

MONTREAL — Les cours se maintenaient légèrement en hausse sur les deux Echanges de Montréal, à l'approche de la fermeture.

Les industrielles et les papeteries continuaient de progresser tandis que les indices des services publics et des banques fléchissaient.

Parmi quelques gagnants, Labatt se haussa de ½, CIL de 1¼ à 18½, Great Lakes Paper, Noranda, Chemcell et Page-Hersey progressèrent de ¼ chacun.

Du côté perdant, Bell Telephone, à la suite de l'annonce du prix des nouveaux droits offerts, déclina de 1¼ à 52¾. Les banques de Montréal et de Commerce était en baisse de ¼ chacune.

Les pétrolières et les métallurgiques étaient mixtes; les changements variaient de ⅛ à ⅜ de point.

A la Bourse Canadienne, Peace River Mines recula de 35 cents à 4.00, Stairs Exploration de 4 cents à 1.00 tandis que Pudash s'éleva de ½ cent.

Les indices à 2 heures : industrielles, +0.7 à 135.8; services publics, —0.7 à 122.5; les banques, —0.5 à 119.7; le combiné +0.4 à 131.9; sous-groupe et papeteries, +0.9 à 121.4.

* * *

TORONTO — Parmi une activité modérée, tous les secteurs du marché marquaient des gains au milieu de l'après-midi.

Les industrielles étaient mixtes à plus élevées à l'exception des banques qui fléchissaient un peu.

Parmi les gains les plus intéressants, Interprovincial Pipe Line s'accrut de 1 à 82¼, Seagrams gagna ¾, Du Pont et Massey-Ferguson ½ chacun.

Du côté perdant, Bell Tel. perdit 1¼ à 52¼, Can. Cement 1¼ à 40¾, les banques Royale et Toronto-Dominion déclinèrent de ⅜ chacune.

Chez les métaux usuels, Geco Mines gagna ½ et Brunswick Mining & Smelting, parmi les

CAHIER No 3 / PAGES 23 - 34 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / BANDES DESSINEES

MONTREAL, MARDI 3 MARS 1964 — 80e ANNEE — No 119

VU DE WASHINGTON

Les dettes de Moscou envers l'ONU agacent Lyndon Johnson

par M. P. DEAN

(exclusif à LA PRESSE)

Officieusement, les Américains et les Russes se sont mis d'accord pour remettre la session de l'Assemblée générale de l'ONU jusqu'après les élections américaines, qui se tiendront en novembre. Une majorité d'autres nations sont d'accord.

Et maintenant, tout le monde souhaite ardemment que la crise de Chypre ne provoque une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, car les Etats-Unis se verraient alors forcés de demander que les Russes soient privés de leur droit de vote pour non-paiement de leurs contributions. Or personne ne souhaite un incident de ce genre avant les élections présidentielles et c'est pour cette raison que la session régulière de l'Assemblée générale va être retardée de septembre à novembre.

Les Américains cherchent un compromis qui leur permettrait de régler leur différend avec les Russes au sujet des finances, sans avoir à invoquer l'article 19 de la Charte, qui prive du droit de vote à l'Assemblée générale tout pays en retard de deux années dans ses contributions. Les Etats-Unis voudraient que l'URSS verse un montant suffisant pour se mettre en règle et lui promettent, en échange, que dorénavant on ne lui demandera plus de payer pour des opérations qu'elle désapprouve.

Ce que proposent les Américains est une atteinte au seul vrai pouvoir de l'Assemblée générale. Sur toutes les questions, l'Assemblée ne peut faire que des recommandations, excepté dans le domaine financier, où elle a le pouvoir de déterminer la contribution que chaque membre doit payer et d'en exiger le versement.

Opposition possible

Il n'est pas du tout certain que les petits pays acceptent cette proposition des Etats-Unis. Il n'est même pas sûr que le Congrès américain y donne son consentement. M. Johnson dira sans doute au Congrès que les Etats-Unis non plus n'auront pas à payer pour des opérations qu'ils désapprouvent, qu'ils n'auraient pas à payer si les nations afro-asiatiques décidaient d'organiser une campagne quelconque contre l'Afrique du Sud.

Plusieurs législateurs américains répondront que les Etats-Unis ne doivent certainement pas payer pour des opérations qui leur déplaisent, mais que ce privilège ne peut pas être octroyé à la Russie. Les Etats-Unis, diront-ils, symbolisent le bien, tandis que la Russie est la réincarnation du mal. Les Nations unies n'auraient aucune utilité pour certains législateurs puissants, si l'organisation mondiale ne pouvait pas servir à "donner aux Russes certaines leçons de démocratie".

Subterfuge apparent

Le fait de retarder la session de l'Assemblée générale au mois de novembre n'est d'ailleurs qu'un subterfuge apparent. Les raisons de ce changement de date seront amplement discutées. Les républicains maintiendront que le marché est désavantageux pour les Etats-Unis, que Johnson a fait des concessions secrètes. Le président sera donc forcé de tout nier pour se défendre et, en agissant ainsi, il se mettra en très mauvaise posture s'il veut éventuellement négocier avec les Russes. Il se tiendra sur la défensive et ne vantera pas les mérites de l'ONU suffisamment pour parer aux attaques contre l'organisation mondiale.

Il est évident que les législateurs sont convaincus qu'ils peuvent gagner des voies en s'opposant à l'aide économique aux institutions internationales. Par exemple, ils viennent de voter contre une augmentation de la subvention américaine à l'AID (Association internationale du développement), qui ne fait pas de dons mais des prêts aux pays pauvres. L'AID fut créée pour plaire aux législateurs, pour les convaincre que les dons allaient finir et seraient remplacés par des prêts.

Les sondages de l'opinion publique indiquent que l'ONU peut encore compter sur l'appui d'un certain nombre de partisans. Les Eglises accordent généralement leur appui à l'organisation mondiale. Mais les politiciens professionnels vous diront qu'une certaine lassitude se dessine aux Etats-Unis, que les gens sont à la veille de perdre patience à l'égard de toutes les institutions internationales.

La Chine à l'ONU

Le fait de retarder la session de l'ONU jusqu'après les élections de novembre pourrait irriter le public américain s'il avait l'impression qu'on voulait le rouler, qu'on voulait l'empêcher de se prononcer aux élections pour ou contre certaines décisions qui doivent être prises à l'Assemblée générale.

La plus explosive de ces décisions est évidemment l'admission de la Chine à l'ONU. Les républicains vont certainement dire que la session de l'Assemblée fut remise parce que Johnson savait que la Chine communiste serait admise à siéger aux Nations unies et qu'il ne voulait pas le "dévoiler" avant les élections.

Les républicains présenteront cette affaire comme un mauvais tour joué au peuple américain par ses alliés et par son président. Et comme la session aura été remise jusqu'après les élections américaines, les petits pays n'auront pas à agir de façon à ne pas offenser Washington et pourraient très bien voter en faveur de l'entrée de la Chine à l'ONU.

Pendant que ses propriétaires vantent l'héroïsme des marins de l'"Athabaskan"

Les marins de l'"Amphialos" racontent leur sauvetage épique



BLESSES MAIS BIEN VIVANTS — Cinq des naufragés du pétrolier "Amphialos" ont été blessés au cours des opérations de sauvetage. En arrivant hier à Halifax, ils ont été descendus du destroyer "Athabaskan" sur des civières et transportés immédiatement dans des hôpitaux de la ville.

Téléphoto UPI

HALIFAX. (PC,UPI) — Les 34 survivants du pétrolier "Amphialos" ont fait le récit, hier à Halifax, des heures tragiques qu'ils vécurent, dans la nuit de samedi à dimanche, cramponnés à la partie avant de leur navire sectionné par une violente tempête, et de leur sauvetage épique par le destroyer canadien "Athabaskan".

M. Thomas Gounaris, le représentant des propriétaires de l'"Amphialos, les armateurs N.J. Goulandris Agencies Ltd., de Londres, a déclaré hier soir, au cours d'une interview par téléphone, que la Marine canadienne avait fait preuve "d'héroïsme et de galanterie" dans le sauvetage des naufragés du pétrolier à 220 milles de la côte de Nouvelle-Ecosse. Des messages de félicitations ont également été envoyés à l'amiral-commandant de la flotte de l'Atlantique et aux autorités de l'ARC.

Le capitaine Stamatis Polemis a déclaré que personne à bord du pétrolier ne soupçonnait ce qui allait arriver et que le navire s'est subitement coupé en deux. Il était impossible d'envoyer un message : le poste de radio était inondé de pétrole, le courant électrique était coupé et l'antenne était arrachée. "Nous avons essayé de placer le poste d'urgence dans l'un des derniers canots de sauvetage, a poursuivi le capitaine, mais une vague s'est abattue contre le navire et a tout emporté". Nous n'avions plus aucun moyen de communication et nous n'osions pas utiliser de fusées éclairantes à cause du danger d'incendie".

Heures d'angoisse

Le capitaine Polemis a raconté qu'il avait tout fait pour empêcher que les membres de son équipage soient pris de panique. "Mes hommes étaient des croyants, a-t-il dit, mais ils ne priaient ni ne chantaient. Je les tenais constamment occupés à toutes sortes de tâches".

"J'ai 53 ans, a poursuivi le capitaine. Aujourd'hui, j'ai l'impression d'en avoir 75. Il est arrivé tant de choses en si peu de temps. Le pétrole est dangereux. Dans le pétrole, on ne peut rien faire." Le capitaine a affirmé que la partie du navire où ils s'étaient tous réfugiés penchait fortement dans une mare d'huile et qu'il était impossible de rester en place à moins de se cramponner à quelque pièce du navire. Ils passèrent ainsi 17 heures sans savoir s'ils seraient secourus et s'attendant à tout moment que leur épave s'engloutisse dans l'océan.

Sauvetage dramatique

Un des membres de l'équipage a déclaré que le destroyer "Athabaskan" était arrivé juste à temps, qu'une heure plus tard ils auraient été prêts à abandonner la partie à cause de leur épuisement extrême. Il a raconté que c'est en mettant à la mer le premier canot de sauvetage que le jeune Markos Douratsos, âgé de 19 ans, a été emporté par une vague et a disparu. Un autre marin a plongé dans les vagues énormes, mais il a été rescapé par un membre de l'équipage de l'"Athabaskan".

Il était environ 10 heures dimanche matin quand les naufragés aperçurent le destroyer qui venait à leur secours. Les canots de sauvetage avaient été mis à la mer à l'aube et 18 hommes y prirent place, tandis que les 17 autres continuaient de se cramponner à l'épave.

Une heure plus tard, l'"Athabaskan" arrivait sur les lieux et s'approchait à une centaine de pieds de l'épave, qui menaçait de s'enfoncer dans la mer d'un instant à l'autre.

L'opération de sauvetage a dû s'accomplir avec une prudence extrême, à cause de la tempête, et c'est en déployant une grande habileté et en luttant courageusement contre les éléments que l'équipage du destroyer parvint à recueillir 35 marins de l'"Amphialos".

Malgré l'impasse, l'URSS est décidée à poursuivre la négociation à Genève

GENEVE. (AFP) — "Il n'est pas question que la délégation soviétique quitte la conférence du désarmement, même si l'impasse actuelle devait se prolonger", a déclaré le délégué soviétique, M. Semyon K. Tsarapkine après la séance du matin.

"Cette impasse est très sérieuse, a poursuivi M. Tsarapkine, après tous les efforts que nous avons déployés en vue de "revitaliser" la conférence à la reprise de janvier dernier. Nous avons soumis une série de propositions qui auraient pu conduire à un accord, mais l'Occident, et en particulier les Etats-Unis, ne leur ont manifesté aucune considération".

"Mais nous sommes têtus, a poursuivi le chef de la délégation soviétique. Nous voulons poursuivre la négociation. Nous voulons arriver à un accord réel sur des mesures réelles. Nous ne pouvons pas accepter un accord de principe qui ne ferait que perpétuer le dangereux équilibre actuel".

Interrogé sur l'interview de M. Gromyko dans les "Izvestia" et sur le jugement sévère porté par le chef de la diplomatie soviétique sur la conférence de Genève, M. Tsarapkine a répondu :

"L'interview constitue un appel lancé par M. Gromyko pour parvenir à des mesures concrètes de désarmement, susceptibles de mettre un terme à la course nucléaire. Nos propositions montrent la voie. Nous les avons formulées non seulement parce qu'elles traduisent la position soviétique, mais aussi parce qu'elles tiennent compte des vues exprimées par l'Occident.

"Ici nous avons entendu des gentillesses, des mots aimables. On nous a dit qu'il fallait en finir avec les discours et se mettre sérieusement au travail. Mais on est resté là et les actes n'ont pas suivi les paroles dans cette négociation".

Le délégué de la Grande-Bretagne, sir Paul Mason, a déclaré pour sa part que les propositions soviétiques en matière de désarmement, telles qu'elles ont été formulées par M. Gromyko, doivent être précisées et conduire à une négociation détaillée.

Le délégué britannique considère que la conférence enregistre actuellement sept points d'accords de principe et quatre qui continuent de diviser les deux camps.

Chou-En-Laï à la TV britannique :

"La Chine et l'URSS feront face ensemble à tout orage qui surgirait dans le monde"

LONDRES. (PA, AFP, Reuter) — "Quoi qu'il arrive, les peuples frères de Chine et d'Union soviétique feront face ensemble à tout orage qui pourrait surgir dans le monde", a déclaré hier M Chou En-laï, président du conseil de la république populaire chinoise, dans une interview diffusée par une chaîne de télévision indépendante britannique.

"Les impérialistes et la réaction dans tous les pays échoueront, a ajouté M. Chou En-laï, s'ils croient pouvoir exploiter les divergences qui existent entre les Chinois et les dirigeants soviétiques. Ces divergences seront finalement résolues sur la base du marxisme-léninisme et l'unité du mouvement communiste international s'en trouvera alors certainement renforcé."

Pendant ce temps, une délégation de leaders du parti communiste roumain arrivait à Pékin pour des conversations que les communistes chinois considèrent comme de la plus haute importance, au dire des observateurs diplomatiques.

Prudence de la Roumanie

La délégation, dirigée par Ion Gheorghe Maurer, premier ministre et membre du Politburo de Roumanie, doit discuter pendant quatre ou cinq jours avec les leaders chinois des relations sino-roumaines, "de l'unité du camp socialiste, de l'organisation des travailleurs et du communisme international".

A son arrivée à l'aéroport de Pékin à bord d'un avion de fabrication soviétique, la délégation fut accueillie par Liu Shao-chi, président de la Chine et second en importance au sein du parti communiste chinois, après Mao-Tsé-toung.

A Pékin, on considère la Roumanie comme "le plus indépendant" des satellites est-européens de l'URSS. Dans le différend idéologique sino-soviétique, la Roumanie a adopté une attitude prudente. Elle s'est abstenue d'imiter les attaques soviétiques contre les Chinois, tout en appuyant le "ligne soviétique" sur la plupart des points en litige.

Rien dans l'attitude de la Chine à l'égard du problème de la paix et de la guerre ne devrait inquiéter le monde, a dit M. Chou En-laï au cours de son interview télévisée : "Nous aimons la paix et nous sommes opposés à toute guerre d'agression. Ce qui pourrait inquiéter bien des gens est la politique d'agression et de guerre menée par les impérialistes, tout particulièrement par l'impérialisme des Etats-Unis . . . La Chine veut avoir des relations de coexistence pacifique avec tous les pays du monde, y compris avec les Etats-Unis, sur la base des principes suivants :

1. — Respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale; 2. — Non-agression; 3. — Non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays; 4. — Egalité et maintien des relations entre Etats sur une base d'intérêts et d'avantages mutuels.

"La Chine ne provoquera jamais un conflit, a affirmé le premier ministre chinois, mais si les impérialistes nous imposent la guerre nous n'aurons pas d'autre choix que de résister fermement.

Ceylan recevra plus de $7½ millions du Canada

COLOMBO. (AFP) — Un accord a été signé aujourd'hui à Colombo par Mme Sirimavo Bandaranaike, premier ministre de Ceylan, et M. James George, haut-commissaire du Canada, portant sur une aide de 33,831,000 roupies (env. $7,500,000) que fournira le Canada à Ceylan, pour le financement de divers projets de développement.

Sur cette somme, 6,600,000 roupies (env. $1,500,000) ont été mis à la disposition de Ceylan par le gouvernement canadien pour l'année fiscale en cours. Le reste sera fourni par les crédits ouverts par le gouvernement canadien pour le programme de développement au cours des années précédentes, mais qui n'était pas jusqu'à présent attribué à des projets déterminés. Aux termes de l'accord, un montant de 11,700,000 roupies (env. $2,500,000) sera versé en dollars canadiens et service à la fourniture de matériel d'équipement et d'aide technique. Une somme de 22,061,000 roupies (env. $4,850,000) a été fournie par la vente à Ceylan d'environ 50,000 tonnes de farine offerte par le gouvernement canadien à Ceylan depuis 1959-60.

Le plus important des projets devant être réalisés grâce à l'accord canado-cingalais est l'extension et l'amélioration de l'aéroport de Katunayake, travaux dont le coût total atteindra 26 millions de roupies (env. $5,720,000). Le plan prévoit également la construction d'un hôpital à la faculté de médecine de Peradeniya, la construction d'écoles, le développement des pêcheries, de l'électrification et de l'irrigation.

Les "Polaris" causeraient la mort de 35 millions de personnes en cas de guerre

WASHINGTON. (AFP) — Les onze sous-marins Polaris dont disposent actuellement les Etats-Unis pourraient causer la mort de 25 à 35 millions de personnes en cas de conflit généralisé, a déclaré le secrétaire à la Marine Paul Nitze dans une lettre au Représentant George Mahon (démocrate du Texas), président de la Commission des crédits militaires de la Chambre.

M. Nitze a ajouté qu'en 1967 la flotte américaine disposera d'un total de 34 submersibles de ce type.

L'ampleur des dégâts que peuvent causer les sous-marins Polaris est telle, a-t-il poursuivi, que ce serait "irrationnel" de la part d'un ennemi des Etats-Unis de provoquer un conflit nucléaire.

La lettre du secrétaire à la Marine au Représentant Mahon répondait à une requête de ce dernier qui avait prié Nitze de préparer une déclaration concernant le système de défense Polaris susceptible d'être portée à la connaissance du public.

Dans sa lettre, le secrétaire à la Marine précise d'autre part qu'en comparant la fusée de marine Polaris avec les autres missiles stratégiques américains, celle-ci les domine nettement. Il la qualifie par ailleurs de "très voisine de la perfection" en ce qui concerne le degré de préparation de cette arme à la mise à feu.

M. Nitze ajoute que le chef des opérations navales, l'amiral David McDonald, et lui-même ont la plus haute certitude que les sous-marins Polaris "ne peuvent d'aucune manière être mis hors d'état de riposter" à une attaque ennemie. "Nos submersibles Polaris en haute mer sont pratiquement invulnérables; nous sommes d'accord sur ce point", a-t-il affirmé.

Le secrétaire à la Marine, dans sa conclusion, déclare enfin que le missile Polaris a des capacités de pénétration telles qu'il est "totalement adéquat pour frapper n'importe quel secteur protégé par des systèmes de défense anti-balistiques" tels qu'ils sont actuellement réalisables.

Moscou et les USA s'entendent sur le transport du blé

(D'après Reuter, PC) — Un porte-parole des Etats-Unis a annoncé, aujourd'hui, à Moscou, que l'Union soviétique a accepté que de grands navires américains, dont des bateaux-citernes géants, soient affectés au transport de blé américain à l'URSS. M. Clarence D. Martin, secrétaire adjoint au Commerce des Etats-Unis, a déclaré à des journalistes que l'URSS avait accepté d'assouplir les règlements portuaires interdisant aux navires ayant un tirant d'eau supérieur à 32 pieds de mouiller dans les ports soviétiques.

A Winnipeg, la Commission canadienne du blé a annoncé la vente de 16,300,000 boisseaux d'orge à la Chine communiste. Aux prix courants, la valeur de la transaction est évaluée à environ 18 millions de dollars. Les conditions de la vente sont 25 pour cent comptant et le solde payable en 18 mois.

Pas de Belges au sein de l'équipage mixte de l'OTAN

BRUXELLES. (AFP, Reuter) — La Belgique a décidé aujourd'hui de ne pas participer à l'expérience-pilote de force nucléaire de l'OTAN à équipages mixtes, a déclaré un porte-parole du ministère belge des Affaires étrangères. Cet exercice naval aura lieu le mois prochain.

Bien que cette décision, a précisé le porte-parole, ne signifie pas que le gouvernement belge ait déjà formellement décidé de ne pas participer à la force nucléaire à équipages mixtes proposée par les USA à huit pays de l'OTAN, M. Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères, a déclaré vendredi dernier que la Belgique n'entendait pas participer à une telle force.

Le cardinal Spellman condamne "Le Vicaire"

NEW YORK. (AFP) — Le cardinal Francis Spellman, archevêque de New York, a condamné en termes sévères, hier, "Le Vicaire", la pièce de Rolf Hochhuth, qui passe actuellement à Broadway dans sa version américaine "The Deputy", déclarant qu'elle était une "indigne profanation" de la mémoire de Pie XII.

Le cardinal Spellman rappelant qu'il avait connu intimement le pape et avait travaillé pendant plusieurs années près de lui, a déclaré que Pie XII avait été, vis-à-vis des Juifs, comme vis-à-vis de tous les autres peuples du monde "un ami loyal dans les heures tragiques de la persécution".

"Aujourd'hui, une pièce de théâtre est jouée dans notre ville, pièce qui essaie de renverser ce jugement et, en fait, de rendre le pape Pie XII coupable des crimes nazis. Six ans seulement après sa mort, notre Saint-Père est jugé et condamné sur scène. Il s'agit là d'une indigne profanation d'une homme bon et d'un affront à ceux qui connaissent ses oeuvres humanitaires, ceux qui l'ont aimé et qui vénèrent sa mémoire".

Il a estimé que cette pièce risquait de diviser les Juifs (New York compte environ 2 millions de Juifs) et les catholiques de New York auxquels il a demandé de faire preuve de "modération et de charité face à la crise" que "Le Vicaire" provoque.

"Euthanasie hitlérienne"

Environ 3,000 enfants mentalement arriérés tués de 1939 à 1945 — un médecin nazi

LIMBOURG, Allemagne Occidentale. (Reuter) — Environ 3,000 enfants mentalement déficients ont été tués en application du "programme d'euthanasie" entre 1939 et la fin de la guerre, a déclaré hier Hans Hefelman devant le tribunal qui le juge pour complicité dans l'application de ce programme.

Comme le président du tribunal lui faisait remarquer qu'au cours de l'instruction il avait donné le chiffre de 5,000, Hefelman a soutenu qu'il y avait eu "seulement" 3,000 victimes.

Les parents étaient informés par les médecins des asiles psychiatriques de la mort de leurs enfants, a déclaré Hefelman, en précisant : "Ils (les médecins) procédaient de la façon habituelle, c'est-à-dire qu'ils disaient que les enfants étaient morts d'une autre façon."

L'accusation mettant en doute l'affirmation de Hefelman selon laquelle de nombreux enfants handicapés signalés à l'attention du comité chargé du programme d'euthanasie étaient soignés et guéris, l'accusé a répondu : "On peut accuser le régime hitlérien de beaucoup de choses, mais pas d'avoir été hostile aux enfants."

Extradition d'un nazi

Par ailleurs, "ce n'est que lorsque la justice argentine aura dit son dernier mot que l'extradition allemande d'un des accusés du procès d'euthanasie hitlérienne, arrêté jeudi dernier à Bunesnos-Aires. Le Dr Bohne, qui a déclaré que de 1939 à 1945 il n'avait fait qu'établir des statistiques d'euthanasie dans les hôpitaux allemands, sera défendu par un avocat prêté par le gouvernement argentin.



Dr GERHARD BOHNE
...repéré en Argentine

Le juge Wilson préside le procès de Ruby, le juge Brown étant malade

DALLAS (AFP, AP, Reuter) — Le procès de Jack Ruby s'est poursuivi aujourd'hui, à Dallas, sous la présidence du juge Frank Wilson, qui a décidé de remplacer le juge Brown, malade. Celui-ci, qui présidait aux débats du procès de Ruby, a la grippe.

Le procureur-général, M. Henry Wade, avait indiqué qu'il était entré en contact avec le juge Wilson pour qu'il remplace le juge Brown. Mais Me Belli, avocat de Jack Ruby, avait demandé l'ajournement du procès, en attendant la guérison du juge Brown. L'avocat estimait en effet que le juge Brown doit toujours se prononcer sur la motion de transfert du procès dans une ville autre que Dallas, parce qu'on ne pouvait pas obtenir un jury. "Le juge Brown est le seul qui se rende compte des difficultés actuelles", avait argué Me Belli, ce matin, en demandant l'ajournement du procès, ce qui lui a été refusé.

Hier, des incidents et de violentes discussions entre la défense et le tribunal avaient retardé la sélection des deux derniers jurés au procès.

Au cours de l'audience du matin, l'un des avocats de la défense, Me Tonahill, a été condamné à une amende de 25 dollars pour s'être emporté et avoir jeté son crayon par terre, afin de montrer combien des objections soulevées par l'accusation l'exaspéraient.

Au début de l'audience de l'après-midi, les avocats de Ruby ont provoqué un violent incident et menacé d'interrompre les débats à la suite de la distribution dans les couloirs du Palais à la presse, d'une documentation sur l'épilepsie, préparée par la "Ligue nationale d'épilepsie". Par le moyen de cette documentation, la Ligue cherche à démontrer que l'"épilepsie psychomotrice" dont souffre Jack Ruby ne fut pas un facteur déterminant du crime dont il est accusé, à savoir le meurtre de Lee Harvey Oswald, assassin présumé du président Kennedy.

L'avocat principal de Ruby, Me Belli, a demandé que le juge arrête immédiatement les débats et fasse citer le représentant de cette ligue. M. Maurice Melford, et l'avocat général, M. Henry Wade, pour outrage à magistrat.

Dans un exposé sur les "faits concernant l'épilepsie", la ligue affirme notamment : "Les épileptiques ne sont pas des criminels ou des individus plus enclins que les autres à des actes de violence incontrôlés en raison de leur maladie. Pas plus que les cardiaques ou les polios".

Chypre: l'accord se ferait à l'ONU aujourd'hui

NATIONS-UNIES. (UPI, PA, AFP, Reuter) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Thant, multiplie les démarches pour recruter une force de paix internationale qui sera envoyée à Chypre si le Conseil de sécurité approuve la résolution qui lui a été soumise hier.

M. Thant serait déjà assuré d'obtenir 500 hommes du Canada et 600 du Danemark.

L'adoption de la résolution dépend de l'attitude que prendront en définitive les représentants de Chypre à la réunion du Conseil, cet après-midi. Tout indique que le gouvernement cypriote acceptera le compromis, même si, selon des informations en provenance de Nicosie, il désirerait voir apporter certaines modifications sur la formulation de la résolution.

Le projet de résolution comprend l'envoi pour trois mois d'une force de paix de l'ONU et la nomination d'un médiateur par le secrétaire général des Nations unies.

Manifestation à Athènes

Même si la presse cypriote grecque est assez favorable au plan de l'ONU, à Athènes, de 4,000 à 5,000 étudiants ont manifesté ce matin dans les rues de la capitale grecque en clamant des slogans anti-américains et anti-britanniques. Ils portaient des pancartes demandant que la 6e flotte américaine quitte les eaux grecques.

La marine grecque a commencé des manoeuvres dans la mer Egée pour la première fois depuis la présente crise cypriote. De plus, le 3e corps d'armée qui se trouve dans le nord de la Grèce, avec quartier général à Salonique, est prête à faire face à toute situation d'urgence. Le premier ministre, M. George Papandreou, a déclaré aujourd'hui que la politique de la Grèce vise à la paix, mais qu'elle en sera une "de défense en cas d'agression".

Le plan de l'ONU

A l'ONU, le plan de paix a été soumis par cinq des six membres non permanents du Conseil de sécurité.

Le délégué brésilien, M. Carlos Bernardes, a déclaré que si le Conseil ne parvenait pas à prendre les mesures prévues par ce projet, la "situation déjà explosive" qui règne à Chypre pourrait encore se détériorer gravement et aboutir à une véritable guerre dans la Méditerranée orientale.

Le diplomate brésilien, qui a occupé la présidence du Conseil pendant le mois de février, a ajouté : la présence d'une force internationale chargée du maintien de la paix et les efforts d'un médiateur impartial et respecté "offrent les meilleures perspectives pour le règlement de l'un des problèmes les plus complexes et les plus délicats auxquels les Nations unies aient eu à faire face."

Il apparaît déjà, selon des sources turques bien informées, que la Turquie acceptera de suspendre pendant trois mois son droit d'intervention unilatérale à Chypre, dès qu'une force de l'ONU sera sur place.

Ce plan ne ferait aucune référence aux accords de Londres et de Zurich, mais garantirait l'intégrité et la souveraineté de Chypre par l'envoi dans l'île d'une force internationale. Il proposerait enfin la nomination d'un médiateur par les deux parties.

Médiateur pressenti

D'autre part, si le projet est acceptable pour Chypre, déclare-t-on de source diplomatique, l'Union soviétique ne fera probablement pas usage de son droit de véto. Les Soviétiques ont demandé que toutes les opérations de maintien de la paix soient placées, sous l'autorité du Conseil de sécurité.

Parmi les noms cités pour les fonctions de médiateur, on relève, ajoute-t-on de même source, celui de sir James Plimsoll, haut commissaire d'Australie en Inde. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis, croit-on savoir, seraient favorables à la nomination de sir James.

La composition et l'importance des effectifs de la force de l'ONU devront être définies par U Thant en accord avec les gouvernements britannique, cypriote, grec et turc. Le commandant de cette force serait nommé par le secrétaire-général auquel il rendrait compte. Ce commandant aurait également pour tâche de tenir informés de l'évolution de la situation les gouvernements ayant décidé de participer à la force.

Le coût de l'opération serait financé par les pays contribuant à la force et les autres Etats seraient invités à apporter des contributions volontaires.

Le secrétaire-général, U Thant, a décidé de prolonger d'un mois la mission que le général indien Prem Singh Gyani effectue actuellement en son nom à Chypre, a-t-on annoncé hier au siège de l'ONU.

Enfin, les Etats-Unis ont tenté hier de rassurer le gouvernement grec sur les manoeuvres américano-turques qui se déroulent dans la mer Egée. Les Etats-Unis ont affirmé que ces manoeuvres n'intéressaient que la défense de la Turquie et ce qu'elles avaient été organisées à la suite de décisions prises dès le début du mois de décembre 1963. La 6e flotte américaine, ont déclaré les Américains, entreprendra les manoeuvres analogues à la fin de mars avec des unités de la marine royale grecque.